



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

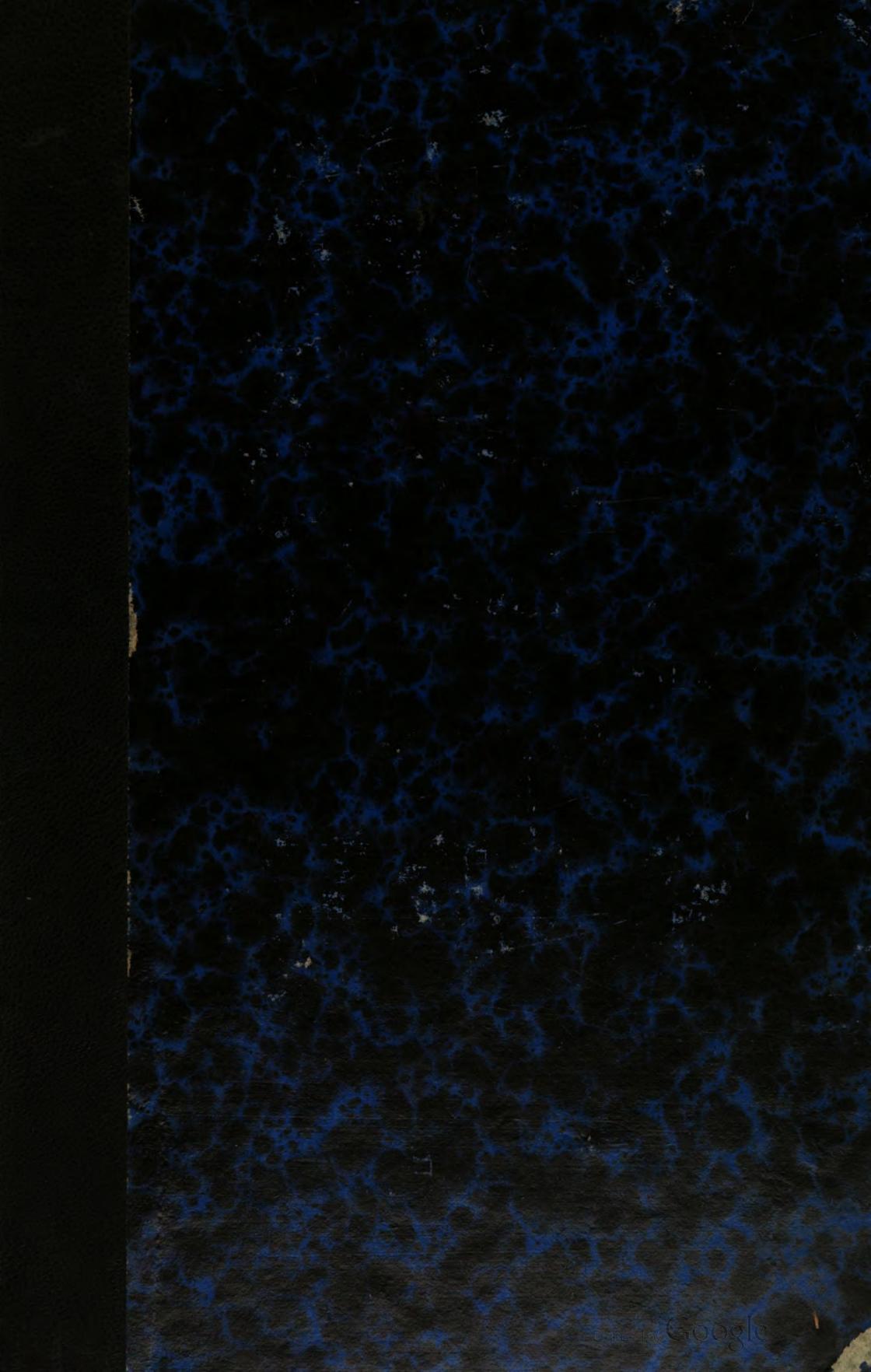
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

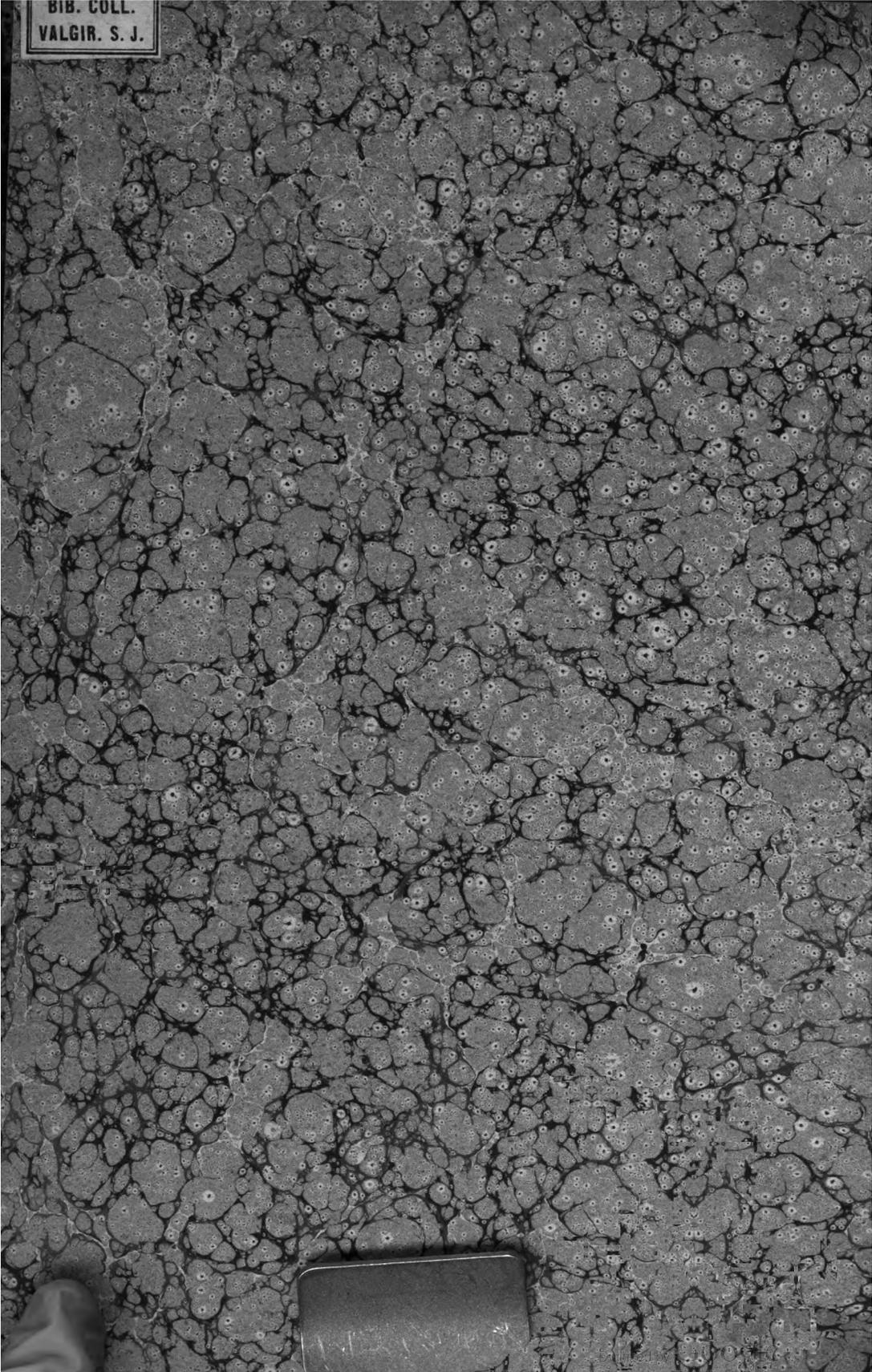
- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



BIB. COLL.
VALGIR. S. J.



Digitized by Google



AD 171/48

RECHERCHES

SUR

PONTOISE.



RECHERCHES

Historiques,

Archéologiques et Biographiques,

SUR LA VILLE

DE

PONTOISE,

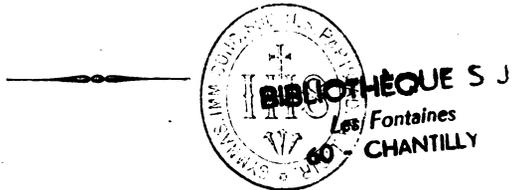
PAR

M. L'ABBÉ TROU.

Ouvrage enrichi de Planches ou Vignettes.

Plus me plaît le séjour qu'ont bâti mes aïeux,
Que des palais romains le front audacieux.

(DU BELLAY.)



PONTOISE.

IMPRIMERIE DE DUFFY.

—
1841.



Handwritten text, possibly a date or reference number, located in the lower-left quadrant of the page.



INTRODUCTION.

Souvenez-vous des œuvres qu'ont accomplies
vos pères, chacun dans leur temps, et vous en
tirerez une grande gloire et un nom éternel.

(Machab. liv. 1^{er}.)



la vue de cette ardeur et de cette passion que l'on met aujourd'hui à étudier l'histoire, il faut se réjouir : l'histoire est la mémoire des peuples. La vie intellectuelle abonde chez l'individu doué d'une heureuse mémoire, il en est de même pour les nations; plus la vie du souvenir est grande, et plus l'histoire est riche, plus aussi la vie sociale est abondante, vigoureuse et robuste. En un mot, la vie de l'homme intellectuel gît dans son souvenir; pour lui tout est là; s'il perd la mémoire, il ne vit plus, il végète; il en est ainsi de la famille, de la cité, des provinces, des nations qui viennent à perdre le génie de l'histoire.

Mais tandis que l'on voit le jeune homme à son début rivaliser si glorieusement avec les patriarches de la science

dans l'étude et les travaux si nobles, si utiles et si féconds de l'histoire, qu'il est triste de voir d'une autre part, combien généralement on connaît peu le sol que l'on foule chaque jour aux pieds, et les lieux qui nous ont vus naître. Vous, pour qui nous avons entrepris ces recherches, vous connaissez Rome, Athènes, la Grèce et tous leurs souvenirs. Mais connaissez-vous la ville natale? Savez-vous votre Pontoise? Connaissiez-vous son origine, son antiquité, ses accroissements, ses hommes illustres, ses anciens monuments, les événements qui ont eu lieu dans ses murs, ses sièges célèbres, son château fort?

Et pourtant cette ville, si l'on en excepte la capitale, surpasse la plupart des autres villes de l'Ile-de-France en célébrité historique.

Les noms les plus fameux dans le monde, ceux de Jules César, de Charlemagne, de Rollon, de Louis-le-Gros, de Robert-le-Diable, de Philippe-Auguste, de Guillaume-le-Conquérant, de la reine Blanche, de S.t-Louis, de Charles VII, de Mayenne, de Séguier, de Richelieu, de Louis XIV, et d'une foule d'autres, se rattachent à son histoire. Les comtes de Pontoise ont seuls le droit de porter l'oriflamme; c'est dans cette ville que Saint Louis fait vœu de se croiser; l'Ile-Adam y reçoit le bâton de Maréchal, Bossuet y est sacré évêque, trois fois les parlements sont exilés dans ses murs, quatre fois le clergé de France y tient ses assemblées générales, une foule d'hommes illustres naissent sur son sol; enfin, on sait la grande célébrité dont jouirent dans leur temps les abbayes de Maubuisson et de Saint-Martin, le tombeau de Saint Gautier et de Marie de l'Incarnation, le Grand-Vicariat de Pontoise, et les pèlerinages à la statue miraculeuse de Notre-Dame!

C'en est assez pour nous faire regretter de ne pouvoir offrir au public, et aux Pontoisiens surtout, l'histoire de cette cité.

Mais la pénurie de documents, le peu de sérieux et de critique de ceux qui nous les ont transmis, et, par-dessus tout, notre faiblesse, nous laissent bien en deçà de nos désirs. Ce ne sont que quelques matériaux, ramassés parmi les vieux parchemins, arrachés à la poussière des anciens cartulaires, ou puisés chez nos antiques chroniqueurs, que nous faisons paraître, sous l'humble titre, comme il convenait, de recherches historiques, archéologiques et biographiques sur la ville de Pontoise.

Nous avons longtemps hésité dans le choix d'un plan et d'une division pour notre travail. Les matières que nous avons à mettre au jour sont de trois ordres différents, indiqués par le titre que nous avons adopté; elles appartiennent aussi à trois époques distinctes; à l'ère payenne, au moyen-âge, et aux temps modernes.

Peut-être aurions-nous dû, pour cette raison, diviser notre travail en trois parties; en histoire, en archéologie, et en biographie; ou bien raconter d'abord tout ce qui eut rapport à Pontoise sous le paganisme, et dans une seconde partie traiter de tout ce qui concerne cette cité au moyen-âge; dans une troisième, enfin, nous occuper de tout ce qu'elle eut de remarquable dans les temps modernes.

Aucun de ces deux plans ne nous a paru satisfaisant. Le premier nous forçait à de nombreuses redites, puisque, dans les faits que nous avons à raconter, l'histoire, l'archéologie et la biographie sont parfois si peu distinctes l'une de l'autre, que souvent le même trait les embrasse toutes trois simultanément. Le second plan eût partagé notre travail en trois parties trop inégales.

Nous avons donc cru devoir embrasser la méthode chronologique pour le récit, et nous contenter d'une division par chapitres. Par là nous faisons marcher de front les trois ordres

de faits dont se composent nos recherches. Il est souvent difficile de lier ensemble des matières hétérogènes, et qui n'ont entre elles d'autre union que la coïncidence de date; et peut-être que le lecteur sera tenté de nous reprocher de passer quelquefois sans une transition suffisante d'un fait à un autre. Mais nous croyons avoir quelques droits à son indulgence; car, si d'un côté la méthode que nous avons adoptée offre des inconvénients dont notre faiblesse n'a pu triompher, d'une autre part cette méthode le met très-bien à même de connaître à fond notre cité, à toutes les époques de son histoire, en plaçant sous ses yeux les faits respectifs de chaque siècle.

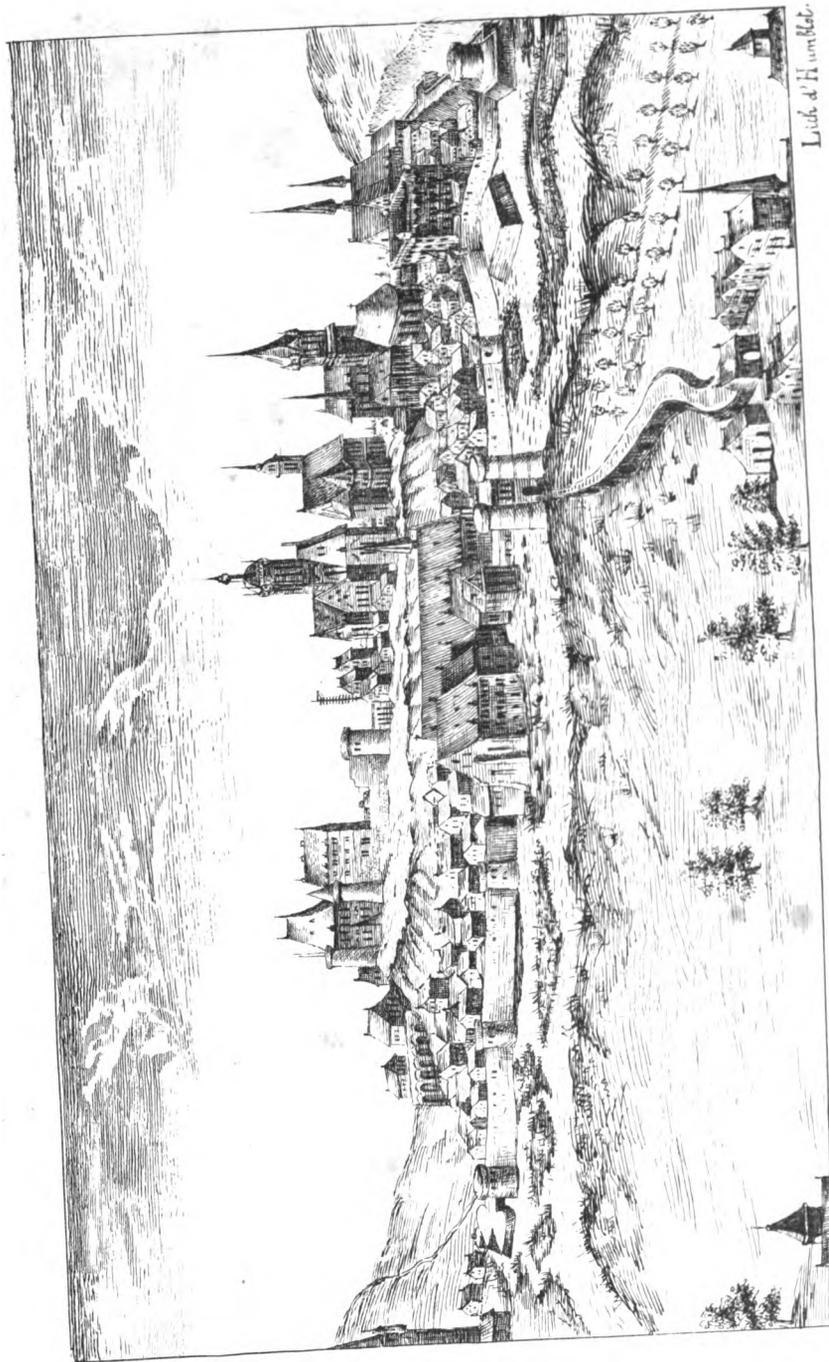
Du reste, nous ne réclamons d'autre mérite dans notre travail, que celui d'avoir voulu être utile, malgré notre impuissance.

Puisse ce recueil, si mince en soi, et pourtant si gros de recherches et d'efforts, sourire à tous ceux qui savent apprécier ces sortes de travaux, sources si fécondes de lumières, de civilisation et de philosophie; et accroître en quelque chose le bien-être et la gloire de la cité dont l'amour seul nous détermine à mettre notre travail au jour!

Nous le dédions et l'offrons à tous ses habitants, et spécialement à ceux qui sont appelés par leur position ou leurs fonctions à prendre une part plus active dans ses intérêts matériels, moraux et religieux.

Daigne cette ville accueillir favorablement nos vues et nos efforts pour elle!





L. Reynis
RECH. HIST.

PONTISE. (au moment de l'ér.)
d'après un dessin de 1800

L. d' Humboldt



Chapitre 1.

DE 56 AVANT J.-C., A 420 DE L'ÈRE CHRÉTIENNE.

ORIGINE PRÉSUMÉE DU VEXIN. — ORIGINE DE PONTOISE. —
ANTIQUITÉ DE SON NOM.



peu de distance de la vieille Lutèce, sur les confins méridionaux de l'ancienne Gaule-Belgique, se voit une belle et riche province, séparée de la Normandie par la petite rivière d'Epte, bornée du côté de la Picardie par le Beauvoisis, et au midi par le sol parisien.

Ce pays faisait partie de la province des BELLOVAQUES, d'autres disent des VELLIOCACES, quand le vainqueur des Gaules s'en empara ; il était couvert de bois antiques et de chênes centenaires. Les soldats de César y établirent un grand nombre de magasins et de forges d'armes, trouvant là, et en abondance, le bois et le charbon nécessaires pour cette fabrication. Tout naturellement les Romains donnèrent pour patron à ce vaste arsenal leur dieu Vulcain ; et probablement, cette terre, surchargée d'enclumes et de marteaux, prit incontinent le nom de sa déité tutélaire, CHAMP DE VULCAIN, PAGUS VULCASSINUS,

et en français, par corruption, LE VEXIN, dont Pontoise devait devenir un jour la capitale.

Plusieurs historiens font dater de cette époque l'origine de Pontoise, et quoique leur assertion ne soit environnée d'aucune autorité irréfragable, il ne serait guère possible d'assigner à cette ville une origine plus récente; car, en remontant le cours des siècles, on la trouve figurant dans les chocs civils des premiers âges de la monarchie gallo-française, et il dut nécessairement s'écouler quelques siècles avant qu'elle eût acquis une certaine importance.

Au sujet d'un vieux château situé anciennement aux portes de Pontoise, et dont l'emplacement et quelques faibles vestiges continuent de porter le nom de BELGIER, en latin, CASTRUM BELGARUM, quelques auteurs, soit amour du mystérieux, soit manque d'une saine critique, soit patriotisme outré, ont voulu faire remonter l'origine de Pontoise à l'an mil ou environ après le déluge. Voici comment est bâtie cette histoire:

Béroce, auteur caldéen, et *Manéthon*, son continuateur, dans les annales du monde, rapportent que BELGIUS, 14^e roi des Gaulois, donna son nom à la partie des Gaules dite depuis GAULE-BELGIQUE. Aux extrémités de cette province, vers le midi, ce général, ou roi des Gaulois, aurait élevé une ville, qui, dit-on, est Pontoise, en même temps que « *Moyse et Aaron avaient charge d'âmes sur le peuple d'Israël parmi les déserts d'Arabie,* » et ce *Belgius*, continue le même auteur, construisit, pour protéger sa nouvelle cité, l'antique château dont nous venons de parler.

Nous ne prétendons pas vouloir infirmer la foi du lecteur sur un fait qui pourrait faire quelque honneur à notre cité, s'il avait seulement une ombre de vraisemblance. Mais nous respectons trop la confiance de ceux qui nous liront, pour

avoir seulement la pensée de chercher à leur faire envisager comme certain ce qui ne porte aucun caractère de crédibilité.

Quant au nom de Pontoise, évidemment il vient d'un pont bâti sur la rivière qui baigne les murs de cette ville, en latin, **PONTISARA**, ou **PONTOESIA**, les critiques modernes préfèrent ce dernier, comme plus propre à distinguer l'Oise de l'Isère, qui coule dans le Dauphiné. Dans les itinéraires romains, Pontoise est appelé **BRIVISARA**, **BRIVA ISARÆ**, **PONT** OU **PASSAGE DE L'OISE**. Cette locution vague de pont ou passage, semble indiquer que ce fut là le premier pont ou le premier passage pratiqué sur l'Oise, et l'origine celtique du mot **BRIVA**, qui entre dans la composition de l'ancien nom de cette ville, prouve que, depuis un temps immémorial, elle a été un passage célèbre sur cette rivière.

Tous ceux qui ont écrit sur Pontoise rapportent que Jules César y trouva un pont de bois en face d'un rocher appelé autrefois : « **MONT BÉLIEN**, » aujourd'hui le château. On croit aussi communément que cet illustre conquérant jeta un second pont de bois vis-à-vis de l'emplacement de la vieille cité, dont on le regarde comme fondateur; et il n'est pas difficile d'y ajouter foi, si l'on considère de quelle importance devait être pour lui ce passage, d'après les restes fameux de la célèbre chaussée, qui vient aboutir à la rivière sur l'un et l'autre bord, et porte, jusqu'à nos jours, le nom de l'immortel romain.

L'opinion la plus probable, est donc celle qui donne Jules César pour fondateur, à la ville de Pontoise. Tout porte à croire en effet qu'elle prit naissance auprès du dernier pont dont on vient de parler, par quelques cabanes ou quelques magasins, élevés par ce général dans le voisinage, ou même par quelques constructions de guerre, livrées à ses soldats pour en garder le passage.

Ce serait vouloir faire de la poésie pour de l'histoire que de hasarder la moindre conjecture sur les mœurs, les faits et les gestes de cette ville naissante. Mais il est permis de penser que nos vieux gallo-romains ne le cédaient pas en humeur guerrière ni en bravoure au capitaine invincible, fondateur de leur ville. Et un fait qui ne manque pas d'avoir son côté poétique, c'est que le *Vexin*, d'après les plus graves auteurs, nous apparaît comme une fondation romaine, et pourrait, en quelque façon, se parer du titre de « Colonie du Peuple-Roi! »

Jusqu'à Jules César, ce pays, comme nous l'avons dit, faisait partie de celui des *Bellovaques* ou des *Velliocaces*; mais dès le règne de Marc-Aurèle, Claude Ptolémée lui donne le nom de *VEXIN*, et dans l'itinéraire d'Antonin, au quatrième siècle, se trouve déjà le nom de Pontoise.

Duval, *Antiq. de Pontoise*, page 5. — Deslions, *Traité contre les prétentions de Rouen*, page 6. — *Idem*, page 2. — Duval, page 6. — Taillepiéd, *Antiq. de Pont.* 7. — *Almanach historique de Pontoise*, page 45, 1802. — Duval, pag. 6. — Taillepiéd, pag. 9. — Deslions, p. 4, 5 et 6.



Chapitre 2.

DE 420, A 683.

ACCROISSEMENT DE LA VILLE DE PONTOISE. — LE CHRISTIANISME
Y EST IMPLANTÉ. — ELLE TOMBE AU POUVOIR DES FRANCS.
— ÉVÊCHÉ PRÉSUMÉ.



PONTOISE resta environ cinq siècles dans le domaine et sous l'empire de ses fondateurs, depuis la conquête des Gaules par Jules César, jusqu'au jour où l'épée des Francs vint s'en rendre maîtresse, après les enfants de Romulus. Durant ce laps de temps, cette ville prit, à l'ombre des aigles romaines, et sous le patronage de son dieu Vulcain (car les superstitieux Romains regardaient le territoire Pontoisien comme un lieu favorisé par cette fausse divinité), quelques-uns des accroissements qui en firent plus tard la capitale du Vexin français.

Cependant, un conquérant d'un genre nouveau, et qui devait finir par soumettre le monde entier à son indestructible empire, avait, depuis trois siècles, malgré la vigilance des

Centurions et des Décemvirs, disséminé secrètement ses émissaires dans presque toutes les Gaules. L'un d'eux, homme au cœur vaste et enflammé, au courage sublime, aux pensées nobles, et d'un dévouement héroïque, DIONISIUS, parti de Rome vers l'année deux cent cinquante-deux de l'ère chrétienne, était parvenu, tout en faisant de nombreuses conquêtes sur son passage, à faire entendre, deux ans après, la divine parole et le nom du Christ sur les bords de la Seine. Presque tous les bourgeois et marchands de Lutèce, acceptent, comme par enchantement, les nouvelles lois qu'il leur apporte, eux, qui avaient eu tant de peine à subir celles de Jules et d'Auguste ! Le proconsul alarmé, parvient à se saisir de cet apôtre, et le fait décapiter sur le champ. Mais cet obscur citoyen, en tombant sous le glaive de *Fescenninus Sisinnius*, laisse un grand nombre d'adhérents, qui le qualifient du titre immortel de Saint et de Martyr. En même temps, à quelques lieues de là, NIGASIUS, disciple de Saint Denis, jetait dans Meulan, dans Pontoise et dans tout le Vexin, les premières lueurs du christianisme, et arrosait aussi cette terre du sang chrétien, en tombant, comme son maître, sous la hache romaine. *

Il est à présumer que dès lors commencèrent à s'opérer quelques changements dans les idées religieuses et les mœurs des Pontoisiens, changements qui durent être plus ou moins rapides, selon que l'œil des préfets romains était plus ou moins vigilant, et que les habitants de cette ville tenaient plus ou moins à leurs anciennes superstitions. Du reste, c'en était fait :

* Les Actes du martyr de Saint Nicaise nous apprennent qu'il fut décapité par Sisinnius, préfet de Paris; on en peut conclure que le Vexin faisait partie de la province dont Paris était le chef-lieu. De là l'ori-

gine des droits et de la juridiction spirituelle de l'église de Paris sur l'ancien Vexin.

(*Le Président Lévrier, Corr. litt.*
4^e liasse, n^o 1^{er}.)

Denis, à Paris, et Nicaise, par ses ordres, à Pontoise, avaient jeté dans l'esprit et le cœur des citoyens les germes d'une révolution morale, qui ne se développa qu'avec lenteur sous l'empire du despotisme et de la tyrannie payenne, mais qui se trouva accomplie en un instant, dès que parut Clovis et ses franchises religieuses.

Bien plus, s'il fallait en croire de vieux manuscrits que nous avons entre les mains, l'auteur de l'histoire générale des rois et des empereurs rapporte, qu'un siècle au plus après Clovis, Saint Grégoire de Tours, dit, en parlant de Pontoise, qu'anciennement cette ville était un évêché. L'adverbe *anciennement*, dont on se sert ici, autoriserait à croire que depuis long-temps la foi chrétienne était florissante dans Pontoise; et peut-être même y avait-elle fait de si rapides progrès dès le martyr de Saint Nicaise, que les nouveaux chrétiens de Pontoise le regardèrent comme leur premier évêque, et firent dater de lui leur évêché. Le savant Deslions, dans son traité contre les prétentions de Rouen, au sujet de Pontoise, est de cet avis, ou du moins semble partager ces créances.

Ces mêmes manuscrits ajoutent que Saint Grégoire appelle Pontoise, *Bourg de Brive*. Le modeste nom de bourg n'infirmait pas la croyance à l'existence d'un ancien évêché dans Pontoise, si d'ailleurs cette assertion était mieux établie; car on sait que dans ces jours du christianisme naissant, un bourg pouvait être d'une certaine importance pour la religion, et la plupart des premiers évêques n'ont eu pour diocèse que l'enceinte d'une ville plus ou moins populeuse. Mais malgré toutes nos recherches, nous n'avons rien trouvé dans Saint Grégoire sur Pontoise, ni sur ce prétendu évêché.

Pour appuyer l'opinion de ceux qui veulent croire à cet évêché, peut-être pourrait-on alléguer tout ce que le Grand-Vicariat de notre cité eut d'étonnant. En effet, les Grands-

Vicaires de Pontoise avaient leur chapitre, leur cour ecclésiastique, leur sceau, sur lequel se voyaient la crosse pastorale et la mitre. Alors on se demande : si tous ces monuments et ces insignes ne seraient pas d'antiques vestiges d'une prélatrice amortie peu à peu par des causes politiques, dont la connaissance est restée voilée pour nous dans la nuit des temps ? Nous espérons pouvoir jeter quelques clartés sur cette matière, quand nous traiterons des privilèges et de l'origine de ce Grand-Vicariat.

Mais, quoiqu'il en soit de toutes ces questions, ce qui est certain, c'est que le christianisme fut prêché dès les premiers siècles dans Pontoise, et tout porte à croire qu'il y fit aussitôt de rapides progrès.

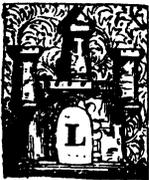
Deslions, p. 6. — *Idem*, p. 42. — Martyr. Gall. 11 oct. In pago Vulcassino passio Sancti Nigasis. Usnardus, Martyrolog. — Manuscrits sur Pontoise. — Deslions, page 84. — Le Président Lévrier. — *Mellenti et Pontisaræ oppidis Nigasis facem lucis supernæ inexit.* Saussœi Martyr. Gallic.



Chapitre 3.

DE 683, A 912.

CORTÈGE FUNÈBRE. — ORIGINE DE SAINT-OUEN-L'AUMÔNE. — LE VEXIN ÉRIGÉ EN PROVINCE — DAGOBERT DONNE DE GRANDS BIENS DANS LE VEXIN A SON ABBAYE DE SAINT-DENIS. — IL LE DÉTACHE DE PARIS EN FAVEUR DE SON ABBAYE. — CHARLEMAGNE DÉCLARE QUE LE VEXIN EST LE PATRIMOINE DE SAINT DENIS. — ADRIEN PREMIER ET ÉTIENNE IV EN FONT UN TERRITOIRE INDÉPENDANT. — ORIGINE DE NOS CÔMTES DU VEXIN, LEUR GÉNÉALOGIE, ET LEUR DROIT EXCLUSIF DE PORTER L'ORIFLAMME. — PREMIÈRE FONDATION DE SAINT-MELLON. — NOTRE-DAME DU MONT. — PONTOISE FORTIFIÉ. — ENTREPÔT, PORT, MARCHÉ A PONTOISE DÈS 864. — LE CORPS DE SAINT MELLON APPORTÉ A PONTOISE. — CONSTRUCTION DU CHATEAU FORT. — INVASION DES NORMANDS. — GRAND VICARIAT DE PONTOISE.



A liberté religieuse exceptée, le Vexin et sa capitale ne recueillirent de leurs nouveaux maîtres que la triste gloire d'avoir été parfois le théâtre de sanglants démêlés entre les princes Sicambres.

Dans l'intervalle de ces luttes farouches, Pontoise vit arriver dans ses murs un cortège funèbre des plus imposants. C'était

au sujet du célèbre Dadon, ou Saint Ouen, évêque de Rouen. Cet habile prélat, arraché aux soins de son troupeau, par ordre du roi de France, pour aller réconcilier entre eux les grands de la Neustrie et de l'Austrasie, venait d'expirer dans le château royal de Clichy, au retour de sa pénible mission. En reconnaissance des services qu'il avait rendus à l'état, le roi Thierry, la reine son épouse, le Maire du palais, et toute la cour, accompagnèrent son corps jusqu'à Pontoise. De là les évêques et la noblesse de la Neustrie le conduisirent à Rouen, dans l'abbaye de Saint-Pierre, où le pontife avait choisi sa sépulture.

Lors de son passage à Pontoise, le corps du prélat fut déposé momentanément dans la partie de l'ancienne cité qui s'étendait, à cette époque, jusque sur la rive gauche de l'Oise, par la communication d'un vieux pont. A partir de ce jour, ce quartier, d'au delà du pont, prit le nom de Saint-Ouen. On le verra plus tard ajouter à ce nom celui de l'Aumône, à cause des grandes charités que Saint Louis y versa dans le sein des pauvres, durant son séjour à Maubuisson.

Le premier événement remarquable par rapport à notre Vexin, sous les rois de la première race, remonte à Clovis. C'est à ce prince, ou du moins à ses quatre fils, qui se partagèrent la couronne de leur père, que l'on attribue la subdivision des provinces de l'ancienne Gaule, en petites provinces, ou petits pays, en cantons ou comtés, sous la dénomination latine de *PROVINCIA* ou *PAGUS*, *PROVINCIA VULCASSINENSIS*, *PAGUS VULCASSINUS*, province ou pays vexinois. Le président Lévrier indique cette époque comme celle de la démarcation certaine entre le Vexin et les Velloicasses, ou Bellovaques, avec lesquels quelques auteurs le confondent durant la domination gallo-romaine.

Si l'on admet cette assertion, qui paraît du reste irrécusable,

on peut croire aussi que la cité qui nous occupe, a été choisie dès lors, malgré son peu d'importance, pour capitale du pays Vexinois ; car il n'est guère possible de supposer une province sans chef-lieu ; et nous ne voyons pas qu'aucune autre cité, avant la nôtre, ait pris le titre de capitale du Vexin.

Après Clovis, Dagobert vint attacher son nom à l'histoire de notre pays. Épris de l'abbaye qu'il venait de fonder sous les murs de Paris, et ne rêvant pour elle que richesses, grandeur, gloire et privilèges ; il commença par lui assigner de grands biens dans le Vexin, et notamment les terres de Cergy, de Chars et d'Épiais. Pour rendre son abbaye indépendante, ou la soustraire du moins à la juridiction de l'ordinaire, il voulut qu'elle ne relevât que du Saint-Siège. Son ambition pour sa royale fiancée n'était pas encore satisfaite. Il voulut de plus que les abbés de Saint-Denis fussent évêques, et non seulement dans l'enceinte de leur abbaye, mais encore dans tous les lieux et toutes les terres qui en dépendaient. Par là, une grande partie de notre territoire passa sous la juridiction spirituelle de la fameuse abbaye. Et, chose difficile, Dagobert parvint à faire consentir l'église de Paris à renoncer, en faveur du « Moustier royal de Monseigneur Saint Denis », à tous les droits et à la juridiction, que l'apostolat de Saint Nicaise, disciple de l'apôtre des Gaules, avait acquis à cette église sur tout le Vexin : Seulement, il paraît, d'après un antique usage, que l'on était tenu d'aller recevoir les saintes huiles de l'Église-Mère, qui ne s'était réservé que cette seule et unique marque de supériorité.

Ainsi une grande partie du Vexin d'abord, et ensuite toute cette province et sa capitale, passèrent sous la dépendance de la célèbre abbaye de Saint-Denis ; et les Abbés-Évêques de ce monastère députèrent dans notre pays un Arclidiacre, revêtu de tous leurs pouvoirs, pour l'administrer.

Sous les rois de la seconde race, un prince aussi zélé que l'avait été Dagobert pour l'abbaye des Martyrs, mais d'une volonté bien autrement robuste et puissante, Charlemagne voulut aussi s'en faire le protecteur, et se signaler envers elle par quelques bienfaits. Il porta un édit par lequel il déclarait que tout le Vexin était le patrimoine de l'apôtre des Gaules ; et qu'en conséquence il l'inféodait à l'abbaye royale élevée en son honneur, sous le titre de : *FEUDUM SACRUM SANCTI DIONISI*, fief sacré de Saint Denis. En même temps il sollicita et obtint successivement des papes Etienne IV et Adrien I^{er}, deux brefs qui portaient : « Que le Vexin ayant été soumis à l'empire de » la foi, par le bras vainqueur de Saint Denis, ce pays était de- » venu sa conquête ; et qu'en son honneur, et pour favoriser » l'abbaye qui portait son nom, il voulait que ce pays fût in- » dépendant » *NULLIUS DIOECESIS* » !

Par une révolution étrange, il advint bientôt que non seulement les abbés de Saint-Denis ne furent plus évêques, mais pas même prêtres ! Le prince Louis, petit-fils de Charlemagne, n'était que diacre, quand il fut nommé abbé du célèbre monastère. Après lui, les rois de France devinrent comme les abbés-nés de cette maison. Mais, simples laïques, il leur fallut renoncer à l'administration spirituelle de cette abbaye, et la confier à l'un des religieux, nommé supérieur ou prieur. Ces rois, ou princes-abbés, nommèrent aussi dans le Vexin des gentils-hommes ou grands seigneurs avec le titre de comtes, pour être patrons, ou avoués de la royale abbaye et de ses dépendances, pour la représenter dans les armées, et marcher en temps de guerre à la tête de ses vassaux. De là l'origine de nos comtes du Vexin, leur droit de porter seuls, devant nos anciens rois, la fameuse Oriflamme ou bannière de Saint-Denis, si célèbre dans l'histoire. Cet étendard religieux fut appelé Oriflamme, parce qu'il était composé d'un mélange d'or et de

soie couleur de feu. Raoul de Presle en fait la description suivante :

« C'est à savoir un glaive doré où est attachée une bannière
» vermeille en ressemblance de Monseigneur Saint-Denis et
» ses compagnons; et doit être attachée ceste bannière, comme
» dit est, en une hante dorée ».

Il paraît que nos comtes du Vexin et de Pontoise étaient choisis parmi les princes de la famille et du sang royal. Les historiens les font descendre de Charlemagne, DE PROSAPIA CAROLI MAGNI REGIS FRANCORUM. Vers la fin du huitième siècle, l'un d'eux, appelé Riferus ou Riferon, jeta les fondements d'une abbaye, près du vieux Pontoise, sur une éminence appelée le « MONT BÉLIEN » aujourd'hui le château. Un de nos historiens rapporte qu'il existait déjà dans ce lieu une petite chapelle, dédiée à la Sainte-Vierge, sous le nom de « Notre-Dame du MONT », sans doute parce qu'elle se trouvait sur la cime d'un rocher. Il y établit des religieux de la règle de Saint-Benoît; et dix ans plus tard, le même comte faisait fortifier Pontoise.

En 864, Charles-le-Chauve, qui prit aussi le titre d'abbé de Saint-Denis, déclara par une charte solennelle qu'il donnait à cette abbaye, du consentement de Nébelong, comte du Vexin, un petit champ situé aux portes de Pontoise, PROPÈ LOCUM QUI DICITUR AD PONTEM ISARÆ, tenant d'un bout à la voie publique, ou plutôt à la rue, AD VICUM, et s'étendant le long de la rivière. Il est facile de reconnaître par cette indication, que ce petit champ, RECVLAM, se trouvait le long de la grande rue de Pontoise, formée sur l'ancienne voie romaine, à peu de distance du pont, sur la rive droite de l'Oise, et près des habitations du vieux Pontoise, en face du château actuel de Saint-Martin. Par la même charte, Charles-le-Chauve ajoutait à ce premier don envers la royale abbaye, et la moitié du port,

CUM MEDIETATE PORTUS, et tout le marché qui se tenait chaque semaine en ce lieu, NECNON ETIAM INTEGRITATEM MERCATI IBIDEM PER SINGULAS HEBDOMADAS EX MORE CONFLUENTIS; c'est-à-dire la moitié des droits que le roi de France, ou le comte du Vexin, recevait pour l'embarquement ou le débarquement des marchandises, et la totalité des droits perçus sur tout ce qui se vendait au marché, tenu chaque semaine en ce lieu. Ainsi, il y avait dès cette époque, à Pontoise, un entrepôt, un port, et un marché chaque semaine sur ce port.

Il n'est pas douteux, dit le président Lévrier, que l'industrielle activité des religieux de Saint-Denis, et leurs grandes richesses, n'aient beaucoup contribué à la construction, disons mieux, à l'accroissement de la ville de Pontoise.

Vingt ans plus tard, la ville de Rouen, menacée de l'invasion des Danois, s'empressa de faire transporter à Pontoise un dépôt qui lui était bien cher. C'était le corps de Saint-Mellon, son premier évêque. Il fut confié à la garde des moines qu'avait établis Riferus au Mont Bélien. Mais lorsque Pontoise fut menacé à son tour, on se hâta de mettre les reliques du saint dans un lieu de sûreté; et après l'invasion, on les replaça dans une nouvelle église, que l'on construisit auprès du château fort, ainsi qu'une nouvelle abbaye qui prit le nom de Saint-Mellon.

A cette époque, Pontoise, par sa position, acquit une haute importance, sous le point de vue politique et militaire. Au septentrion des Gaules, sous un ciel âpre et brumeux, s'agitait un peuple d'hommes farouches et cruels, et encore tout plongés dans l'aspérité de la barbarie. Durant les scandaleuses divisions des enfants de Louis-le-Débonnaire, ces barbares Normands avaient lancé leurs hordes formidables sur plusieurs points de la France. Charles-le-Chauve, d'autres disent Louis-le-Gros, pour leur opposer une barrière du côté du Vexin, fit

élever un château fort à Pontoise, vers l'an huit cent quatre-vingt-trois, ou quatre-vingt-quatre. Cette ville devint donc, sur ce point, comme le boulevard de la monarchie carlovingienne. Toutefois une horde normande parvint à s'en emparer au mois d'octobre, 884, et réduisit le fort en cendres. Après des prodiges de valeur et d'inutiles efforts, Alctrann, gouverneur de la citadelle, et comte de Pontoise, avait été contraint de battre en retraite, avec sa garnison, jusqu'à Beauvais.

On frissonne d'horreur, au souvenir des maux de tous genres, que durent souffrir les habitants de notre cité, dans cette invasion ! Leurs farouches vainqueurs mettaient tout à feu et à sang dans les lieux dont ils parvenaient à se rendre maîtres. Rien ne pouvait adoucir leur férocité ; ils n'épargnaient ni les femmes enceintes, ni les enfants, ni les vieillards ; on les vit égorger des religieux jusque sur l'autel des églises de leurs monastères, mettre le feu à des communautés remplies de moines ou de religieuses, massacrer ceux qu'ils avaient faits prisonniers, les pendre dans leurs propres maisons, ou quelquefois les jeter à la mer, avant de rentrer dans leur pays, gorgés de butin et dégouttants de crimes !...

A partir de cette époque, on trouve dans l'histoire de notre cité, les premières traces d'un fait extrêmement rare dans les fastes ecclésiastiques ; nous voulons parler du Grand-Vicariat de Pontoise. Cette dignité ecclésiastique du vieux Pontoise, diffère de la plupart des autres de ce genre, en ce qu'elle ne relevait que de Rome, tandis qu'un archidiacre, ou grand-vicaire, n'est ordinairement qu'un délégué de l'évêque diocésain. L'archidiaconat de Pontoise et du Vexin était une sorte de prélature dans le pays. L'ecclésiastique élevé à cette dignité jugeait, à l'instar des évêques du temps, en matières civiles et religieuses, dans tout le Vexin. Et ce qui paraît n'avoir appar-

tenu qu'à lui, c'est que ce grand - vicaire de Pontoise eut, comme on l'a déjà dit, sa cour ecclésiastique, son chapitre et son sceau, durant plus de quatre cents ans ! Il avait aussi séance dans la métropole de Paris. Longtemps on put lire, sur un des sièges du chœur : « CHAISE DE L'ARCHIDIACRE DE PONTOISE, HÆC EST CATHEDRA ARCHIDIACONI DE PONTOESIA ».

On a beaucoup écrit, beaucoup parlé, sur cet étonnant archidiaconat. On s'est agité dans tous les sens, pour en expliquer, chacun à sa manière, l'origine, les droits, les privilèges. Il existe, à notre connaissance, trois imprimés sur cette matière ; et quand on a eu le courage de les lire l'un après l'autre, avec l'attention la plus sérieuse, on se demande encore : « Quelle » est l'origine, d'où provenaient les droits et les privilèges de » cette singulière juridiction ? »

Si l'on veut y réfléchir, on trouve la solution de toutes ces questions, dans l'inféodation de notre Vexin à l'abbaye de Saint-Denis, dans les bulles d'Etienne IV et d'Adrien I^{er} à Charlemagne, enfin dans l'élévation de quelques abbés de Saint-Denis à la plénitude du sacerdoce. Ne voulant, ou ne pouvant pas quitter leur abbaye, ces abbés-évêques députèrent un archidiaque dans le Vexin avec tous leurs pouvoirs, pour les y représenter, et y remplir toutes les fonctions épiscopales, excepté l'administration des sacrements de l'ordre et de la confirmation, réservée aux seuls évêques.

L'église de Saint-Mellon et l'abbaye, étant les premières, que possédait le moustier de Saint-Denis dans le pays vexinois, devinrent le siège de l'archidiaconé. Depuis Dagobert jusqu'à Hugues Capet, les rois de France, comme abbés de Saint-Denis, continuèrent, après les quelques abbés-évêques, à nommer à cette charge, lorsqu'elle devenait vacante ; les comtes de Pontoise et du Vexin succédèrent aux rois de France, dans cette nomination. Enfin, ce droit leur devint héréditaire, ainsi que

le comtat vexinois; de là l'origine de nos grands-vicaires ou archidiaques, l'étendue de leurs pouvoirs, leur indépendance de toute autorité, autre que celle de Rome; de là tous les autres privilèges dont ils jouissaient.

Baillet, Vies des Saints. 24 août. — L'abbé Lebœuf, t. 4, p. 177. — Manuscrits sur Pontoise, par M. Leseure, p. 165. — Le Président Lévrier, Correspondance littéraire, liasse 4, n^o 1^{er}. — *Idem.* — *Idem.* — *Idem.* — *Idem.* — Orderic Vital. Hist. man. reg. mon. Sanct. Martini Pontis. l. 2. — Deslions, p. 146. — Duval, p. 18. — Le Prés. Lévrier. — Gallia christ. in arch. Rothom. n. 2. — La Pomeraye, p. 45. — Le Prés. Lévrier. — Duchesne, De gest. Norm. t. 2. — *Idem.* — Deslions. — Taillepieu. — Le Prés. Lévrier, Corr. litt. liasse 4, n^o 1^{er}.



Chapitre A.

DE 912, A 1089.

PONTOISE RENDU AUX FRANÇAIS. — ROLLON, SON BAPTÊME. — LA CITADELLE EST RELEVÉE — NOUVEAU PONT. — LA VILLE CHANGE DE SITUATION. — BERCEAU DE L'ABBAYE DE SAINT-MARTIN. — PONTOISE AU POUVOIR DE ROBERT LE-DIABLE. — HENRI I^{er} LE REPREND AUX NORMANDS. — SAINT-MARTIN ÉRIGÉ EN ABBAYE PAR PHILIPPE I^{er}. — ÉLECTION DE SAINT GAUTIER. — GUILLAUME LE CONQUÉRANT S'EMPRE DE PONTOISE. — PHILIPPE I^{er} LE REPREND. — IL DEVIENT L'APANAGE DE LOUIS-LE-GROS.



PONTOISE resta au pouvoir des Normands jusqu'au règne de Charles-le-Simple, qui, trop faible pour les combattre, fit la paix avec Rollon, leur chef, en lui donnant à la fois et la main de Ghisèle, sa fille, et la Bretagne en arrière-fief, et toute la Neustrie, pour dot. Seulement le barbare normand s'engageait à faire hommage au roi de France, pour sa province, et à recevoir le baptême.

Ce fameux traité fut conclu à Saint-Clair, sur la petite rivière d'Epte, où le roi Charles et Rollon eurent une entrevue. Pour gagner le chef des Normands, on avait eu recours à la médiation de l'archevêque de Rouen. « Grand prince, s'était » écrié l'archevêque, en abordant Rollon, de la part du roi de » France, voulez-vous faire la guerre toute votre vie? Ne » songez-vous pas que vous êtes mortel, et qu'il y a un Dieu » qui vous jugera après la mort? Si vous voulez vous faire » chrétien, vous pouvez avoir la paix : le roi Charles vous » cédera cette côte de mer, que Hasting et vous avez désolée; » et pour affermir l'amitié, il vous donnera sa fille Ghisèle en » mariage ». Rollon n'accepta qu'après avoir consulté les grands de son armée. L'archevêque de Rouen l'instruisit et le baptisa, en 912 : Robert, duc des Français, voulut être parrain. Cette paix coûtait cher au royaume; mais on fit d'assez bon cœur les sacrifices qu'elle exigeait, dans l'espérance de convertir les Normands à la foi.

Admis à ce grand sacrement des chrétiens, dans de semblables conjonctures, Rollon était loin peut-être d'y apporter des vues aussi pures qu'il convenait; et l'on ne peut s'empêcher de le soupçonner d'ambition. Néanmoins, le trait suivant lui fait honneur, et montre jusqu'à quel point il agissait avec loyauté, et quel ascendant la foi religieuse avait pris sur le cœur de ce farouche guerrier :

Le jour de son baptême, il demanda quelles étaient les églises les plus célèbres de son nouveau pays : — « Celles de » Rouen, de Bayeux, d'Évreux, sont dédiées à la Sainte-Vierge, » lui répondit l'archevêque Francon; il y a une église de Saint- » Michel, sur une montagne dans la mer; au faubourg de cette » ville de Rouen est le monastère de Saint-Pierre, où reposait » le corps de Saint-Ouen; mais on l'a porté en France (à Pon- » toise), dans la crainte de votre arrivée; Jumièges est aussi une

» église de Saint-Pierre. — Et dans le voisinage, reprit Rollon,
» quel est le Saint estimé le plus puissant ? — Saint-Denis,
» répartit l'archevêque ; — Eh bien ! poursuivit Rollon, avant
» de partager la terre à mes vassaux, j'en veux donner une
» partie à Dieu, à Sainte-Marie et à tous ces autres Saints,
» pour attirer leur protection. Et pendant la semaine de son
» baptême, portant encore l'habit blanc, il donna chaque jour
» une terre à chacune des sept églises, que nous venons de
» nommer ».

Par ce traité, Charles recouvra Pontoise et toute la partie du Vexin, qui depuis ce temps prit le nom de Vexin FRANÇAIS, pour la distinguer de l'autre partie, qui venait d'être abandonnée à Rollon, et qui fut appelée VEXIN NORMAND. L'ancien Vexin s'étendait du côté de Rouen, jusqu'à la petite rivière d'Andelle.

Rollon ne survécut que cinq ans, à cette mémorable transaction. Et comme on ne tarda pas à s'apercevoir qu'il fallait peu compter sur la bonne foi de ses successeurs, on se hâta de relever de ses ruines la forteresse de Pontoise, et de la flanquer de hautes tours crénelées.

Quelque temps après, fut jeté sur l'Oise, un pont de pierre de douze arches, vis-à-vis de la citadelle. Depuis longtemps déjà l'ancien pont de bois, situé à la tête de l'île, dite aujourd'hui de Saint-Martin, tombait de vétusté, et une inondation, ou un débordement effrayant de l'Oise, était venu le rendre impraticable. La commodité de ce nouveau pont, une épidémie survenue vers ce temps dans l'ancien Pontoise ; enfin, la protection que leur promettait la forteresse, contre les incursions des Normands et de tout autre ennemi, tous ces divers motifs, décidèrent les habitans à désertier insensiblement leurs premières demeures, pour s'établir le plus près possible du château fort. Et la cité, qui jusqu'alors avait été tout entière

dans la plaine, dite aujourd'hui de Saint-Martin, et le long de la chaussée de Jules César, s'établit peu à peu dans les flancs de la montagne, où elle se trouve maintenant.

Peu à peu, il ne resta plus de la vieille cité, que quelques maisons qui retinrent le nom de (VILLA SANCTI-MARTINI), BOURG DE SAINT-MARTIN, patron de l'église du lieu. Cette église fut la première qui exista dans Pontoise. Aussi pense-t-on que dès lors elle datait déjà de plusieurs siècles.

A peu près vers le commencement du onzième siècle, quelques moines accourus de Paris, soit pour secourir les Pontoisiens durant les jours calamiteux de la peste, soit pour jouir du calme, qu'ils avaient peine à trouver au sein de la capitale, établirent, quand le fléau eut disparu, sur de tristes ruines, et sur un terrain presque abandonné, les premières cellules d'une abbaye de bénédictins, sous le nom de Saint-Germain de Paris. Cette abbaye prit ensuite le nom du Faubourg, et finit par devenir assez célèbre, comme nous le verrons bientôt.

Il y avait environ un siècle que Pontoise et le Vexin français étaient rentrés au pouvoir des rois de France, quand les intrigues de la reine Constance, contre son fils, vinrent les faire tomber de nouveau aux mains des Normands. Henri I^{er}, pour résister aux entreprises de sa mère, appela à son aide Robert-le-Diable, duc de Normandie, qui se montra dévoué. Mais il fallut lui abandonner Pontoise et tout le Vexin, pour prix de ses services.

Les sujets de Henri, tous les comtes et chevaliers de l'île de France, et les « nobles bourgeois » de Pontoise surtout, ne virent qu'avec indignation cette transition du Vexin aux mains des Normands. Ils éclatèrent en plaintes et en murmures; ils incriminèrent en cent manières la conduite du roi. Henri, que cette malheureuse transaction affligeait autant que pas un de ses sujets, n'attendait qu'une occasion favorable pour l'anéantir

et donner satisfaction aux mécontents. Elle ne tarda pas à s'offrir. Robert-le-Diable étant mort dans un pèlerinage à la Terre-Sainte, Henri vola au secours de Guillaume-le-Bâtard, auquel on disputait la succession au duché de Normandie. Il défit les ennemis du duc, à la célèbre bataille du Val-des-Dunes. Mais il se paya lui-même de ses services, en reprenant de pleine autorité, Pontoise et tout le Vexin.

Par la sagesse de leur conduite, « *par leurs bons* » services et leurs vertus, les religieux de Saint-Martin s'étaient concilié la bienveillance publique.

On avait confié à leurs soins l'administration de l'église de l'ancienne cité. Garnier et Amaury, ou Amanor, seigneurs du château de Pontoise, après avoir environné leurs cellules et l'église de hautes et fortes murailles, prièrent le roi de France de se déclarer leur protecteur. A leur sollicitation, Philippe I^{er}, qui était monté sur le trône depuis neuf ans, reconnut légalement l'administration des moines, l'honora, ainsi que la vieille église, du titre d'Abbaye, et leur accorda le droit de franchises.

Voici la charte de ce prince :

« Philippe, par la grâce de Dieu, roi des Français, à tous » ceux qui ces présentes lettres verront, salut.

« Voulant honorer l'église de Saint-Germain, aujourd'hui » Saint-Martin, à la prière des seigneurs du château de Pontoise, Garnier et Amaury, et de tous les autres illustres personages, par les bienfaits et aumônes desquels elle a pris » un tel accroissement, qu'elle est environnée de murailles; » pour le salut de l'ame de mon père, et pour la mémoire de » mes parents, j'ai donné ces franchises à ladite église, et veux » qu'elle soit libre de toute servitude, et qu'elle jouisse, en » toute liberté et sans trouble, de tous les biens qu'elle peut » avoir reçus en aumônes, et qu'elle possède par acquisition;

» et afin que ce soit chose stable et permanente à l'avenir, j'ai
» fait attacher mon sceau aux présentes ; et, pour plus grande
» confirmation, j'ai fait signer mes fidèles et plus intimes sous-
» signés ». « Seing du comte HUGUES ; DE GALLERAN ; BAUDOIN,
» maître d'hôtel ; RAINAUT, bouteillier ; GAULTIER, connétable ;
» GUY DE MONLETHAIRE ; ADAM DE L'ISLE ; LECHAL DE MONT-
» MORENCY ; LANCELIN DE BAUVAIS ; ETIENNE, prévôt de Paris ».
» Fait à Pontoise, l'an de l'incarnation de N. S., MLIX, et le
» neuvième du roi Philippe. Ce que nous avons vu, nous l'attes-
» tons être vrai, sous le sceau de notre cour. PIERRE, chan-
» celier ».

Il fallait donner un supérieur à cette abbaye. Les religieux, d'un commun accord, désignèrent au roi un nommé GAUTIER, homme éminent en science et en vertu. Philippe voulut assister avec toute sa cour à l'installation de ce premier abbé, et lui remettre, lui-même, les insignes de sa dignité. Mais ce moine, qui avait été assez modeste pour refuser cette élévation, et chercher à se dérober aux instances du roi, en allant se cacher dans les monastères de Cluny et de Marmoutiers, trouva assez de fierté religieuse sous son capuchon, pour s'écrier, en mettant sa main au-dessus de celle du roi, qui lui présentait la crosse abbatiale : « NON A TE, REX, SED A DEO : SIRE, CE N'EST PAS DE
» VOUS, MAIS DE DIEU, QUE JE VEUX TENIR CETTE JURIDICTION ».

Henri I^{er}, comme nous l'avons vu, avait repris, sur les Normands, Pontoise et tout le Vexin. Quarante-sept ans plus tard, Guillaume-le-Bâtard, devenu Guillaume-le-Conquérant par la conquête de l'Angleterre, rendait la pareille au successeur de Henri, et reprenait le Vexin et sa capitale, qu'il appelait sa propriété. Mais il mourut au retour de son expédition du Vexin, et Philippe I^{er} se hâta de reprendre ce qu'on venait de lui arracher ; il en fit, du consentement de ses sujets, l'apanage de son fils Louis-le-Gros.

Ainsi, dans l'espace de deux siècles environ, trois fois Pontoise tomba au pouvoir des Normands, et trois fois les rois de France parvinrent à le leur arracher.

Rollo Gislam, Caroli filiam, uxorem accepit, et in dotem Neustriam. Gaguinus, liv. 5. *Annal. in Carolo simplice.* — Burette, *Hist. de France*, p. 57. — Deslions, page 7. — *Pons lapideus in loco in quo modò est, ad annum MXC constructus fuit, ut patet ex cartulari.* Estiennot, p. 3 in verso. — L'abbé Lebœuf, p. 177. — Taillepiéd, p. 9. — Dom Racine. — Th. Burette, *Hist. de France*, p. 66. — *Roberto Duci totum Vulcassinum, à fluvio Isaræ usquè ad Eptam, donavit.* Ord. Vital, l. 8. — *Ex quo Franci magnam ergà Regem conceperunt indignationem.* Aimoinus, l. 5, chap. 48. — *Vulcassinum pagum auctoritate repetiit.* Aimoinus, liv. 5, ch. 48. — *Hist. manuscrite de Saint-Martin.* Dom Racine, p. 5. — Duval, p. 34. — Deslions. — *Ludovico igitur filio suo, consensu Francorum, Pontisariam et Madantum totumque comitatum Vulcassinum donavit.* Ord. Vital, liv. 8, ad annum 1092.



Chapitre 5.

DE 1089, A 1204.

GÉNÉALOGIE DES COMTES ET SEIGNEURS DU VEXIN ET DE PONTOISE.

— CÉLÉBRITÉ DE PONTOISE SOUS LOUIS-LE-GROS. — LA COMTESSE GALLERAN. — YVES DE CHARTRES. — MORT, CANONISATION, TOMBEAU ET CROSSE DE SAINT GAUTIER. — MONNAIE DE PONTOISE, DOCTEURS, AVOCATS. — SAINT-MELLON. — LOUIS-LE-GROS ET L'ORIFLAMME. — SAINT RICHARD. — NOUVEAU BOURG. — LA REINE ISABELLE ET LOUIS VIII. — PONTOISE ÉRIGÉ EN CITÉ. — SAINT-OUEN.



ALGRÉ toutes les vicissitudes qu'eut à subir le comtat vexinois, il eut, durant plus de quatre cents ans, pour possesseurs, une longue suite de seigneurs et de comtes, que l'histoire qualifie indifféremment de comtes de Pontoise, de Chaumont, de Mantes et de Meulan, et qui en restaient propriétaires réels, tandis que les Français et les Normands s'en disputaient tour à tour la souveraineté. Le premier de ces comtes, dont l'histoire nous ait conservé le nom, fut RIFFERUS ou RI-

FERON, qui vivait vers l'an 780. Ses successeurs connus ont été : **GAYLENUS**, **RAYGAULT**, **NEBELONG I^{er}**, cousin germain de **Pépin**, **THÉODEBERT**, son fils, **NEBELONG II**, petit-cousin de **Pépin**, **ROBERT I^{er}**, dit **LE FORT**, qui épousa la princesse **Ade-laïde**, fille de **Louis-le-Débonnaire**; son arrière-petit-fils devint le chef de la race des **Capétiens**; **ALCTRAMN**, gouverneur de **Pontoise**, en 882; **ROBERT II**; **VALERAN** OU **GALERAN I^{er}**, qui épousa **Hildegarde de Flandre**, comtesse d'Amiens.

Nous ne pouvons nous empêcher d'interrompre un instant la généalogie de nos illustres comtes, pour faire connaître un monument curieux de la piété et de la munificence de cette noble dame, **Hildegarde**, envers l'abbaye de **Saint-Pierre de Chartres**, lorsqu'elle eut la douleur de perdre le comte de **Pontoise**, son mari. Il porte l'empreinte de la plus vive sollicitude conjugale pour le salut du feu comte, son époux; et l'on y trouve en même temps le regret le plus amer, et la réparation la plus authentique, des fautes qu'elle avait pu commettre, elle-même, au sein des grandeurs, avant ses jours de deuil. Voici cette pièce intéressante :

« Comme on ne peut trop louer et publier la miséricorde
» ineffable de notre créateur, qui, après nous avoir rachetés
» au prix de son sang, et lavés de la tache originelle dans les
» eaux du baptême : Prévoyant que, malgré tout cela, l'homme
» ne peut demeurer un seul jour exempt de péché, il nous a
» encore donné plusieurs moyens de salut pour nos âmes,
» entre lesquels l'aumône est un des plus efficaces; Moi, **HIL-**
» **DEGARDE**, me suis proposé de faire héritière de tous mes
» biens (dotaux), la Sainte-Église de Dieu. Mais comme le
» pouvoir de lier et de délier est spécialement confié au bien-
» heureux apôtre **Saint-Pierre**, j'ai cru ne pouvoir mieux faire,
» que de demander son intercession, pour la rémission de mes
» péchés. C'est pourquoi, pour obtenir le pardon de mes fautes,

» et de celles de feu Galeran, mon mari; et afin que Dieu nous
» accorde la rémission de nos péchés; je cède, du consente-
» ment du comte GAUTHIER, mon fils, et abandonne au mo-
» nastère de Saint-Pierre de Chartres, tous les droits que
» mondit défunt mari m'a donnés en dot, selon la loi Salique,
» la terre de....

» Que si quelqu'un entreprend de venir contre cette dona-
» tion, ou y trouve à redire, il encoure la colère du Dieu
» Tout-Puissant, à moins qu'il ne se rétracte aussitôt.

» Et afin que cette donation acquière toute authenticité, je
» l'ai fait approuver par HUGUES, duc des Français, et les nobles
» comtes de sa cour. Donné en notre château de PONTOISE,
» le..... 982. Signé HUGUES, duc des Français, GAUTHIER,
» comte ».

Au comte GALERAN ou VALERAN, succédèrent, dans le comtat vexinois, GAUTIER I^{er}, comte du Vexin, par son père, d'AMIENS, par sa mère, et de DREUX, par sa femme, fille de LANDRI; GAUTIER II, dit LE BLANC, porte-bannière de France (VEXILLIFER FRANCIE); DROGON, son fils, qui épousa une sœur de SAINT-EDOUARD, roi d'Angleterre; GAUTIER III, qui eut pour femme BIOTE, fille de HUGUES, comte du Maine. En lui s'éteignit cette illustre race des comtes de Pontoise, que les historiens, comme on l'a déjà dit, font descendre de Charlemagne. Il périt victime de la plus insigne perfidie. Guillaume-le-Conquérant, au rapport d'Orderic Vital, et de Guillaume de Poitiers, invita le noble comte de Pontoise, et sa femme, à venir recevoir chez lui l'hospitalité à Falaise, sous prétexte d'y traiter ensemble, au sujet des différens survenus, par rapport au comté du Maine. Ce traître les accueillit avec de grands témoignages d'amitié, et après les avoir bien traités, il les tua tous deux en une seule nuit par le poison. RAOUL LE GRAND, neveu de GAUTIER, partagea quelque temps la succession de son oncle, avec

LOUIS-LE-GROS; SIMON, son fils, lui succéda. Mais ennuyé des grandeurs de ce monde, il finit par se faire religieux; et son entrée dans un cloître, fit tomber tout le comté dans le domaine de la Couronne.

Philippe I^{er}, comme nous l'avons dit, donna ce comté à son fils Louis-le-Gros.

Pontoise acquit une nouvelle gloire en devenant l'apanage d'un fils de France. Louis prit le titre de comte de Pontoise, ou indifféremment du Vexin. Alors le nom de Pontoise devint tellement en faveur à la cour, que c'était un grand honneur et une bonne fortune de le porter ! Gilles de Chambely, élu abbé de la célèbre abbaye royale de Saint-Denis, élevé à la dignité d'archi-chapelain de Philippe-le-Bel, et de grand-aumônier de France, durant la minorité des enfants de Philippe, crut ajouter à la gloire de son nom, en y ajoutant celui de Pontoise ! il profita pour cela de ce qu'il était né en cette ville. Plus tard, le célèbre Guillaume, général de l'ordre de Cluny, prit aussi le surnom de Pontoise !

Le roi Philippe avait été invité, par Guillaume-le-Roux, roi d'Angleterre, et Robert, duc de Normandie, à se trouver à une entrevue qui devait avoir lieu entre les deux frères. Le roi de France, qui séjournait souvent à Pontoise, donna ordre au célèbre Yves, évêque de Chartres, de venir le « *trouver à main armée* » dans cette ville, ou dans celle de Chaumont, pour l'escorter auprès des princes normands. Mais Philippe, par sa malheureuse alliance avec BERTRADE DE MONTFORT, enlevée à FOULQUES LE REQUIN, son mari, avait indigné tout ce qu'il y avait d'ames honnêtes dans ses états, et s'était attiré une ex-communication de la part du Saint-Siège. Qui n'admirerait la noble indépendance avec laquelle l'évêque de Chartres résiste à ce prince coupable, et lui reproche sa faute ! Voici sa réponse :

« A Philippe, par la grâce de Dieu, magnifique roi des
» Français :

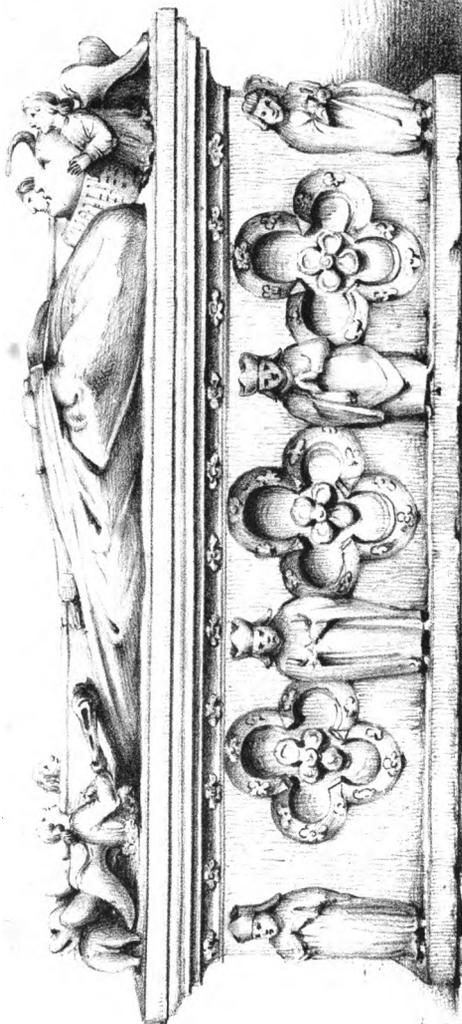
» Yves, humble sujet de sa grandeur, désire se conduire de
» manière à être agréable au roi des rois. Je viens de recevoir
» les lettres de votre majesté, par lesquelles vous m'ordonnez
» d'aller vous trouver à Pontoise, à main armée, ou à Chau-
» mont, au jour marqué, pour escorter votre majesté, dans
» l'entrevue entre le roi des Anglais et le duc des Normands.
» Je ne le puis présentement pour plusieurs raisons. La première
» est : que notre supérieur et maître, le pape Urbain VIII, vous
» a excommunié en vertu de l'autorité apostolique dont il est
» revêtu, parce qu'au mépris de l'inviolabilité du mariage, et
» des statuts des Conciles qui vous ont été notifiés à ce sujet,
» vous retenez la femme d'autrui, comme votre épouse. Que
» votre majesté me pardonne donc, si je cherche à éviter sa
» présence, c'est que je craindrais d'être obligé, et d'après les
» ordres du Saint-Siège, à qui je dois obéissance, de vous dire
» en public ce que je vous dis en particulier, ne voulant ni
» offenser, ni humilier votre majesté. Une autre raison, c'est
» que les vassaux de mon église, et tout le reste de mes gens
» d'âmes, sont pour la plupart ou absents ou excommuniés
» pour rupture et violation de la paix; et que je n'ose et ne
» dois, avant une réparation de leur part, réconcilier et mener
» en guerre des excommuniés. Du reste, votre majesté sait
» qu'il n'y a pas de sûreté pour moi à sa cour, ne pouvant
» compter sur des courtisans suspects. J'attendrai donc que,
» par la divine clémence, votre cœur soit touché et goûte la
» vérité, j'attendrai que vous ayez fermé les oreilles à la voix
» du serpent, et ouvert votre esprit à de salutaires avertisse-
» ments. Ce que je désire. Yves, év. ».

Cependant le monastère de Saint-Martin prospérait. Après
avoir administré son abbaye durant vingt-six ans, Gautier

mourut, laissant après lui des souvenirs si admirables de vertu et de sainteté, qu'un demi-siècle après on lui élevait des autels, et que la ville de Pontoise voyait, en un même jour, prosternés sur son tombeau, le pape Eugène III, le roi Louis VII, dit le Jeune, l'archevêque de Rouen et l'évêque de Senlis, Hugues et Théobalde!

Saint Gautier avait reçu le jour au pays de Vimeu, en Picardie, au commencement du règne de Henri I^{er}. Tout jeune encore, il fit de rapides progrès dans l'étude des belles-lettres, qu'il enseigna lui-même dans la suite. Sous l'habit de séculier, le jeune professeur portait déjà le cilice. L'humilité, la charité, la mortification, devinrent ses vertus favorites. Il s'était retiré au monastère de Rébais, diocèse de Meaux. On l'en arracha pour lui confier l'administration de la nouvelle abbaye de Pontoise. Plusieurs fois il s'échappa secrètement de cette maison, pour se dérober aux justes hommages que lui attiraient de toutes parts ses hautes vertus. Le pape Grégoire VII le força d'y rentrer. Le saint abbé se construisit alors une sorte de grotte près de sa communauté, où il se retirait fréquemment, et passait de longues journées dans la contemplation. Malgré le désir qu'il avait d'être oublié du monde, sa grotte devint comme un sanctuaire mystérieux et vénéré, où les prêtres et le peuple accouraient en foule recueillir les conseils du saint religieux, comme autant d'oracles! La charité, que cet illustre abbé porta quelquefois jusqu'à l'excès, lui attira bien des persécutions. Il quitta la terre, plein de mérite, le huitième jour de janvier 1099.

Le grand bruit que fit sa sainteté, surtout à l'heure de sa mort, valut à son abbaye un accroissement considérable. Tout-à-coup, l'on vit arriver de l'abbaye de Rébais, diocèse de Meaux, un certain nombre de religieux qui venaient solliciter la faveur d'être unis à ceux de Saint-Martin, et de pouvoir servir Dieu dans



J. Rayne

Imp. d'Humbert & Pontoise.

RECH. HIST.

J O M B E A U E T G R O S S E D E S ' G A U T I E R

R. D.

un lieu regardé comme sanctifié à jamais par la glorieuse mort de son premier abbé. (Saint Gautier eut pour successeur THIBAUT I^{er}.)

L'abbé Guillaume de la Roche de Mello, quatrième successeur de Saint Gautier, fit élever un monument sur ses glorieuses dépouilles, vers l'année 1146. Ce cénotaphe, si précieux, par les souvenirs qu'il réveille, et par son antiquité, est parvenu jusqu'à nous, à travers une succession de sept siècles, et malgré les ravages du vandalisme. (Il se voit de nos jours chez madame v^e Athause Roger d'Arquinwilliers, dans la chapelle de son château de Saint-Martin de Pontoisè.) Il est en pierre, et très-bien conservé. Le saint, de grandeur naturelle, est représenté *étendu*, tenant d'une main la crosse abbatiale et un livre de l'autre. Il est revêtu de ses habits sacerdotaux, porte l'étole, à l'instar des évêques, sans être croisée; et son amict, relevé autour de son cou, forme une espèce de capuchon; son manipule est fort long; sa tonsure est beaucoup plus large que celle des ecclésiastiques d'aujourd'hui. Il foule aux pieds un mauvais génie, en signe de sa victoire. A sa tête sont deux anges placés à droite et à gauche; ils déploient leurs ailes; celui de droite tient un encensoir en main, et semble encenser les reliques du saint; celui de gauche joint les mains. A ses pieds sont deux autres anges, dont l'un tient une torche funèbre, et l'autre un encensoir : tous quatre étendent leurs ailes, lèvent les yeux au ciel, dans une attitude qui semble indiquer que celui, dont on honore ici-bas les restes glorieux, est maintenant couronné de gloire, et jouit aux cieux du bonheur parfait que lui ont mérité ses vertus. Dans la façade du devant, et aux deux bouts du tombeau, sont représentés en relief quelques disciples ou successeurs du saint, revêtus de leurs habits de chœur. C'est le trifolium qui domine dans la sculpture et l'ornementation de ce précieux cénotaphe.

(Monsieur l'abbé Cordier, curé actuel de Notre-Dame de Pontoise, possède la crosse abbatiale de Saint Gautier. Cet antique bâton pastoral est très-curieux pour les artistes, par sa forme et ses sculptures.)

La demeure habituelle de Philippe I^{er}, à Pontoise, rendit cette ville célèbre sous plusieurs rapports. Elle eut dès lors des avocats, des docteurs. Ce prince, ainsi que deux de ses successeurs, Louis-le-Gros et Louis-le-Jeune, y firent battre une monnaie, qui portait pour inscription : « *MONETA PONTISARÆ OU PONTISIENSIS* ».

Depuis des siècles, nos comtes de Pontoise et du Vexin, avaient été créés, comme on l'a vu, protecteurs et avoués de l'abbaye royale de Saint-Denis en France; et c'est en cette qualité qu'ils avaient seuls le droit d'en porter la bannière. En 1124, Louis-le-Gros, partant pour la guerre contre l'empereur Henri V, alla prendre l'oriflamme à Saint-Denis, sur l'autel des Martyrs. Mais il déclara que c'était comme représentant des droits des anciens comtes du Vexin, qu'il la portait. C'était avec le plus grand appareil et avec les plus grandes démonstrations d'amitié, que les rois de France remettaient cette bannière aux mains de nos comtes. Voici ce qui se pratiquait. L'étendard avait été déposé avant la cérémonie sur l'autel des martyrs : « Et après la célébration de la messe, baisez en la » bouche, dit un auteur, au roi, celui auquel vous l'avez eslu » à bailler, et là, le tient entre ses mains par grant révérence, » afin que les barons assistans le puissent baiser comme relique » et chose digne. Et en lui baillant pour la porter, lui faites » faire serment de la garder et porter en grant révérence, et à » l'honneur de vous et de votre royaume! »

Après son avènement au trône, ce même comte de Pontoise, Louis-le-Gros, qui avait épousé Alix de Savoie, maria la sœur d'Alix, Adèle de Savoie, à Guillaume Cliton, duc de Nor-

mandie, et lui donna pour douaire son comté de Pontoise. Mais Guillaume, étant mort sans enfans et sans avoir pu recouvrer son duché de Normandie, usurpé par son oncle, le roi de France reprit Pontoise et tout le comtat vexinois.

Les descendants de Philippe I^{er} héritèrent de l'affection de leur père pour la ville de Pontoise. Le quatrième de ses petits-fils, Henri de France, accepta le titre d'abbé de Saint-Mellon. Après lui, Philippe de France, son frère, Grand-Archidiacre de Paris, ayant refusé l'évêché de cette ville, en faveur de Pierre Lombard, son professeur, fut aussi abbé de Saint-Mellon et Archidiacre du Vexin et de notre cité, qui était incorporée à son église. C'est sans doute à la demande de ce prince-abbé, que Louis-le-Jeune, son neveu, donna le droit de banalité au moulin de Saint-Mellon, situé dans l'enceinte de la ville.

Quelques années après, Louis-le-Jeune, consentant au mariage de la princesse Marguerite, sa fille, avec Henri, héritier présomptif de la couronne d'Angleterre, lui avait donné Pontoise et tout le Vexin, pour dot. Mais la princesse n'ayant pas eu d'enfant du jeune Henri, le Vexin et Pontoise retombèrent dans le domaine de la maison de France.

Vers le même temps, un fait horrible glaçait d'effroi les habitans de Pontoise et des environs, et même d'une partie du royaume. Toute femme, mère à cette heure dans notre ville, se sentit saisie d'un frisson de mort, n'eut plus de voix pour dire ses angoisses, sentit ses cheveux lui dresser à la tête, et dans des transes indécibles, craignit pour son enfant! En voici la cause :

Un jeune enfant de douze ans, appartenant à l'une des meilleures et des plus honnêtes familles de Pontoise, avait, par une piété rare et presque sans exemple à son âge, offusqué les regards de quelques Juifs, séjournant alors dans la ville. Après avoir pris leurs mesures, ils parvinrent à s'en saisir le

jour de Pâques de l'année 1180, le 24 mars. Ces fanatiques entraînent brutalement cet enfant dans un souterrain profond !

Pour épargner à ceux qui nous liront, l'horreur de ce qui se passa dans cet antre, nous n'en dirons qu'un mot.

Ces monstres s'imaginent tenir de nouveau le Christ. Ils déchirent cette jeune et innocente victime sous les coups d'une flagellation sanglante. Et, quand ils sont las de frapper, ils l'étendent et l'élèvent en haut sur une espèce de croix ; et là, en haine de Jésus de Nazareth et du nom chrétien, ils ne cessent d'assouvir leur rage et de torturer cet enfant, qu'ils n'aient eu la barbare satisfaction de le voir expirer dans les angoisses et les convulsions des plus cruelles douleurs ! *

Une pareille atrocité ne manqua pas de soulever l'indignation publique ; on eut même recours à la vindicte royale. Philippe II, dit Auguste, en fut instruit, et tira d'abord une éclatante vengeance du meurtre du jeune Pontoisien. Puis, à son retour de Bouvines, où il venait de rendre son épée redoutable aux Anglais et aux Allemands conjurés, irrité par de nouveaux forfaits de la part des juifs, ce prince finit par les chasser de la France, et purger le royaume de ces meurtriers farouches, qu'un fanatisme forcené empêchait d'y jouir en paix des mêmes franchises que les autres citoyens.

Une église était dédiée, à Paris, au culte des Saints Innocents : le jeune Richard y fut transporté par honneur. Richard, abbé du Mont-Saint-Michel, rapporte plusieurs faits miraculeux arrivés sur le tombeau du jeune martyr ; et Rigord, écrivain du temps, s'exprime ainsi : « *IBI AD HONOREM DOMINI, PER*

* L'histoire rapporte que, malgré la faiblesse de son âge, le jeune martyr Richard ne cessa de confesser, durant tout son supplice, le nom du

Dieu de ses pères, avec un courage et un héroïsme qu'il ne pouvait tenir que du Ciel !

PRECES ET INTERCESSIONEM SANCTI RICHARDI, MULTA MIRACULA, IPSEO DOMINO OPERANTE, FACTA FUISSE AUDIVIMUS »! Nous savons que Dieu, voulant faire éclater sa gloire en ce lieu, y a fait un grand nombre de miracles par l'intercession et les prières de Saint Richard! »

A cette époque remonte une charte curieuse, que nous a conservée Dom Estiennot, dans son histoire de l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise. Elle porte que Jean, fils de Hugues, et neveu de Thibault de Gisors, donne à titre d'aumône, à ladite abbaye, une certaine rue ou un quartier, VICUM, appelé LE NOUVEAU BOURG, « BURGUM NOVUM, » situé hors de la porte du château fort de Pontoise, « EXTRA PORTAM CASTRI PONTISIENSIS, » et dans une donation antérieure, on le place hors de la porte de Pontoise, « EXTRA PORTAM PONTISARÆ ». Ce titre prête à bien des conjectures. Entre autres, cette rue ou quartier appelé le NOUVEAU BOURG, désignerait-il quelques maisons de l'ancienne cité, connue plus tard sous le nom de « VILLA SANCTI-MARTINI, » et qui exista jusqu'à la fin du quatorzième siècle? Ne pourrait-on pas voir également le quartier connu de nos jours sous le nom vulgaire de Faubourg-Notre-Dame, anciennement « LA FOULERIE »? Ou bien encore le quartier où se trouve actuellement la fontaine aux deux tuyaux? Taillepiéd atteste l'existence d'une grande et belle croix en ce lieu, appelée la croix du « BOURG. » D'après les plus sérieuses recherches, ces trois suppositions nous ont paru également admissibles, sans avoir pu rencontrer de raisons suffisantes, pour nous prononcer plutôt en faveur de l'une que de l'autre. Voici la teneur de cet ancien titre :

- « Au nom de la sainte et indivisible Trinité. Amen.
- » Moi Jean, fils de Hugues, et neveu de Thibault de Gisors,
- » veux faire connaître à tous présents et à venir, que j'ai voué

» et donné à Dieu et à l'église de Saint-Martin de Pontoise, à
» l'abbé et aux religieux qui servent Dieu en ce lieu, **LE BOURG**
» **SITUÉ HORS LA PORTE DU CHATEAU FORT DE PONTOISE**, avec la
» justice, le ban et la voirie, pour le salut de mon ame et
» celui de tous mes ancêtres. Pour rendre ce titre valable à
» perpétuité, je l'ai déposé, en présence d'une nombreuse as-
» semblée, sur l'autel, à côté du texte des Saints-Évangiles, et
» je l'ai ensuite signé et muni de mon sceau. Fait en public,
» l'an de l'incarnation 1183 ». Entre les témoins du côté de
Jean, sont : **THIBAUT**, prévôt de Chars, **GUILLAUME HASARD**,
GUILBERT de Bèse; du côté des religieux : **RENIER**, prieur de
Saint-Pierre de Pontoise, **JEAN de Chambly**, **AUBERT de Mon-**
détour, **YVES de Celle**, **RAOUL de Chapelle**.

Philippe II, après avoir répudié la jeune Isabelle de Hainaut, l'avait reléguée au château de Pontoise. Cette vertueuse princesse, à force de sagesse et de bons procédés, parvint à recouvrer les faveurs du roi, son époux. Elle en eut d'abord un fils, Louis VIII, père de Saint-Louis. Cette jeune mère infortunée mourut dans sa vingt-deuxième année, en mettant au monde deux autres enfants jumeaux. (sept. 1187).

Par les fiançailles de la princesse Alix de France, sœur de Philippe, avec Richard, roi d'Angleterre, Pontoise et le Vexin, furent un instant menacés de tomber au pouvoir des Anglais. Ils avaient été promis à Alix pour dot. Mais le mariage ayant été rompu, ces possessions rentrèrent dans le domaine du roi de France.

L'année 1188, fut une année de gloire et de liberté pour Pontoise, année à jamais mémorable dans l'histoire de cette ville. Voici le précieux monument par lequel Philippe-Auguste en fait une commune et l'érige en cité. Nous traduisons Dom Estiennot, qui avait copié mot pour mot la charte originale :

COPIE

DE L'ORIGINAL.

*In nomine Sanctæ et indivi-
duæ Trinitatis, Amen.*

*Philippus, Dei gratiâ Fran-
corum rex :*

*Noverint universi præsentés
pariter et futuri, nos apud Pon-
tisaram communitatem sta-
tuisse, salvâ fidelitate nostrî et
omnium successorum nostro-
rum, salvis omnibus consuetu-
dinibus, sub hoc tenore :*

I.

*Quòd omnes qui in paro-
chiis Pontisaræ et Sancti-
Martini, manebunt, ab omni
talliatâ injustâ, captione, cre-
ditiõne et ab universâ irrationa-
bili exactione, cujuscumque
sint homines, liberi et immunes
jure perpetuo permaneant.*

II.

*Quòd si alicujus militis hos-
pes, illi cujus hospes fuit, in
aliquo forefecerit, ab eodem,
Domino suo, submonitus, in
ejus domum infra Pontisaram*

TRADUCTION

DE DOM ESTIENNOT.

Au nom de la sainte et in-
divisible Trinité, Ainsi soit-il.

Philippe, par la grâce de
Dieu, roi des Français :

Sachent tous présens et à
venir que nous avons érigé
Pontoise en commune, sauf la
fidélité qui nous est due et à
nos successeurs, sauf toutes
les coutumes reçues, et sous
la teneur suivante :

I.

Tous ceux qui demeureront
dans les paroisses de Pontoise
et de Saint-Martin, de quel-
que condition qu'ils soient,
seront libres à perpétuité, et
exempts de toute taille injuste,
prise de corps, prêts forcés et
de toute exaction inique.

II.

Si l'hôte de quelque cheva-
lier vient à commettre un délit
envers lui, il devra, sur l'a-
vertissement de ce chevalier,
lui faire justice en présence de

scilicet, plenam justitiam exequatur. Si verò hospes rectitudinem facere contempserit, Miles de illius sui hospitis rebus infra terram suam quidquid invenerit saisiet, ita tamen quòd inde nihil afferens, totum ibi dimittet. Deinde Majori et Proceribus Communitatis, idem Miles ostendet, se penuria justiciæ, sui hospitis res saisivisse. Major verò secum Proceribus communitatis adhibitis, si voluerit, ad hospitem militis coget, ut quod exequi justitiam contempsit militi, lege quâ vivit emendet : et de priori forefacto quidquid ratio exiget, eidem ad plenum exequatur.

sa famille, à Pontoise. S'il s'y refuse, le gentilhomme aura le droit de saisir, sur la terre de son hôte, tout ce qu'il pourra trouver, appartenant au prévenu, sous la condition toutefois de ne rien s'approprier, mais de laisser le tout en séquestre. Alors il fera savoir au Maire et aux Pairs de la commune, qu'il n'a saisi les biens de son hôte que parce qu'on a refusé de lui faire justice. Or, le Maire, s'adjoignant les Pairs de la commune, s'il le juge nécessaire, forcera l'hôte à faire au chevalier la justice qu'il lui refuse, le condamnera selon la loi sous laquelle il vit, et exigera qu'il fasse tout ce qu'il convient pour réparer son premier délit.

III.

Si aliquis aliquem cuilibet hujus communitatis aliquid injuriæ intulerit, illam ignorans injuriam in crastinum contradixerit, si ignorantiam illam sacramentò probare poterit, illà solâ vice liberum et

III.

Si quelqu'un vient à se rendre coupable envers un homme de la commune, et prétend ensuite s'excuser sur son ignorance, il ne peut être exempt de poursuite qu'à la condition de prouver par ser-

quietum reducere permittatur, sin autem, statuimus ut ille capiatur.

ment, l'ignorance qu'il allègue, et pour cette seule fois seulement, autrement, qu'il encoure prise de corps.

IV.

Quicumque pro mercato ad castrum venerit, ità omninò quietus ire et redire permittatur, ut nunquàm in adventu vel reditu in aliquo disturberetur, nisi sit debitor vel fidejussor, vel nisi forefactum fecerit, aut fecit, pro quo debeatur impediri.

IV.

Quiconque viendra dans la ville pour le commerce, devra être entièrement libre et pour venir et pour s'en retourner, à moins qu'il ne soit grevé de quelque dette ou caution, ou qu'il n'ait commis quelque délit qui puisse le faire arrêter.

V.

Mercatores transeuntes vel ibi remanentes, omnibus diebus quieti habitanto.

V.

Les marchands qui passeront ou séjourneront dans la ville, devront y être toujours en sûreté.

VI.

Si aliquis, qui extra castrum maneat, quodlibet forefactum fecerit, si monitus emendare contempnat, Communitas quocumque modo potuerit, de eo vindictam accipiat.

VI.

Si quelqu'un, demeurant hors de la ville, vient à commettre quelque délit, et refuse de le réparer, après qu'il en aura été averti, la commune lui fera faire réparation par tous les moyens qui seront en son pouvoir.

VII.

Si alter alterum percusserit; percussor per Majorem et per Pares Communitatis, ad rationem ut emendet submoneatur; et si emendare contempserit, velit, nolit, emendare cogatur.

VII.

Si quelqu'un vient à frapper un autre, le Maire et les Pairs l'avertiront de faire réparation; s'il refuse, qu'il y soit contraint, bon gré, mal gré.

VIII.

Communes necessitates, ut de excubiis, de catenis, et de fossatis faciendis, et de omnibus ad Villæ munitionem et firmitatem pertinentibus, communiter ab omnibus procurantur; ita ut competenti consideratione ibi habitâ, qui minùs potuerint, pro posse suo minùs indè graventur: et ab iis qui plus potuerint, plus ibi exigatur.

VIII.

Les charges communes, comme les gardes, barrières, fossés à faire, et tout ce qui regarde les fortifications et la sûreté de la ville, seront supportées en commun, de sorte cependant que l'on aura égard aux facultés de chacun, que l'on exigera moins de ceux qui pourront moins, et plus de ceux qui pourront plus.

IX.

Aliarum autem supervenientium necessitatum onus ab omnibus itidem Communitatis portetur: ita quòd res, sicut suprâ dictum est, pro posse uniuscujusque convenienter moderetur.

IX.

Les autres charges qui surviendraient, seront également supportées par tous les membres de la commune, en réglant toute chose comme ci-dessus, selon le pouvoir de chacun.

X.

Et ea similiter omnia quæ ad servitium nostrum pertine-

X.

Et pareillement pour tout ce qui regarde notre service,

bunt, omnes communiter, prout quisque pati convenienter poterit, adimplebunt.

XI.

Et si quis Paribus Communitatis quorum consideratione hoc fiet, inde aliquid forefecerit, emendatione quæ ibi conveniet, illud eis emendabit.

XII.

Vineas hominum illius communitatis nemo præter illos custodiat, et si aliquis dixerit quòd in earum custodiam jus habeat, in præsentia nostrâ illud ostendat.

XIII.

Concedimus etiã, ut res quas cumque justè et legitimè emerint, vel per vadium acceperint; quas quidem postea annum et diem in pace sine calumpniã tenuerint, nec cuiquam inde justitiam vetuerint, in pace et quiete semper habeant ipsi et hæredes sui, empta sicut empta, vadia sicut vadia.

tous y devront contribuer en commun, et convenablement, chacun selon ses facultés.

XI.

Si quelqu'un, à cette occasion, venait à se rendre coupable de quelque délit envers les Pairs chargés de faire exécuter nos ordres, il sera tenu de faire une réparation convenable.

XII.

Les hommes de cette commune auront seuls le droit de garder leurs vignes; si quelqu'un prétend avoir des droits à cette garde, qu'il les fasse valoir devant nous.

XIII.

Nous accordons encore, que tout ce que l'on aura acquis avec équité et justice, que tout ce que l'on possédera par droit d'échange, et dont on aura eu la jouissance paisible et sans aucune réclamation, durant un an et un jour, soit pour toujours à l'abri de tout trouble, et pour les possesseurs et leurs héritiers, les choses achetées comme achetées, les échangées comme échangées.

XIV.

Omnia similiter quæ hæreditario jure consecuti fuerint, et quidquid isto modo et rationabili adquisierint, et postea tenuerint, sicut definitum est, semper habere concedimus.

XIV.

Egalement tout ce que l'on aura acquis à titre d'héritage, tout ce que l'on possédera de cette manière, ou de toute autre manière équitable, et dont on aura eu ensuite la jouissance, on le possédera pour toujours, comme il a été dit.

XV.

Sed hæc, amore æquitatis, decernimus, ut si quis extrà Patriam fuerit, eidem postea revertenti et clamorem facienti plenariè exequatur justitiam.

XV.

Mais, par amour de la justice, nous voulons que, dans le cas où un homme absent de la patrie viendrait à rentrer, et ferait des réclamations, il lui soit fait pleine justice.

XVI.

Indulgemus præterea hominibus præfatæ Communitatis, ut nec propter exercitum, nec propter equitationem, nec propter submonitionem nostram, ultrà Sequanam, sive ultrà Ysaram eos ire oporteat.

XVI.

Nous octroyons encore aux hommes de ladite commune, qu'ils ne puissent être contraints de faire le service militaire, soit à pied, soit à cheval, ou pour porter nos ordres, au-delà de la Seine ou de l'Oise.

XVII.

Concessimus etiàm eis quod ad pontem Alusum nulla de cætero transibit quadriga.

XVII.

Nous accordons aussi, en leur faveur, le droit d'empêcher tout char de passer désormais par le pont Aluse.

XVIII.

Adhuc præfatæ Communiæ, præposituram nostram pontis et minagium concessimus, in hunc modum, quòd de præpositurá nostrá singulis annis reddent nobis quingentas libras et Senecallo nostro trigentas libras. Nos verò cæteros feodos et eleemosinas de nostro proprio persolvemus.

XIX.

De minagio autem annuatim nobis reddentur quindecim modii bladii, decem videlicet frumenti, et quinque avenæ.

XX.

Hæc autem omnia sicut prænotata sunt, salvo jure ecclesiarum concessimus.

XXI.

Et ut perpetuam sortiantur stabilitatem, præsentem paginam, sigilli nostri auctoritate, ac regii nominis caractere inferiùs annotato præcepimus confirmari.

Medunte, anno ab incarnatione Domini millesimo centesimo octogesimo octavo, regni

XVIII.

Nous accordons de plus à ladite commune, notre maîtrise du pont et le minage de la ville, aux conditions suivantes : Pour la maîtrise, ils nous paieront cinq cents livres chaque année, et trente à notre Sénéchal. Nous acquitterons de nos propres fonds les autres droits et aumônes.

XIX.

Pour le minage, il nous sera payé annuellement quinze boisseaux de grains, savoir : dix en blé et cinq en avoine.

XX.

Or nous ne voulons blesser en rien, par les présentes, le droit des églises.

XXI.

Et afin que la présente Charte soit valable à jamais, nous y avons fait apposer notre sceau, et l'avons, comme il se voit ci-dessous, revêtue de notre seing royal.

Donné à Mantes, l'an de l'incarnation du Seigneur, onze cent quatre-vingt-huit, et de

nostri anno nono, astantibus notre règne le neuvième, dans
in palatio nostro quorum no- notre palais, en présence de
mina supposita sunt et signa : ceux dont suivent les noms et
les seings :

Theobaldi comitis, dapiferi Le COMTE THIBAULT, notre
nostri, Guidonis, buticularii maître d'hôtel, GUIDON, notre
nostri, Mattæi, camerarii nostri, échançon, MATTHIEU, notre
Radulphi, constabularii. chambellan, RAOUL, notre
connétable.

Philippus Franc. Rex. PHILIPPE, roi des Français.

Telle est la Charte authentique et solennelle que Philippe-Auguste accordait aux Pontoisiens du douzième siècle!

Par ce code mémorable, monument d'équité et de sagesse, le roi de France se conciliait une affection éternelle de la part d'une population qu'il arrachait au joug hideux du despotisme et de l'arbitraire, qu'avaient introduits des temps d'anarchie. En donnant à un peuple généreux le droit, si juste, de gérer lui-même ses propres intérêts, et de se faire justice, il créait à la fois et des hommes libres et des citoyens dévoués à leur prince. Sous ce nouveau régime, la ville de Pontoise fut gouvernée par un Maire et douze Pairs, pris dans son sein, et élus chaque année; et cette loi fut en vigueur jusqu'au règne de Henri-le-Grand, où nous verrons établir des Procureurs, des Echevins et des Syndics. L'hôtel de la commune de Pontoise était situé au nord-est de la ville, vers le chemin qui conduit à Auvers, le long de l'Oise; « AD PORTUM ALVUSI. »

A trois ans de là, les menaces, vraies ou supposées, d'un « brigand couronné » faisaient, dit-on, pâlir Philippe Auguste dans son manoir de Pontoise. Depuis des siècles un sentiment d'épouvante était attaché au seul nom des Assassins

d'Orient. Dans le district de Roudbar, au milieu des rochers inaccessibles, s'élevait le palais mystérieux d'un royaume, dont le sceptre homicide était porté par Ala-Eddin, surnommé le Vieux de la Montagne, ou le prince des Assassins. Entouré de serviles flatteurs, plongés dans les plus honteuses voluptés, féroce, vil à la fois, et sorte de pirate sur terre, dit un historien, Ala-Eddin commandait à soixante mille sujets, unis par le crime, et il se vantait hautement d'asservir tous les rois, et de tenir leur vie en sa main. En effet, malheur à celui dont le Scheick avait prononcé l'arrêt fatal, ou qui n'avait pas recherché son amitié par de honteux tributs ! Au moindre signal, ses fanatiques esclaves s'élançaient « de la montagne, des poignards » une dague empoisonnée à la ceinture, munis de toutes sortes de costumes, de riches présents à la main, et portant, en guise de ceinture, un long drap de lin, futur linceul de leur victime ! On se rappelait encore la mort tragique de Louis I^{er}, duc de Bavière, poignardé par eux à Kelheim, au sein de l'Allemagne, quand une sombre rumeur vint révéler un projet d'assassinat dirigé contre le roi de France ! Philippe-Auguste ne crut plus les tours menaçantes et les redoutables créneaux de son royal donjon, de nature à le rassurer. « Quand ledit roi ouït les nouvelles, dit un vieux chroniqueur, » si se douta, et prit conseil de soi garder. Il éleut sergens à » maces, garnis et bien armés, qui nuit et jour étaient autour » de lui, pour son corps garder ». Il conçut donc le projet d'instituer pour cela un nouvel ordre militaire. De là la création des sergens d'armes, première garde de nos rois. Cette milice se composait de gentilshommes à cheval, armés de massues d'airain. Ils avaient le droit d'armoiries ; et sur la cotte qu'ils portaient, se voyait brodé leur blason. Cette nouvelle milice n'eut d'organisation définitive, que l'année suivante, quand Philippe-Auguste fut arrivé à la terre sainte.

Un an après, Pontoise acquit une nouvelle et grande célébrité. Le dixième jour du mois de mai (1193), dans les Rogations, mourut en cette ville un prêtre appelé Guillaume, anglais de nation, d'une pureté de mœurs et d'une sainteté admirable. Le Dieu que Guillaume avait servi avec tant de courage et de vertu, durant sa vie, rendit son tombeau si glorieux, dit Rigaud, historien du temps, que l'on vit arriver à Pontoise, de toutes les parties du monde, des infirmes qui réclamaient, par l'intercession du saint, la santé; des aveugles, la lumière; des estropiés, leur guérison; enfin des affligés de tout genre, la délivrance de leurs maux; et la plupart, ajoute le même auteur, s'en retournaient, de cet heureux pèlerinage, publier dans les contrées d'où ils étaient accourus, les guérisons miraculeuses qui s'opéraient à Pontoise sur le tombeau de notre saint. Guillaume habitait le château royal de Pontoise, où il jouissait de l'estime et de la vénération de Philippe-Auguste, quand il finit sa glorieuse carrière. On l'a nommé, par corruption de langage, Guillemen ou Anthilmen.

On doit se rappeler l'origine du village de Saint-Ouen; nous devons faire ici remarquer qu'il subit la même révolution que Pontoise, quant au changement de site. Il avait d'abord été bâti, comme nous l'avons vu, sur la rive gauche de l'Oise, le long de la chaussée de Jules César, en face l'emplacement de l'abbaye de Saint-Martin. L'interdit du vieux pont, la construction du nouveau, et la facilité qu'il procurait aux habitans de Saint-Ouen de communiquer avec la ville, dont leur quartier avait toujours été comme l'un des faubourgs, firent désertir le premier emplacement, pour un autre beaucoup plus avantageux, le long de la chaussée du pont neuf. Cette sorte d'émigration dut commencer vers la fin du dixième siècle. Il est très-probable que l'église de Saint-Ouen a été bâtie sur l'emplacement de l'ancienne chapelle, érigée vers l'an 683.

Cette église, composée d'une nef, d'un chœur et de deux bas côtés, ou collatéraux, a subi bien des modifications et réparations. On y remarque trois époques d'architecture. La partie la plus ancienne est le petit portail, dont l'ornementation et la forme, indiquent assurément une construction du onzième siècle. Cette jolie petite église est de nos jours en très-bon état. Les réparations modernes y ont été faites avec beaucoup de goût et d'habileté.

Biographie des hommes remarquables de Seine et Oise, p. 6 et 361.
— Duchesne, De Norm. gestis, t. 2. — Ord. Vital, liv. 8. — *Walterus II, comes Ambianorum, Vulcassini, Pontisaræ ac Meduntæ, vexillifer Franciæ*; Gall. christ. in episcop. Ambian. n° 32. — De prosapiâ Caroli magni, regis Francorum, Orderic Vital, liv. 8. — *Gualterum Pontensium comitem, Eduardi regis nepotem, cum Biotâ uxore suâ Falesiæ hospitavit, et nefariâ potione simul ambos und nocte peremit*. Ord. Vital, liv. 8, ad annum 1073, pag. 534, et Guill. Pict. p. 189 et 190. — Duval, p. 47 et 48. — Histoire de Chartres, t. 2, p. 4. — Fleury, hist. ecclés. t. 13, p. 453. — Hist. de Chartres, t. 1^{er}, p. 258. — Abrégé hist. de Notre-Dame de Pontoise. — État géogr., histor., ecclés., civ. et politique du Vexin, art. Saint-Martin. — Duval, p. 34. — Lebeaux, traité histor. des monnaies de France, p. 165. — Dom Racine, pag. 4. — Deslions, page 163. — Doublet, Hist. de Saint-Denis, pages 853 et 1280. — Antiquités de Paris, liv. 3, p. 437. — Duval, p. 44. — Supplément de Robert Dumont, et Chronique de Sigibert. — Fleury, Hist. ecclésiast. tom. 15, pages 402, 504. — Rigord, Ant. page 6. — Rob. an 1171. — Dom Estiennot, cart. 6, page 74. — *Idem*, cart. 3, page 72. — Taillepiet, p. 51 et 9. — De Serres, Hist. de France, p. 90. — Dom Estiennot, liv. 13, p. 78. — L'abbé Lebœuf, tome 4, p. 177. — Hist. de l'ord. des Assass. p. 61, 89, 213, 216, etc. — Joinville, f. 94, 95, 96. — Villeneuve-Trans. 368, tome 2; et 218, tome 1, et 471. — Gallia christ. — Rig. de Gest. Francorum.



Chapitre 6.

DE 1188, A 1289.

RAOUL, PREMIER BAILLI DU VEXIN. — NOTRE-DAME. — PONTOISE
DONNÉ EN DOUAIRE A BLANCHE DE CASTILLE. — MAUBUISSON.
— VOEU DE SAINT LOUIS. — GUILLAUME DE PONTOISE. —
LES CORDELIERS. — CONVOI DE LA REINE BLANCHE A MAUBUIS-
SON. — SAINT LOUIS DONNE A RIGAUT, ÉVÊQUE DE ROUEN,
L'ARCHIDIACONÉ DE PONTOISE. — HÔTEL-DIEU. — PONTOISE
DONNÉ EN DOUAIRE A LA REINE MARGUERITE. — JEAN DE
CHAMBELY. — HÔTEL DE SAINT LOUIS DONNÉ A L'HOSPICE. —
CHAPELLE SAINT-VAST. — MALADRERIE, LÉPROSERIE, MÉ-
TAIRIE. — UN FRÈRE DE SAINT LOUIS INHUMÉ A MAUBUISSON.
— MORT DE GUILLEMETTE. — GILLES DE PONTOISE. —
CONFRÉRIE AUX CLERCS. — SAINT-MELLON. — SAINT-ANDRÉ.
— SAINT-MACLOU.



UR la fin de son règne, Philippe-Auguste établit,
pour gérer ses intérêts dans son comté de Pon-
toise, un intendant sous le nom de BAILLI. Ce
premier bailli du Vexin, RAOUL DE LIE, convo-
qua, en cette qualité, tous les chevaliers du pays,
pour délibérer au nom du roi, sur plusieurs articles de la

coutume du Vexin français, touchant les droits de reliefs, dus par les mutations de fiefs. Les mémoires de M. Lévrier nous apprennent que ce fut à Pontoise qu'eut lieu cette réunion de la noblesse vexinoise.

Voici les documens que nous devons à ce savant archiviste à ce sujet : « Raoul de Lie était chevalier, seigneur de LIE, autrement, LIES, *Lieu* ou *Lieux*, en latin, DE LICIS OU DELICATIS, village appelé aujourd'hui VAU-RÉAL, et dans l'origine VAU-RAOUL, près Pontoise. Les seigneurs qui portaient le nom de ce village étaient des personnages du plus haut rang et des plus distingués du château de Pontoise : « PROCERES CASTRI PONTISARÆ. » Quelques auteurs ont pensé, avec beaucoup de vraisemblance, que c'étaient des rejetons de l'ancienne famille comtale du Vexin. Quelles que soient ces conjectures, on ne peut douter que Raoul de Lie, premier bailli et chef des chevaliers de cette province, ne fût un homme de haute naissance. Il habitait la ville de Pontoise. Il y avait une maison, ainsi que la plupart des fiefs et des revenus qu'il tenait de Philippe-Auguste, dans cette ville : « DOMINUS RADULPHUS DE LIEX TENET DE REGE DOMUM SUAM DE PONTISARA, ET PRATA ET *furuum* APUD PONTISARAM ; » et il est constant que ce fut devant ce Raoul, premier des nobles inscrits dans les aveux du temps, que furent convoqués et rassemblés, sous les yeux du roi et de la cour, alors présents à Pontoise, tous les chevaliers du Vexin français : « CORAM RADULPHO APUD PONTISARAM, DE CONCILIO ET CURIE DOMINI REGIS ».

Cependant la cité qu'avait affranchie Philippe II, prenait chaque jour de nouveaux accroissemens. Avant la fin du douzième siècle, non-seulement elle couvrait les versants de la montagne du château, mais elle s'étendait encore sur les rives de la Viosne, vers le quartier appelé aujourd'hui la porte de Rouen. Sur cette petite rivière, s'étaient établis les industriels

du pays. Ils y avaient construit plusieurs usines assez importantes pour le temps, des moulins, des tanneries, des machines pour l'apprêt des draps, appelées foulons.

En 1225, les habitants de ce quartier, nommé la FOULERIE, à cause de son genre d'industrie, et aussi MONDÉTOUR, en latin MALUM DIVERSORIUM, élevèrent en ce lieu, avec l'agrément des religieux de Saint-Martin, leurs premiers pasteurs, une chapelle en l'honneur de la Sainte-Vierge. Voici la charte d'autorisation :

« Au nom de la sainte et indivisible Trinité.

» Nicolas, par la permission divine, abbé de Saint-Martin
» de Pontoise, et le couvent du même lieu, à tous les fidèles
» de J. C., qui les présentes verront; salut en Notre-Seigneur.

» Faisons savoir que, du consentement et de la volonté de Ro-
» main, par la grâce de Dieu, Diacre-Cardinal de Saint-Ange,
» et Légat du Saint-Siège Apostolique, et du consentement de
» Roger, prêtre du lieu, nous avons accordé et permis, pour
» obvier à la difficulté de venir assidûment à l'église Matrice,
» nôtre église Abbatiale, que nos paroissiens, au-delà des
» bornes de notre abbaye, se fassent bâtir une chapelle, en
» l'honneur de la Sainte-Vierge, dans le lieu appelé Mondé-
» tour ».

Pour donner à ce traité toute l'authenticité possible, et y garder les règles de la plus stricte justice, quatre dignitaires ecclésiastiques de Senlis, et cinq de Paris, parmi lesquels on remarque, sur la charte, le nom et le sceau du curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, furent choisis comme arbitres, pour stipuler les bases sur lesquelles serait établie la nouvelle chapelle, de manière à ne pas léser les droits de *l'église mère*. Dans cet arbitrage, il fut accordé aux habitants de la Foulerie, plus qu'ils n'avaient demandé. Toutefois il fut arrêté que, pour faire acte de reconnaissance envers leur ancienne pa-

roisse, ils s'y rendraient deux fois l'année, le jour de l'Ascension et le dimanche des Rameaux. Et leurs anciens pasteurs se réservaient le droit de venir leur célébrer la messe paroissiale dans la nouvelle chapelle, aux quatre fêtes annuelles. Le traité étant conclu, Thibaut, Archevêque de Rouen, vint faire la dédicace de ce nouveau sanctuaire. ODO II, dit RIGAUD, Archevêque de la même ville, et JEAN HALMON, vicaire de Pontoise, ayant, quelques années après, érigé la nouvelle chapelle en paroisse, une bulle d'Innocent II, datée de Lyon, vint vers 1248, confirmer tout ce qui avait été fait.

En peu de temps, le nouveau sanctuaire acquit une grande célébrité. Une statue de la Sainte-Vierge y avait été déposée dès l'origine. C'était un bonheur pour toute la ville, et surtout pour les habitants de la nouvelle paroisse, d'y venir souvent offrir leurs hommages et leurs vœux à la reine du ciel, devant sa chère image. On lui donnait une origine mystérieuse. C'était, disait-on, l'ouvrage d'un tout jeune homme, qui, dévoué à la divine Marie, et pénétré de douleur de voir son culte trop méconnu, l'avait entrepris par une inspiration du ciel. Pour accomplir son pieux dessin, il s'était retiré dans une carrière de Blangis, près Abbeville; mais surpris dans son travail, il laissa le dragon, que foule aux pieds la Madone, dans l'état d'imperfection où nous le voyons aujourd'hui.

A mesure que la vénération de la précieuse statue grandissait, le temple dédié à la divine Marie prenait de nouveaux accroissements. Saint Louis le visita dès les premières années de son règne; et il est probable que l'église de Notre-Dame dut une partie de sa prospérité aux libéralités de ce saint roi.

« Louis, dit un historien moderne, avait toujours grandement honoré » la chaste épouse de Joseph : cette femme bénie entre toutes les femmes; cette arche d'or; cette rose mystique

des cœurs purs ; cette riante étoile du matin, qui luit au cœur comme l'espérance ; cette reine des anges qui se nomma toujours la servante du Seigneur ; et qui, brisée par tant d'affliction, pouvait seule devenir le flambeau de l'aveugle, la consolatrice des affligés ! Marie ! « nom plus doux aux lèvres, dit l'ange de Clairvaux, qu'un rayon de miel ! plus flatteur à l'oreille qu'un chant suave ! plus délicieux au cœur que la joie la plus pure ! »

Dans ce même temps, le connétable Guillaume de la Villetertre, avait succédé à Raoul, dans le baillage royal du Vexin. Quelques années après, Pontoise et Meulan furent donnés en douaire à Blanche de Castille, mère de Saint Louis. On aime à voir quelle affection conçut dès lors, pour la cité qui nous occupe, cette reine, dont le nom seul inspire tant de respect et de vénération !

A peine la reine-mère fut-elle en possession de son nouveau pays, qu'elle fonda, aux portes de Pontoise, sa chère et royale abbaye de MAUBUISSON. Pour établir cette sainte retraite, elle fit choix d'un lieu assez désert, quoique sous les murs d'une grande ville. C'était une petite vallée appelée AULNAY, à cause des aunes qui se trouvaient en grand nombre le long de quelques étangs. Blanche acheta ce terrain du comte de Pois, et de Robert de Maubuisson, d'où l'abbaye tira son nom ; en latin MALUM DUNUM. Les premiers fondements du monastère furent jetés la première semaine d'après la Pentecôte de l'année 1236. En 1241, le réfectoire, le dortoir, et d'autres lieux réguliers étant achevés, la pieuse reine donna une charte par laquelle elle déclara, qu'elle avait construit ce monastère pour en faire une abbaye de filles, de l'ordre de Citeaux, à l'intention : « QU'ELLES PRIASSENT DIEU POUR ALPHONSE DE CASTILLE, SON PÈRE, POUR ALIÉNORE, SA MÈRE, POUR FEU LE ROI LOUIS VIII, SON MARI ». Elle déclara en outre qu'elle désirait que cette

abbaye fût appelée NOTRE-DAME-LA-ROYALE; parce que la reine du ciel devait en être la *patronne* principale. A partir de ce jour, Blanche eut pour ce lieu une affection toute particulière. Elle voulut aussi y avoir une habitation qui lui servît de maison de plaisance. C'était là qu'elle venait souvent faire de pieuses retraites. L'église du monastère fut achevée quelques années après; et, le 26 juin de l'année 1244, Guillaume-d'Auvergne, évêque de Paris, vint en faire la dédicace. Plus tard les fiefs de Maleigne, de Courcelles, la Vacherie et la petite terre de Vaux, furent acquis par l'abbaye.

Blanche était presque toujours à Pontoise. Son séjour dans cette ville y attira le roi Louis IX, son fils, avec sa bien-aimée épouse, Marguerite de Provence. Ce furent alors les beaux jours de cette cité, ses jours de gloire et de splendeur. Cinq siècles sont écoulés, et le cœur du Pontoisien palpite encore de bonheur et d'une noble fierté, quand ses yeux viennent à découvrir, dans les auteurs du temps, ces précieuses paroles : « PONTHOISE ÉTAIT LE LIEU QUI PLAISAIT LE PLUS A MONSIEUR SAINT LOÛS! »

C'est dans cette ville que Louis rendit ses deux fameuses ordonnances au sujet de la trêve appelée « la Quarantaine-le-Roy », forte restriction et barrières aux guerres privées (« car l'enfreindre estait une des plus grandes trahisons qui soient »), et aux abus funestes du duel judiciaire, objet de la préoccupation du royal législateur (1243-1245). « A la loi et au témoignage, s'écriait-il! » Et par ce moyen, dit Savaron, il colla les épées aux fourreaux, mit les armes au croc, affermit la paix en son royaume, ferma les portes du temple de Janus et ouvrit celui de la justice! » Ainsi, l'abus intolérable de la force physique et de l'adresse se trouva énergiquement repoussé; Louis porta une forte atteinte à la manie des duels, si profondément enracinée dans les mœurs féodales; et grâces

aux ordonnances de Pontoise, cessèrent les usages barbares d'avoir des spadassins soldés et en titres, toujours prêts à se battre! »

Mais tandis que notre cité était au comble du bonheur par la possession du plus grand, comme du plus saint roi de son temps, et peut-être de tous les siècles, la maladie de ce monarque vint la plonger, et avec elle la France entière, dans les plus cruelles angoisses. Louis, qui s'était trouvé indisposé à Paris, vint habiter le manoir royal de Pontoise, séjour qu'il chérissait par-dessus tous les autres. Plusieurs motifs, dit M. de Villeneuve, lui faisaient préférer cette résidence modeste : Il y avait vu, l'année même de son couronnement, élever une chapelle destinée à renfermer l'image de la Vierge, miraculeusement trouvée; il y menait une vie simple, plus conforme à ses goûts; c'est à Pontoise qu'il avait passé les premiers temps de son mariage; « c'est là, ajoutent les vieilles » chroniques, que Marguerite et lui étaient devenus ingénieux » à s'affranchir de l'austère surveillance de la régente. Toute- » fois, un jour qu'il s'était introduit secrètement auprès de la » jeune reine, malade d'une fausse couche, Blanche le surprit » et voulut l'entraîner hors de l'appartement, en lui disant : » — Ne faites rien ici; venez vous-en. — Marguerite, qui » entendit ces dures paroles, ne put se tenir de s'écrier en » larmes : — Ah! madame, ne me laisserez donc veoir mon » seigneur, ne morte, ne vive! » — Et de douleur se pasma » tellement, qu'on cuida qu'elle allaist passer! »

« Dans ce même manoir royal, Marguerite devait trembler pour la vie de Louis ». Dès les premiers jours de sa maladie, le roi fut en danger. C'est aux larmes abondantes qui furent versées dans cette triste conjoncture, qu'il faut demander si la France aimait son roi, et si ce jeune prince méritait son amour! A peine eut-on appris que ses jours étaient menacés,

que l'on vit accourir à Pontoise, de toutes les parties du royaume, des hommes de toutes les classes et de toutes les conditions! « Les officiers de la couronne, les domestiques, » les hommes d'armes et de guette, en pleurs, s'agenouillent » avec la famille royale; les archevêques et évêques, accourus » au palais, mêlent leurs invocations, confondent leur dou- » leur avec celle des deux reines et des princes. Des courriers » sont expédiés sur tous les points du royaume, pour demander » des prières publiques; chaque église se remplit de fidèles, » tous les autels sont entourés! »

Cependant, les prélats et les seigneurs qui environnaient le prince à Pontoise, voyant le mal empirer, écrivirent, de la part du roi et de la reine-mère, à Eudes Clément, abbé de S.t-Denis-en-France, de tirer les corps des saints Martyrs de leur tombeau, et de les exposer à la vénération publique. (Après Dieu et la Sainte-Vierge, c'était en eux que le monarque mettait toute sa confiance.) Il fut décidé aussi que l'on ferait la translation des reliques de Saint-Denis, et « qu'elle aurait lieu avec le même cérémonial qu'en 1193, époque à laquelle le royaume fut à la veille de perdre Louis VIII ».

« Pierre Charlot, oncle du roi, évêque-comte de Noyon, et » Pierre Cuissy, évêque de Meaux, présidèrent à la cérémonie. » Les princes et les bannerets, le chapitre royal de Notre-Dame » de Paris, les divers ordres religieux et les moines du Moustier » royal, précédés de leur abbé, Eudes Clément, se rendirent » processionnellement à la basilique. Chaque religieux avait » la tête et les pieds nus; tous tenaient une torche ardente » à la main, et les larmes étouffaient tellement leur voix, » qu'à peine pouvaient-ils entonner les hymnes sacrées! »

» Au milieu de la consternation générale, une foule de pieux personnages se réunissent pour demander aussi l'intercession de la sainte couronne et du fragment de la croix, déposés

dans la chapelle de Saint-Nicolas du Palais, à Paris : bientôt ils sont réclamés à grands cris. »

» Touchée de cette manifestation unanime, Blanche de Castille ordonne à l'évêque de Paris la translation immédiate, à Pontoise, des précieuses reliques; le prélat obéit, et lui-même vint placer sur le lit du prince mourant les vénérables témoins de la passion. »

» Mais les plus effrayants symptômes semblaient annoncer la fin prochaine de Louis. En proie au délire de la fièvre, le monarque croyait entendre une voix tonnante, venue de l'orient, lui répéter sans cesse : « Roi de France! O roi de France! c'est toi, qui vois les outrages dont on abreuve la sainte cité! C'est toi!.. oui, toi-même, que Dieu a choisi pour venger son divin fils! »... « Cours, roi de France! cours venger ces victimes! »... Il croyait voir l'armée chrétienne exterminée sous le fer Sarrasin! »

Epuisé de fatigue, le roi en vint à une telle extrémité, qu'une des dames qui le gardaient, le croyant mort, voulut lui couvrir le visage d'un drap; mais une autre, qui était de l'autre côté du lit, ne le voulut point souffrir, assurant qu'il avait encore vie. Dans cet instant douloureux, la reine-mère entre dans la chambre de son fils, se jette à genoux auprès de son lit, applique sur le corps glacé du prince les instruments sacrés de la passion, et d'autres saintes reliques que l'on avait apportées dans l'appartement du malade, et s'écrie : « Seigneur, que ce ne soit pas maintenant pour nous, mais pour l'honneur de votre nom, que vous nous fassiez éprouver vos miséricordes, sauvez aujourd'hui, grand Dieu, le royaume de France; montrez dans cette occasion, quel est le mérite de ces instruments de votre passion douloureuse, qui doivent un jour nous apparaître tout glorieux auprès de votre per-sonne sacrée! » Au même instant le royal moribond donna

des signes de vie, et peu après la parole lui revint. La reine-mère en ressentit une joie indicible !

Depuis quelques jours, le bruit s'était répandu que la France avait perdu son roi bien-aimé, déjà surnommé « prince de paix et de justice ! » Les « myrrhes et phisiciens, le croyant mort, s'étaient écriés à la fois : « C'en est fait ! » La nouvelle en avait été même portée jusqu'à Lyon. Le pape Innocent IV en éprouva une affliction extrême. Mais « moult grande fut la joie » quand on apprit que le prince venait d'entrer en convalescence ! Ce fut un bien-être ineffable dans tout le royaume !...

Toutefois, une bien rude épreuve était réservée à la tendresse maternelle et à l'amour conjugal. Le roi Louis paraissait hors de danger. Mais à peine revenu à lui, il appelle auprès de sa personne l'évêque de Paris ; c'était pour lui révéler le plus important secret. Dans ses heures d'agonie, le roi venait de faire vœu de se croiser pour aller secourir les chrétiens de la Terre-Sainte. « Sire évêque, dit le monarque en apercevant le prélat, vous requiers m'octroyer la croix d'outre-mer ! »

« La croix, dit un de nos historiens » cette fleur du Christ » dont on se parait ; la délivrance du tombeau sacré ; « le mystère de la croisade » ; le besoin de consoler la religion « cette puissante fille du ciel, mère à son tour de toutes les consolations, » telles étaient les pensées qui absorbaient les esprits, qui remplissaient les cœurs, et qui étaient en harmonie avec l'élan général imprimé à la société de cette époque. Au manoir féodal, comme dans la chaumière du serf, au palais de l'évêque et dans la cellule du cénobite, nul chrétien ne demeurait étranger à ce grand événement, à ces vives émotions. Le ciel même, disait-on, protégeait visiblement l'expédition sainte ; et tout semblait appeler le fidèle au combat, et lui

montrer à la fois le chemin de la victoire et de Jérusalem, « la gardienne du tombeau qui n'aura rien à rendre, à la fin des siècles! » Faut-il s'étonner des dispositions de Louis? »

Quand la reine Blanche entendit cet aveu, la douleur qu'elle en ressentit, dit Joinville, pensa lui causer la mort. On eût vu cette tendre mère et sa chère épouse Marguerite le supplier de ne pas se regarder comme obligé à un vœu qu'il avait fait n'étant pas libre de ses facultés! Elles tombent à genoux, toutes deux, et s'écrient ensemble : « O chier sire, pour l'amour de notre rédempteur, attendez que soyez entièrement guéri. Alors, agirez comme bon vous semblera! » Leurs larmes et leurs sanglots lui en disaient encore plus que leurs paroles. Les évêques et les seigneurs prirent aussi le parti des deux reines. On lui objecta qu'il ne pouvait pas ainsi abandonner son royaume. Que, de plus, le vœu qu'il avait fait dans un instant de trouble pouvait être annulé par la puissance ecclésiastique. Mais Louis déclara qu'il ne prendrait aucune nourriture qu'on ne lui eût donné la croix. « Sachez-le, dit-il, ne porterai boisson ne aliment à mes lèvres, que n'aie à l'épaulé la croix d'outre-mer. Or, sire évêque, la requiers de nouveau! »

Alors l'évêque de Paris, n'osant refuser davantage, la lui attacha, fondant en larmes, ainsi que l'évêque de Meaux et tous ceux qui étaient présents. Le roi de France remit à deux ans l'accomplissement de son vœu. Mais, dès qu'il fut guéri, il écrivit aux chrétiens de la Palestine, qu'il s'était croisé pour voler à leur secours; et qu'ils aient à se défendre vigoureusement, dans leurs forteresses, en attendant son arrivée.

Saint-Louis était tombé malade à Pontoise, le jour avant la Sainte-Luce, le 10 décembre 1244. Un an après, ce prince était reçu dans la célèbre abbaye de Cluny, par un des hommes

illustres, auxquels notre ville donna le jour. On ne le connaissait dans cette fameuse maison, dont il était abbé, que sous le nom de Guillaume III de Pontoise. Durant tout le cours de son administration, il ne cessa de donner des preuves de la plus haute sagesse et de la vertu la plus accomplie. Il brillait surtout par son zèle, sans égal, pour la propagation de la foi; par ses œuvres de charité; et par son désintéressement sans exemple. Innocent IV, Saint-Louis, douze cardinaux, les deux patriarches latins d'Antioche et de Constantinople, les trois archevêques de Rheims, de Lyon et de Besançon, quinze évêques et plusieurs abbés, la reine Blanche, Isabelle, sa fille, les trois frères du roi de France, Robert, comte d'Artois, Alphonse de Poitiers, et Charles d'Anjou, Baudoin, empereur de Constantinople, l'Infant d'Aragon, l'Infant de Castille, le duc de Bourgogne, et plusieurs autres seigneurs, furent reçus par notre illustre abbé, vers la fin de novembre 1245. La communauté que Guillaume administrait était si riche en bâtiments, que tous les personnages que nous venons de désigner logèrent dans l'enceinte du monastère, sans troubler ni distraire en rien les quatre à cinq cents religieux qu'il renfermait ! Dans son séjour à Cluny, le pape avait été à même d'apprécier les mérites de son abbé. Il le nomma dans la suite évêque d'Agen, et le chargea d'une ambassade auprès de Louis IX. Guillaume de Pontoise mourut l'année suivante, 1263, et fut inhumé à Saint-Martin-des-Champs, à Paris.

Cependant, tant d'événements divers ne pouvaient distraire la reine-mère de son penchant pour les œuvres pies.

Le couvent de Maubuisson, qu'elle avait élevé, se trouvait à peu de distance de l'Oise, sur la rive gauche, dans la paroisse du nouveau Saint-Ouen, vers le soleil levant. Quatre ans avant sa mort, la pieuse princesse fit construire, à l'autre extrémité de Pontoise, un nouvel établissement religieux, où elle

plaça des Cordeliers. Cette maison, dont il ne reste aujourd'hui aucune trace, était à quelque distance du faubourg d'Ennery, le long de la grande route de Gisors, près de la croix appelée de Saint-Simon, et sur un chemin qui a retenu le nom des Cordeliers. Elle exista jusqu'au milieu du quinzième siècle, où elle fut démolie à l'occasion des guerres contre les Anglais.

Illustre par ses bonnes œuvres, par sa piété et sa haute sagesse, Blanche de Castille tomba malade à Melun dans le courant de l'été de l'année 1253. Sur la fin de l'automne suivant, la pieuse reine, sentant que la vie lui échappait, manda l'abbesse de Maubuisson, lui déclara qu'elle voulait, avant de mourir, prendre l'habit de son ordre, et qu'elle choisissait pour sa sépulture la royale abbaye de Maubuisson, comme le lieu qu'elle avait le plus chèrement aimé durant sa vie. Elle fit, entre les mains de cette supérieure, les trois grands vœux de religion; et, six jours après, la France pleurait la femme immortelle, qui avait eu la gloire de mettre au monde, et de donner à la France, un Saint Louis.

Pontoise devait revoir encore sa bienfaitrice; mais seulement telle que la mort l'avait faite, dirait Bossuet. Ses glorieuses dépouilles furent apportées à Maubuisson, comme elle l'avait demandé. Après que cette princesse eut rendu le dernier soupir, on lui mit la couronne royale en tête, sur son voile de religieuse; le grand manteau de reine, sur le manteau de l'ordre de Citeaux, la croix en une main et le sceptre en l'autre; on l'éleva sur un trône d'or; et, depuis Paris jusqu'à l'abbaye de Maubuisson, Blanche fut portée sur les épaules des plus grands seigneurs du royaume. La principale noblesse de France, les grands officiers, les corps de ville, avec l'évêque et le clergé de la capitale, suivaient à pied le cortège funèbre. La grande reine avait le visage découvert; la mort n'avait pu effacer la beauté, la douceur et la majesté de ses traits.

On déposa le corps de la régente dans le chœur de l'abbaye de Maubuisson, avec les prières et solennités accoutumées; puis on le descendit dans un caveau recouvert par un monument en cuivre, sur lequel était son effigie, et autour duquel on lisait ces vers rimés :

- » *Ex te, Castella, radians ut æthere stella,*
- » *Prodiit hæc Blancha, quam luget natio Franca;*
- » *Rex pater Alphonsus, Ludovicus rex sibi sponsus :*
- » *Quo viduata regens agit, ut vigeat requie gens.*
- » *Hinc peregrinante nato, benè rexit, ut antè.*
- » *Tandem se Christo cœtu donavit in isto,*
- » *Cujus tuta malis vigit gens Franca sub alis.*
- » *Tanta priùs, talis jacet hic pauper monialis.*

En voici la traduction : « C'est de toi, ô Castille, qu'est
» sortie, radieuse comme une étoile, cette **BLANCHE**, que pleure
» la nation Française. **ALPHONSE** fut son père; **LOUIS**, son
» époux. Régente, elle ne se donna aucun repos, pour en faire
» jouir son peuple. Elle déploya la même sagesse à gouverner
» durant le pèlerinage de son fils. Enfin, celle qui avait fait
» grandir la France à l'ombre de son administration, s'est
» consacrée à J. C. dans ce monastère. Cette reine, si grande
» jadis, repose maintenant ici humble religieuse ».

Saint Louis était en Palestine, tandis que les obsèques de sa pieuse mère se faisaient à Pontoise. Le cardinal de Tuscule, fondant en larmes, et poussant des sanglots, se présenta devant lui, accompagné de l'archevêque de Tyr et du Garde des sceaux de France, en Orient : « Sire, lui dit ce pontife, **IL A PLU A**
» **DIEU DE DÉLIVRER LA GRANDE REINE, VOTRE MÈRE, DES PEINES**
» **ET DES INQUIÉTUDES DE LA TERRE** ». A ces mots, Louis se jette à genoux aux pieds de la croix : « Je vous rends grâce, ô mon
» Dieu, s'écrie-t-il, dans sa douleur profonde. Vous m'aviez

» prêté une bonne et incomparable mère ; mais je savais bien
» qu'elle n'était pas à moi. Vous l'avez retirée maintenant à
» vous, mon Seigneur, d'autant que votre providence l'a eu
» pour agréable. Il est vrai que je la chérissais par-dessus
» toutes les créatures du monde. Néanmoins, puisque vous en
» avez ordonné de la sorte, que votre volonté adorable soit
» faite, mon Dieu, et que votre saint nom soit béni à ja-
» mais ! »

A peine revenu de sa Croisade, le royal pèlerin vint à Pontoise, répandre ses prières et ses larmes sur le tombeau de sa digne mère. Il conçut une nouvelle affection pour ce lieu, qui lui rappelait de si touchants souvenirs. Il se trouvait comme enchaîné à ce sol, tant de fois foulé par les pieds de cette mère qu'il avait tant aimée ; et Taillepiéd nous donne une autre raison de l'attachement de Saint-Louis pour notre cité ; c'est que, depuis son voyage d'outre-mer, il trouvait une grande ressemblance entre Pontoise et ce qu'il avait appris de Jérusalem. « Ceux qui ont contemplé de près, dit cet auteur, la » sainte cité et ville de Hiérusalem, où J. C. a fait la rédemption de tout le monde, disent qu'ils ne trouvent au monde » ville quelconque qui revienne mieux que ceste ville de Pontoise ».

» Il est croyable, continue le même auteur, que Saint Louis, » roy de France, à cause de ceste semblable assiette, aimait » à séjourner à Pontoise, faisant son assidue résidence au » chasteau ».

Saint-Louis donna certains revenus à Maubuisson. Il fréquenta moins souvent le palais qui en dépendait. Il fit disposer le château fort de la ville pour y faire sa résidence ordinaire. On y éleva, par ses ordres, une chapelle, qui fut dédiée à Saint-Vaast. Un chapelain y fut établi, et Louis fit de ce palais son séjour habituel.

Dans l'enceinte du château fort qu'habitait Saint-Louis, était renfermée l'abbaye ou collégiale de Saint-Mellon, fondée par les anciens comtes et gouverneurs de notre cité. Depuis des siècles, cette maison était le siège de l'archidiacre du Vexin et de sa capitale. Il y tenait sa cour ecclésiastique, il appelait les chanoines du lieu son chapitre; et toute la ville et le Vexin étaient sous la dépendance de cette abbaye. On voit, par des titres authentiques, que les rois de France en étaient les patrons, et en quelque sorte les possesseurs temporels, depuis que le Vexin était rentré dans le domaine de la couronne. Ils nommaient à l'Archidiaconat quand il devenait vacant, et nous avons vu deux fils de France remplir successivement cette dignité. Des causes politiques, dont nous n'avons qu'une connaissance incomplète, avaient déterminé Philippe I^{er} à abandonner en 1092 sa suzeraineté sur cette abbaye, et à vouloir incorporer l'Archidiaconat de Pontoise à l'Archevêché de Rouen; et, pour d'autres causes également inconnues, cette tentative était restée sans effet, puisque des titres authentiques de 1223 nous montrent l'Archidiacre de Pontoise indépendant, et exerçant de lui-même et par lui-même pleine juridiction dans le Vexin. Mais voici une charte de Saint Louis, qui fit mettre à exécution ce que Philippe n'avait fait que tenter.

« Louis, par la grâce de Dieu, roi des Français, à tous ceux
» qui ces présentes lettres verront, salut.
» Faisons savoir que l'Archidiaconé de Pontoise, étant libre
» et vacant par la résignation de Maître Haimon, jadis Archi-
» diacre dudit lieu, avec tous ses droits, juridictions et appar-
» tenances, la collation duquel, avec toutes ses dépendances,
» nous appartenait; nous, mus par un sentiment de piété,
» et pour l'honneur de Dieu et de la Vierge Marie, l'avons
» conféré à l'église de Rouen et à notre bien-aimé et féal Odo,
» par la grâce de Dieu, archevêque de Rouen, pour lui et ses

» successeurs en jouir librement et à perpétuité : duquel Ar-
» chidiaconé et de ses dépendances nous avons investi ledit
» Archevêque, transférant totalement à sa personne et à celle
» de ses successeurs, et à l'église de Rouen, tous et chacun des
» droits, juridictions, et généralement tout ce qui appartient
» audit Archidiaconé. Et ledit Archevêque nous a promis de
» bonne foi, que tant lui que ses successeurs, qui seront pour
» lors, députeront une certaine personne, laquelle sera tenue
» de faire résidence audit Pontoise; c'est à savoir au-dessous
» des murailles du château de Pontoise, ou en la paroisse de
» Notre-Dame de Pontoise, ou à Saint-Martin de Pontoise, en
» celui desdits lieux que ledit Archevêque et ses successeurs,
» qui seront pour lors, le jugeront convenable; et en l'un des-
» dits lieux, connaîtra de toutes les causes des bourgeois de
» Pontoise, appartenantes au for ecclésiastique, lesquels seront
» assignés devant lui et convenus sur simple plainte; et les
» terminera en ce lieu, excepté toutefois qu'il ne pourra con-
» naître des crimes d'hérésie et de faux, sur lesquels crimes
» lesdits bourgeois de Pontoise répondront devant ledit Arche-
» vêque, ou ses successeurs, ou par-devant l'official de Rouen,
» quand même ce serait hors desdits lieux, et sur simples
» plaintes, et non par-devant ladite personne députée.

» Mais lesdits bourgeois de Pontoise ne pourront, pour les
» autres causes, sur simples plaintes, être tirés hors desdits
» lieux, pour répondre devant ledit Archevêque ou ses succes-
» seurs, ou devant quelqu'autre personne représentant ledit
» Archevêque ou ses successeurs. Pourront toutefois lesdits
» bourgeois de Pontoise, ou ceux qui auront procès avec eux,
» librement et licitement appeler ladite personne députée par
» l'Archevêque, ou par ses successeurs, qui seront pour lors,
» ou l'Official de Rouen, tant des griefs, que des sentences par
» lui rendues en toutes les causes qui seront de sa compétence,

» Et tant ledit Archevêque et ses successeurs, que ladite per-
» sonne députée, seront obligés de garder et maintenir auxdits
» bourgeois de Pontoise, leurs coutumes raisonnables et an-
» ciennes ».

» En foi de quoi nous avons fait sceller les présentes de notre
» sceau, afin qu'elles demeurent en leur force ».

» Donné à Paris, le dimanche de la fête de la bienheureuse
» et indivisible Trinité. L'an de Notre-Seigneur 1254 ».

Malgré tout le respect dû à la mémoire de ce grand mo-
narque, on a prétendu que Saint Louis était parfaitement dans
l'erreur, quand il s'est cru dans le droit de faire cette incor-
poration, et ce transfert de l'Archidiaconat de Pontoise à l'Ar-
chevêché de Rouen; à moins de dire qu'il ne prétendit lui
céder que le droit de collation dont il jouissait. *

Toutefois, à partir de ce jour, les Archevêques de Rouen dé-
putèrent, selon la teneur de la charte du roi, un délégué pour
gérer en leur nom l'Archidiaconé de Pontoise; et par une
singularité qu'il faut remarquer, c'est que ce délégué, outre
le titre de Vicaire-Général de l'Archevêque, prenait encore
celui de Vicaire de Pontoise et du Vexin français. Ainsi, il y
avait à la fois, dans notre Archidiaconé, un Vicaire-Général de
Rouen, et un Vicaire de Pontoise et du Vexin; et ces deux

* Pontoise et le Vexin formant une
exemption, un pays indépendant, il
n'appartenait, dit-on, ni au roi, ni
à l'archidiacre, ni à l'archevêque, de
l'inféoder, sans entendre, et les Pon-
toisiens, et l'archevêché de Paris,
ainsi que l'abbaye de Saint-Denis,
qui avaient des droits sur l'archidia-
coné de notre cité: il fallait l'autorité
du Pape; c'est le sentiment de Des-
lions, Doyen de la Faculté de Paris,

et du fameux Rebuffe, théologien,
jurisconsulte, et auditeur de rote à
Rome. Aussi, la ville de Pontoise n'a-
t-elle cessé de réclamer contre cette
espèce d'anéantissement de son ar-
chidiaconé; et l'on sait que cette
malheureuse charte, mal interpré-
tée, a été l'origine d'une suite de
contestations et de plaids entre notre
ville et l'archevêché de Rouen.

titres étaient réunis dans une même personne. Comme Vicaire-Général, il était révocable à la volonté de l'Archevêque, et comme Vicaire de Pontoise il se regardait comme inamovible, indépendant, et agissait souvent de son autorité privée; ce qui montre que l'on n'avait pas osé, ou que l'on n'avait pu anéantir entièrement l'antique Archidiaconé. Et toujours les paroisses de la ville, et cinq autres paroisses voisines et suburbicaires, OSNY, PUISEUX, GENICOURT, LIVILLIERS ET ENNERY, restèrent indépendantes, et formèrent ce que l'on appelait : L'EXEMPTION DE PONTOISE : EXEMPTUS PONTISARENSIS, (termes de la Cour de Rome.)

Naturellement porté à soulager toutes les misères humaines, Saint Louis savait tirer le bien du mal, user de toutes les circonstances pour atteindre ce noble but, et être utile à ses sujets. La fondation de l'Hôtel-Dieu de notre cité nous en fournit un exemple remarquable.

Trois jeunes gentilshommes de Flandre avaient été confiés aux soins et à la tutelle de l'abbé de Saint-Nicolas, près Laon, pour apprendre la langue, les mœurs et les coutumes françaises. Tandis qu'en un jour de congé ils étaient à la chasse dans les bois de l'abbaye, il advint que leur proie s'enfonça dans les bois voisins, appartenant aux sires châtelains de Coucy, et près du manoir où résidait le trop fameux Enguerrand III. Par une ardeur inconsidérée, et folâtres comme jouvencels en qui la passion de la chasse commençait à poindre, « pensant d'ailleurs se trouver dans les domaines de l'oncle abbé, » ils firent lever force gibier de venaison, daims et sangliers, » et s'esbattirent joyeusement à les poursuivre sans se doubter » de rien ». Au même instant ils sont surpris par les forestiers du sire de Coucy, inexorables comme leur maître, quand il s'agissait de chasse, et traînés vers Enguerrand. Leur jeunesse, leurs larmes, supplièrent en vain pour eux; quelques instants

après, les corps des malheureux écoliers pendaient sans vie aux plus hautes tourelles du donjon féodal, « chose moult »
» fascheuse et piteuse à veoir! »

En apprenant cette étrange cruauté, l'abbé de Saint-Nicolas accourut en instruire le roi de France, et implorer sa justice. Louis, indigné, autant que l'abbé, résolut de faire bonne justice du farouche Enguerrand, « accusé en oultre d'avoir fait »
» occire deux domestiques de l'abbaye, qui s'estaient déclarés »
» avec ardeur contre lui », et le fit saisir sur l'heure.

» Conduit en la grosse tour du Louvre, Coucy déclina d'abord toute justice supérieure, et se refusa à répondre. Toutefois, il se désista ensuite, et se bornant à nier sa participation personnelle au crime dont on l'accusait, il fit agir vivement auprès du parlement, convoqué à ce sujet, et composé en grande partie de princes et de hauts barons, tous ses alliés ou ses amis ».

Aussi, quand Louis, défenseur des victimes et de l'abbé de Saint-Nicolas, voulut recueillir les voix, il se trouva presque seul de son opinion.

— « Philippe-Auguste, mon aieul, dit-il alors d'une voix »
» ferme, fist bien faire enquête contre Jean, sire de Sully, et »
» le retint estroictement en son chastel douze années durant! »
» Ajourne ores l'assemblée à aultre séance, et ordonne que le »
» sire de Coucy soit ramené au donjon du Louvre, d'où n'a »
» obtenu sortie que pour se desfendre en personne ».

Le comte-duc de Bretagne se levant de son banc : —
« M'oppose à ceste mesure, s'écria-t-il; invoque les privilèges »
» de la noblesse, et insiste sur le gaige de bataille! »

— » Ne parliez ainsi, reprit le roi Louis, d'ung ton sévère »
» et moult eschauffé de justice faire, quand naguère le sire Olivier de Clisson porta plainte contre vous, Jehan I^{er}, comte »
» de Bretagne; ne voulutes lors vous accorder par gaige de

» bataille, ains bien par enqueste, disant avec vérité : — Ba-
» taille n'est mie voie de droict !

» Or quoi qu'advienne, continua Louis, sera faict bonne
» justice du sire de Coucy, malgré son lignaige et ses amys.
» Si Dieu veult sa pugnition, aulcune puissancé humaine ne
» peult l'y soustraire ! »

Les pairs ayant été convoqués de nouveau en parlement féodal, refusèrent d'opiner contre un allié; puis, entourant le roi, dont ils redoutaient l'inflexible justice, tous joignirent leurs supplications à celles d'Enguerrand, prosterné aux genoux du monarque, pour obtenir grâce de la vie. — « Si croyais que
» Dieu, dit-il, m'ordonnast certainement vous faire mourir de
» mort, la France entière, nostre parenté même, ne vous saul-
» verait ! »

Mais c'était pour la première fois, dit M. de Villeneuve, qu'on procédait ainsi, par information juridique, contre un grand du royaume, et, seul de son opinion, le monarque ne se crut pas en droit de prononcer une peine capitale; il accorda la vie sauve au sire de Coucy; mais aux conditions suivantes :

« PREMIÈREMENT, de perdre toute partie de bois et de viviers, et le droit de faire emprisonner et mettre à mort.

» DEUXIÈMEMENT, de faire élever trois chapelles mortuaires en révérence et repos de l'ame des pendus, dans les domaines où ils avaient été si traîtreusement mis à mort, lesquels bois seront donnés à l'abbé de Saint-Nicolas.

» TROISIÈMEMENT, d'estre estroitement gardé en prison, ung nombre d'années déterminé, et de n'en sortir, sinon pour aller guerroyer en Palestine avec bannerets en suffisance.

» QUATRIÈMEMENT, enfin, de faire pieuses fondations et larges aulmosnes ».

Dès ce moment, le roi n'appela plus Enguerrand « cousin »

comme jadis. Il voulut qu'il payât sur le champ une amende de douze mille livres (environ 140,000 francs), que le pieux monarque employa à élever un vaste Hôtel-Dieu à Pontoise, près de la petite maison hospitalière déjà établie en ce lieu, sous le titre de Saint-Nicolas (1259).

« Au-dessous du rocher où est le château, dit Taillepieu, » est l'hospital des malades, fondé par monsieur Saint Loys, » roy de France, qui y mit six religieux chanoines réguliers, » pour chanter l'office divin, et administrer les sacrements » aux malades : et y mit semblablement quinze ou seize re- » ligieuses dudit ordre, pour nourrir les malades ». Ces reli- » gieuses étaient soumises à la règle de Saint Augustin. Voici la formule des vœux qu'elles prononçaient, avant leur admis- » sion dans l'établissement, entre les mains de la supérieure :

« Moi, Sœur (Marguerite), fais profession et vœu à Dieu, à » la glorieuse Vierge Marie, à monsieur Saint Nicolas, et à » vous, madame la supérieure de céans, que je vivrai avec » chasteté, ne possédant rien, soumise à vous et à vos succes- » seurs prieures, selon la règle de Saint Augustin ; et me con- » sacre dès maintenant pour J. C., servante des pauvres ma- » lades ; désire et veux persévérer ainsi jusqu'à ma mort ».

Béatrix des Quescalone, fut la première prieure de cet établissement ; la charité de ces bonnes sœurs, envers les malades, en attira bientôt un tel nombre, que le royal fondateur se trouva dans la nécessité de leur céder sa propre maison de campagne et les bois de Pontoise, afin d'entretenir autant de religieuses qu'il serait nécessaire. L'acte de donation porte la date de 1261.

Peut-être vit-on aussi ce saint roi renouveler la scène touchante qui venait d'avoir lieu à Compiègne. « Dès que l'hos- » pice, élevé par ses ordres en cette ville, eût été achevé, » Louis et le roi de Navarre, son gendre, y transportèrent eux-

» mêmes le premier malade, dans un drap de soie; ses deux
» fils, Louis et Philippe de France, portèrent de même le se-
» cond; et les hauts barons et officiers du palais, rendus à
» Compiègne à la suite du roi, se chargèrent de tous les autres.
» Jamais exemple de charité ne fut donné de si haut, ni si
» publiquement ! »

D'après le récit de Taillepied, on voit que cet hôpital de Saint Louis était situé dans l'enceinte de Pontoise, sur la rive droite de l'Oise, en face du château. Le fondateur dota richement cette maison, et en augmenta beaucoup la fondation première. Elle se composait comme de trois parties distinctes. Dans un bout se trouvait l'église et les salles pour les malades; dans un autre bout assez éloigné, le long de la rivière, était un lieu à part pour les pestiférés, et dans l'autre extrémité se trouvaient, d'une part, les cloîtres, dortoirs, réfectoires, et cuisine des religieuses; et d'un autre côté, la demeure réservée aux ecclésiastiques, chargés des soins spirituels de cet établissement. Cet Hôtel-Dieu avait son cimetière le long de l'Oise, près l'entrée du pont; et, dans un angle du cimetière, vers le midi, se trouvait une belle chapelle funèbre, qui fut détruite par le débordement des eaux de la rivière.

Dans ce même temps, Saint Louis, pour composer l'apanage de Marguerite de Provence, la reine des Français, lui donna la ville de Pontoise et autres lieux, en échange du Perche et du Mans, cédés à Charles d'Anjou, frère du roi. Pontoise avait alors pour Maire, Jean de Chambly, parent de Pierre de Chambly, chambellan de France; et Jean de l'Abbeville, ou de Brécourt, était abbé de S.t-Martin de Pontoise.

L'année suivante, Saint Louis fit élever deux autres établissements hospitaliers à Pontoise. L'un, appelé la léproserie de Pontoise, était situé au village de Saint-Ouen, dans le quartier appelé aujourd'hui l'Aumône.

On pense que le saint roi l'avait fait construire à l'instar de l'hospice élevé par les Européens, près Jérusalem, pour y soigner les lépreux durant le cours des premières croisades. On appelait **LADRÉS**, ceux qui étaient atteints de ce mal, et c'était aussi le nom que l'on donnait à Saint Lazare, auquel étaient dédiées ces sortes de maisons. Lorsqu'un citoyen était soupçonné d'être atteint de cette affreuse maladie, l'autorité le faisait visiter, et lorsqu'il avait été reconnu comme lépreux, on le menait à l'église, en présence de tout le peuple; et là, on célébrait à son sujet une sorte de service, dont voici les principales cérémonies :

Le malade était placé séparément, dans un lieu apparent de l'église, le visage voilé comme au jour des morts, et sa petite offrande en main. Le prêtre célébrait la messe à son intention. La messe achevée, on le conduisait à la porte du lieu saint, et là, le célébrant prenait avec une pelle de la terre apportée du cimetière, et la posait sur la tête du lépreux, en disant : « Mon fils, reconnaissez par ce signe que vous êtes » mort au monde ; **MAIS LE CIEL !... ayez patience** ». Après ce service, le prêtre, précédé de la croix et de l'eau bénite, le menait en sa maison, ou à l'hospice désigné, et ne le quittait qu'après lui avoir prescrit les précautions qu'il avait à prendre, pour ne pas communiquer son mal à d'autres.

A cette époque, les peuples consternés par la crainte de ce mal horrible, suivirent l'exemple de leur prince. L'on vit élever de toutes parts des léproseries; et d'immenses aumônes, faites à ceux qui étaient atteints de la lèpre, rendirent à la fin ces établissements fort riches. Celui de Pontoise en était venu à posséder un domaine de dix arpents de prés, et de quarante arpents de terres labourables, sans compter son droit de seigneurie directe sur au moins quatre-vingts arpents de vignes,

prés et terres, sur soixante maisons de la Haute et Basse-Aumône, et sur quarante autres dans la ville.

On éleva, dans cette léproserie, une chapelle, sous le titre de Sainte-Madeleine, outre celle de Saint-Lazare; et les habitants de Pontoise passèrent un accord avec l'évêque de Paris, concernant le gouvernement spirituel de cette maison. On y a conservé longtemps le bourdon de Saint Louis. C'est dans cette maison et cette chapelle, que le prince avait établi comme un bureau de charité, d'où il répandit sur les pauvres, qui accouraient en foule de toutes parts, des aumônes si abondantes et si multipliées, que tout ce quartier du nouveau Saint-Ouen, et même tout le village, prit le surnom de l'Aumône, qu'il porte encore de nos jours.

On a prétendu, dit l'abbé Lebœuf, que Saint-Ouen portait le nom de l'Aumône avant Saint Louis; mais les raisons sur lesquelles cette assertion est fondée, ne paraissent pas suffisantes pour détruire le sentiment opposé, si universellement reçu.

L'autre établissement, créé par Saint Louis, était situé hors des fossés de la ville, sur le versant de la montagne, vers l'Hermitage, et le long du chemin qui continue encore à s'appeler aujourd'hui : Côte de Saint-Louis.

Cette autre maison, fondée par Saint Louis, portait le nom de Maladrerie. Outre sa destination générale, elle servait surtout à recueillir les malades de l'Hôtel-Dieu, atteints de peste ou de quelque mal contagieux. C'est pourquoi elle avait été établie hors de l'enceinte de la cité. (Sur l'emplacement et les fondations premières de cette antique Maladrerie, est maintenant la maison d'un des principaux cultivateurs du hameau de l'Hermitage.)

Si bien traité par Saint Louis, Pontoise, comme le reste de la France, eut la douleur de voir partir ce prince, son bien-

facteur et son père chéri, pour une seconde croisade d'où l'on ne devait rapporter que les restes inanimés du monarque.

Un an après, Alphonse de France, comte de Poitiers, mort à Savone, en Italie, était inhumé à Maubuisson à côté de Blanche de Castille, sa mère. Certes, la mort était prompte à entasser de glorieuses victimes dans cette abbaye royale ! (L'on verra un jour Maubuisson devenir comme une annexe des tombeaux de Saint-Denis, et réclamer à côté d'eux une page dans l'histoire.) Guillemette, première abbesse de cette maison, y termina sa sainte vie un an après les funérailles du comte de Poitiers. Cette humble fille, dont le rare mérite avait fixé l'attention de la reine Blanche, déploya dans son administration la plus grande sagesse. Pure comme un lis, mortifiée, d'un détachement parfait, vrai modèle de piété, d'innocence et de vertu, elle justifia l'estime et la grande confiance dont l'avait honorée la mère de Saint Louis. Non - seulement, Blanche de Castille l'avait établie supérieure de sa chère abbaye, mais encore elle avait voulu prononcer entre ses mains, les vœux de religion, recevoir d'elle l'habit de religieuse, et elle l'avait désignée enfin pour son exécutrice testamentaire !

Elle fut remplacée dans cette charge, par Blanche de Brienne d'Eu, fille d'Alphonse, comte d'Eu, chambrier de France, petite-nièce de la reine Blanche.

Nous avons déjà parlé successivement de quatre personnages qui ont illustré la ville de Pontoise, Saint Gautier, Saint Richard, Saint Guillaume, et d'un autre Guillaume, célèbre abbé de Cluny. Dans le courant de l'année 1275, cette même ville donnait le jour à Gilles de Chambly dont nous avons déjà dit un mot. Gilles, issu d'une famille noble du Vexin français, annonça dès ses premières années une grande aptitude pour les sciences. Vertueux et pieux par inclination, il renonça de bonne heure aux espérances que sa naissance et

la fortune de ses parents lui promettaient dans le monde, pour se faire religieux dans l'abbaye de Saint-Denis-en-France. Son savoir, sa vertu et sa piété, l'élevèrent à la dignité de Grand-Prieur de cette maison. Il prit alors le nom de GILLES DE PONTOISE, lieu de sa naissance. Philippe-le-Bel en fit son Archi-Chapelain, et l'honora d'une confiance toute spéciale, en le faisant son exécuteur testamentaire. Les services qu'il rendit, à la mort de ce prince, le portèrent à la charge de Grand-Aumônier de France, durant la minorité des enfants de Philippe. En cette qualité, il fut choisi, avec l'évêque de Paris, pour lever les décimes décrétés par le concile général de Vienne. On lui confia encore, conjointement avec l'Archevêque de Rheims, la délicate mission de fulminer, de la part du Saint-Siège, une excommunication contre des agitateurs flamands, qui ne cessaient de troubler la paix publique. Philippe V lui fit prendre place au parlement, comme conseiller d'état. Enfin, il termina sa vie pleine de gloire, de vertu et de sainteté, l'an 1326. Il avait composé une vie de Saint Denis l'Aréopagite; fermé le chœur de l'église de son abbaye d'une superbe balustrade en fer doré; entrepris le grand bâtiment de l'infirmerie, et enrichi le trésor de Saint Denis de plusieurs vases sacrés d'un grand prix, d'un certain nombre de reliquaires très-précieux, et notamment d'une belle châsse de forme pyramidale en vermeil, chargée d'émeraudes et de pierres précieuses, où le travail et l'art l'emportaient de beaucoup encore sur la matière. Cette châsse renfermait un vase de cristal où se trouvait une partie considérable du chef de Saint Louis. Elle était portée sur des statuettes couronnées, parmi lesquelles on distinguait Philippe-le-Hardi, fils de Saint Louis, et Philippe-le-Bel, son petit-fils. On y voyait aussi notre illustre abbé en habits épiscopaux.

Gilles de Pontoise fut inhumé dans son église abbatiale. Il

avait sa place dans le transept méridional, entre le tombeau de François I^{er} et la chapelle de Charles V. Son tombeau était revêtu d'une plaque de cuivre, sur laquelle était son épitaphe et son éloge.

La dévotion de notre cité, pour la Sainte-Vierge, fit naître dans son sein une association qui devint célèbre sous le nom de CONFRÉRIE AUX CLERCS. Il serait difficile de préciser l'époque de son origine. On croit qu'elle dut sa formation aux officiers de la Cour ecclésiastique du Grand-Vicariat de Pontoise. Et on lui donne pour premier fondateur un certain REGNAULD DE OLBËO, d'après un vieil obituaire en parchemin, sur lequel on lit cette indication latine : « REGINALDUS DE » OLBËO, PRIMUS FUNDATOR ISTIUS CONFRATERNITATIS : REGNAULT » DE OLBËO, PREMIER FONDATEUR DE CETTE CONFRÉRIE ».

Elle paraît avoir été établie sur le modèle de celle qui existait à Rome, à la fin du dixième siècle, au rapport du Cardinal Baronius. Par amour pour la divine Marie, le clergé de Pontoise se réunissait, à certains jours, pour lui payer en œuvres pies et charitables, un tribut d'attachement et de dévotion filiale. *

Il existait à ce sujet de petits réglemens, et chacun des membres avait son agenda. Le 15 décembre 1284, elle fut érigée publiquement, et d'une manière solennelle, dans l'église de Notre-Dame. Il fut arrêté que la confrérie n'excluait personne : toutes les conditions, prêtres ou laïques, hommes ou femmes, pouvaient s'y faire inscrire. Dès lors elle prit une assez grande extension, et cette petite société, si obscure dans son origine, en vint à compter dans son sein des grands sei-

* Là, on délibérait en commun sur les moyens les plus efficaces à prendre pour faire aimer et honorer la Reine du Ciel, et jamais on ne se

séparait qu'après avoir pris l'engagement d'accomplir un acte de piété ou de charité, indiqué, en attendant la prochaine séance !

gneurs, des magistrats célèbres, des Archevêques, des dignitaires de tous les rangs, des princes, des rois et des reines ! Parmi ces célébrités et ces noms illustres, on rencontre Charles V, la reine Jeanne de Bourbon, son épouse, Charles d'Autun et de Vienne, Louis d'Anjou et Philippe de Bourgogne, leurs trois fils, la princesse Elisabeth, leur fille, Pierre de Navarre, Elisabeth de Bavière, reine de France, Milon de Dormans, chancelier de France, Pierre d'Orgemont, aussi chancelier de France, Guillaume de Lorraine, Guillaume de Durfort, Archevêque de Rouen, Olivier Clisson, connétable de France, et une foule d'abbés et d'abbesses des plus illustres monastères du royaume, enfin, des Grands-Vicaires de Pontoise, et plusieurs conseillers et présidents au parlement de Paris !

Cette association avait ses jours de fêtes. La principale se faisait le dimanche dans l'octave de l'Ascension. Il n'était pas rare d'y voir, à la procession, des princes et des princesses, tenant en main des cierges magnifiques, parsemés de fleurs de lis, et surmontés d'une couronne. Lorsqu'ils n'y assistaient pas, ils avaient coutume d'y envoyer de grands seigneurs les y représenter et porter leur cierge en leur place. Ces gentilshommes faisaient quelquefois des largesses, des offrandes et des dons considérables à la société, et le tout était employé en bonnes œuvres par des administrateurs intelligents et zélés.

La confrérie avait pour but de faire honorer Dieu, la Sainte-Vierge, Saint Nicolas et Sainte Catherine, de secourir les pauvres, et de faire instruire les enfans de la classe indigente.

L'histoire de cette époque démontre, par mille exemples de ce genre, qu'il y a ignorance ou mauvaise foi à vouloir accuser nos pères d'incurie ou de négligence sur ce dernier point, l'instruction des pauvres. Avec sa foi et son spiritualisme, le moyen-âge fut fécond en bonnes œuvres de tout genre.

On a pu remarquer qu'il ne monta guère de princes sur le trône, depuis Philippe I^{er}, sans laisser quelques souvenirs dans notre ville. En 1286, Philippe-le-Bel fit élever, dans l'enceinte du château fort et de ses dépendances, une grande église, pour remplacer sans doute la vieille chapelle de l'antique abbaye. Les religieux de cette maison avaient été sécularisés dans les commencements du 13^e siècle, et leur abbé remplacé d'abord par un TRÉSORIER, et bientôt après par un DOYEN.

Cette nouvelle église royale, construite par Philippe-le-Bel, consistait en une nef, un chœur, deux bas côtés ou latéraux. La sacristie se trouvait à gauche et le clocher à droite. Cette tour fut dans la suite garnie de quatre cloches de moyenne grosseur.

L'église achevée, Philippe y transporta le corps de Saint Mellon, déposé dans l'abbaye. On le plaça dans un lieu éminent, au-dessus du retable du maître-autel. Philippe désira que cette église prît le nom de Saint Mellon, et il en fit une collégiale. Les religieux sécularisés composèrent un chapitre de dix membres, dont neuf chanoines et un doyen. Ce nombre varia dans la suite : On y vit quelquefois jusqu'à dix Vicaires ou Chapelains pour y célébrer journallement l'office canonial, conjointement avec les chanoines. Le roi engagea aussi la ville de Pontoise à prendre Saint Mellon pour son patron principal. Il fit maintenir la cité sous la dépendance spirituelle de cette maison, ainsi que les cinq villages regardés comme suburbicaires, ou de la vieille exemption, savoir : *Ennery, Genicourt, Livilliers, Puisseux et Osny*, et les chanoines de Saint-Mellon furent collateurs et premiers pasteurs des paroisses de la ville, savoir : de *Saint-Maclou, de Saint-Pierre, Saint-André, et l'Hôtel-Dieu*.

Un autre monument de notre ville, et le seul remarquable qui ait survécu aux ravages du vandalisme, sans être de fon-

dation royale, a pu être élevé aussi en grande partie par les largesses des princes, qui ont tour à tour possédé cette cité. (Son importance permet de le penser.) Mais on est réduit à de simples conjectures : rien de plus incertain que son origine.

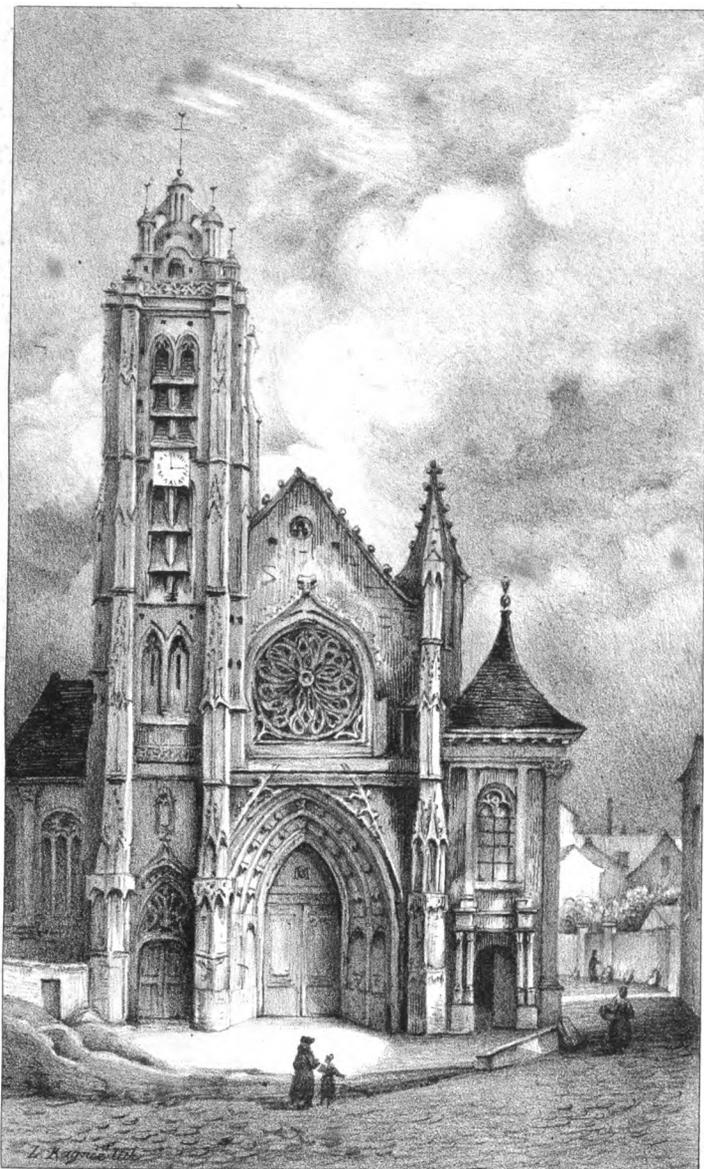
Nous voulons parler de l'église de Saint-Maclou.

Pas un seul cartulaire, pas un mot, pas le moindre titre à son sujet. Les vieux parchemins ont disparu ; ceux qui restent sont muets à cet égard. Seulement, dans une charte de 1544, Georges d'Amboise dit, en parlant de ce monument : « *qu'il existait depuis trois cents ans et plus* ». Taillepied et Duval, lui donnent douze à treize cents ans d'antiquité ; ce qui le ferait remonter au 6^e siècle. On comprend qu'une pareille assertion ne mérite pas de réfutation sérieuse ; puisqu'à cette époque, l'ancienne ville se trouvait encore dans les plaines de Saint-Martin ; à moins que l'on ne veuille dire que Saint-Maclou, dans l'origine Saint Eustache, n'ait été qu'une petite chapelle bâtie dans quelque bosquet sur la montagne voisine de la vieille cité. A cette époque reculée et voisine des temps druidiques, nos vieux gallo-romains, ou gallo-romano-français, nouvellement convertis, choisissaient par préférence, pour établir leurs sanctuaires, les lieux escarpés ou le fond des bois, comme plus mystérieux et plus recueillis.

Au milieu des fouilles exécutées au pied de la sacristie, dans l'intérieur de l'église, pour les travaux qui ont été faits dans le courant de 1839, nous avons découvert une partie d'un caveau, ou petite chapelle souterraine, dont l'architecture remonte au 8^e et peut-être au 6^e siècle.

On en est donc réduit, pour assigner l'époque de cette église, telle qu'elle nous reste aujourd'hui, à étudier les caractères de son architecture, et de cette étude naissent les données suivantes :

Le pourtour du chœur, et les chapelles du rond-point,



K. D.

Lith. de Thierry frères.

Rec. Hist.

S^t. MAILOU.

sont antérieurs à tout le reste du monument, et paraissent remonter vers la fin du 11^e siècle ou au commencement du 12^e, c'est-à-dire aux règnes de Louis VIII et de Philippe-Auguste. Le reste de l'église renferme trois autres époques. La croisée ou transept est de la fin du 12^e siècle. La voûte de la grande nef, la tour, le grand portail et le petit portail construit sous la tour, sont du 15^e siècle. Les collatéraux ou bas-côtés, le petit portique situé à côté du pignon de la grande nef, le petit portique méridional et celui du nord, ainsi que la belle chapelle, dite de la Passion, sont de la renaissance.

Il exista une première tour sur le chœur, qui remontait sans doute au 12^e siècle. Elle surpassait en élévation celle qui se voit aujourd'hui. Par suite d'accidents, elle fut beaucoup diminuée, et recouverte d'une flèche en ardoises. Le tout a disparu vers 1775.

Une singularité remarquable de cette église, et qui porte à penser qu'elle a subi de grandes catastrophes, c'est qu'elle renferme trois plans différents de construction, sans qu'il paraisse certain qu'aucun d'eux ait reçu une entière exécution. Toutefois, il est étonnant de voir comment de ces parties diverses, on en est venu successivement à faire un tout remarquable de beauté, et avec quelle habileté on a su marier et unir ensemble trois ou quatre époques d'architecture, et ces divers projets de construction.

Ce que ce monument offre de plus remarquable à l'extérieur, c'est le grand portail, la tour, la rosace, dont l'ensemble et les ornements sont très-beaux. Les quatre autres petits portiques et la frise d'ordre corinthien qui se trouvent sous la toiture du bas-côté méridional, méritent aussi de fixer l'attention des amis de l'art et des connaisseurs.

Depuis deux siècles, l'intérieur de Saint-Maclou se compose d'une grande nef, d'un chœur et d'une croisée ou transept,

dont la travée du centre se trouve comprise dans les limites du chœur. Un bas-côté règne autour de l'église dans la partie du midi et au pourtour du chœur, deux dans la partie du nord. Les bas-côtés s'y trouvent accompagnés, au midi, de quatre chapelles, de six autour du chœur, de quatre au nord, et dans l'angle nord-ouest, est la grande et belle chapelle dite de la Passion.

Un titre signé de Louis XV, nous apprend que cette chapelle formait un bénéfice, qui était à la nomination du roi. Dès le règne de Charles V, avait été fondée dans l'église de Saint-Maclou, une chapelle dédiée à la Sainte-Vierge, sous le titre de NOTRE-DAME-DE-PITIÉ. On l'appelait la « *chapelle royale de Notre-Dame-de-Pitié, dite aux Bourgeois.* » Voici la charte qui nous en fait connaître l'origine et la fondation.

« Charles, par la grâce de Dieu, roi de France. Salut :

» Faisons savoir à tous présents et à venir, que nos bien-aimés
» les Maire, Pairs, Jurés et habitants de la ville de Pontoise,
» ayant établi dans l'église de Saint-Maclou de Pontoise, à
» l'autel de N.-D. devant le crucifix à gauche, une association
» sous le nom de Confrérie de Notre-Dame, de laquelle con-
» frérie le Maire, comme étant le chef, est bâtonnier pour un
» an ; voulant lesdits Maire, Pairs, Jurés et habitants de ladite
» ville, pour satisfaire leur dévotion en cette confrérie, et pour
» s'acquitter envers les héritiers de feu Pierre Potin, d'un prêt
» de huit marcs d'or, fait à eux pour la clôture et défense de
» leur ville, créer sur les biens de la commune une rente de
» vingt livres tournois, à l'effet de fonder et doter une cha-
» pelle dans l'intérêt et l'accroissement du culte divin, nous
» ayant fait souvenir des bons, loyaux et utiles services que
» nous ont rendus les Maires, Pairs, Jurés et habitants de
» Pontoise, dans nos guerres passées et en d'autres manières ;
» plein de confiance en eux pour l'avenir, et désirant nous

» rendre, avec nos prédécesseurs, participant des messes et
» bonnes œuvres, qui seront désormais acquittées dans cette
» chapelle, par l'entremise desdits Maires, Pairs, Jurés et ha-
» bitants de ladite ville. Nous les autorisons par les présentes
» émanées de notre faveur spéciale, de notre science certaine
» et royale autorité, à créer en une seule fois ou par parties,
» comme bon leur semblera, et en tel lieu de la commune
» qu'il leur plaira, une rente de vingt livres tournois, dont
» pourront jouir le chapelain et ses successeurs, sans pouvoir
» être forcés de s'en dessaisir, ni de l'abandonner, et sans au-
» cune redevance pour nous et nos successeurs au temps pré-
» sent et à venir; enfin, pour les motifs ci-dessus énoncés;
» nous accordons ces droits, par ces présentes de notre grâce,
» aux Maires, Pairs, Jurés et habitants de ladite ville, à la
» condition que le Chapelain qui desservira ladite chapelle,
» sera tenu de chanter trois messes chaque année, savoir, une
» de « REQUIEM, » pour notre très-cher seigneur et aïeul le roi
» Philippe, la seconde de « REQUIEM » également, pour notre
» très-cher seigneur et père, la troisième, pour nous, qui sera
» du Saint-Esprit durant notre vie, et de « REQUIEM » après notre
» décès. Nous ordonnons et mandons par les présentes, à nos
» aimés et féaux agents de comptes, présents et futurs, de faire
» et laisser jouir lesdits Maires, Pairs, Jurés et habitants de
» ladite ville de Pontoise, de tout ce que nous leur accordons
» par ces lettres de notre grâce, sans y mettre empêchement
» quelconque. Et pour que ce soit chose ferme et stable à
» jamais, nous avons fait apposer notre sceau aux présentes ».

« Donné à *Paris* au mois de juin 1365, de notre règne le
» second ». CHARLES.

D'après ces deux titres, il semble bien démontré que la grande et belle chapelle, dite de la Passion, qui formait un bénéfice, dont les rois de France étaient collateurs, a été élevée

pour remplacer l'ancienne chapelle royale, construite sous Charles V, appelée la chapelle royale de Notre-Dame-de-Pitié, ou la chapelle des bourgeois.

La première église de Saint-Maclou, et si l'on veut même la chapelle qui précéda la première église, fut dédiée à Saint Eustache. Le retable du maître-autel, qui exista jusqu'à la fin du seizième siècle, était une sorte de preuve vivante de cette dédicace. Au milieu de ce monument gothique, était sculpté sur bois, en bas-relief, Saint Eustache de grandeur presque naturelle. A gauche était un lion qui semblait menacer les jours d'un enfant en pleurs ; à droite se voyait un cerf, qui paraissait sortir d'un bois. Il est facile de comprendre le sens de cette belle et ingénieuse allégorie.

Après que ce monument eût recueilli les éloges et l'admiration de plusieurs siècles, il parut une administration qui dédaigna cet ouvrage, et qui n'en connut ni le mérite ni le prix. Elle le fit mutiler pour le reléguer dans une chapelle qui prit le nom de Saint-Eustache, et pour le remplacer par un autre retable, qui, malgré ses colonnes et pilastres en marbre, malgré l'or qui y brille de toutes parts, malgré la perfection de cet œuvre et la beauté de son ensemble, sera toujours froid et glacé près de l'antique décor dont le symbolisme était parlant et plein de vie, et dont les sculptures gothiques étaient si bien en harmonie avec l'architecture de l'abside !

On s'indigne encore contre l'ignorantisme de cette même administration, qui, sous prétexte de donner plus de délicatesse aux pilastres des deux colonnades de la grande nef, s'en est allée, le marteau et la hache du vandalisme en main, faire voler en éclats et tomber en poussière, un riche mélange de sculptures, qui ne lui parut ridicule, que parce que, dans sa stupide délicatesse, elle ne savait ni lire ni comprendre ces pages allégoriques, écrites par nos pères sur ces chapiteaux,

avec tant d'art et d'ingénuité! Elle préludait par cette incroyable ineptie, aux ravages révolutionnaires que devait exécuter plus tard, sur le reste du monument, une infernale malignité. Heureusement qu'elle a laissé exister, comme par inadvertance, quelques-unes de ces sculptures, qui forment aujourd'hui une des principales beautés et richesses de cette église.

Sur l'un des chapiteaux épargnés se voient deux enfants qui semblent figurer des anges. Ils tiennent d'une main une guirlande, au-dessus de laquelle repose un crâne humain; plus haut est un autre enfant, peut-être pour figurer, selon la coutume du moyen âge, l'âme humaine sortant des ruines de la mort. Un autre chapiteau offre un sujet moins gracieux, mais non sans prix; ce sont trois figures d'un air satanique. On dirait qu'elles ricanent et vomissent le blasphème de se voir figurer comme trophée dans le temple du Christ.

Les chapiteaux de la colonnade centrale, qui supporte les deux voûtes des bas-côtés septentrionaux, offrent un composite des plus curieux comme des plus bizarres; pas un ne se ressemble. L'un est orné de figures chimériques, un autre de guirlandes, celui-ci de sylvains, celui-là de chevaux ailés et d'autres figures. Là sont reproduites en partie les allusions que faisait le moyen âge à la défaite des divinités payennes et au triomphe du christianisme sur les puissances des ténèbres, symbolisées par toutes ces figures fantastiques.

Tout le reste de cette église est également remarquable par la richesse et le luxe de son architecture. Les clefs de voûtes pendantes et sculptées, les nervures, les pilastres, les jubés, la boiserie du chœur, sont chargés d'ornements, d'arabesques et d'objets symboliques.

Elle n'est pas également riche en peinture, quoiqu'elle possède près de quarante tableaux. Celui du maître-autel, représentant une descente de croix, et signé « *Jouvenet*, » est ad-

mirablement beau; il vient de l'ancienne chapelle des Jésuites de cette ville. Mais elle a, dans la chapelle de la Passion, des vitraux peints que l'on attribue aux plus grands maîtres en ce genre. Ils représentent des scènes de l'ancien et du nouveau Testament, et surtout le grand œuvre de la Rédemption. Le monument appelé vulgairement « *le Tombeau,* » qui se trouve dans cette même chapelle, est de la renaissance. Cet ensemble de huit statues en pierre, et de grandeur presque héroïque, représente la sépulture du Sauveur. La tête du Christ, enseveli par Nicodème et Joseph d'Arimathie, est très-belle : les autres personnages sont, la Sainte-Vierge, succombant sous le poids de sa douleur, Saint Jean la soutenant dans sa chute, Madeleine et les autres Maries pâlisant à cette vue.

Cette scène produit toujours une impression profonde sur l'âme du spectateur. Il n'est pas rare de voir ceux qui visitent ce lieu pour la première fois reculer de frayeur ou pleurer d'attendrissement!

La scène de la Résurrection, qui se trouve dans une tribune au-dessus du tombeau, est d'une exécution du même genre, mais moins bien, quoique de la même époque. On voit Jésus-Christ foulant d'un pied la pierre funèbre, et s'élever triomphant dans les Cieux. Un ange est assis sur la pierre renversée. A l'entour, sont des gardes effrayés, et dans le lointain, sur une étroite galerie, à gauche, les saintes femmes viennent, au nombre de trois, avec des vases remplis de parfums, enbaumer le corps de Jésus.

Avant l'anarchie de 1793, l'ange qui figure dans cette scène était en cuivre doré.

On ne pourrait nier que ce second monument, ne renferme aussi de grandes beautés; la noble attitude du Sauveur s'élevant dans les Cieux, la pose légère et élégante de l'ange, le caractère viril et la belle corpulence des saintes femmes sont

remarquables. Mais la pose des gardes n'exprime point assez la surprise et la frayeur ; les Juifs dans ce moment tiennent leurs boucliers et leurs épées d'une manière trop méditée et trop assurée.

En face de ces monuments sont deux grandes belles croisées garnies de vitraux peints, représentant des scènes de l'ancien et du nouveau testament, et exécutées, disent tous les connaisseurs, par les plus célèbres artistes du temps.

Sur la croisée située à la gauche du spectateur, dans l'encadrement du milieu, et au-dessus du grand tableau, se voit Abraham armé d'un glaive et suivi de son fils portant un faisceau de bois sur ses épaules et tenant d'une main un vase rempli de feu. Plus loin se voit le même enfant, les yeux bandés et à genoux près d'un bûcher. De nouveau se retrouve aussi Abraham. Il tient d'une main la tête d'Isaac, lève son glaive de l'autre, et s'apprête à frapper. Son expression est celle d'un cœur navré de douleur, mais pressé par une force supérieure et irrésistible. Au-dessus de lui se voit un ange qui lui retient la main, et à quelque distance de là est un bélier dans un buisson.

A droite et à gauche de ce premier tableau, dans deux encadrements latéraux, sont deux séraphins apportant l'un et l'autre trois clous, et l'un d'eux tient une croix.

Dans deux petites losanges formées par les meneaux de la croisée sont des croix, des couronnes d'épines, des cœurs et des larmes.

Le tableau principal de cette croisée est le portement de la croix, ou la voie du calvaire, tracée par la marche sanglante du Christ. On voit le sauveur lié au milieu du corps par une grosse corde, traîné par un bourreau, chargé de la croix et gravissant avec peine le mont funèbre. Il est rencontré dans sa marche par Simon le Cyrénœen, que les Juifs contraignent de

porter la croix conjointement avec lui. Un peu plus loin on voit la Sainte-Vierge, Saint Jean, quelques saintes femmes, et Véronique qui se présente à Jésus et lui offre un suaire pour essuyer son front auguste. Il est suivi de dignitaires Juifs à cheval, tandis qu'une troupe nombreuse de soldats, de bourreaux à pied et à cheval ouvrent la marche, emmenant au milieu d'eux le bon et le mauvais larron liés et garrottés. L'on aperçoit sur la gauche, un peu derrière ce cortège lugubre, la ville déicide, et sur la droite, en avant, des rochers dans les flancs de la montagne, quelques arbres, et dans le lointain, tout à l'extrémité du mont, Judas qui se pend à un arbre, tandis que sur un point opposé sont déjà élevées deux croix.

Tout est plein de vie dans cette grande scène. Quelques figures, celle du Christ surtout, celle de la divine Marie, de Saint Jean et des saintes femmes, sont d'une rare beauté. Si l'on s'arrête un peu sur ce tableau, on croit assister au portement de la croix. On se croit mêlé à cette foule tumultueuse qu'agitaient tant de sentiments divers. Les dignitaires Juifs y ont une gravité empruntée, une dignité feinte et hypocrite. Leurs soldats et agents sont vils et brutaux. Tout ce qui tient à l'Homme-Dieu, au contraire, soit par le sang, soit par simple sympathie, garde au milieu de la souffrance et de la douleur un air calme, résigné, sublime et divin.

Sur la croisée située à la droite du spectateur, dans l'encadrement de gauche, au-dessus du grand tableau, se voit la création. Au sommet du cadre est le Père Éternel dans une majestueuse attitude; il est revêtu d'une aube, d'une chape et coiffé d'une tiare. A ses pieds est Adam dans son sommeil extatique, et Ève, sortant du côté du premier homme, a les mains jointes et les yeux amoureuxment fixés sur son créateur qu'elle adore.

Dans l'encadrement du milieu est représenté le paradis ter-

restre. On y aperçoit un arbre chargé de fruits; Adam d'un côté de cet arbre, Ève de l'autre, et un serpent entrelacé dans les rameaux. Autour d'Adam et d'Ève sont toutes sortes d'animaux vivant en paix.

Ces deux scènes sont gracieuses et semblent ne respirer qu'innocence et bonheur; mais à droite, dans un troisième cadre, un spectacle pénible frappe l'âme du spectateur. C'est Adam et Ève déchus, chassés du jardin d'Eden, ils ont l'air abattus et malheureux, ils fuient avec précipitation devant un ange armé d'un glaive flamboyant; avec eux fuit aussi un pourcéau, symbole immonde d'une honteuse dégradation.

Le tableau principal de cette croisée est, à proprement parler, le crucifiement. Dans l'encadrement placé sous la scène de la création se trouve le bon larron en croix. Il a la tête penchée et les yeux attentivement fixés sur une scène douloureuse qui se passe à ses pieds; c'est la mère de Jésus agonisant, aux pieds de la croix de son fils. Joseph d'Arimathie la soutient dans sa détresse extrême; la pâleur de la mort est répandue sur son visage; une sainte femme pleure à ses côtés; un autre saint personnage a les yeux fixés sur le Christ expirant; et au-dessus de ce groupe douloureux on aperçoit sur la gauche un soldat à cheval, tenant en main une lance au bout de laquelle flotte un drapeau où se trouve l'aigle noir d'Autriche.

Dans l'encadrement du milieu, qui est le premier plan du grand tableau, apparaît le sauveur expirant en croix. Il serait difficile de dire comme la mort est répandue sur tous ses traits. Sa croix est précisément plantée sous l'arbre qui se trouve dans le cadre supérieur et où se tient le serpent, par allusion sans doute à ces mots que chante l'église : *ut qui in ligno vincebat, in ligno quoque vinceretur*; et pour mettre en présence l'auteur de la vie et de la mort. Autour de la croix le ciel est

chargé de sombres nuages et d'épaisses ténèbres; et dans cette sinistre obscurité apparaissent ensemble le soleil et la lune. Il est évident que l'artiste a voulu peindre l'éclipse qui arriva durant les heures du grand sacrifice, et il ne pouvait mieux rendre ce grand contraste des ombres nocturnes au milieu du jour. Auprès de la croix sont des soldats à pied, armés de lances. Parmi eux il en est un seul à cheval, portant une pique où voltige une enseigne militaire. Un peu sur la droite, on aperçoit une urne, une robe étendue sur la terre et des soldats jetant des dés dessus. Un personnage très-remarquable, que l'on croit être Saint Jean, est à genoux aux pieds de la croix; et la tient serrée entre ses bras. Au-dessous de la croix se voit un crâne humain placé sur deux fémurs croisés, on sait qu'une vieille tradition porte que la croix du nouvel Adam fut plantée sur les restes du premier. Autour des fémurs est un chien qui a l'air de les flairer.

Quel rôle joue cet animal dans la scène du Calvaire? Nous ne saurions le dire, et nous pensons que cette question pourrait bien exercer longtemps encore la sagacité des plus habiles investigateurs!

Dans l'encadrement de droite, à la gauche du Christ expirant, est le mauvais larron en croix. L'instrument de son supplice est placé directement sous le cadre qui représente l'expulsion d'Adam et d'Ève du jardin de délices. Il semble vomir le blasphème. Quelle expression farouche! Avec quelle furie il porte sa tête en haut contre le ciel! Au-dessous de lui sont quelques personnages, Scribes, Docteurs ou Pharisiens, comme l'indiquent les larges bandes de parchemin couvertes de sentences qu'ils portent sur le front. On croit découvrir au milieu d'eux le grand prêtre présidant à la scène du Golgotha. Tous ces dignitaires Juifs sont environnés de soldats à pied, armés de piques et de boucliers. Ces vitraux portent la date 1545.

Que de richesses, que de choses sur deux seuls tableaux. Tout un livre, tout une histoire est là ; et certes, que les pages en sont éloquentes, pathétiques, et divinement écrites ! Ainsi ont parlé nos pères : à nous d'être attentifs aux leçons de leur docte et vivifiante philosophie !

Il existe encore dans cette église d'autres fragmens de vitraux, dans les chapelles du nord, d'une grande beauté de dessin et de coloris, et deux statues remarquables en pierre. La première représente la Sainte-Vierge en grandeur presque naturelle, l'autre, plus petite, mais bien préférable, représente Madeleine dans un état qui semble être extatique. Le calme divin de l'innocence semble répandu sur ses traits ; elle est d'une grâce et d'une beauté achevée. Le sanctuaire de Saint-Maclou, le chœur, la nef, jusque sous la tribune de l'orgue, sont pavés de carreaux en pierre de liais, entremêlés de marbre de Belgique.

Le buffet d'orgue, placé sur la tribune, à l'entrée de la nef, est un petit seize pieds. L'orgue qu'il renferme est très-estimé. S'il faut en croire Taillepie, qui écrivait au seizième siècle, cet orgue de Saint-Maclou passait, de son temps, pour être un des plus beaux de France. Le même auteur ne pouvait lui comparer que celui de la Sainte-Chapelle, à Paris. C'était l'œuvre de *Maître Mathieu Hazard, premier organiste de France*, grand musicien, et qui venait de remporter un prix à Rouen pour un motet composé par lui à l'occasion de la fête de Sainte Cécile. Cet orgue avait coûté treize mille francs, somme assez élevée pour cette époque.

De temps immémorial, cette vieille église de Saint-Eustache porte le nom de Saint-Maclou. Nos recherches pour trouver quelques titres ou quelques dates à ce sujet, ont été infructueuses. Nous pensons que le premier temple, détruit dans quelques-unes des guerres dont Pontoise fut le théâtre, un

autre, élevé par de nouveaux maîtres, aura reçu d'eux cette nouvelle dédicace; et quand on voit le culte de SAINT-MACLOU ou de SAINT-MALO, célèbre depuis des siècles sur les côtes de la Normandie, on peut croire qu'une des constructions de cette église de Pontoise est l'œuvre de quelque prince ANGLO-NORMAND, d'autant mieux, comme nous le verrons, que notre cité échappa souvent des mains des rois de France, pour tomber au pouvoir des Anglais.

Mais un autre fait concernant cette église, et qui doit peut-être son origine à sa double dédicace, c'est qu'elle eut deux curés en titre, et en même temps, pour la desservir, durant longues années. Ce ne fut qu'en 1743, que l'un des titulaires étant mort, l'Archevêque de Rouen réunit les deux titres en un seul, dans la personne de Jean-Baptiste MARIE. Ces curés devaient être gradués, licenciés en théologie et maîtres ès-arts pour le moins. Ils devaient savoir la musique, parce « *qu'en cette église, dit Taillepiéd, il y avait un grand usage de cet art, ainsi qu'aux autres églises de la ville!* » Ils avaient un vicaire pour l'administration des sacrements; et dix chapelains, avec d'autres ecclésiastiques habitués, célébraient journellement dans ce temple l'office canonial. Les chanoines du chapitre royal de Saint-Mellon, venaient y chanter la messe et les vêpres le jour de la Dédicace et de Saint-Maclou, comme premiers pasteurs de la ville et collateurs de ces cures.

Jusqu'en 1552, la tour gothique qui se trouve à côté du grand portail était demeurée rase, et terminée par une simple plate-forme, entourée d'une balustrade en pierre, évidée à jour. Le 25 septembre de la même année, un marché fut passé par-devant Ledru, notaire à Pontoise, entre les administrateurs de la fabrique de Saint-Maclou et Pierre Lemercier, architecte, à l'effet d'élever sur la plate-forme de cette tour, l'espèce de dôme en forme de couronnement que nous y voyons aujourd'hui.

d'hui. Ce beau travail, qui donne à la tour trente pieds d'élévation plus qu'elle n'avait, n'a coûté à cette époque que cinq cent vingt-cinq livres tournois. C'est dans ce dôme que se trouve renfermée la vieille cloche de *l'antique beffroi* de la cité, destinée jadis à sonner l'alarme dans les grands dangers d'invasion, et surtout d'incendie. On lit sur cette cloche ce vers latin, plein d'harmonie imitative : « UNDA, UNDA, UNDA, UNDA, » UNDA, UNDA, UNDA, ACCURRITE, CIVIS; DE L'EAU, DE L'EAU, » DE L'EAU, DE L'EAU, DE L'EAU, DE L'EAU, DE L'EAU, CITOYENS, » ACCOUREZ », et qui ne laisse aucun doute sur sa destination première. De nos jours elle sert de timbre pour l'horloge, et on la sonne aussi pour certaines cérémonies religieuses.

La même tour renfermait autrefois huit cloches grosses et petites; il n'en reste plus que deux, outre le timbre dont nous venons de parler, une fort belle et l'autre toute petite.

Au centre du trumeau qui sépare les deux baies de la façade principale de cette tour, était un cadran que l'on regardait avec raison comme une des beautés d'art. Outre l'indication des heures, un globe rayonnant, un demi-globe et deux quarts de globe en forme de croissants, mus par le mécanisme de l'horloge, apparaissaient tour à tour, et rendaient toutes les phases de la lune, tandis que le même spectacle se passait dans le ciel. Mais des hommes sont venus, avec une haine aveugle pour le passé, exercer leur vandalisme sur ce monument, ne voulant donner, disaient-ils, que dix heures au jour au lieu de vingt-quatre! (On l'a remplacé par un cadran tout simple, mais d'un assez bon effet, indiquant les heures pour la ville.)

Dans tout le pourtour extérieur de Saint-Maclou, se rencontrent sur les pilastres et les chapiteaux, des figures ou emblèmes funéraires. Sous deux fémurs humains, placés en croix et surmontés d'un crâne, on lit cette sentence : **MEMENTO MORI!**

Tous ces signes et inscriptions funèbres ont eu pour cause un ancien cimetière, qui autrefois environnait l'église, comme nous le verrons plus tard. Longtemps aussi l'intérieur de ce temple servit de sépulture. On y remarquait encore un grand nombre d'épithaphes avant les jours désastreux de 1793; et *l'auteur* des beaux jubés qui décorent l'entrée du chœur, LOUIS FONTAINE, *prêtre et maître de musique de cette paroisse*, avait la sienne adossée à l'un des piliers de la chapelle de la Sainte-Vierge. On y lisait, au bas, ces deux vers latins, qui faisaient allusion à son génie pour la musique :

« DOCTE JACES, TUA FAMA VIGET, TUA SCRIPTA LOQUUNTUR;
» FELIX, QUI POTUIT VIVERE POST OBITUM! » HOMME DOCTE, TU
» REPOSES ICI, MAIS TA MÉMOIRE NE MEURT PAS, TES OEUVRES
» PARLENT POUR TOI; HEUREUX, PUISQUE TU VIS AU-DELA DU
» TOMBEAU! »

Par son testament, cet ecclésiastique laissa la fabrique de Saint-Maclou héritière d'un petit orgue qu'il possédait, et de toute sa musique imprimée et manuscrite. Il mourut vers 1664.

L'église de Saint-Maclou est encore, de nos jours, riche en reliquaires, presque tous remplis de restes glorieux. Mais malheureusement, la plupart des authentiques ont disparu dans la grande crise de la fin du dernier siècle. Il y a deux siècles et plus (en 1601), un grand-vicaire de la métropole de Paris, et qui était en même temps prieur de Saint-Victor de la même ville, Jean Heurtault, avait envoyé aux paroissiens de Saint-Maclou, des reliques authentiques de leur patron. Elles furent déposées sur le maître-autel du côté de l'épître. Cinquante-quatre ans plus tard (en 1655), EGIDIUS COSSART, religieux de l'abbaye de Chaillot, près Paris, fit don d'un autre reliquaire, qui renfermait des reliques de Saint Nicolas, Saint Vincent, Saint Sylvestre et autres, qui fut placé aussi

sur un gradin du maître-autel, mais du côté de l'évangile. Le 10 juillet 1702, les mêmes paroissiens, voulant signaler leur vénération pour ces glorieuses reliques, firent don à la fabrique de deux reliquaires, bien supérieurs aux deux anciens par le travail et par le prix. Alors, en présence des paroissiens réunis, en présence de *Claude Langlois*, notaire royal, de *Simon Lair*, de *Thevenel*, procureur du roi, tous trois marguilliers, de *Mellon Soret*, un des curés de la paroisse, de *Claude Desgroux*, vicaire, *Denis Commissaire*, et autres ecclésiastiques, le vice-gérant du Vicariat de Pontoise et du Vexin Français, *Charles Bornat*, docteur en Sorbonne, et protonotaire du Saint-Siège, fit l'ouverture des anciennes châsses, et le transfert des reliques qu'elles contenaient dans les nouvelles châsses données par les paroissiens. Un procès-verbal fut rédigé et signé par les principaux de l'assemblée; et ces nouvelles châsses furent placées à droite et à gauche du maître-autel, sous les arcs d'ouverture de l'abside.

On a dû remarquer dans l'historique de cette église, que nous n'avons pas suivi la marche que nous nous sommes prescrite pour tout le reste de notre travail. C'est que ce monument étant presque le seul important que possède actuellement la ville de Pontoise, et voulant en donner au lecteur une connaissance exacte et facile, nous avons cru devoir réunir en un seul tableau, sous ses yeux, tous les faits qui le concernent, pour lui épargner la peine d'aller les recueillir épars çà et là parmi les événements de huit à dix siècles. *

* Après une étude sérieuse de ce beau monument, il est difficile de se soustraire à l'enthousiasme de l'admiration! C'est alors que l'on éprouve comme un besoin irrésistible de s'épancher en reconnaissance envers l'ADMINISTRATION zélée, qui, depuis

quinze ans, a fait tant de restaurations et réparé tant de ruines dans cette église; et l'on aime surtout à publier les efforts inouis du Curé actuel de cette église, M. l'ABBÉ FAITEAUX, dans cet œuvre de patriotisme, d'art et de foi!

L'ancienne église de SAINT-ANDRÉ, qui passe pour avoir été une des plus antiques de notre ville, est d'une origine aussi incertaine, aussi obscure que celle dont nous venons de parler. Elle était bâtie sous les murs du château fort, près de la tour et du bastion de l'angle sud-est. L'ecclésiastique qui en était curé avait un titre seigneurial, et portait le nom d'*Archiprêtre*. Cette église paroissiale de Saint-André était de moyenne grandeur; on y montait par trois escaliers; et sous le roc où elle était assise, se trouvait une chapelle souterraine où l'on célébrait quelquefois la messe.

Malgré la haute antiquité qu'on a voulu lui donner, les caractères de son architecture indiquaient une construction qui ne remontait qu'au 13^e siècle; mais elle avait été élevée sur une chapelle dédiée à Saint Laurent, qui était beaucoup plus ancienne.

SAINTE-ANDRÉ, sans doute à cause de sa proximité de la rivière, paraît avoir été la paroisse adoptive des mariniers. Ils y faisaient dire une messe chaque dimanche, dans une chapelle dédiée à Saint Nicolas. Les anciens maîtres du pont, de la noble famille des Charles, y avaient leur sépulture dans la nef. Leurs armoiries étaient à fond d'azur où tranchait une ancre de sinople. Saint-André fut aussi la paroisse d'une des premières familles de Pontoise, celle qui eut la gloire de donner le jour au célèbre père *Cossart*, jésuite, dont nous parlerons plus tard, et à cet autre *Cossart-Egidius*, dont nous avons déjà cité le nom, à l'occasion des reliquaires de Saint-Maclou. Cette famille avait aussi sa sépulture à l'église de S.t-André, qu'elle avait enrichie de dons et de fondations considérables.

Biographie de Seine et Oise, p. 20. — Lévrier, *Descript. du Vexin*, p. 183, art. 11. — *Hist. des Grands-Officiers*. — Dom Estienne, liv. 2, p. 7. — Dom Racine, p. 218, 219, 220. — *Taillepieu*, p. 26-

— Abrégé hist. de N.-D. p. 7. — Biographie de Seine et Oise. — L'abbé Lebœuf, t. 4, p. 187. — Nangis, dans la Vie de Saint Louis, vers l'an 1244. — Joinville, édition de 1761. — De Villeneuve-Trans, t. 3, p. 239. — De Villeneuve, t. 2, p. 23. — *Id.* t. 2, p. 27. — *Id.* tome 2, page 29. — Duchesne, 10, 5, page 341. — Fleury, tom. 17, p. 286 et 247. — Joinville, p. 43. — Math. Wel. Monasteriensis. — Fleury, tom. 8, p. 27. — Taillepie, p. 20. — Autevil, Vie de Blanche de Castille, p. 119, 123, 132, 133, 136. — Gaufridus de Bello-Locho, chap. 28. — Deslions, p. 89, 132, 223, 224, 225, 226, 302 et 397. — Rebuffe, Praxis beneficiorum, p. 139. — Velly, t. 5, p. 67 et 201. — De Villeneuve-Trans, t. 3, p. 206. — Jules Nicole, cart. de l'Hôtel-Dieu de Pontoise, pag. 66 (1260). — De Villeneuve-Trans, t. 3, p. 164. — Biographie de Seine et Oise. — *Id.* — De Villeneuve-Trans. — Taillepie, 10. — *Leprosaria de Pontisard, juxta Eleemosinam.* L'abbé Lebœuf, t. 4, p. 182, 183. — Dubouchet, Traite de l'égl. gall. p. 486 et 487. — Velly, t. 6, p. 279. — Lebœuf, t. 4, p. 188. — Duval, p. 46, 47, 48. — Etablissement de la Confrérie aux Clercs, p. 2. — Duval, p. 16. — Hist. de N.-D., page 128, nouv. édition. — Taillepie, p. 10 in verso, et 11. — Deslions, p. 192. — Archives du Grand-Vicariat de Pontoise. — Duval, p. 21. — Deslions, p. 14, in verso, 15, 16. — Vieux manuscrits sur Pont. — Archives de la ville, liasse 82. — Duval, p. 26. — Taillep. p. 17. — Manuscrits sur Pontoise.



Chapitre 7.

DE 1288, A 1311.

COMPTE RENDU TOUCHANT LES TEMPLIERS. — SAINT-PIERRE. — PARLEMENT AU SUJET DU COMTE DE FLANDRES. — LE DOMAIN DE LA COURONNE DÉCLARÉ INALIÉNABLE. — INHUMATION DE CHARLES IV ET DE JEANNE, SA FILLE, A MAUBUISSON. — PHILIPPE-LE-HARDI, COMTE DE FLANDRES, NAIT A PONTOISE. — DUCHESSE DE NORMANDIE ENTERRÉE A MAUBUISSON. — JEANNE DE NAVARRE REÇOIT PONTOISE EN ÉCHANGE. — JEANNE DE LUXEMBOURG INHUMÉE A MAUBUISSON. — VOEU DE CHARLES V. — PROJET DE PAIX SIGNÉ AU CHATEAU DE PONTOISE. — LES ENTRAILLES DE CHARLES V A MAUBUISSON. — PONTOISE RECONNU DE L'ILE-DE-FRANCE. — JEAN DE CHAVANÇON, GARDE DES SCEAUX, MAIRE DE PONTOISE. — LA FONTAINE D'AMOUR.



LUSIEURS fois déjà le nom de Philippe-le-Bel a figuré dans l'histoire de notre cité. Le 5 juin 1311, il tint son parlement à Pontoise. Les commissaires de Rome en France, ayant terminé leurs informations contre les Templiers, vinrent trouver le roi à Maubuisson pour conférer avec lui; et le compte-

rendu envoyé au Saint-Siège, concernant cette malheureuse affaire, portait pour finale ces paroles : « ÉCRIT A L'ABBAYE » ROYALE PRÈS PONTOISE ».

Sous les murs du château fort, dans la partie du nord, se trouvait une église paroissiale qui était dédiée à Saint Pierre. Elle paraît avoir été une collégiale dans son origine. On la fait remonter au règne du roi Robert, vers la fin du 10^e siècle. Peu de temps après sa fondation, elle avait été donnée à l'abbaye du Bec-Hélouin. En vertu d'une bulle de Pascal II, souverain pontife, datée de 1104, sous Philippe I^{er}, cette abbaye y établit des religieux et un prieur à la place des anciens chanoines. Mais, dans les guerres de 1432 ou 1433, les Anglais ruinèrent l'église et le monastère. Peu après, tout fut rétabli. Cette dernière église n'avait rien de bien remarquable à l'intérieur. Mais on admirait beaucoup la tour et la flèche à merveilleuses dentelures. L'architecture en était des plus belles et des plus hardies. Elle était ornée de riches sculptures depuis sa base jusqu'à la cime, qui allait se perdre dans les nues, et porter jusqu'aux cieux le signe de la Rédemption ! Cette flèche était accompagnée à sa naissance de quatre petits campaniles qui s'élevaient aux quatre angles. La tour était garnie de six cloches ; et au centre du trumeau qui séparait les baies de la façade du levant, était un cadran dont les indications horaires étaient combinées pour que les voyageurs les pussent découvrir très-facilement du pont.

(Si en cela, nos vieux pères les Pontoisiens, outre leur propre usage, avaient encore en vue d'être utiles aux passagers, comme semble l'insinuer un auteur du temps, il faut convenir que les hommes de cette époque savaient pousser loin la délicatesse et les prévenances en fait d'hospitalité !)

Il y eut jusqu'à dix chapelains occupés à la desserte de la paroisse Saint-Pierre. Le curé était en même temps prieur.

Deux des premières familles de la cité à cette époque, les *De la Coré* et les *Le Couturier*, avaient leurs sépultures dans cette église. On y remarquait aussi un superbe mausolée en marbre, d'un riche anglais nommé *Bélasise*.

Une cérémonie qui nous fait connaître la vénération des peuples de ce temps pour le prince des apôtres, mérite de trouver place ici :

Le dimanche avant Pâques, toutes les paroisses de la ville venaient processionnellement chercher des rameaux bénis au pied de sa statue, dans cette église, qui lui était dédiée; c'était aussi dans le cimetière de l'église de S.t-Pierre que tout Pontoise, ce même jour, faisait la cérémonie de l'adoration de la croix.

La voie publique, conduisant de la ville au château fort, passait sous le chœur de l'église de Saint-Pierre, et sous cette arcade était une petite chapelle dédiée à Saint Jean-Baptiste, où se disait quelquefois la messe.

A cette époque, séjournait dans le palais de Saint Louis, dépendant de Maubuisson, la jeune princesse, *Marguerite de Bourgogne*, épouse de Louis, dit le Hutin. Elle avait avec elle ses deux belles-sœurs, *Blanche et Jeanne de Bourgogne*. L'histoire les accuse toutes trois de n'avoir respecté ni la demeure du saint roi, ni le voisinage de la pieuse retraite de Blanche de Castille, ni leur propre honneur. Marguerite fut convaincue d'adultère avec un gentilhomme, appelé *Philippe d'Aunay*, et Blanche avec *Gauthier d'Aunay*, frère de Philippe; Jeanne, quoique non innocente, paraît avoir été moins coupable. Une conduite si criminelle exaspéra le caractère violent de Louis-le-Hutin. On est effrayé de l'horrible vengeance qu'il tira des coupables! Les deux gentilshommes furent écorchés vifs, et traînés dans la prairie de Maubuisson, ils eurent ensuite la tête tranchée, on les suspendit par-dessous les bras à des arbres ou poteaux, et ils furent enfin ignominieusement mutilés!

Les princesses Marguerite et Blanche furent enfermées au *Château-Gaillard*, et Jeanne dans celui de Dourdan. Soit comme plus coupable, soit que le roi son époux fût plus indigné, Marguerite paya seule de sa vie son in conduite; elle fut étranglée avec une serviette, après une année d'emprisonnement! (Cette malheureuse princesse n'avait alors que vingt-cinq ans.)

Malgré la violence de son caractère, Louis X était doué d'un véritable et tendre amour pour ses sujets : C'est ce prince qui compléta l'affranchissement des serfs. « Moulz de personnes » de nostre commun peuple, disait-il, sont enchainées ez liens » de la servitude, ce qui moult nous déplaît. Nostre royaume » est dict et nommé le royaume de France, voulons que la » chose en vérité soit accordant au nom ! »

Dans le courant de l'année 1315, le successeur de Philippe-le-Bel, Louis X, dit le Hutin, tint un parlement à Pontoise... C'est dans cette assemblée que le comte de Flandre vint lui faire hommage et lui demander pardon de sa révolte. Louis lui fit grâce en lui faisant promettre d'exécuter les conditions que l'on venait de lui imposer.

Trois ans après, notre ville voyait dans ses murs une assemblée beaucoup plus nombreuse. C'était tout le clergé de la province de Normandie, réuni en Concile par l'autorité et sous la présidence de *Gilles Inselin*, Archevêque de Rouen. Il paraît qu'il n'y fut question d'aucune cause d'un intérêt majeur.

En 1321, Philippe V, dit le Long, convoqua dans l'abbaye de Maubuisson une nouvelle assemblée, où il fut statué par déclaration solennelle : « QUE LE DOMAINE DE LA COURONNE DE » FRANCE ÉTAIT INALIÉNABLE ».

La même année, PIERRE D'ORGEMONT, chancelier du royaume et premier président au parlement de Paris, fit construire, auprès de l'église paroissiale de Saint-Pierre, dont nous venons de parler, un espèce de château fort, défendu du côté de la

ville par de grands murs très-élevés, du côté du nord par les remparts de la cité, et vis-à-vis de la rivière par une terrasse très-haute. On l'appelait L'HÔTEL DE POIX. C'était un fief appartenant aux seigneurs de Méry-sur-Oise. Il servit d'abord de résidence seigneuriale à la famille des Orgemont, dont il prit le surnom. Ce vieux castel passa ensuite à la famille de *Saint-Chamans*, puis à celle des *Bernard*, et enfin à celle des *Molé*, par l'alliance de *Mathieu-François Molé*, premier président, avec *Bonne-Félicité Bernard*.

Les armoiries des Orgemont ont existé jusqu'en 1793, au-dessus du bandeau de l'arc ogival, servant d'entrée à ce château. Elles portaient un fond d'azur où se voyaient trois épis d'orge en or, disposés en pal. L'arc ogival existe encore avec tous les caractères architecturaux de ce temps.

En 1328, Maubuisson ouvrit ses tombeaux pour y recevoir une partie des restes de Charles IV, dit le Bel. Cette abbaye semblait se disputer avec celle de Saint-Denis, à qui hériterait le plus de ces royales dépouilles. Tandis que le corps du feu roi était inhumé dans les tombeaux de Dagobert, ses entrailles prenaient place à Pontoise, à côté de Blanche de Castille. Mais la même année les caveaux de Maubuisson héritèrent seuls des cendres de la princesse Jeanne de France, fille de Charles IV.

Depuis Saint Louis, et même depuis Philippe I^{er}, le vieux château de Pontoise n'avait cessé d'être une résidence royale. Continuellement cet antique palais était habité ou par les rois de France, ou par quelque prince ou princesse de la Cour. *Bonne de Luxembourg* y devint mère de *Philippe-le-Hardi*, quatrième fils du roi Jean, le 15 janvier 1342. A peine ce prince eut-il seize ans, qu'il fut honoré du surnom de *Hardi*, en considération des actions de bravoure qu'il fit à la bataille de Poitiers.

On raconte un trait qui fait connaître jusqu'à quel point il portait l'audace. Captif avec son père en Angleterre, après la déroute de Poitiers, voyant que l'officier anglais qui servait son père, alors prisonnier, ne se mettait point à genoux comme il faisait pour le roi d'Angleterre, il osa lui donner un soufflet !

Son père, enchanté d'avoir un tel fils, le créa duc de Bourgogne en 1353 ! La postérité l'a mis au rang des princes dont la sagesse et la prudence égalaient la valeur. Il mourut à *Hall*, dans de grands sentiments de piété, laissant Jean-Sans-Peur, son fils aîné, pour lui succéder.

La peste de 1348 vint enrichir les tombeaux de Maubuisson d'une nouvelle et grande victime, la duchesse de Normandie. « *En ce temps-là, dit Froissard, une maladie courait, qui eut nom épidémie, dont la tierce partie du genre humain mourut !* » Elle enleva en quelques jours plus de gens, que les dix années de guerres précédentes contre l'Angleterre.

La reine de Navarre, *Jeanne de France*, fille de *Jean II*, avait reçu Pontoise et quelques autres villes du Vexin en échange, à l'époque de ses fiançailles. Mais le roi de Navarre ne tarda pas à céder notre cité au roi de France, son beau-père. Jeanne de Luxembourg, épouse de ce dernier, fut inhumée à Maubuisson dans le courant de l'année 1358.

Cependant, le malheureux roi Jean était toujours retenu captif en Angleterre. L'année suivante, son fils, le dauphin Charles, régent du royaume et duc de Normandie, pour tâcher de le tirer de sa captivité, signa un traité de paix au château de Pontoise, en présence du roi de Navarre.

Il y avait quatre ans que Charles V était monté sur le trône, quand, méditant une entreprise contre les Anglais, il vint à Pontoise se jeter aux pieds de la statue de la Sainte-Vierge, dans l'église qui lui était dédiée, pour lui recommander le

succès de ses armes, et protester devant elle de la justice de sa cause. Il n'avait pas oublié que tout son peuple s'était cru redevable à l'assistance de la divine Vierge du fameux traité de *Brétigny*. Voici comme Froissard rapporte ce fait :

« Tandis qu'Edouard, roi d'Angleterre, livrait la guerre à » Charles V, encore régent, il s'avança, après de grands succès, » jusque dans le pays Chartrain, toujours brûlant et pillant » tout. Il était déjà à la vue de Chartres, quand un orage, cé- » lébré par tous les historiens du temps, fondit sur son armée, » et lui inspira une telle peur, que se tournant vers les clochers » de Chartres qu'il apercevait dans le lointain, il fit vœu à la » Sainte-Vierge de rendre la paix à ce malheureux pays; et » sur le champ il fit venir au village de Brétigny, où il se » trouvait alors, les gens de Charles, dauphin et régent, » et conclut avec eux le traité si connu sous le nom de ce » village! »

A cette époque, l'image précieuse que possédait la ville de Pontoise, rivalisait de célébrité avec celle qui se trouvait dans la cathédrale de Chartres. Prosterné à ses pieds, le roi de France pria la reine du Ciel de le prendre sous sa protection spéciale, lui et le dauphin son fils; et en présence du Grand-Vicaire de Pontoise, il fit vœu de lui demeurer toujours fidèlement attaché. Durant trois jours, brûlèrent continuellement, par ses ordres, cinq cierges d'une beauté remarquable. Il en laissa huit autres pour être brûlés également devant cette chère statue, aux principales fêtes qui devaient suivre; et après avoir fait à la paroisse de Notre-Dame des dons de la plus grande munificence, il se retira, laissant toute la cité Pontoisienne dans une telle admiration et un si grand enthousiasme, qu'elle crut voir en lui un autre Salomon!

A la suite de ce royal pèlerinage, et à l'aide des dons de Charles, l'église de Notre-Dame de Pontoise fut beaucoup

agrandie ; de là, la ressemblance qu'aimaient à trouver les Pontoisiens de cette époque, entre le roi Charles V et le prince hébreu qui avait élevé le temple de Jérusalem. Mais un trait de similitude plus mérité, c'est que Charles V, après avoir été un des plus grands monarques du 14^e siècle, fut aussi, comme le grand roi d'Israël, surnommé le Sage.

Tandis que les armes de Charles V purgeaient la France d'une domination étrangère, Frédéric Cosselin, Archidiacre de Pontoise et du Vexin français, assembla le clergé de cette province à Villeneuve-Saint-Martin, « territoire » de Pontoise, pour y prêter serment de fidélité. *Richard Abbados* était alors maire, prévôt et voyer de la commune de Pontoise.

On fait remonter à cette époque l'origine de la fontaine si connue sous le nom de FONTAINE D'AMOUR.

Dans le jardin d'une propriété appelée maintenant la « *Maison rouge*, » et construite sur l'emplacement d'un ancien manoir appartenant à la famille de *Nesle*, se voit une source dont les eaux s'épanchaient dans la Viosne, ornement alors de la vallée des *frênes*, peu distante de ce manoir. Une vieille tradition veut que ce fût auprès de cette source qu'une jeune fille, ALIX DE NESLE, éprise d'un écuyer de son père, nommé BÉRENGER, trouvait moyen de venir secrètement s'entretenir avec lui. Cette même tradition ajoute que l'orgueil de la famille de *Nesle*, qui eut connaissance de ces rendez-vous, s'en étant violemment offensé, le père fit aposter des assassins qui tuèrent *Bérenger*, et qu'*Alix*, en arrivant, ne trouvant plus que le corps inanimé de son amant, alla dans son désespoir s'enfermer dans l'abbaye de Maubuisson, où elle mourut religieuse !

Ce fait (qui ne porte aucun caractère d'authenticité), fit, dit-on, donner à cette source le nom de *Fontaine d'Amour*, qu'elle porte aujourd'hui.

Au-dessus de cette fontaine, le propriétaire actuel de ce

jardin a fait placer une urne cinéraire, à l'occasion d'une pierre trouvée dans les environs de cette source, et qui porte pour inscription ces mots, en caractères gothiques :

« CI GISENT
» BÉRENGER DE PRESLE
» ET
» ALIX DE NESLE ».
M. CCC. LXXIII.

L'auteur de l'Ermité de la chaussée d'Antin a fait de cette tradition une nouvelle, qu'il a embellie de tout le charme de son talent, et qu'il a intitulée *Alix et Bérenger*. Il y fait graver par ce dernier ces jolis vers, sur un rocher :

« TRÈS-DOUCE AMIE, AU CORPS SI GENT,
» PERLE DU MONDE, QU'AIME TANT ;
» ROSE DE MAY, NE FLOR DE LYS,
» N'EST TANT BELLE QUE N'EST ALIX ! »

Nul doute que l'imagination du poète n'en ait fait tous les frais, car il est probable qu'il eût cité l'inscription de la pierre dont il est parlé plus haut, s'il en avait eu connaissance.

Un an après son vœu, Charles V reparut dans notre cité ; c'était pour y assister, à Maubuisson, au service funèbre de Jeanne d'Evreux, reine de France, troisième femme de Charles-le-Bel.

En 1378, *Jacques d'Ennery*, marchand tanneur, et bourgeois de Pontoise, après un long pèlerinage, fit élever à ses frais, et dota sur ses biens, une chapelle titulaire dédiée à *Saint-Jacques*, son patron. « Dans lequel de longue main eust » toujours fiance entière et bonne dévotion ! » Cette nouvelle chapelle fut construite au pied de la montagne, dans l'enceinte de la ville, près de l'église Notre-Dame. Le fondateur l'envi-

ronna de bâtiments, pour y recevoir en hospitalité les pèlerins et les pauvres mendiants. On leur disait tous les jours une messe; et Guillaume de Lestrange, Archevêque de Rouen, confirma cet établissement religieux, qui prit le nom d'hôpital S.t-Jacques.

Les pèlerins de la cité voulurent, comme toutes les corporations d'alors, avoir aussi leur confrérie. Ils choisirent l'hospice Saint-Jacques pour lieu ordinaire de leur stage, et tous les ans, au mois de mai, se faisait une procession solennelle, où l'on voyait chaque confrère revêtu des marques caractéristiques de son pèlerinage. Pour être admis aux honneurs de la confrérie, il fallait justifier d'un pèlerinage à Saint-Jacques en Galice, « C'était un veage très-fort requis ! »

Jacques d'Ennery fut inhumé dans l'église de Saint-Jacques; et sur la pierre de son tombeau on remarquait des formes de coquilles, des bourdons et bâtons de pèlerin en sautoir. *

* A la vue de ces citoyens enfermés dans de longues robes grises, les épaules et la poitrine chargées d'un large collet couronné de coquilles, la gourde au côté, le bâton du voyageur à la main, se donnant gravement en spectacle à toute une ville, ravie de les contempler dans ce costume étrange, que dire de la bonhomie de nos pères? C'est qu'il y avait surabondance de vie religieuse chez ces chrétiens d'autrefois; et c'était un besoin pour eux d'épancher leur cœur, de donner un libre cours à leur enthousiasme, en se livrant à toutes ces pratiques, à toutes ces démonstrations extérieures.

Du reste, cette passion des confréries et des pèlerinages, n'était pas,

qu'on le sache bien, une dévotion vulgaire et réservée au simple peuple. Les sommités de cette époque de foi, de hauts barons, la fleur de la chevalerie, la partageaient des premiers. UN JOINVILLE, si valeureux dans les tournois et les combats, se faisait remarquer dans la confrérie de « Monseigneur Saint Jacques » dont il était pèlerin! « Beau sire » Saint Jacques, s'écrie-t-il, dans » les tristes journées de MANSOURAH, » secourez-moi et aidez au besoing! » Il n'était pas moins zélé pour les pèlerinages à Saint-Nicolas : « Ay » promis à Monseigneur Saint Ni- » colas, dit-il un jour à la reine Mar- » guerite, alarmée du danger dont » était menacée la nef qui portait la

Vers la fin du 14^e siècle, l'on vit de nouveau Pontoise et Saint-Denis se partager les dépouilles d'un roi. Charles V venait de mourir. Son corps fut déposé dans la sépulture royale de Saint-Denis et ses entrailles portées à Maubuisson.

Quelques années avant la mort de Charles V, les habitants du duché de Normandie s'avisèrent de renfermer Pontoise et tout le Vexin français dans le rôle de leur province, pour les impôts. Les bourgeois de Pontoise et tous les habitants du Vexin français adressèrent à son successeur une réclamation dans laquelle ils protestaient contre l'entreprise des Normands, déclarant que de temps immémorial, ils avaient été regardés comme français, qu'ils avaient toujours, à ce titre, été appelés à la défense du royaume, et qu'ils avaient contribué pour leur quote-part aux frais de la guerre. Ils finissaient leur supplication en priant le roi de faire droit à la justice de leur réclamation. Le 21 juin 1382, Charles VI déclara, par un décret daté de Melun, que Pontoise et le Vexin français ne devaient pas être compris pour les impôts dans le duché de Normandie, *auxquels ils n'étaient aucunement tenus d'obéir et de répondre.* « Et par ainsi le pays du Vequesin français demeura tousiours » sous le domaine du roy, et ne fut iamais subiet au duc de » Normandie, quoyque veulent dire quelques mal affectez » qui osent tenir que Pontoise est souls le duché de Nor- » mandie ! »

A cette époque la châtellenie de Pontoise avait pour garde des sceaux Jean de Chavançon, fils de Jean de Chavançon, échanson du roi.

» famille royale, s'il nous tirait de
» ce péril, d'aller lui faire mon orai-
» son, partant à pieds deschaulx de
» mon chastel de *Joinville* ! » Hon-
neur donc à ces hommes, aussi ad-

mirables par la simplicité et l'en-
thousiasme de leur foi, que par
l'exaltation et l'héroïsme de leur bra-
voure militaire !

On a dû s'étonner du grand nombre d'inhumations célèbres faites à Maubuisson durant le cours du 13^e et du 14^e siècle. Néanmoins plusieurs autres ont échappé à notre récit. Le lecteur nous pardonnera de rouvrir encore une fois ces tombeaux sous ses yeux. C'est pour lui faire connaître tout ce qu'ils recueillirent de cendres illustres, et nous justifier d'avoir avancé que Maubuisson, à cause de ses sépultures, mérite une page dans l'histoire, à côté des tombeaux de Saint-Denis.

Ainsi, à côté de Blanche de Castille et de Bonne de Luxembourg, à côté de Charles-le-Bel et d'un frère de Saint Louis, et de tous ceux que nous avons déjà nommés, viennent encore se placer successivement : Jean de Brienne, dit le prince d'Acre, second fils de Jean de Brienne, roi de Jérusalem, et de Béragère de Castille, cousin germain de Saint Louis; Mathilde, comtesse d'Artois et de Bourgogne, petite-nièce de Saint Louis; Jeanne de France, fille du roi Charles-le-Bel et de Blanche de Bourgogne, sa première femme; Marguerite de Brienne-Beaumont, femme de Boëmond, prince d'Antioche et comte de Tripoli, petite-nièce de la reine Blanche; Robert II, comte d'Artois, neveu de Louis VIII; Catherine de France, fille de Charles V, et mariée à l'âge de onze ans à Jean de Montpensier; Jeanne, fille de Charles VI; et les abbesses, qui étaient presque toutes de maisons illustres ou anciennes, comme celles de Montmorency, de Moncy en Vexin, d'Ivry, d'Etouville, de Dinville, d'Annébaud, d'Estrées.

Toutes ces sépultures ont été profanées dans la crise dévastatrice du siècle dernier, en même temps que les tombeaux de Saint-Denis.

« Il s'est trouvé, dit un historien de notre siècle, des hommes » assez audacieusement impies pour vouloir arracher à tout » un peuple sa foi dans l'avenir, sa confiance dans une autre » vie ! pour déraciner en son ame le respect envers les morts,

» ce pieux héritage légué par l'antiquité la plus reculée! pour
» porter leurs mains sacrilèges sur les tombes séculaires des
» bienfaiteurs de la France! assez vandales pour mutiler et
» anéantir tant de chefs-d'œuvre des arts que nous enviaient
» les étrangers! Le cœur oppressé, la honte au front, on a
» besoin de jeter un voile de deuil sur ces saturnales con-
» temporaines; et de répéter mille fois que la nation les ré-
» pudia! »

Fleury, p. 198, édition de 1717. — Taillepied, p. 13, 14, 15. —
Duval, p. 24. — Villaret, Hist. de France, t. 2, p. 44. — *Id.* p. 114.
— *Id.* p. 180. — Moréri. — Trévoux, édition de 1717, p. 855. —
Feller, 8^e édition, t. 10, p. 346. — Villaret, p. 478. — *Idem*, t. 9,
p. 66 et 87. — Th. Burette, Hist. de France, guerres d'Angleterre,
p. 22. — Paris ancien et nouveau, par Lemaire, t. 3, p. 524. —
Hist. de l'origine et fondation du Vicariat de Pontoise, p. 8. — Bio-
graphie de Seine et Oise, p. 29. — De Jouy. — De Villeneuve-Trans.



Chapitre 8.

DE 1374, A 1501.

**NICOLAS FLAMEL. — LE DUC DE BOURGOGNE A PONTOISE. —
CONFÉRENCE ENTRE LES PLÉNIPOTENTIAIRES D'ORLÉANS ET DE
BOURGOGNE. — LE DUC DE BOURGOGNE PREND PONTOISE. —
PROJET DE MARIAGE DE CATHERINE DE FRANCE. — PONTOISE
PRIS PAR LES ANGLAIS. — PASSAGE DU ROI D'ANGLETERRE.
— NICOLAS LE BOUCHER. — NOTRE-DAME DÉTRUITE. — PONTOISE
ENLEVÉ AUX ANGLAIS. — LE CONNÉTABLE DE BRETAGNE. —
LES ANGLAIS REPRENENT PONTOISE. — LE TONNERRE TOMBE
SUR MAUBUISSON. — SIÈGE DE PONTOISE PAR CHARLES VII,
ET DESCRIPTION DES FORTIFICATIONS. — LA LIGUE DU BIEN
PUBLIC. — LOUIS XI A PONTOISE. — LE FEU A SAINT-MELLON.
— RECONSTRUCTION DE NOTRE-DAME.**



DANS les premières années du 15^e siècle, vivait avec célébrité, au sein de la capitale, un homme que Pontoise ne doit pas craindre d'avouer pour un des siens, malgré tous les nuages qu'une noire envie d'une part, et que la crédulité populaire de l'autre, ont amoncelés sur sa mémoire. **NICOLAS FLAMEL**, né vers 1360, sur la paroisse de Notre-Dame de Pon-

toise, de parents obscurs et pauvres, paraît avoir quitté de bonne heure sa patrie, pour aller se livrer, dans la capitale, avec plus de facilité, de ressources et d'espérance, à ses goûts pour les sciences et le commerce. Doué d'un esprit supérieur, opiniâtre et constant dans le travail, il devait nécessairement réussir, et en peu de temps il s'était fait un nom. Malgré son faible titre d'*écrivain-libraire-juré*, qui pouvait équivaloir alors à une petite imprimerie, il fut recherché d'abord par les savants ; il sut ensuite se rendre nécessaire aux principaux négociants, et, dans un siècle où toutes les têtes étaient livrées à la fureur des guerres de partis, FLAMEL, avec son aptitude pour les spéculations commerciales, avec ses connaissances chimiques, avec son esprit d'ordre et d'économie, se trouva comme un homme à part, et bientôt on le vit planer dans une sphère tout autre que celle où il était né, et dans laquelle on l'avait vu commencer son modeste établissement d'*écrivain-libraire*. En quelques années, Nicolas FLAMEL devint un des plus riches citoyens de Paris. Si l'on n'exagère pas, il en serait venu à posséder une fortune de cent cinquante mille écus, somme prodigieuse en ce temps ! De là, le préjugé populaire que FLAMEL avait trouvé le secret de faire de l'or ; et l'on vit le parisien *Gohori* venir, cent quarante ans après sa mort, vouloir accréditer cette fable !

On a voulu aussi lui prêter des transactions iniques avec les Juifs. *M. de Sainte-Foix* a réfuté ce conte dans le premier volume de ses essais sur Paris. Il est bien plus vraisemblable, dit *Feller*, que FLAMEL dut sa fortune à la connaissance qu'il avait des principes du commerce, dans un temps où tout le monde les ignorait. Que l'on voie, sur cet homme singulier, « l'histoire critique de *Nicolas Flamel et de Pernelle*, sa femme, recueillie d'anciens actes qui purifient l'origine et » la médiocrité de sa fortune » par l'abbé Villain.

Quoi qu'il en soit de FLAMEL et de sa fortune, qui n'était pas aussi considérable qu'on l'a dit, il n'en usa qu'en faveur des indigents. La veuve et l'orphelin furent par lui largement secourus; il fonda des hôpitaux, rétablit des églises, fit de grandes largesses à celle de Notre-Dame de Pontoise, sa paroisse natale. Il mourut vers 1435, et fut inhumé avec sa femme dans l'église Saint-Jacques-la-Boucherie, à Paris. On lisait sur sa tombe :

« DE TERRE SUIS VENU ET EN TERRE RETOURNE » ;

et sur celle de sa femme :

« HÉLAS! MOURIR CONVIENT, SANS REMÈDE, HOMME ET FEMME » !

Lacroix du Maine dit qu'il était poète, peintre, philosophe, mathématicien et grand alchimiste. On connaît ce refrain d'un chansonnier :

« AH! NICOLAS, NICOLAS FLAMEL, IL N'EST DE SI GRAND
» HOMME, DE PARIS JUSQU'A ROME » !

Après sa mort, on fit courir le bruit que l'on avait trouvé dans ses caves, des urnes, des fioles, des matras, du charbon; et dans des pots de grès, une certaine matière minérale, calcinée, et grosse comme des pois : tant on était avide de trouver du mystérieux dans ce Pontoisien, trop supérieur à ses contemporains !

Voici un fragment curieux du fameux testament de Nicolas Flamel, qui fit tant de bruit dans Paris, à la mort de son auteur, et qui occupa si longtemps le Châtelet.

« Par-devant Hugues de la Barre et Jehan de la Noë, clerks
» notaires du roy, notre sire, fut personnellement établi,
» Nicolas Flamel, escrivain, sain de corps et de pensée, bien
» parlant et de bon et vray entendement. Considérant qu'il
» n'est chose plus certaine que la mort, ne chose moins cer-

» taine que l'heure d'icelle. Désirant pourvoir au salut de son
» ame, fit, ordonna et avisa son testament ou ordonnance de
» dernière volonté, au nom de la *glorieuse Trinité, du Père,*
» *du Fils et du Saint-Esprit,* pour être payé selon les biens
» que Dieu lui a prestés, comme cy-après est escrit.

» Premièrement, comme bon et vrai Catholique, il recom-
» mande très-humblement et dévotement son ame, quand du
» corps départira, à la *benoïste Trinité* du Paradis, à la *glo-*
» *rieuse Vierge Marie,* à *Monseigneur Saint Michel Archange,*
» à *Messeigneurs Saint Pierre et Saint Pol,* à *Monseigneur*
» *Saint Jacques,* à *Monseigneur Saint Nicolas,* à *madame*
» *Sainte Catherine,* à tous les *Saints et Saintes* de la benoïste
» et céleste cour du Paradis, en louant Dieu de tous les
» biens qu'il lui a faits et prestés en cette mortelle vie; et son
» corps ordonne être mis et baillé à la sépulture de Sainte-
» Église, laquelle sépulture eslut en l'église de *Saint-Jacques-*
» *la-Boucherie.*

» Item, laissa à l'œuvre de l'église de Notre-Dame de Pon-
» toise, un calice où il y ait en la passe un crucifi, Notre-Dame
» et Saint Jehan émaillé, et au côté une M et un T, et cou-
» verte de fin argent tout doré, avec un estuy de cuir du prix
» et valeur de seize liards parisis, et avec ce, veut être baillé à
» icelle église une torche du prix de vingt sols parisis; et sera
» tenue de faire dire en l'église Saint-Jacques-de-la-Boucherie,
» à ses dépens, un solennel service, c'est à sçavoir, vigille à
» neuf leçons, haute messe de REQUIEM, à Diacre et Sous-
» Diacre, et notable recommandation pour le salut du testateur.

» Ces lettres de testament furent faites et passées par ledit
» Nicolas Flamel, par la manière que dit est.

» L'an de grâce 1416, le dimanche 22^e jour du mois de no-
» vembre...., signé De la Noé et De la BARRE, avec paraphes ».

Tandis que *Nicolas Flamel,* à cause de ses connaissances en

chimie, passait pour sorcier, dans l'esprit d'un grand nombre de Parisiens, Pontoise, sa patrie, pensa devenir le théâtre de la guerre entre les factions Bourguignonnes et Orléanaises. Au mois d'octobre 1411, *Jean*, surnommé *Sans-Peur*, duc de *Bourgogne*, appelé à Paris par ses partisans, se rend à grandes journées dans notre ville, qui tenait son parti, avec deux mille archers et six cents Anglais. Le fils du duc d'*Orléans*, et *Bernard*, comte d'*Armagnac*, résolurent de venir l'investir dans cette place. Déjà leurs troupes avaient reçu ordre de marcher sur Pontoise, quand, heureusement pour cette ville, le duc de Bourgogne en sortit brusquement pour aller passer la Seine à Meulan, et courir sur Paris.

Deux ans après (1413), Pontoise recevait dans ses murs les plénipotentiaires des deux partis, pour y travailler à la réconciliation de ces deux familles rivales, dont la haine et l'animosité mutuelles livraient le royaume à toutes les horreurs d'une guerre civile. Par ordre du roi Charles VI, les ducs de Bourgogne et de Berry se rendirent, accompagnés de plusieurs autres princes, à la conférence de Pontoise. La paix y fut conclue, et Charles fit jurer aux ducs d'Orléans et de Bourgogne, l'observation du traité de Pontoise. Mais, sans attendre le retour des princes à Paris, le duc de Bourgogne était parti mécontent pour la Flandre. Bientôt on le vit revenir s'emparer de notre cité. On dit qu'il emporta cette place après cinq jours d'assaut, d'autres croient que Pontoise lui ouvrit ses portes dès qu'il reparut.

Pendant le duc de Bourgogne, Jean-Sans-Peur, avait obtenu une trêve entre le dauphin, fils de Charles VI, et Henri V, roi d'Angleterre. Il fut question alors pour un instant de donner en mariage Catherine de France, sœur du dauphin, au roi Henri. A ce sujet, le roi de France, la reine et Catherine, leur fille, se rendirent à Pontoise.

(Le roi d'Angleterre habitait la ville de Mantes).

Il y eut une première entrevue entre Henri et ses deux frères, d'une part; le roi de France, la reine, leur fille et le duc de Bourgogne, de l'autre, dans un lieu désigné près de Meulan. Ces pourparlers eurent lieu à plusieurs reprises; mais la princesse Catherine n'y reparut plus; la reine seule, accompagnée du duc de Bourgogne, s'y rendait chaque jour, et revenait tous les soirs à Pontoise. Le mariage n'eut pas lieu. Henri y mettait des conditions trop préjudiciables à la France. Mais d'un autre côté, et en dépit du roi d'Angleterre, pendant le séjour de la cour à Pontoise, le dauphin et le duc de Bourgogne se réconcilièrent et signèrent entre eux un traité de paix. Alors les hostilités reprirent avec plus d'acharnement qu'auparavant entre la France et les Anglais, déjà maîtres de toute la Normandie : Pontoise en fut une des premières victimes.

Henri fit marcher sur cette ville trois mille soldats sous la conduite du duc DE CLARENCE, son frère, et du CAPTAL DE BUCH, frère du COMTE DE FOIX. Ils se présentèrent devant Pontoise, le dernier jour de juillet 1419, à la pointe du jour.

Par la plus mystérieuse et la plus incroyable insouciance, toute la ville était plongée dans les douceurs du repos. Pas une sentinelle à son poste, pas un seul homme sur les murs. L'ISLE-ADAM, gouverneur de Pontoise, au nom du duc de Bourgogne, s'était contenté d'en fermer les portes, et s'en était allé jouir d'un honteux sommeil, ou bien tramer dans le silence la captivité d'un peuple qu'il devait défendre au prix de sa vie; car il fut bien difficile de ne pas le soupçonner de trahison! Aussi la victoire des Anglais sur Pontoise ne put ajouter aucune gloire à leurs armes. Ils n'eurent qu'à dresser des échelles; escalader des murs sans défense, et ouvrir les

portes à leurs frères d'armes, qui s'y précipitèrent au nombre de plus de trois millé, en criant à tue-tête : « SAINT-GEORGES, VILLE GAGNÉE » !

Que l'on se figure, s'il est possible, l'épouvante et les horribles angoisses d'une ville qui se réveille entre les bras de la mort ! Plus de moyens de résistance ; l'ennemi encombre les rues ; la citadelle est en son pouvoir ; le lâche ou traître gouverneur a pris la fuite en chemise ; chaque citoyen trouve sa porte barricadée ou enfoncée à coups de hache !

Cependant, enivré et abusant d'une si facile victoire, le soldat ennemi pille, maltraite, blesse et tue une partie des habitants, tandis que plus de deux mille personnes s'étaient enfuies à la suite de L'Isle-Adam, par la porte du pont.

Quel spectacle lamentable que cette troupe de fugitifs, hommes, femmes, enfants, vieillards, prêtres, laïques, se précipitant dans le plus grand désordre sur la route de Paris, poussant des cris et des gémissements, les uns sur le pillage de leurs maisons, d'autres sur le meurtre de leurs parents ; ceux-ci étaient blessés, ceux-là dépouillés ! Les pauvres mères à demi-vêtues, traînaient après elle, ou emportaient dans leurs bras, leurs petits enfants, dont un certain nombre, depuis deux heures, n'avaient plus de pères ! Ce triste cortège, malgré l'excessive chaleur de la saison, malgré la fatigue et les besoins de tous genres, ne fit halte qu'après avoir vu s'ouvrir les portes de la capitale, pour le recevoir, et les avoir vues se refermer sur lui.

Les Anglais recueillirent peu de gloire de leur triomphe ; mais, en revanche, ils firent un riche butin. Ils s'emparèrent des équipages du roi, de la reine et des seigneurs de la Cour, qui avaient séjourné depuis longtemps à Pontoise. On évalue le butin qu'ils firent à près de *deux millions* ! De plus, ils possédaient une place qui leur ouvrait le chemin de Paris, et ils

en profitèrent. Quelque temps après, leur roi Henri signa, en faveur de notre ville, le monument qui suit :

HENRICUS, Dei gratiâ rex
Angliæ, hæres et regens regni
Franciæ, et Dominus Hyber-
niæ, omnibus ad quos præsen-
tes pervenerint,

SALUTEM.

*Inspeximus quamdam char-
tam inclitæ recordationis Phi-
lippi quondam regis Franciæ,
progenitoris nostri, nobis per
dilectos legeos nostros burgen-
ses, et incolas habitantes villæ
nostræ (de Pontoise), porrec-
tam et ostensam, cujus tenor
sequitur in hunc modum.....*

HENRI, par la grâce de Dieu,
roi d'Angleterre, héritier et
régent du royaume de France,
souverain d'Irlande, à tous
ceux qui ces présentes verront,

SALUT.

Nous avons examiné une
charte de *Philippe*, de glo-
rieuse mémoire, autrefois roi
de France, notre ancêtre, en
faveur de nos chers hommes-
liges, bourgeois et habitants
de notre ville de Pontoise ;
cette charte, déroulée et mise
sous nos yeux, s'est trouvée
de la teneur suivante.....

(SUIT LA CHARTE, voir page 41.)

*Nos autem tenorem chartæ
prædictæ ad requisitionem præ-
dictorum burgensium, incola-
rum et habitantium, duximus
exemplificandum per præsentem,
volentes pariter et concedentes
iisdem scilicet burgensibus, in-
colis et habitantibus quòd ipsi
omnia privilegia, libertates, im-
munitates, præeminentias et
franchisias in chartâ prædictâ*

A la demande des bourgeois
de ladite ville, nous avons jugé
à propos de confirmer la te-
neur de la susdite charte,
pour les personnes présentes
et à venir. Nous voulons et
accordons par les présentes,
que les bourgeois et habitants
jouissent et usent, pendant les
trois années prochaines, de
tous les privilèges, libertés,

contenta, usque ad triennium ex nunc proximè futurum habeant, teneant et exerçant; et eisdem et eorum singulis interim planè gaudeant et utantur, prout chartá prædictá rationabiliter testatur ac probat quatenùs iidem burgenses, incolæ et inhabitantes et prædecessores sui privilegiis, libertatibus, immunitatibus, præ eminentiis et franchisiis prædictis hactenùs rationabiliter usi sunt et gavisii.

Infrà quod tempus, provideamus quibus et qualibus privilegiis prædictam villam pro futuris temporibus præmunire valeamus, quæ dummodò eorum merita exigunt et requirunt. Intendimus fore talia quæ ad utilitatem et profectum ipsius villæ cedere debeant et eorumdem burgensium, incolarum et habitantium corda ad nos et nostros hæredes et successores in fidelibus exequiis in posterum impendendis redduntur promptiora. In cujus rei testimonium has litteras nostras fieri fecimus patentes.

Datum apud castrum nos-

immunités, prééminences et franchises contenues dans la susdite charte, et qu'ils aient pleine joie, et se servent et usent pendant ce temps, eux, comme leurs prédécesseurs, de tous les privilèges, libertés, prééminences et franchises dont ils ont joui jusqu'à ce jour, et qui sont rationnellement établis et énoncés dans ladite charte.

Ce temps écoulé, nous verrons de quels privilèges nous croirons devoir gratifier ladite ville, d'après ses mérites; nous aurons en vue dans ces privilèges, l'utilité et l'accroissement de ladite ville, et nous chercherons à nous attacher, et à nos héritiers et à nos successeurs, le cœur des bourgeois et des habitants, dans ce qui concerne leur fidélité à notre service, et à nous les rendre plus dévoués. Pour ce, nous avons donné ces présentes lettres.

Fait à Rouen, le 28 février,

trum Rotomagi XXVIII die fe- la huitième année de notre
bruarii, anno regni nostri VIII, règne, signé par le roi, sur le
signatum per regem ipsum, ad rapport du Grand-Conseil.
relationem Magni Consilii. HENRI. *Stopyn, den.*

HENRICUS. *Stopyn, den.*

Dans le courant de l'année suivante (1422), Pontoise recevait le roi Henri lui-même, accompagné des ducs de Clarence et de Gloucester, des comtes de Warwick et d'Hic-tingdon, et de plusieurs autres seigneurs Anglais. Mais ils ne firent que passer : Henri s'en allait à Troyes, conclure son mariage avec la princesse Catherine de France, et signer un traité de paix avec Charles VI.

Pontoise, devenu la proie des Anglais, eut pour gouverneur, pendant quelques années, un de leurs plus vaillants capitaines appelé WITI. Nommé gouverneur de Paris, à cause de ses talents militaires, il laissa Pontoise sous la garde d'un chevalier de sa nation, nommé JEAN DE RIFELLAY. L'imprudent chevalier s'avisa d'emmener un jour une partie de sa garnison fourrager dans la campagne, sans avoir pris des mesures suffisantes pour maintenir la ville ! Pontoise, qui ne pouvait s'habituer à supporter le joug anglais, sut mettre à profit l'ineptie de ses hôtes, leur montrer jusqu'à quel point la liberté lui était chère, et leur apprendre par sa valeur et son courage s'il en était digne !

La faute de *Ripellay* n'est pas sitôt connue, qu'en un instant toute la ville est sur pied et en armes. La milice Pontoisienne ayant à sa tête la compagnie d'arquebusiers, garde civique de cette époque, se jette sur ce qui était resté de la garnison. Les anglais se défendent à toute outrance ; mais nos soldats-bourgeois savent reconquérir, par des prodiges de valeur, leur indépendance. Les ennemis sont enfoncés, repoussés et culbutés, avec de grandes pertes, au-delà des murs,

« Il se fist lors en cette journée assez de grants prouesses et
» de biaux coups, grants et hardys de part et d'autre. Les
» Anglais finissant tousiours par estre déconfitz, et les nostres
» chassant, tuant et abattant. Aussi il y en eust grand quan-
» tit d'occis de diverses manières! » Les habitants de Pontoise
restèrent maîtres de leur cité; et, quand Ripellay reparut
avec ses fourrageurs, il trouva les portes fermées et bien
gardées. Il s'en tordait les doigts de dépit et de rage; mais
les Pontoisiens firent bonne contenance; et, comme il lui
était impossible de songer à rentrer dans cette place, il fallut
se contenter de faire des menaces et de se retirer!

Pleins de dépit sur leur mésaventure, *Ripellay* et sa troupe,
ne purent se résigner à quitter Pontoise sans en tirer une
vengeance quelconque. Hors de l'enceinte de la ville, sur les
bords de la petite rivière de Viosne, du côté du midi, était
un temple, sinon le plus beau, du moins le plus célèbre et le
plus riche de la contrée. Objet de la vénération de tous les
peuples voisins, à cause de la précieuse statue qu'il renfermait,
il avait reçu d'eux des dons de tous genres, des vases sacrés,
des ornements et d'autres objets du culte. Les rois de France,
des princes, des princesses, et d'autres illustres personnages,
l'avaient aussi comblé de toutes sortes de largesses. Les An-
glais s'emparèrent de tout, firent main-basse sur tout, et ne
laissèrent après eux qu'une église en ruine, tant ils mirent
non-seulement d'esprit de rapine, mais encore d'esprit de
vengeance et de représailles, dans le sac de ce monument!

Les Pontoisiens ne purent prévenir ce désastre, ni s'y op-
poser à force ouverte, sans abandonner d'autres postes im-
portants, et s'exposer à compromettre la sûreté de toute la
ville, et à perdre tout le fruit de leur victoire.

Toute la cité et les peuples des environs en conçurent une
peine indicible.

Toutefois, les ravages de Notre-Dame n'avaient fait qu'accroître la fureur qui possédait Ripellay et sa suite. Ces grands bretons d'outre-mer, pâles et sombres comme le climat qui les nourrit, étaient dans des accès de rage, qui se manifestaient chez quelques-uns, par une teinte verdâtre, répandue sur leur figure, chez d'autres par des yeux hagards d'où s'échappaient des éclairs jaunâtres mêlés de feu. Quelle frayeur pour les religieux de Saint-Martin, d'apprendre qu'ils avaient quitté les ruines de Notre-Dame pour venir se jeter sur leur abbaye ! Ces paisibles enfants de Saint Gautier, n'ont que le temps de confier leur salut à une prompte fuite. Les portes de l'église sont enfoncées. Heureusement qu'elle était assez riche pour les empêcher de songer à autre chose, qu'à se baisser et à remplir leurs havre-sacs : le monument fut respecté. Mais les reliquaires, les vases sacrés, les ornements et tout le riche mobilier disparurent. Ils enlevèrent même les beaux vitraux peints dont toutes les croisées de l'église et du réfectoire étaient garnies ; tout le reste fut brisé et détruit ; et malgré la sainteté de son caractère, malgré la haute considération dont il jouissait dans tout le pays, à cause de ses grandes vertus, l'inoffensif et saint abbé de cette maison, PIERRE-LE-BOUCHER, fut saisi par eux, et traîné à la suite de cette soldatesque effrénée, comme prisonnier, dans la ville de Rouen, d'où il ne revint à son abbaye ruinée, qu'après huit ans de la plus affreuse captivité ! « PETRUS ABBAS EXCIDII SUI MONASTERII TESTIS INFORTUNATUS, ROTHOMAGUM CAPTIVUS DUCTUS EST, IBI PER OCTENNIIUM EXUL, FERÈ EXTREMA PASSUS EST » !

Les renseignements que nous a laissés *Dom Estiennot*, sur cet abbé de Saint-Martin, sont tous à sa louange, et accusent les Anglais d'une hideuse barbarie. Pontoise avait à cette époque pour prévôt en garde et pour maire, MATHIEU-LE-BOUCHER, proche parent sans doute de l'abbé de Saint-Martin ;

de là leur haine aveugle contre ce saint homme. *Nicolas-le-Boucher* succéda à son père dans la prévôté et la charge de Maire. Antérieurement, les reines de France et d'Angleterre avaient revêtu de cet emploi, *Guillaume-le-Vicomte*, chevalier et seigneur de *Mézy*.

Après l'expulsion des Anglais, les Pontoisiens, oubliant le passé et affectionnant toujours L'ISLE-ADAM comme une des plus grandes célébrités du Vexin, le rappelèrent à leur tête. Charles VII lui donna le bâton de Maréchal, en le confirmant dans ce commandement.

Dans le courant de l'année 1436, six mille combattants, ayant à leur tête ARTUS DE BRETAGNE, comte de *Richemont*, connétable, et le comte de *Dunois*, entraient mystérieusement à Pontoise, et avec le plus grand incognito. Ils venaient se concerter avec le Maréchal qui commandait cette place, pour aller emporter Paris, las de la domination anglaise. *L'Isle-Adam* partit avec eux de Pontoise durant la nuit, les guida sur Saint-Denis-en-France; et le lendemain, dans la matinée, ils entraient victorieux dans la capitale, qui courait sus aux Anglais en fuite, et criait : « A LA QUEUE, A LA QUEUE ! » tandis que le connétable répondait par ce cri de triomphe : « SAINT DENIS ! VIVE LE NOBLE ROI DE FRANCE ! »

L'année suivante dut inspirer, ce semble, bien des soupçons aux Pontoisiens contre L'Isle-Adam, et porter un rude coup à la gloire de ce Maréchal. On le voit se laisser surprendre une seconde fois dans leur ville par les Anglais, et fuir honteusement de cette place !

L'hiver de cette année était des plus rigoureux. L'Oise glacée, ainsi que les eaux de l'étang et des fossés, favorisait l'accès des murailles. TALBOT, ce fameux général Anglais, résolut de tenter fortune en faveur de son jeune roi, *Henri VI*, et d'enlever Pontoise par ruse. La campagne était couverte

de neige. Il fait couvrir tous ses soldats de casaques blanches, les disperse dans les plaines aux environs de la ville. Et, au milieu d'une nuit glaciale, tandis que les nues se déchargent en flocons de neige qui voilent la vue, et que les sentinelles de L'Isle-Adam étaient sans doute à se chauffer au foyer de la cantine, TALBOT donne le signal, ses troupes escaladent les murs en silence, se jettent sur les postes surpris et déconcertés; les portes s'ouvrent, et Pontoise, défendu seulement par 600 soldats, tombe à la merci des Anglais, qui disposent des biens et de la vie des habitants, selon leur caprice, tandis que *L'Isle-Adam* a pris la fuite avec une partie de sa garnison!

Voici comment le caustique Martial Pâris exerce sa muse badine sur un événement qui coûta tant d'angoisses et de maux à notre ville :

L'hiver d'icelle année devant
Que tout était gelé à glace,
Talbot entra moult caultement
Dedans PONTTOISE, et print la place.

Tout du long du soir fut logié
Près des fossés parmi les champs,
Et avait la nuit tant neigié
Que tous les champs en étaient blancs.

Pour mieux jouer le personnage,
Les Anglais matin s'habillèrent
De blanc, comme gens de village,
Et ainsi en la ville entrèrent.

Les uns si apportoyent grands cages
Comme en façon de poussins vendre :
Les autres et panniens et fromages,
Et vindrent la ville ainsi prendre.

Quand ils se veirent les plus forts,
Commencèrent à pleine gorge,
Crier tant qu'ils peurent alors,
« VILLE GAIGNÉE, VIVE SAINT GEORGES ! »

Les Français furent esbahis,
De voir tant d'Anglais à foison,
Et tout-à-coup preindrent pays
Ayant doute de TRAHISON.....

Maîtres encore une fois de cette place, qui leur frayait le chemin de Paris, et tenait comme en échec toute l'Île-de-France, les Anglais s'empressèrent d'en augmenter les fortifications, se promettant bien de ne plus la perdre.

Au milieu de toutes ces guerres entre les Anglais et les Français, la royale abbaye de Maubuisson fut cruellement maltraitée. Il n'est pas difficile de se représenter tout ce que durent souffrir les pieuses filles de Blanche de Castille. A chaque instant leur paisible demeure était envahie par de farouches guerriers, qui rançonnaient, pillaient ces innocentes victimes, et changeaient en caserne leur sainte demeure !

Le 31 juillet 1438, un accident d'un autre genre vint encore mettre leur résignation à l'épreuve. La foudre tomba sur la belle flèche qui surmontait la tour de leur église, fit fondre deux cloches, renversa le clocher, et détruisit une partie de ce temple !

Toutefois Pontoise et Maubuisson étaient réservés à un choc beaucoup plus terrible que tous les précédents. Il y avait quatre ans que les Anglais s'en étaient emparés pour la seconde fois, quand Charles VII vint le leur arracher, après un siège de trois mois. Mais avant d'entrer dans le récit de cet événement si mémorable dans les fastes de cette ville, il importe de prendre connaissance des fortifications de Pontoise au quin-

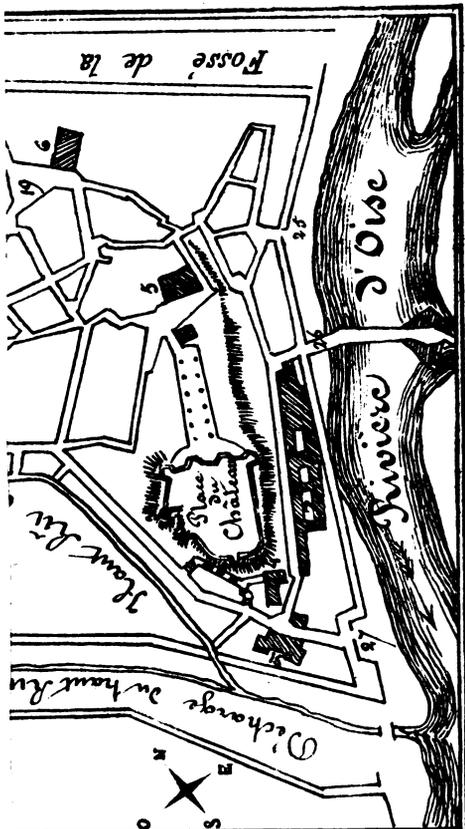
zième siècle : on sera plus à même d'apprécier ce fait d'armes, un des plus brillants de Charles VII.

Bâtie en amphithéâtre sur les bords de l'Oise, notre ville était fermée du côté de Paris par cette rivière; dans toute la partie du midi par un *étang*, aussi large et plus profond que l'Oise; cet étang était alimenté par les eaux de la Viosne, retenues par une digue sur la rive droite de l'Oise. Du côté du couchant et du nord-est, la ville était fermée par une ceinture de fossés, de quatre-vingts à cent pieds de largeur, sur cinquante à soixante de profondeur. Outre cette clôture par l'Oise, l'étang et les fossés, cette ville dans son pourtour était encore environnée, en deçà des fossés, à l'intérieur, d'un mur de terrasse formant un boulevard de 25 à 30 pieds de hauteur, surmonté de parapets à droite et à gauche, et laissant entre eux un espace de six à huit pieds, appelé le chemin de ronde. *

Ces remparts étaient protégés par sept tours, élevées d'espace en espace, dans le flanc des murs, savoir, la tour du FRIÇHE, située sur la rive droite de l'Oise, à la décharge des eaux de la Viosne et de l'étang; la tour PENCHANTE, située entre le jardin des anciens Jésuites et des Carmelites; la tour FRÉTILOT, élevée vis-à-vis de *l'ancien hôpital*; la tour du BART, attenant à la porte du même nom, ou de *Saint-Jacques* : Ensuite se trouvaient et successivement TROIS ÉPERONS pour protéger le quartier Notre-Dame; (Ils étaient assis, comme l'attestent encore des restes remarquables, dans le lieu qui continue de porter le nom de *l'éperon*; le dernier des trois se trouvait établi sur un sol qui égalait en élévation celui du château fort); la tour

* On peut encore voir aujourd'hui un vestige de ce boulevard et de ce chemin de ronde, dans la propriété de M. Truffaut, et une grande portion de ce mur dans l'intérieur des

jardins, depuis les Carmelites jusqu'au chevet de Notre-Dame. La ceinture des anciens fossés demeure également bien dessinée dans tout le pourtour de la ville.



- 12 Jacques
- 13 La Courtois aux Clous
- 14 Les Anglois
- 15 Les Jémeles
- 16 Hôtel de ville et la Prison
- 17 Place de Marcepe
- 18 " de Madon
- 19 " de l'Esape
- 20 " d'Espen
- 21 " de Vignaciel
- 22 " de Chapelot
- 24 " d'Amory
- 23 " de la Cantellerie
- 25 " du Gelinis
- 26 " du Gout
- 27 " du Soucheud
- 28 Marché aux Navets
- 29 Jeaucougnie

Sub d'Amblot & Soucheud

Blaynie d.

d'ENNERY, élevée vis-à-vis de l'ancienne geôle; enfin, la tour d'ANJOU, placée dans l'angle nord-est du jardin des anciens Cordeliers.

Six portes fermaient la cité, savoir : les portes du PONT, du POTHUIS, de BICHEREL, de SAINT-JACQUES ou du BART, du CHAPELET et d'ENNERY; ces portes étaient défendues par des tours, des bastions et des tourelles.

Dans le quartier appelé la porte d'Ennery, il y avait deux portes l'une après l'autre, distantes de 30 ou 40 pieds; elles se communiquaient par un chemin couvert, pratiqué dans le bas des fossés, qui étaient à fond de cuve. Il y avait encore d'espace en espace un certain nombre de ces chemins couverts, qui donnaient dans la campagne par des issues secrètes, pour ravitailler la place. L'accès des portes était coupé par des ponts-levis. Dans toutes les tours, murailles et tourelles, dans les bastions, était pratiqué un grand nombre de meurtrières, par lesquelles on pouvait nuire beaucoup aux assiégeants.

Pour pénétrer dans la ville, du côté de Paris, il fallait passer l'Oise sur un pont de douze arches, dont l'entrée, sur la rive gauche de la rivière, était coupée par un pont-levis, établi sur un fossé dans lequel passait une partie des eaux de l'Oise, et défendue par une bâtisse énorme, où l'on avait pratiqué une longue voûte servant de porte, et surmontée d'un bastion, avec des créneaux; et, au centre de cette masse carrée, étaient des retraites remplies d'instruments de guerre, d'armes et de gardes. Une autre porte, encore plus redoutable que la première, parce qu'elle était flanquée de deux tours, fermait l'autre extrémité du pont sur la rive droite de l'Oise, près des remparts de la ville : dans ces tours, et au centre de la construction formant porte, étaient des retraites assez spacieuses pour contenir toute une compagnie de militaires. On

appelait cette antique construction de guerre la porte « LOYSE; » une vieille tradition lui donnait Saint Louis pour auteur.

Pour défendre l'abordage de la ville par la rivière, au-dessus et au-dessous du pont, la rive droite de l'Oise était hérissée de bastions, construits avec des remparts dans la rivière, à 25 et 30 pieds du bord, et derrière ces bastions et remparts, passaient les eaux de l'Oise; il y avait encore un boulevard, depuis la porte du Pothuis jusqu'à la tour du *Friche*, ou *Bichere*, en deçà de cette espèce de fossé ou canal pratiqué entre ces deux boulevards. (Ces fortifications, fossés et remparts, n'avaient été terminés qu'en 1454 et 1460.)

En face du pont, sur le rocher appelé le *Château*, ou *Montagne-Saint-Mellon*, se trouvait le château fort, qui commandait toute la rivière, le pont et une partie de la ville. Ce rocher, coupé à pic sur presque toutes ses faces, jeté sur les bords de l'Oise, dans un angle formé par le lit de cette rivière et celui de la Viosne, élevé de 150 à 160 pieds au-dessus du niveau de ces deux rivières, semble avoir été disposé par la nature pour y asseoir une forteresse quelconque. Aussi son vieux nom, « MONT BÉLIEN, » semble-t-il attester que dès les temps les plus reculés, on s'en était servi pour cette fin; peut-être même faut-il aller chercher la véritable étymologie de ce nom dans cette destination, ou même dans une sorte de dédicace aux chochs de la guerre : « MONTE BELLI. » Quoi qu'il en soit, nous voyons les comtes de Pontoise établir leur castel sur la cime de ce rocher, dès le règne de Charlemagne. En 884, dit Duchesne, les Français y bâtirent une forteresse contre les Normands, qui la ruinèrent peu après : elle fut relevée par les Français dans le cours du 10^e siècle.

Quand Charles VII vint mettre le siège devant Pontoise, pour en chasser les Anglais, toute la plate-forme du *Mont Bélien* était environnée de parapets, hérissée de bastions, et

flanquée d'une tour dans l'angle sud-est, et d'un éperon. Pour pénétrer dans cette enceinte, il n'y avait qu'une porte protégée à droite et à gauche par deux bastions à orillons, surmontés de petites tourelles, et sur la porte existait une guérite. L'accès des bastions et de la porte était coupé par un fossé de 66 pieds de longueur sur 30 de largeur, et 14 pieds et demi de profondeur. On traversait le fossé sur un pont-levis qui s'ouvrait et se fermait à l'aide de chaînes et de bascules.

Parvenu dans cette enceinte, quand on avait traversé une première cour, on trouvait une autre grande cour, au milieu de laquelle était pratiqué un escalier couvert, qui conduisait à un souterrain immense, creusé dans le roc. Dans cette grande cour, à gauche en entrant, était un grand bâtiment de cinq travées de longueur, formant au rez-de-chaussée, des remises, écuries, bûchers, et au premier étage une grande et belle galerie. Se voyait ensuite, du côté de la rivière, un petit pavillon de deux travées, et élevé de deux étages. Puis, vers l'angle sud-est du rocher, s'élevait un gros pavillon, flanqué de deux tours, l'une carrée et l'autre ronde, dont tous les murs de comble, tant des tours que du corps-de-logis, étaient crénelés. C'est ce bâtiment qui portait le nom de « PALAIS, ou CASTEL ROYAL, » séjour de tant de rois, de princes et princesses, et de tant d'illustres personnages, durant plusieurs siècles.

A côté de ce palais, se trouvait un autre petit pavillon carré, de deux travées, et élevé de deux étages. Le palais avait trente-huit pieds d'élévation. Il était environné d'avant-cours, de balustrades et de terrasses. Sur la gauche, en entrant dans la première enceinte du *Mont Bélien*, était un petit bâtiment servant d'habitation au portier. Aux deux extrémités du fossé situé devant les bastions et la porte, s'élevaient menaçantes, deux tours de 44 pieds de hauteur. Après le logement du portier, se trouvait l'église collégiale de *Saint-*

Mellon, et les bâtiments de l'ancienne abbaye, appelée plus tard le « DOYENNÉ. » Au bout de la grande cour, fermée par un mur de quatorze pieds d'élévation, était, vers le midi et le sud-ouest, un grand jardin contenant environ deux tiers d'arpent, et (chose presque incroyable), dans ce jardin on voyait un puits creusé dans le roc, à près de deux cents pieds de profondeur, et qui fournissait de l'eau à tous les habitants du *Mont Bélien* !

A l'autre extrémité de la ville, en tirant vers le couchant, existait, hors de l'enceinte des murs, sur l'église de Notre-Dame, une tour de la plus grande élévation, et probablement terminée, comme dans plusieurs de nos villes de guerre, par une plate-forme couronnée de créneaux.....

D'après ces données, il sera facile au lecteur de suivre Charles VII dans son expédition contre les Anglais, renfermés dans notre ville depuis quatre ans, et d'avoir une intelligence complète de ce siège, dont le résultat pesa d'un si grand poids dans la balance des affaires publiques d'alors.....

Animé du désir de refouler les Anglais sur les côtes de la Normandie, et pressé encore par les Parisiens, qui ne pouvaient souffrir, sans alarmes, une garnison ennemie si près de leur ville, Charles VII, après avoir emporté Creil-sur-Oise, vint, à la tête de douze mille combattants, investir la ville de Pontoise. Il était suivi de tout ce qu'il y avait alors de plus illustre dans le royaume. La fleur de la chevalerie et l'élite des guerriers, se trouvèrent aux côtés de leur roi, pour cueillir avec lui leur part de lauriers et de gloire dans les plaines d'Ennery, de Saint-Martin et de Maubuisson.

On y remarquait le comte de *Richemont*, connétable, le dauphin de *Viennois*, l'amiral de *Coëtivy*, Charles *D'Anjou*, les maréchaux de *Lohéac* et de *Soloigne*, Louis de *Luxembourg*, le comte de *Saint-Pol*, qui commandait un corps de

troupes au nom du duc de *Bourgogne*, les comtes d'*Eu* et d'*Albret*, le vidame de *Chartres*, les sires de *Chatillon* et de *Tancarville*, de *Joigny*, de *Mouy*, de *Boueil*, de *Morneil*, *La Hire*, *Pothon*, *Hoquet*, le comte de *Clermont*, et beaucoup d'autres.

La ville de Paris avait envoyé au roi des secours en hommes et en argent ; enfin, depuis longtemps, on n'avait vu en France une armée si belle et si formidable : tous les partis s'étaient réunis pour écraser l'ennemi commun.

Charles VII s'empara sans coup férir de Maubuisson. Aussitôt on se dirige sur Pontoise. La Hire enlève en un instant le premier bastion du pont, sur la rive gauche de l'Oise. Un pont de bateaux s'élève vis-à-vis de *Saint-Martin*. Les gens du roi s'emparent de cette abbaye, et y établissent un camp retranché. Trois mille hommes s'y tiennent à couvert.

Toutefois les avenues de Pontoise sont encore si mal gardées, que *Talbot* parvient à y pénétrer avec des renforts et des vivres considérables. Charles VII s'aperçut heureusement de cette faute, et ne tarda pas à y remédier. Cependant le lieutenant-général du roi d'Angleterre, le duc d'*Yorck*, accouru avec huit mille hommes au secours de la place, s'était campé dans les plaines d'*HÉROUVILLE* et d'*ENNERY*. Il envoya ses hérauts au roi de France pour lui offrir le combat. Fier de sa brillante armée et des valeureux capitaines qui l'entouraient, Charles voulut à peine recevoir ces messagers. « ALLEZ, leur répond-il, DITES A CELUI QUI VOUS A ENVOYÉ, QU'ON LUI EN FERA MANGER TOUT SON SOUL, PLUS TÔT QU'IL NE VOUDRA ! »

Les deux armées rivales se trouvaient séparées par l'Oise ; Charles VII en gardait le passage, depuis Pontoise jusqu'à *Beaumont*. Cependant, malgré la vigilance de nos sentinelles, le duc d'*Yorck*, durant une nuit obscure, fait passer la rivière à son armée, en défilant sous une arche du pont de *Beaumont* !

Déconcerté par cet événement inattendu, le roi Charles s'effraie; et, n'osant courir les chances d'un combat général, il quitte brusquement Maubuisson, jette le plus gros attirail de son armée dans le camp de *Saint-Martin*, sous la garde de *La Hire*, de *Charles d'Anjou*, de *Rouhault*, de l'amiral de *Coëtivy*, de *Estouteville*, et d'autres capitaines déterminés, et va s'enfermer dans Poissy!

On vit bientôt arriver le *duc d'York* à Maubuisson. Après avoir fait prendre haleine à ses troupes, il sembla vouloir attaquer le fort de Saint-Martin; mais vigoureusement repoussé, il se dirigea sur Poissy à la suite de Charles VII. Il y eut là quelques escarmouches insignifiantes de part et d'autre; et, comme le *duc d'York* avait à cœur de conserver Pontoise, qu'il avait laissé aux prises avec le camp de Saint-Martin, il abandonne Poissy, court à Mantes, et en tire des secours considérables, qu'il envoie au général *Talbot*, renfermé dans Pontoise.

Pendant trois mois que dura le blocus de cette ville, il ne se passa pas un jour qu'il n'y eût quelques-attaques, tantôt du camp de Saint-Martin contre Pontoise, tantôt de la garnison Anglaise contre le camp Français; mais toujours sans un résultat marquant; et, en dépit des nôtres, *Talbot* et le *duc d'York* ravitaillèrent cinq fois la place, tandis que la retraite de Charles VII jetait le déshonneur sur les Français!

Toutefois si le commencement de cette affaire fut malheureux pour nos armes, l'issue devait couvrir de gloire nos guerriers!

Charles VII était devenu un objet de moquerie pour les Anglais: il lui fut facile de reconnaître, qu'à sa cour même, on le taxait de lâcheté; et celle que Monstrelet dit « AVOIR ÉTÉ LA PLUS BELLE ENTRE LES BELLES, » la fameuse « AGNÈS SOREL, » l'épargnait encore moins que tout autre. Les comtes de Saint-Pol

et de Vendôme, partisans secrets du duc de Bourgogne, avaient déserté avec leurs troupes ; les Parisiens regrettaient leurs sacrifices ; une partie de l'armée maudissait son inaction ; la position du roi n'était plus supportable !

Dans cette conjoncture, Charles, retiré à Saint-Denis, prend la résolution de retourner à Pontoise, d'enlever cette place aux Anglais, ou de s'ensevelir sous ses murs. Cette détermination extrême fut suivie de la plus glorieuse victoire. Charles accourt sous les murs de Pontoise. Depuis trois mois le duc d'*York* et *Talbot* n'avaient cessé de changer, d'avitailler, de rafraîchir la garnison, d'enlever les blessés et les malades, et de tout disposer pour une longue et forte résistance.

Le roi de France partage son armée en trois corps d'infanterie et un corps de cavalerie. Le maréchal de Lohéac, accompagné des seigneurs de Thouars, de la Suze, et de Montjean, se poste à la tête du pont, sur le chemin de Paris, avec la première division, composée de cinq cents lances et d'autant d'archers. La seconde division, ayant à sa tête Charles VII, les comtes de la Marche, d'Albret, de Tancarville, se dirige vers la tour du Friche ; elle était composée de deux mille hommes de toutes armes. Le dauphin, suivi de Charles d'Anjou, du connétable, de l'amiral de Coëtivy, général de l'artillerie, et d'un corps de troupes aussi nombreux que celui du roi, vint investir Notre-Dame. Enfin, La Hire, avec la cavalerie, battait la plaine du côté de la Normandie, pour protéger les derrières des assaillants contre divers pelotons Anglais, qui rôdaient dans les environs, cherchant à faire diversion.

Le signal est donné. Trois fois le roi fait livrer l'assaut de trois côtés différents. Les batteries donnent pendant deux heures et demie, et font un horrible carnage ! Le dauphin emporta d'abord la tour de l'église de Notre-Dame, d'où l'on pouvait nuire beaucoup aux assiégés. En même temps la di-

vision du roi fait brèche à la tour du Friche. Charles VII, l'épée en main, paraît un des premiers sur les murs. « Il se fits » lors les plus grants faitz d'armes qu'oncques on eust vus! » Les Anglais sont enfoncés, culbutés, taillés en pièces par nos troupes. Les autres postes, pris entre deux feux, sont écrasés en un instant. Cinq cents Anglais furent tués, six cents mirent bas les armes, et environ deux cents autres périrent en se précipitant du haut des murs dans les fossés pour gagner la campagne, et en tombant sous les coups des cavaliers de Lahire!

Malgré la longueur et l'acharnement de ce combat, il ne périt aucun homme de distinction parmi les Français. Dès que Charles VII vit la victoire se déclarer pour lui, il donna ordre à toute l'armée d'épargner avec soin les habitants de la cité, qui lui avait toujours été dévouée; et à peine sorti de la mêlée, il parcourut lui-même à cheval toutes les rues, pour empêcher le pillage, et rassurer les bourgeois. On le vit, accompagné du dauphin, entrer dans plusieurs églises, et là, se jetant aux pieds des autels, faire hommage de sa brillante victoire au Dieu des combats!

Après avoir épanché son ame quelques instants auprès de ses intimes amis, et goûté avec eux le bonheur de sa conquête, le roi Charles fit assembler les grands de son armée, les remercia cordialement du grand service qu'ils venaient de lui rendre dans cette occasion, si importante pour l'honneur et l'affranchissement de la France. Le sieur de Jalongnes, qui s'était signalé par un rare courage, durant le combat, reçut des mains du roi le bâton de Maréchal. Charles VII récompensa également plusieurs simples soldats, en les faisant chevaliers, en présence de leurs compagnons d'armes. Il accorda des titres de noblesse à plusieurs autres, et sur leurs armoiries se voyaient quelques-unes des tours de Pontoise. Enfin, le gentilhomme *Guillaume Dalmas*, écuyer du comte de la

Marche, reçut, à la face de toute l'armée, une couronne murale, pour avoir monté le premier à la brèche. Par cette récompense, le monarque voulait éterniser, en quelque sorte, la mémoire de sa bravoure militaire.

La perte que les Anglais firent de Pontoise ruina leur influence. *Mantes*, *la Roche-Guyon*, et plusieurs autres villes de Normandie, *Évreux* même, échappèrent coup sur coup à leur domination.

Charles VII prit Pontoise le seize septembre 1441.

Après trente années environ de chocs et d'événements militaires, la ville de Pontoise put enfin jouir d'un repos si justement désiré. Elle vivait en paix depuis vingt-quatre ans, et déjà elle commençait à perdre le souvenir de ses anciens désastres et de ses longs malheurs, quand la ligue, dite du bien public, vint l'exposer aux fatales épreuves d'une nouvelle guerre, *LOUIS SOBIER*, lieutenant du *Maréchal de Gamache*, et commandant de cette place, la livra au duc de Bretagne, un des rebelles, tandis que le roi Louis XI était à rassembler une armée à Rouen. Pontoise rentra au pouvoir du roi, d'après le traité de Conflans; mais peu après, les ducs de Normandie et de Bretagne, révoltés de nouveau, se réunissent à Pontoise, où ils rétractent hautement leurs serments! Tout fut cependant terminé sans choc pour notre cité, par le traité de *Saint-Maur*.

L'année suivante, tandis que Louis XI, retiré à Pontoise avec trente-six commissaires, pris dans les trois ordres du royaume, et à la tête desquels était le comte de *Dunois*, s'occupait à introduire quelques réformes dans l'état, le feu prit au gros pavillon du château; et les princesses, qui avaient quitté la capitale à cause des grands ravages que la peste y faisait cette année-là, n'échappèrent au péril de l'incendie, qu'en prenant la fuite en habit de nuit! Le palais fut fort endommagé.

•

Pontoise avait profité de ses jours de paix pour réparer peu à peu le désastre des longues guerres qu'il avait eues à soutenir. Dans le courant de l'année 1472, on entreprit de relever entièrement la célèbre église ravagée par Ripellay, trente ans auparavant. Dès le règne de Henri V, les Anglais, possesseurs de cette ville, qu'ils croyaient ne plus perdre, avaient entrepris de réparer les ruines de leurs devanciers. Le plan de ce nouveau temple l'emportait de beaucoup en grandeur et en beauté sur le premier. Déjà la tour, la nef et le chœur, étaient achevés en partie, quand ils furent chassés par Charles VII. Leurs travaux furent continués par les Pontoisiens; et l'évêque d'*Hypomène*, suffragant du cardinal d'Etouteville, vint, en 1484, faire la dédicace de la nouvelle église, en présence de *Nicolas de la Quesnaie*, vicaire de Pontoise, de *Pierre Dumouthiers*, abbé de Saint-Martin, et de *Jean Letellier*, curé de cette paroisse, tous quatre signataires du procès-verbal de cette cérémonie, si précieuse pour la ville.

En 1498, *Jeanne de France*, fille de Louis XI, après l'annulation de son mariage avec Louis d'Orléans, reçut de ce prince, devenu roi, sous le nom de Louis XII, la ville de Pontoise, en dédommagement; c'était à cette époque une assez belle retraite en soi, mais pour une ex-reine de France !....

Comptes de la Fabrique de Saint-Jacques, 1432, folio 51. — Feller, éd. de 1833. — Moréri, t. 2, p. 521. — Essai sur l'histoire de Saint-Jacques la-Boucherie, p. 281, 276. — Daniel, t. 4, p. 171. — *Id.* t. 4, p. 192. — *Id.* t. 4, p. 223. — Hist. d'Angleterre, p. 828. — Daniel, t. 4. — Villaret, t. 14, p. 32 et 238. — Daniel, tome 4, p. 236. — Villiers, p. 193. — Collection des ordonnances des Rois de France. — Manusc. sur Pontoise. — Dom Estiennot. — Villaret, t. 15, p. 128. — Duval, p. 10 et 11, édition de 1838. — Dom Racine, p. 312. — Estiennot, liv. 1, fol. 79. — Biographie de Seine et Oise, p. xxiv. — De Serres, p. 240. — Annales de Paris, liv. 7;

p. 180. — Hist. d'Angleterre, liv. 18, p. 874. — Journal de Paris, sous Charles VI et Charles VII, p. 173. — Martial Pâris. — Archiv. de Maubuisson. — Taillepieu, p. 35. — Manusc. sur Pontoise. — Plan levé par des ingénieurs italiens, par ordre de Catherine de Médicis. — Archiv. de M. le duc de Bouillon. — Fleury, t. 22, p. 364. — Mézeray. — De Serres, p. 247 et suivantes. — Villaret, tome 17, p. 259. — Le Présid. Hénault, t. 2, p. 398. — Villaret, t. 17, p. 804. — Not. histor. sur N.-D. p. 11, éd. de 1774.



Chapitre 9.

DE 1474, A 1568.

HÔTEL DU VICARIAT. — JULES II, SOUVERAIN PONTIFE. — HÔTEL-DIEU. — CONCILE DE PISE. — FOIRES DE SAINT-GAUTIER ET DE SAINT-MARTIN. — LES CORDELIERS. — BALLON, GARDE DES SCEAUX. — ROBERT GUÉRITEAU. — PRÉVÔT EN GARDE. — CIMETIÈRE NEUF. — CIMETIÈRE DES BOUCHERS. — MALFUSON, GARDE DES SCEAUX. — LE JUBILÉ. — LES FONTAINES. — MAISON DU REFUGE. — ASSEMBLÉE DES ÉTATS. — LE ROI DE NAVARRE. — ANCIENS GARDES DES SCEAUX. — LE PRINCE DE CONDÉ. — NAISSANCE D'ANDRÉ DUVAL. — LE COLLÈGE. — LES DÉPUTÉS DE PONTOISE. — LES TRINITAIRES. — HOSPICE SAINT-ANTOINE.



'APRÈS la teneur de la charte par laquelle Saint Louis céda à l'église de Rouen la juridiction spirituelle de la ville de Pontoise, de son Grand-Vicariat, et de l'Archidiaconé du Vexin français; cette église était obligée de déléguer un Grand-Vicaire, pour gérer les intérêts spirituels de ce nouveau ter-

ritoire, et ce délégué devait faire sa résidence dans notre ville, « **TENEBITUR FACERE APUD PONTISARAM RESIDENTIAM PERSONALEM** ».

A partir de cette époque, il y eut à Pontoise, pour ce délégué, une demeure civilement reconnue sous le nom « d'HÔTEL DU VICARIAT. » Ce fut à l'avenir le siège du Vicariat de Pontoise et de l'Archidiaconé du Vexin français, au lieu de *Saint-Mellon*. C'est dans cet hôtel que se traitèrent toutes les causes du pays Pontoisien, durant quatre cents ans. Cette antique demeure tombant de vétusté, le cardinal d'Estouteville la fit raser et reconstruire à neuf en 1468. On y éleva une chapelle, que le même cardinal dédia à SAINT-MARCEL, et qui fut érigée en titre, en faveur de *Nicolas de la Quesnaye*, vicaire de Pontoise, en 1477.

Cet hôtel consistait en un grand corps-de-logis, flanqué de deux tourelles, au milieu duquel ressortait en saillie, sur la principale façade, une sorte de grosse tour, servant d'escalier tournant à l'intérieur. *

Derrière le grand corps-de-logis, au couchant, était une cour. Au-dessus, dans la même direction, sur une terrasse plus élevée, se trouvait un second corps-de-logis, siège ordinaire de l'officialité de l'Archidiaconé du Vexin français. C'est dans ce lieu que se trouvait érigée la chapelle de « S.T-MARCEL. »

Il existe encore aujourd'hui, dans ce même lieu, une sorte de petit oratoire, dont les formes architecturales indiquent une construction beaucoup plus récente que celle de l'hôtel Vicarial.

* Une grande salle, un salon, un cabinet d'étude, plusieurs belles chambres, composaient l'appartement du vicaire. Devant le corps-de-logis était une avant-cour; venait

ensuite le logement du portier et la grande porte cochère, où furent sculptées dans la suite les armoiries du cardinal de Bourbon.

Ces deux corps-de-logis étaient accompagnés d'écuries, de jardins, de terrasses et d'un puits; et outre la grande porte, située au levant, il y avait, du côté opposé, une autre grande porte donnant dans la rue de la « CLOCHE, ou de SAINTE-HONORINE, » appelée, dans les anciens titres, la « RUE DU VICAIRE. »

De ces deux corps-de-logis, formant autrefois la demeure de nos anciens vicaires, l'un est aujourd'hui le siège du tribunal de première instance de l'arrondissement de Pontoise; l'autre, le siège de la justice de paix.

Ainsi, malgré le changement des personnes et des temps, la justice et la paix n'ont pu consentir à s'exiler de ces lieux!

A l'exemple des vicaires de Pontoise, les abbés de Saint-Martin eurent souvent recours à Rome, dans leurs besoins spirituels, plutôt qu'à la juridiction de Rouen, à laquelle les avait soumis la charte de Saint Louis. La première année de son pontificat, JULES II, recevant la démission de PIERRE DONGNE, lui fit la réponse suivante :

« Jules, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à notre
» cher fils Pierre Dongne, moine, naguère abbé de Saint-
» Martin de Pontoise, salut et bénédiction apostolique.

» Votre zèle pour la religion, vos vertus, vos bonnes mœurs,
» et tous les autres titres louables qui vous rendent si recom-
» mandable à nos yeux, nous font acquiescer à ce qui semble
» vous être profitable. Nous acceptons donc la démission libre
» et volontaire que vous avez faite entre nos mains, de l'ad-
» ministration de l'abbaye de *Saint-Martin*, de l'ordre de
» *Saint-Benoît*, près Pontoise, et nous vous gratifions d'une
» rente de trois cents livres tournois.

» Donné à ROMÈ, près SAINT-PIERRE, l'an de l'incarnation
» de N. S. 1504, la veille des nones de novembre, et de notre
» Pontificat le premier ».

Cependant, une nouvelle église s'élevait sur les ruines de

l'ancienne, dans l'*Hôtel-Dieu* fondé par Saint Louis. En 1509, l'évêque de Thessalonique, par délégation du Grand-Aumônier de France, à la juridiction duquel étaient soumises toutes les maisons de fondation royale, vint en faire la dédicace, « *sous l'invocation du saint monarque qui avait créé cet établissement.* »

Cette église consistait en deux grandes nefs parallèles, dont les voûtes reposaient sur les combles et sur une colonnade centrale. Dans ces nefs étaient pris le sanctuaire, le chœur, un lieu réservé aux malades, et l'autre portion restait libre pour le public. De belles stalles sculptées ornaient le chœur, enrichi, ainsi que le sanctuaire, de tableaux de prix. On voyait, à l'entrée de l'église, de vieilles orgues qui avaient appartenu sans doute à la première chapelle; et, plus tard, deux femmes de familles nobles, les *dames de Palaiseau et d'Andresy*, firent construire un nouvel orgue sur un doxal plus rapproché du chœur.

La colonnade centrale était d'une légèreté et d'une hardiesse très-remarquable : Taillepiéd en témoigne son admiration en ces termes : « *Et est une grande merveille, comment dès si longtemps peuvent les petites colonnes et les menus piliers, porter si grand faiz et pesanteur comme ils font!* »

Trois tours, dont le clocher de l'église faisait partie, s'élevaient sur les bâtiments de l'*Hôtel-Dieu*.

On a vu, par la lettre de Jules II, que nous avons rapportée plus haut, que la royale abbaye de Saint-Martin de Pontoise jouissait d'une assez grande célébrité parmi les monastères de la chrétienté, pour que les souverains pontifes ne dédaignassent pas de s'en occuper. Voici, à l'appui de cette assertion, un autre titre non moins solennel.

« *Le sacré Concile général de PISE, légitimement assemblé sous la direction du Saint-Esprit, et transféré par intérim dans la ville de Lyon, à notre vénérable frère, l'Archevêque de Rouen, salut et bénédiction du Dieu tout-puissant.....* »

» Le cher fils de l'église, TOUSSAINT LE COUTURIER, naguère
» abbé du monastère de *Saint-Martin*, de l'ordre de *Saint-*
» *Benoît*, près *Pontoise*, au diocèse de Rouen, ayant fait, entre
» nos mains, la démission libre et volontaire de l'administra-
» tion dudit monastère, laquelle nous avons jugé bon d'ac-
» cepter, nous avons, de notre autorité, en pleine assemblée,
» élevé, à cause de ses vertus, à la dignité et au titre d'abbé du
» susdit monastère, la personne de JEAN HARENCY, fils chéri de
» l'église.....

» Donné à Lyon, le 9 des calendes de septembre, l'an de la
» nativité de N. S. 1512 ».

• Le 13 octobre suivant, le cardinal Georges d'Amboise fai-
sait mettre ces lettres à exécution.

De temps immémorial, une foire, importante par le grand concours d'acheteurs et de vendeurs, et par une grande affluence de peuple qui s'y rendait de toutes parts, se tenait devant cette célèbre abbaye de Saint-Martin. *Louis-le-Gros*, le plus illustre de nos comtes de Pontoise, paraît être le premier des rois de France qui ait donné à cette foire un établissement authentique. Mais, pour en retrouver la véritable origine, il faut remonter à ces antiques pèlerinages qui avaient lieu à la *vieille église de Saint-Martin*, dont les religieux possédaient quelques précieuses reliques. Le nombre des pèlerins augmenta beaucoup encore au temps de la mort, et surtout de la canonisation de Saint Gautier. Les prodiges, qui s'opérèrent à son tombeau, étaient si célèbres, que les Archevêques et Evêques de Rouen, de Paris et de Senlis, après s'être transportés sur les lieux, déclarèrent, dans un acte solennel, qu'il leur était impossible de ne pas les publier à la face du monde ! Voici cet acte, qui retentit si haut à cette époque :

« L'an de l'incarnation de N. S. 1153, le troisième jour du
» mois de mai : Moi, HUGUES, Archevêque du diocèse de

» Rouen, suis venu à Pontoise, où se sont aussi rendus les
» vénérables pontifes, THIBAUT, évêque de Paris, et THIBAUT,
» évêque de Senlis, en présence de GUILLAUME, abbé du mo-
» nastère de Saint-Martin, et d'un grand nombre de personnes
» religieuses et de qualité; le clergé et le peuple s'y étant as-
» semblés en foule; après avoir reçu pour cela une délégation
» expresse, et du consentement de SAMSON, magnifique Ar-
» chevêque de Rheims, et de quelques prélats de France, nous
» avons fait l'ouverture du tombeau de GAUTIER, abbé du
» susdit monastère de Saint-Martin de Pontoise, à cause des
» miracles qui s'y font depuis longtemps, et qui continuent
» toujours, et dont l'éclat nous invite et « nous force même » de
» publier les vertus, « non par vanité, mais par le seul amour
» de la vérité! »

» Pontoise, le cinq des nones de mai, sous le Pontificat
» d'Eugène III, et le règne de Louis VII ».

Le concours des pèlerins dut s'accroître encore plus à partir de cette époque; car, en quittant Saint-Martin, ces illustres pontifes y laissèrent, pour souvenir de leur visite, de nombreuses indulgences, comme l'atteste le monument suivant, écrit en langage vulgaire.

« Sçachent tous, que l'an de N. S. J. C. 1153, vindrent en
» l'église de céans, il y a aujourd'hui neuf vingts ans, l'Ar-
» chevêque HUE DE ROUEN, l'évêque THIBAUT DE PARIS, et
» l'évêque THIBAUT DE SENLIS, par commandement de Samson,
» l'Archevêque de Rheims, qui, en ce temps-là, était général-
» légat en toute France, de par notre père le Pape, pour es-
» saucier et lever de terre le corps de Monseigneur Saint
» Gautier, du commandement, de l'otray et de l'assentiment
» dudit SAMSON, qui avait le plein pouvoir de notre père le
» Pape, en tout le royaume de France, établirent, donnèrent
» et octroyèrent tel pardon, comme nous vous dirons, etc... »

L'hospitalité Pontoisienne avait d'abord pourvu aux besoins des premiers pèlerins ; mais, quand le nombre en fut devenu trop grand, il y eut impossibilité pour la charité même la plus généreuse, de suffire aux nécessités de tous. La cupidité sut exploiter cette impuissance !

On vit des hommes empressés de venir offrir tout ce que pouvaient exiger les besoins de la vie ; mais en échange de leurs spécieux services, il leur fallait de l'or ou de l'argent ! Après les comestibles, les premières choses mises en vente, furent quelques objets de piété, tels que : Vies des saints, récits des miracles opérés aux tombeaux que l'on venait visiter, quelques croix, médailles, chapelets, images pieuses. Bientôt on y ajouta certains objets de fantaisie et de luxe ; enfin, les choses de pur négoce. Ainsi, les pèlerinages devinrent moitié religieux, moitié mercantiles. De là, l'origine de la foire Saint-Martin, et cette origine est celle de la plupart des foires et des marchés du monde chrétien.

Il y avait plus de quatre cents ans que la foire de Saint-Martin existait, quand quelques personnes, dont elle blessait les vues intéressées, vinrent s'aviser d'en contester la légalité. Au mois de juin 1514, Louis XII accorda des lettres patentes pour la confirmer ; et, trente-cinq ans plus tard, en mars 1549, Henri II fit la même chose.

D'après la teneur des lettres, cette foire devait ouvrir le *onze novembre*, et durer trois jours. Elle était franche pour tous les marchands. Aucun des *us et coutumes* ne devait peser sur eux ; ils n'avaient à payer aucun droit d'entrée aux portes de la ville, aucun péage au pont ; et défense était faite, tant aux marchands de la ville, qu'à ceux du dehors, d'ouvrir boutique, d'exposer ou mettre en vente leur marchandise ou denrée, en autre lieu que celui de la foire. Mais, comme l'intempérie de l'hiver contraignait souvent les marchands de

partir dès le premier jour, on transféra, par autorisation supérieure, les deux autres jours, au 4 mai, FÊTE DE SAINT GAU-
TIER, et au lendemain. De là, l'origine de cette autre foire,
à Pontoise, qui maintenant ne dure qu'un ou deux jours.

Dans l'enceinte de la ville, florissait à cette époque un cou-
vent très-remarquable, celui des CORDELIERS. Leur premier
établissement sur la voie de Gisors, comme on l'a vu au trei-
zième siècle, était l'œuvre de la reine Blanche. Les longues
guerres qu'eut à soutenir Pontoise, contre les Anglais, avaient
contraint ces hommes paisibles à désertir leurs antiques cel-
lules, pour venir s'abriter, dans quelques chambres incom-
modes, au sein de la cité. *Gaise de Bouconvilliers*, gouver-
neur du Vexin et de sa capitale, leur ouvrit ce nouvel asile,
en 1430, avec l'agrément du dauphin, alors régent du royaume,
et fit raser leur ancienne demeure, de peur que les Anglais ne
s'en servissent comme d'avant-postes contre Pontoise. Il leur
assigna un terrain vacant, le long des fossés, vers le levant,
à peu de distance du château fort, et les décombres de l'an-
tique établissement furent employés à jeter les fondements d'un
nouveau couvent.

Insensiblement les religieux perfectionnèrent cette œuvre.
Ils firent l'acquisition de deux antiques manoirs, appelés, l'un,
l'HÔTEL D'ALENÇON, l'autre, celui de LA VILLETTE, situés aux
deux bouts de leur demeure. Ils acquirent également une
petite chapelle dédiée à Saint Jacques, qui appartenait aux
religieux de SAINT-NICOLAS-DES-CHAMPS DE PARIS : elle servit
d'abord d'église au nouveau couvent.

Vers la fin du quinzième siècle, plusieurs familles riches
de Pontoise aidèrent, par leurs libéralités, les religieux à
augmenter leur établissement, et à construire une nouvelle
église, où l'on plaça par reconnaissance, sur plusieurs ar-
cades, les armoiries des divers bienfaiteurs. Cette nouvelle

église, riche par son architecture ogivale, * par ses délicates nervures, et ses belles clefs de voûtes; par ses magnifiques croisées, dont les meneaux semblaient s'épanouir en sorte de flammes et de trifolium, festonnés et brodés sous le ciseau de l'artiste; riche encore de sculptures, et remarquable par son élégante légèreté, consistait en deux nefs parallèles, dont l'une renfermait plusieurs chapelles, la sépulture des religieux et plusieurs monuments. Dans l'autre était le sanctuaire, le chœur des religieux, orné de quarante stalles, et de douze colonnes d'airain, symbole des douze apôtres; d'un magnifique candélabre d'airain, à *trois rames*, placé au milieu, et figurant les trois révélations, la loi *naturelle*, la loi *écrite* et la loi de *grâce*; et le reste de cette nef était réservé au public.

On sait combien était grande, au moyen-âge, la vénération des peuples pour l'immortel François d'Assises. Magistrats, chevaliers, hommes et femmes, princes et sujets, tous voulaient être agrégés à la confrérie de ce saint, appelée le tiers-ordre. De là les dons que la piété aimait à répandre sur les religieux Franciscains.

La marque distinctive des confrères était un *cordón*, dit de Saint-François, que l'on portait en ceinture; et nos pieuses mères étaient toutes revêtues de cette précieuse livrée! **

* « L'ogive, c'est le triangle; et le triangle, c'est le symbole de Dieu; et un monde de symboles et d'idées se cachent sous ce monde de pierres qui s'élèvent du sol; et ces pierres sont vivantes, parce qu'en elles vit une idée dont elles sont le symbole; et ceux qui les travaillent sont des maîtres de pierres vives! »

** On retrouve ce cordon autour des armoiries des grands de cette

époque, notamment autour de celles de *Louis XII* et de *Marie de Clèves*, sa mère, de *François, duc de Bretagne*, père de la reine *Anne*, femme de *Charles VIII*.

Un seigneur flamand, exaltant leur bravoure devant Saint Louis, en Palestine, avait oublié leur nom. « Cè » sont ceux qui sont de corde liez, » s'écria vivement le monarque; et depuis, ce nom fut donné aux *Franciscains*!

De Grainville, amiral de France, qui partageait la dévotion de son temps pour Saint François, fit présent, en son honneur, de belles orgues, à l'église des Cordeliers de Pontoise.

Plusieurs familles des plus distinguées à cette époque, dans la cité, tinrent à honneur d'avoir leur sépulture dans cette église, entre autres, celle des DORVALLE, des DUVIVIER, des NEUFVILLE DE VILLEROY. On y voyait aussi un monument qui renfermait le cœur de *Gabriel de Monthiers*, seigneur de Saint-Martin, *ancien maire et prévôt en garde de la ville et de la commune de Pontoise*, et auprès des degrés du sanctuaire, sous un monument élevé de trois pieds, et recouvert d'une table d'airain, reposait le cœur du CARDINAL GEORGES D'AMBOISE, Archevêque de Rouen. Un nommé frère JEAN BOURDIN, qui avait fait don à cette église d'une superbe table pour le maître-autel, et d'un monument appelé le sépulcre, avait aussi son tombeau dans une petite chapelle dédiée à Sainte-Barbe.

Tous ces monuments et toutes ces richesses ont disparu dans l'orage si désastreux de 1793.

Un évêque de l'ordre des Cordeliers, et suffragant de Beauvais, était venu, dans le courant de l'année 1515, faire la dédicace de leur nouvelle église. Neuf années s'étaient à peine écoulées, que quelques hommes conçurent l'étrange projet de tout détruire, et l'église et le couvent, afin d'y asseoir de nouvelles fortifications, pour la défense de la ville. Mais *François Ier*, qui avait pour patron le *filz du marchand d'Assises*, et qui avait fait entourer ses armes royales du modeste cordon de Saint-François, affectionnait trop ce saint, pour que les religieux de son ordre n'éprouvassent pas sa bienveillance dans cette circonstance. Ils en appelèrent à sa pitié, et par des lettres patentes du 23 janvier de cette même année (1524), il s'opposa expressément à tout projet de destruction.

Ce qu'il y avait de plus remarquable dans ce couvent, c'é-

tait une grande et belle bibliothèque, des plus riches et des mieux composées pour le temps. Il y avait aussi un beau réfectoire, où se trouvaient représentés, sur de superbes vitraux peints, les banquets les plus célèbres dans l'histoire, celui d'*Assuérus*, des *Philistins*, de *Daniel*, d'*Adam* et d'*Eve*, de la *Cène*, de l'*Enfant-Prodigue*. Sur une autre croisée, placée en face du servant, se lisait cette singulière sentence :

« QUI N'A PATIENCE,
» IL N'A PAS SCIENCE :
» QUI A PATIENCE,
» IL A GRAND'SCIENCE :
» SCIENCE SANS PATIENCE,
» N'EST PAS SCIENCE :
» QUI A SCIENCE ET PATIENCE,
» IL EST BIEN SAGE EN SAPIENCE :
» APPRENDS DONG D'AVOIR PATIENCE,
» QUI VAUT MIEUX QUE TOUTE SCIENCE ».

On admirait encore, dans le jardin de cette maison religieuse, de beaux berceaux en fer.

Des magistrats conventuels s'étaient approprié cet établissement. Le cardinal Georges d'Amboise, en sa qualité de légat en France, les en déposséda, le jour de Sainte-Agathe, 1501, avant Pâques, et établit une entière réforme dans cette maison, en y mettant, à leur place, des religieux de l'observance de *Saint-François*, qui y gardèrent saintement leur règle jusqu'en 1791. Cette communauté se composait habituellement d'environ quarante religieux, dont les principaux dignitaires étaient le *gardien*, le *lecteur de théologie*, le *vicaire*, et le *maître des novices*.

(Sur l'emplacement de l'ancien couvent, s'élève aujourd'hui la grande et superbe habitation de M. Touchard.)

Dans le courant de ce siècle, trois noms illustres se présentent à nos recherches; ceux de BALLON, de MALFUSON et de THOART. Les deux premiers de ces personnages sont qualifiés de « *conseillers en Cour laye et sièges royaux de Pontoise, et gardes, pour le roy notre syre, des sceaux, aux contrats de la ville et châtellenie dudit Pontoise*; le troisième est appelé : « *Escuyer, licencié ès-loix, prévôt en garde et vicontal, pour le roy notre syre, en sa ville et châtellenie dudit Pontoise* ».

Les vieux cartulaires de la Confrérie-aux-Clercs nous font connaître l'origine de cette magistrature chevaleresque, à Pontoise. Il paraît que ces magistrats-chevaliers ont succédé à nos anciens comtes, lorsque Pontoise et tout le Vexin tombèrent dans le domaine de la couronne, et il faut les regarder, dans ce territoire, comme *lieutenants* des princes, véritables successeurs des anciens comtes, et comtes eux-mêmes de Pontoise; de là le titre de VICOMTE, que ces officiers ajoutaient à celui de prévôt en garde; de là le privilège, unique dans le royaume, conservé aux *prévôts en garde de Pontoise* (malgré l'édit de Crémieu, porté par François I^{er}, en 1536), de demeurer seuls chefs et juges de la noblesse du pays. L'on assigne encore, pour cause de ce privilège, le souvenir des actes de bravoure accomplis par nos anciens comtes, à la tête de la chevalerie du Vexin, contre les incursions des Normands.

Outre ce prévôt-vicomte, chargé du gouvernement de la ville, chef de la noblesse et exerçant juridiction sur toute la châtellenie, Pontoise avait un autre magistrat, appelé *Prévôt-Maire*, ou *Voyer*, qui jugeait, en première instance, les causes des habitants de la ville. Mais on pouvait appeler de leurs jugements au Grand-Bailliage de Senlis. Pour cela, le bailli de Senlis eut à Pontoise un *lieutenant*, qui prit ensuite le nom de *président et de lieutenant-général*. On créa aussi des commissaires appelés « ENQUESTEURS, EXAMINATEURS, LIEU-

TENANTS-PARTICULIERS, LIEUTENANTS-CRIMINELS » : et antérieurement, il y avait toujours eu des AVOCATS, PROCUREURS DU ROI et GREFFIERS. Tels furent, de temps immémorial, jusqu'en 1790, sauf quelques légères modifications, la magistrature et le mode judiciaire à Pontoise.

Cependant, s'élaborait une œuvre importante pour le droit et les *us et coutumes* du pays. En 1539 parut la coutume de Senlis, rédigée et adoptée. Pontoise, dont la châteltenie était du ressort de ce grand bailliage, ne pouvait demeurer étranger à cet acte solennel. Il s'y fit représenter par des députés du clergé, de la noblesse et du tiers-état. Voici quelques-uns de ceux qui avaient été convoqués à cette assemblée : *Guillaume Crépin*, prévôt-maire, *Pierre Guéritaux*, procureur du roi, *Michel Duval*, *Nicolas Deslions*, *Emon d'Amesines*, noble homme *Jean d'Auvergne*. (Un autre *Guéritaux*, appelé *Robert*, était à cette époque abbé de Saint-Martin de Pontoise.)

Depuis quelques années, la fabrique de Saint-Maclou avait acheté d'*André Marets*, seigneur de « MONJAVOUX, » une assez grande portion de terre, située en dehors des fossés de la ville, vers l'ancienne *maladrerie*, tenant à la rue Saint-Louis. On l'avait entourée de murs afin de s'en servir pour cimetière; et, depuis sa bénédiction et sa consécration, ce lieu prit le nom de « CIMETIÈRE NEUF ».

Le 3 juillet 1543, les marguilliers de cette paroisse, *Jean d'Orvalle*, *Antoine Lanquier*, *Alexandre Chasteau*, licencié en droit, se rendirent devant *Jacques Crépin*, alors prévôt-maire et voyer de la ville et commune de Pontoise. Ils lui exposèrent que la fabrique de Saint-Maclou possédait, depuis plus de trois cents ans, deux portions de terrain vague, l'une située le long du grand marché, l'autre, environnant l'église dans la partie du nord et de l'ouest, et qui jusqu'alors avaient

servi de cimetières ; mais que le marché, trop resserré, occasionnant une sorte de profanation de la part des marchands, qui se plaçaient dans ces lieux, au « *contempnement des corps des benoîts trépassés* ; » un nouvel endroit avait été acheté à grands frais, et consacré pour servir de sépulture ; que ces deux portions de terre pouvant servir à l'accroissement de la place du marché et à des constructions nouvelles, ils le suppliaient d'en autoriser l'aliénation au profit de la fabrique.

L'année suivante, le grand-voyer de Saint-Denis se rendit sur les lieux, accompagné du prévôt-maire et voyer de la ville et commune de Pontoise, des marguilliers de la paroisse, d'un architecte et de plusieurs marchands, et d'après l'expertise, il fut arrêté qu'il serait fait droit à la demande de la fabrique de Saint-Maclou, aux conditions suivantes :

Savoir, que le terrain situé dans le lieu appelé les HARIQUETS, le long du marché, serait destiné, sauf les droits de ladite fabrique, partie à l'agrandissement du marché, partie à des constructions nouvelles ; que l'autre terrain servirait de parvis et de clôture devant l'église, et pour l'accroissement de la rue devant l'Hôtel-de-Ville. Sur cette information, et le visa de *COMMODO ET INCOMMODO*, le cardinal *Georges d'Amboise* autorisa le retour de ces deux cimetières à des usages séculiers, en prescrivant de fouiller ces lieux à six pieds de profondeur, et de transporter tous les ossements et les restes humains dans le cimetière neuf.

Les lettres de cet Archevêque sont du dernier jour de septembre 1544.

Il exista dans l'enceinte de la ville un autre cimetière dont nous n'avons pu découvrir l'origine. Il était situé au midi de l'église Saint-Maclou, en face du *grand escalier*, et servait de passage aux curés pour se rendre à leur presbytère. On l'ap-

pelait le cimetière des BOUCHERS; et, jusqu'en 1750, les citoyens de cette profession eurent leur sépulture dans cet endroit.

Nous n'avons pu découvrir la cause de cette distinction. Ce ne serait peut-être pas trop s'aventurer, que de l'attribuer à une sorte d'horreur religieuse qu'avaient les peuples du moyen-âge, pour quiconque avait versé le sang, même des animaux, et licitement. Que l'on se rappelle cette chaleureuse apostrophe de l'immortel François d'Assise, à un boucher de son temps :

« POURQUOI FAITES-VOUS SOUFFRIR AINSI CES PETITS AGNEAUX,
» MES FRÈRES ? »

Tant les hommes de cette époque s'identifiaient avec toute la nature pour l'ennoblir, et pour en ressentir toutes les douleurs et en prendre la défense !

Un grand événement excitait, à cette époque, dans le monde entier une vive allégresse, et la joie de Pontoise dut encore l'emporter sur celle de toutes les villes de France. Le Jubilé de 1550 venait de s'ouvrir. Instruit par le cardinal de *Tournon*, doyen du sacré collège, des merveilles qui s'opéraient dans notre ville, par l'intercession de la Sainte-Vierge, le souverain pontife *Jules III*, dans la vue de créer pour cette cité les moyens d'élever à la divine Marie un temple digne de la célébrité dont y jouissait son image, avait indiqué le pèlerinage à la *Madone* de Pontoise, comme unique station pour gagner les indulgences de l'année sainte dans tout le pays de France.

Quelle puissance dans ce petit mot parti de Rome !

Une seule parole du vieillard successeur de Pierre, est venue tomber sur la France, tout ce grand empire s'ébranle, et dans l'espace de quelques mois, toute la nation des Francs se sera agenouillée pour prier devant la madone de Pontoise !

L'affluence des peuples fut telle, que le 8 septembre, jour de la nativité de Marie, plus de *cent mille personnes* se rencontrèrent dans les murs de notre ville!

On conçoit sans peine la joie et la noble fierté des Pontoisiens de cette époque, quand ils virent arriver aux pieds de leur chère image, dans l'église qu'ils vénéraient tant, des milliers d'hommes de toute condition, accourus des quatre coins du royaume! Le bonheur de la cité était à son comble, et jamais les habitants n'avaient contemplé un si beau spectacle! Jules III ne fut pas trompé dans ses espérances. Les aumônes qu'on recueillit alors furent très-considérables. On les employa au confectionnement des chapelles de la belle église commencée par les Anglais, dès le règne de leur roi Henri V; et chaque pèlerin s'en retourna heureux d'avoir prié devant la Vierge de Pontoise!

(L'établissement des fontaines de Pontoise, alimentées par les eaux de BUSAGNY, remonte vers le milieu du siècle que nous parcourons. On découvrit sur une pierre servant d'encadrement à la tête des premiers tuyaux, la date 1556, avec les armes de France. La restauration de l'hôtel Cellier remonte aussi à peu près à la même époque.)

Durant les longues guerres de Pontoise contre les Anglais, les Bénédictins de Saint-Martin avaient abandonné leur abbaye, pour venir chercher un asile dans l'enceinte de la ville. Ils se retirèrent dans un vieil hôtel, dit du CELLIER, qui prit le nom de maison DU REFUGE.

En 1599, *Jean-Antoine de Gros* fit réparer à grands frais, en faveur de ces religieux, cette antique habitation; et comme pour justifier sa générosité dans cette œuvre, il fit graver sur la façade de ce manoir restauré, ce vers latin pour devise :

« OMNIA DAT DOMINUS; NON HABET INDÈ MINUS : DIEU DONNE
» TOUT SANS S'APPAUVRIR ».

C'est dans ce lieu que, lors du sac de Saint-Martin par les Anglais, les religieux avaient caché tout ce qu'ils avaient pu sauver d'archives, de vases sacrés, d'ornements et autres objets précieux de leur abbaye. L'HÔTEL CELLIER, ou MAISON DU REFUGE, était située dans le haut de la rue de la Coutellerie.

Au mois de mai 1562, Pontoise vit les états-généraux s'ouvrir dans ses murs. On découvrit alors que le royaume était grevé de 40,000,000.

Catherine de Médicis avait été confirmée dans sa régence ; elle nomma le roi de Navarre lieutenant-général de France ; ce qui excita, dans le duc de Guise et ses partisans, un grand mécontentement. D'un autre côté, les Calvinistes suscitèrent des mouvements séditieux ; on s'en ressentit à Pontoise, à Beauvais, à Orléans, et dans plusieurs autres villes ; et un an s'était à peine écoulé, que le seigneur d'Andelot, agent des Calvinistes et du prince de Condé, vint s'emparer du pont de notre ville : déjà il s'était rendu maître de ceux de Poissy et de Melun, pour prendre Paris par la famine.

Ce n'est qu'en frémissant qu'on se rappelle tous les maux de la France sous ce malheureux règne de Charles IX.

Vers ce temps, naquit à Pontoise un homme qui devait un jour, par son profond savoir et ses vertus, jeter un grand éclat sur sa patrie. ANDRÉ DUVAL reçut le jour, dans le courant de l'année 1564, de *Robert Duval*, avocat, et de *Nicole d'Aubonne*. Dès ses premières études il étonna ses maîtres. Ses parents l'ayant envoyé à Paris pour y perfectionner son instruction, Duval surpassa bientôt tous les étudiants de la capitale, et remporta en Sorbonne le premier prix de théologie. Dans cette occasion, le jeune Pontoisien reçut le titre de Docteur, et Henri IV, qui venait de fonder une chaire de théologie, ne crut pas que personne méritât plus que Duval de l'obtenir. Il fut alors nommé *professeur du roi*, dans la chaire de théologie

en Sorbonne. André Duval remplit cette charge avec honneur durant quarante ans.

Cependant sa réputation s'étendait partout ; de toutes parts on le consultait comme un oracle. On lui offrit successivement les *Archevêchés de Bourges et de Rheims*. Mais cet homme, en qui la modestie et les vertus l'emportaient encore sur le génie, refusa constamment ces hautes dignités.

Toutefois, le pape *Clément VIII*, admirateur de la rare prudence et de la solide piété que Duval savait si bien allier avec sa vaste érudition, le força d'accepter, avec deux autres personnages illustres de cette époque, le titre et l'emploi de *supérieur général* de l'ordre du Carmel en France, et lui donna dans cette circonstance le glorieux surnom de : « **BOUCLIER INEXPUGNABLE DE LA PIÉTÉ CHRÉTIENNE !** »

Ces paroles de Clément VIII étaient prophétiques. André Duval fit tant de bien par ses conseils, par sa prudence et ses vertus, dans l'ordre du Carmel, que sa mémoire n'a jamais cessé d'y être en vénération ! C'est par son entremise que DOM JEAN GOYER, prieur des *Blancs - Manteaux*, s'aggrégea à la congrégation des *bénédictins réformés* ; et c'est encore André Duval qui fit disparaître tous les obstacles que l'on opposait à l'immortel Saint Vincent de Paule, quand il voulut fonder sa congrégation des *Lazaristes*. Mais c'est surtout dans l'affaire du *Richérisme*, en France, que le savant et vertueux Pontoisien justifia les prévisions du souverain pontife ; car, nulle part le syndic novateur ne rencontra de plus grand ni de plus redoutable adversaire que Duval.

Outre ses écrits contre Richer, on a encore de lui, 1°. un *commentaire* sur la *Somme* de Saint Thomas ; 2°. un *ouvrage* contre le calviniste Dumoulin, avec ce titre mystique : « **LE FEU D'ÉLIE POUR TARIR LES EAUX DE SILOÉ** » ; 3°. *vies* de plusieurs saints de *France et des pays voisins* ; 4°. une *traduction*

en français du Jésuite espagnol *Ribadeneira*; 5°. la vie de la bienheureuse *Marie de l'Incarnation*, qu'il avait assistée dans ses derniers instants, en qualité de directeur.

ANDRÉ DUVAL mourut en 1634, âgé de 74 ans, *sénieur et doyen* de la Sorbonne, qu'il appelait sa mère : tant il lui fut attaché ! Ce fut par ses conseils que le cardinal de Richelieu prit la résolution d'élever une magnifique demeure pour cette société, et ce fut aussi à sa sollicitation que M. *le Mercier*, célèbre architecte, et son compatriote, en entreprit la construction.

On rendit à la mémoire de DUVAL les plus grands honneurs. Le Nonce du pape assista, avec un grand nombre de personnes de distinction, à ses obsèques. *Habert*, docteur de Sorbonne, théologal de la métropole de Paris, et depuis Archevêque de Bourges, prononça son oraison funèbre. Son corps fut déposé dans le caveau de l'église de la maison de Sorbonne. Mais la ville de Pontoise, sa patrie, réclama la possession de son cœur, qui lui fut accordée. Après une nouvelle oraison funèbre que fit l'évêque de Bazas, cette précieuse dépouille fut inhumée dans la chapelle de la bienheureuse Marie de l'Incarnation, aux Carmelites. Les pieuses filles de Sainte Thérèse firent graver, près de l'urne qui renfermait ce cœur, l'épigramme suivante :

« LE CIEL POSSÈDE L'ÂME D'ANDRÉ DUVAL ; LA SORBONNE SON
» CORPS ; CETTE MAISON, QUI FUT TOUJOURS L'OBJET DES SOINS DE
» CE GRAND HOMME, POSSÈDE SON CŒUR : COMME IL ÉTAIT DE TOUT
» CŒUR A TOUT LE MONDE, S'ÉTANT FAIT TOUT A TOUS, ON PEUT
» DIRE QUE CETTE URNE, QUI NE RENFERME QUE SON CŒUR, LE
» RENFERME CEPENDANT TOUT ENTIER LUI-MÊME ! »

Tandis que les orateurs chrétiens célébraient la mémoire d'André Duval, l'incomparable Michel-Ange voulut l'éterniser par son pinceau. Il fit successivement trois portraits de l'illustre

et vertueux Pontoisien, qui fut également représenté par les plus habiles graveurs de ce temps, entre autres par le célèbre artiste l'*Asne* ; ce qui donna naissance à ce quatrain :

« *Docte Duval, je trouve étrange,*
» *Qu'un Asne ait saisi le burin,*
» *Pour te peindre sur l'airain ;*
» *Car c'était l'ouvrage d'un ange ! »*

ANDRÉ DUVAL méritait ces éloges ; tous ses contemporains nous le représentent comme l'homme de bien par excellence, et le cardinal *Duperron* lui fait l'application de ces glorieuses paroles de l'écriture :

« *La loi de la vérité s'est trouvée dans sa bouche, et l'iniquité ne s'est pas rencontrée sur ses lèvres ! »*

La famille Duval avait pour devise, sur ses armoiries :

« LAURI PLUS QUAM AURI. PLUS D'HONNEUR QUE D'OR ! »

C'est au sein de sa patrie qu'André Duval fit ses premières études. Était-ce dans de simples écoles ou dans un pensionnat plus élevé ? La solution de cette question pourrait jeter quelque jour sur la fondation et l'origine du collège de Pontoise, origine obscure, incertaine, et qui semble néanmoins devoir remonter vers le milieu du siècle dont nous retraçons ici les événements et les faits.

Dès l'époque de Saint Louis, ou à peu près, la Confrérie-aux-Clercs s'était chargée de l'instruction des enfants pauvres. Sur la fin du quinzième siècle, il est fait mention de PETITES ET GRANDES ÉCOLES. Ces dernières étaient sous la dépendance du chapitre de Saint-Mellon. Il est à présumer que ce furent elles qui donnèrent naissance au collège, dont on ne fait dater l'organisation régulière que du 4 mai 1564, année de la naissance d'André Duval.

Un de nos antiquaires dit que ce collège fut construit par

les habitants de Pontoise, sur l'emplacement d'anciennes maisons appelées séminaires, nom générique, donné à la plupart des écoles du moyen-âge.

Cet établissement communal était sous la pleine dépendance de la cité. Le Maire de la ville et les échevins nommaient le Principal, et avec lui quatre régentés ou professeurs, et le concierge. Ils veillaient à l'observance des statuts, et nommaient, de trois ans en trois ans, un gérant ou receveur des revenus de l'établissement, tenu de rendre compte de sa gestion entre leurs mains. Le Principal du collège devait être ecclésiastique, afin que, débarrassé des soins et des cupidités domestiques et de famille, il fût plus apte à se dévouer tout entier aux importantes fonctions de sa charge. Il était tenu de dire tous les jours la messe devant les élèves ; les hommes de ce temps-là pensaient que c'est au pied des autels, autant que dans l'étude des langues et des belles - lettres, que l'enfant et le jeune homme doivent tremper leur ame dans l'innocence et la justice, et puiser ces solides notions d'équité et de dévouement, qui font à la fois le chrétien, le bon fils et l'honnête citoyen, et qui enfantent le héros comme le martyr.

Ces hommes avaient bien jugé ; car, comme nous le verrons, le collège de Pontoise eut la gloire de donner, et à l'église les plus saints docteurs, et à la patrie les plus vaillants capitaines ; il suffit d'indiquer par avance les ROBERT DUVAL et les BLANCHARD. *

* C'est dans ce Collège que se trouve la bibliothèque de la ville, bibliothèque extrêmement peu volumineuse (2,000 à 2,300 vol.). Nous croyons bien n'être que l'interprète du vœu général de nos concitoyens, en manifestant ici le désir de la voir

accroître annuellement ; et il ne nous paraît pas impossible de réaliser ce désir. Ne pourrait-on pas faire figurer chaque année cet article dans le budget de la ville, et ne serait-ce pas une œuvre louable et vraiment patriotique ? Moyennant une mo-

Mais rien ne nous fait mieux connaître l'esprit religieux qui animait les Pontoisiens du 16^e siècle, que le fait suivant :

On appelait notre cité la VILLE-VIERGE à cause de sa dévotion à la mère de Dieu ; (nous aurons occasion de prouver qu'elle méritait encore ce glorieux surnom par la pureté de ses mœurs, et aussi par le soin qu'elle avait de conserver dans toute sa virginité, et pure de toute erreur, la foi qu'elle avait héritée de ses pères!) Un bruit sinistre s'était répandu dans Pontoise, que les HUGUENOTS (c'était le nom que l'on donnait alors aux Calvinistes), avaient dessein d'y élever un prêche. Leur armée était alors campée dans les environs de Saint-Denis. Chaque jour on était menacé d'être attaqué par elle ; et chaque jour aussi apportait à ce sujet des nouvelles plus ou moins alarmantes. Notre cité, abandonnée à elle-même pour sa défense, faisait bonne contenance. Toutefois le danger devenait pressant. Dans cette conjoncture les habitants se rassemblent en grand nombre à l'Hôtel-de-Ville. Là, après avoir mûrement délibéré, il est arrêté qu'une députation sera envoyée vers Charles IX, à *Moulins*, où se trouvait ce prince, avec ceux des grands du royaume restés fidèles à leur roi.

Les députés, au nombre de cinq, étaient : *Jacques Cuvernon*, un des échevins de la ville, *Audard Charton*, notaire, un autre notaire appelé *Hippolyte Turpin*, *Claude Guériteau*, et *Robert Duval*, avocat. Ils partirent de Pontoise au mois de février 1567. Robert Duval était chargé de porter la parole au roi. Or, voici les mémorables adieux qu'il fit à sa femme, en partant pour remplir cette mission, qui n'était pas sans péril :

« Je pars, tendre amie, s'écrie-t-il, incertain si je reviendrai.

dique somme annuelle, appliquée à l'acquisition de bons ouvrages de science, d'art, d'histoire, de littérature, on pourrait, dans l'espace

de quinze à vingt ans, doter la cité d'une bonne bibliothèque, dont tout le monde doit comprendre l'utilité.

» Mais je suis certain que l'église Romaine, dans laquelle nous
» avons toujours vécu, est la seule véritable, et hors de laquelle
» il n'y a pas de salut. Je te prie donc, chère femme, et aussi
» j'entends et je veux, que tu aies soin d'élever et d'entretenir
» dans icelle, les enfants que Dieu nous a donnés ! »

Arrivés à Moulins, nos députés furent introduits auprès du roi, par MM. de Thou et Séguier, premier et second présidents du parlement de Paris. Charles IX était entouré de la reine-mère, du duc d'Anjou, des cardinaux de Bourbon et de Lorraine, du connétable de Montmorency, des maréchaux de Bourdillon et de Vieilleville, et de plusieurs autres grands seigneurs. Robert Duval, ayant offert au roi les hommages de la ville de Pontoise, lui exposa, avec un profond sentiment de douleur, le péril que couraient, dans cette cité, et la vie et la foi des habitants. Sa supplique était respectueuse, mais chaleureuse et énergique. Aussi fit-elle une vive sensation sur toute cette imposante assemblée : « *Messieurs*, reprit le roi Charles avec intérêt et bonté, *je promets de m'occuper des affaires de ma bonne ville de PONTOISE !* »

Notre ambassade, ayant pris congé de Charles IX, se retira, accompagnée par honneur, comme à son entrée, des deux présidents du parlement de Paris; et, peu de mois après, cessèrent les inquiétudes de notre cité; les Calvinistes avaient été battus dans la plaine de Saint-Denis.

Depuis un demi-siècle, on ne parlait à Pontoise que de l'*ermite* JEAN DUPIN. Au nord de notre cité, à très-peu de distance des anciens fossés de cette ville, existe, dans un vallon fertile, un des plus délicieux paysages des environs de Paris. Ce lieu, connu depuis des siècles déjà, sous le nom de l'HERMITAGE, portait, dans des temps antérieurs, celui de SAINT-MICHEL DU VAL. Au quinzième siècle, vivait dans la prière et dans la retraite, au sein de cette charmante solitude, une de ces

ames contemplatives auxquelles l'agitation de la vie commune convient si peu. On lui donna le nom d'ermite, parce que ce pieux personnage l'était d'esprit et de mœurs, et le nom de sa demeure devint celui du hameau. Par lui-même ou avec le secours de gens qui avaient quelque sympathie pour ses goûts de retraite, notre solitaire s'était construit, au pied d'un roc, une cellule et un petit oratoire, dédié à Saint Michel (ce messager des Cieux auprès des ames solitaires), et enfin, un petit jardinet près d'une source d'eau vive environnée de joncs et de broussailles.

Après un exil volontaire de trente à quarante années, l'ermite quitta son désert le 20 octobre 1504, pour s'envoler aux cieux ; car un des nécrologes de la cité le qualifie d'homme « *très-religieux et de sainte mémoire !* »

Sa cellule resta veuve un demi-siècle et plus. On n'entendait plus la clochette sonner l'ANGELUS; on ne voyait plus errer, durant ses contemplations, sous les buissons touffus, ou près du roc aride, l'homme à la longue barbe, habillé de gris, tenant un gros livre et un chapelet. On parlait de lui avec admiration ; on regrettait le saint homme ; les enfants redisaient son nom ; il s'appelait « JEAN DUPIN ». Mais personne ne se sentait le courage ni la vocation de lui succéder, quand un jour trois étrangers se présentèrent chez *Charles Ier*, cardinal de Bourbon, Archevêque de Rouen, pour solliciter de lui la faveur d'habiter l'hermitage de Pontoise, qui était sous sa juridiction.

Ils présentèrent au prélat leurs lettres de créance : c'étaient trois ermites du diocèse de Laon, qui, ayant perdu leur première demeure, avaient obtenu de leur évêque la permission de se pourvoir en d'autres lieux. Le cardinal accueillit leur demande ; et, dans le courant de l'année 1566, ils prirent possession de la retraite de Saint-Michel.

A leur requête, le 24 août 1576, Henri III, vu les bulles de Grégoire XIII, qui les incorporaient à l'ordre des Trinitaires, sous le nom de MATHEURINS, et sous la dépendance du supérieur général, leur concéda la possession de *l'ermitage de Saint-Michel-du-Val-lès-Pontoise*, dont ils ne jouissaient que précairement. Il consistait alors en un domaine de trois arpents de terre que les religieux avaient défrichés, plantés d'arbres et de vignes, et entourés de murs ; avec l'antique et modeste demeure de Jean Dupin, un peu agrandie.

Un seigneur de MARCOUVILLE prit en affection ces religieux. Il leur fit des dons considérables, à l'aide desquels ils ajoutèrent un chœur à l'antique chapelle, taillée dans le roc, et augmentèrent beaucoup leur établissement. De leur côté, les religieux s'engagèrent à dire deux messes par semaine, pour *Sébastien de la Grange* et sa famille, c'était le nom de leur bienfaiteur ; et ils devaient les dire au *château de Marcouville*, tant que le seigneur y séjournerait, ou dans une chapelle de l'église de *Notre-Dame de Pontoise*. Les trois ermites s'étaient déjà associés d'autres religieux, et se disposaient à transformer leur hermitage en une communauté d'Hiéronimites, lorsque les bulles de Grégoire XIII vinrent faire échouer leur projet.

Désormais la vocation de ces hommes fut de se livrer à la vie contemplative dans la retraite, et de s'en arracher de temps à autre pour aller recueillir, par toute l'Europe, les aumônes que les fidèles destinaient à la rédemption des chrétiens, tombés sous l'esclavage des infidèles de l'Orient.

Voici le portrait qu'en a fait un de nos poètes :

« Entre ces pins qui se balancent,
Voyez-vous ces clochers égaux,
Ces trois tourelles qui s'élancent,
Et que bâtirent les rois Goths ?

C'est, dit-on, l'un des monastères,
D'où, pieds nus, partent en priant,
Ceux qui vont racheter leurs frères,
Tenus captifs dans l'Orient.

Rien ne borne leur zèle, et la terre est petite
Pour fatiguer jamais l'ardeur qui les excite ;
Dans la bure grossière et sous le feutre brun,
Le frère *rédempteur*, saintement importun,
De pays en pays, de royaume en royaume,
Ira dans les palais et sous les toits de chaume,
Des refus de l'orgueil, impassible martyr,
Recueillir l'or qu'épure un pieux repentir.

Un d'entre eux, que Dieu l'accompagne,
Un bon frère, couvert du froc,
Partit de Paros en Espagne,
Pour le rivage de Maroc.

Si doux étaient les vents, quand il quitta la rade,
Qu'on eût cru respirer dans les champs de Grenade ;
Le frère, descendu sur les bords Africains,
Sur le tapis du Bey mit les jaunes sequins,
Et des pauvres captifs, dont finirent les peines,
Au nom du Rédempteur, il dénoua les chaînés ». L. G.

Deux ermites du 13^e siècle, appelés JEAN DE MATHA et FÉLIX DE VALOIS avaient conçu cette pensée généreuse, et Innocent III avait su la féconder en les établissant chefs d'un ordre spécialement consacré à ce noble emploi. Quatre siècles après sa fondation, cet institut portait encore les plus heureux fruits, et justifiait la conduite d'Innocent III.

Dans le même vallon, au couchant de l'Hermitage, existait, dès le 13^e siècle, un *établissement hospitalier* destiné à recueillir,

pour quelques jours, les voyageurs pauvres, les mendiants et les estropiés. On le nommait l'hospice de Saint-Antoine. *

Il consistait en trois pièces distinctes. L'une s'appelait *l'hôpital*, l'autre la *Maladrerie*, la troisième était une *chapelle titulaire*, de moyenne grandeur, et surmontée d'une petite campanille.

Les revenus de cette maison provenaient de quelques arpents de terre dont elle était environnée, et d'une garenne qui s'étendait assez loin dans le vallon et sur les flancs des côteaux, enfin, d'une ferme ou métairie située au faubourg de la porte d'Ennery. On voyait dans cette ferme un puits d'une profondeur considérable; il alimentait d'eau tout ce quartier de la ville. Un économe, ou régisseur, était chargé de faire valoir ces terres, de veiller à l'administration de la maison, et d'y faire célébrer tous les ans une messe, le jour de *Saint-Antoine*.

Sur la fin du seizième siècle, cet antique établissement n'offrait déjà bientôt plus que des ruines. Taillepiéd accuse plusieurs personnes, qu'il ne nomme pas, d'en avoir enlevé quelques vieux meubles et les grabats qu'on y avait encore vus de son temps.

* Jamais peut-être la facilité de voyager ne fut plus grande que de nos jours; nos merveilleux chemins de fer rapprochent étonnamment les distances; et de plus, le voyageur qui a de l'or rencontre partout de magnifiques hôtelleries, ouvertes sur sa route. Mais le pauvre.....! où se trouve son hôtel? Tandis que dans les temps reculés, ce dernier avait sa tente dressée sur son chemin; il avait ses hôtels, élevés par une religion hospitalière, où son titre de

pauvre lui valait le plus cordial accueil et le droit de séjour. Puis, il était nombre de vallées solitaires, jamais traversées, dit un auteur, sans qu'on ne « recommandast sa pauvre » ame à Dieu et à la cour céleste! » tant le récit de morts violentes en avait rendu le passage redoutable! A la vue de ces hospices, monuments secourables, le voyageur, le commerçant, le pèlerin reprenaient courage, et bénissaient la main charitable qui les avait élevés!

Deslions, p. 224. — Duval, p. 14. — Dom Estiennot. — Taille-
pied, p. 25 et 19. — Duval, p. 16 et 17. — Dom Estiennot, p. 156.
— Dom Racine, p. 266. — Deslions, page 178. — Manuscrits sur
Pontoise. — Tailleped, p. 20, 21, 24. — Candide Chalippe, Vie de
Saint François, p. 505, 506. — Le Père Ménétrier, Ornaments autour
des armoiries. — Dom Estiennot, p. 157, 158, 159, liv. 3. — Mé-
moire de M^e Boudet, année 1744. — Description de la Haute Nor-
mandie, t. 2, p. 173. — Dom Racine, p. 79. — Tailleped, p. 24, in
verso. — Archiv. du Grand-Vicariat de Pontoise. — Dom Estiennot.
— Duval, p. 29. — Tailleped, p. 29. — Notice histor. sur N.-D.,
édition de 1838, p. 14. — Manusc. sur Pontoise. — Dom Racine.
— Manuscrits sur Pontoise. — Daniel, t. 7, p. 7 et 17. — Dom Es-
tiennot. — De Serres, p. 503. — Duval, p. 52 et suiv. — Duval,
p. 31. — Vie d'André Duval, p. 2. — Archiv. de la Ville. — Re-
gistres du Parlement. — Duval, p. 22. — Tailleped, p. 34, in verso,
et 35. — *Idem*, p. 35. — Moréri, t. 4. — Tailleped, p. 37 et suiv.



Chapitre 10.

DE 1568, A 1600.

NOËL TAILLEPIED. — HÔTEL DE L'ARQUEBUSE. — NICOLAS GUÉRITEAU. — DUVIVIER. — SACRILÈGE A NOTRE-DAME. — ROBERT GUÉRITEAU. — PROCESSION A MANTES. — SIÈGE DE PONTOISE PAR HENRI III ET LE ROI DE NAVARRE. — LA CITADELLE. — DESTRUCTION DE NOTRE-DAME. — PONTOISE SE SOUMET A HENRI IV. — ANGÉLIQUE D'ESTRÉES. — RECONSTRUCTION ET DÉDICACE DE NOTRE-DAME.



UN homme qui a bien mérité de sa patrie, par le monument historique qu'il a élevé à sa gloire, et légué à la postérité sous le titre « *d'Antiquités de Pontoise* ; » un homme dont nous avons souvent cité le témoignage avec confiance, parce que, placé à trois siècles de nous, il a pu recueillir, sur l'ancien Pontoise, des traditions encore toutes vivantes, et qu'il raconte un grand nombre de faits dont il a

été témoin oculaire ; un tel homme devait trouver place dans nos recherches, et son nom ne pouvait être passé sous silence.

NOËL TAILLEPIED reçut le jour à Pontoise, vers l'an 1540, d'une ancienne famille bourgeoise. Ses études terminées, il embrassa l'état ecclésiastique, et se fit religieux dans l'ordre de Saint François, au couvent des Cordeliers de cette ville. Son mérite et ses vertus l'élevèrent à la charge de *lecteur de théologie*, « *lequel office ay exercé, nous dit-il, l'espace de dix-huit ans, sans autre récompense que celle que j'attends au Paradis* ». Que l'on aime à voir le désintéressement de ce docte et bon religieux !

Taillepiéd était docteur en théologie. Outre ses ANTIQUITÉS DE PONTOISE, il est encore auteur d'une histoire : *Antiquités de la ville de Rouen*. Il a écrit aussi les *vies de Luther, de Carlostas, de Pierre Martyr*, et un *abrégé de philosophie*.

Mais le vrai mérite de cet écrivain, pour nous, c'est l'habileté avec laquelle il a su peindre les mœurs, et mettre son lecteur à même d'apprécier l'esprit de son époque. C'est l'homme de son siècle ; quelle candeur ! quelle bonhomie ! Il est impossible de suspecter, ni sa vertu d'homme privé, ni sa véracité d'historien, quand on a lu seulement deux pages de ses *antiquités* sur notre ville. Aussi est-ce avec la plus grande confiance, que nous livrons à ceux qui nous liront, les données que nous fournit cet auteur sur Pontoise au 16^e siècle :

La garde des portes de la ville était alors confiée, d'après son témoignage, à des CAPITAINES préposés par le GOUVERNEUR. En temps de guerre, trois portes seulement restaient ouvertes. Le gouverneur de Pontoise, à l'époque où Taillepiéd écrivait ses *antiquités*, était *M. de Bois-Roger, juge* aussi de la cité, et *bailli-lieutenant*. De trois ans en trois ans, on élisait deux bourgeois appelés GOUVERNEURS DE LA MAISON DE VILLE, et chargés de remplir à peu près les fonctions de maire et d'é-

chevin. Le *receveur* des revenus de la ville était également élu, par la majorité des citoyens, de trois ans en trois ans. Il paraît que le revenu de Pontoise était alors très-modique. Il ne provenait que de certains droits perçus sur quelques boucheries, poissonneries, et sur l'étalage des marchandises dans quelques places et marchés. Sur le pont de l'Oise, étaient six *établissements de boucheries*, affermés au nom de la ville, avec CINQ AUTRES MAISONS situées à l'extrémité du pont, vers l'Aumône. Il y avait alors TROIS MOULINS sur le pont, mais ils ne rapportaient rien à la ville.

Un établissement des plus remarquables de cette époque, était une sorte de HALLE A LA VIANDE, située dans la *rue Basse*, où se trouvaient réunies dix-huit à vingt boucheries, sur lesquelles la ville percevait le droit d'étalage. Les bouchers de ce temps formaient entre eux une CORPORATION, qui avait son CODE, ses STATUTS, ses ORDONNANCES. D'après leurs règlements, un seul d'entre eux, désigné par la société, avait le droit d'ouvrir boutique et de vendre le « *dimanche* et les *fêtes solennelles* ». Ils exerçaient également entre eux des visites et inspections « pour le fait de leur estat; et observe-t-on tant » dextrement les ordonnances, que ceux qui sont trouvez » contrevenir, ne sont pas laissez impunis! »

Une autre sorte de halle, appelée LA HARENGERIE, se trouvait aussi au sein de la ville, dans le lieu connu de nos jours sous le même nom. C'était une espèce de grand triangle, environné de murs et fermé de trois portes. Ce marché renfermait les provisions de la ville pour les « jours maigres, » dit Taille-pied; et le même auteur ajoute : qu'aux jours de fêtes on fermait les trois portes, quand venait l'heure d'aller à l'église, pour rendre à Dieu l'honneur qui lui est dû.

« Car il n'est pas raisonnable, continue-t-il, avec sa rare » bonhomie, de tenir tablier ouvert pendant qu'il faut prier

» Dieu. Aussi, le peuple de Pontoise (que Dieu garde), est tant
» affecté et dévôt envers Dieu, qu'on ne verra jamais hommes
» vagabonds parmi les ruës, n'y aux tauernes, cependant qu'on
» dira vespres, la messe, ou durant les sermons qui se font
» tous les dimanches, comme dit est. Que si on en trouve
» quelques-uns qui joüent, ou qui yvrogent durant le sermon,
» on ne les laisse pas impunis, si on les peut appréhender. On
» n'oserait aussi se pourmener dans les églises durant qu'on y
» chante le service diuin, sous peine d'estre punis selon l'or-
» donnance des estats de Blois! »

Il était impossible de mieux faire connaître l'esprit et les mœurs de cette époque; et, d'après ce tableau de Taillepiéd, il n'est aucun lecteur qui n'applaudisse au glorieux surnom de **VILLE-VIERGE**, que portait alors Pontoise; ne le méritait-il pas pour sa haute moralité?

« Le lieu connu de nos jours sous le nom d'*Étape*, était un marché au vin, d'après le même auteur; c'est aussi dans ce même lieu que se faisait la distribution des vivres pour la garnison; ce qui donne la raison des grandes et belles caves de toutes les habitations qui environnent cette place, connue aussi sous le nom de place de l'Europe. **LE MARCHÉ AU BLÉ** était, de son temps, comme aujourd'hui, près de l'église Saint-Maclou. Il existait encore, dans le penchant de la montagne, vers le **GRAND-GODET**, une belle place communale, de forme triangulaire, devant l'hôtel du gouverneur de la ville. On lui donna dans la suite le nom de **BELLE-CROIX**, à cause d'une magnifique pyramide en pierre, surmontée d'une belle croix, que l'on éleva sur cette place.

Non loin de là, vers l'église de Saint-Maclou, était à cette époque une sorte d'**HÔTEL PUBLIC** et commun à toute la ville, où se faisaient les festins et banquets solennels des noces. L'établissement fournissait tout ce qui était nécessaire aux con-

vives. Un intendant était chargé de pourvoir à tout ; et le modique revenu qu'on en tirait était livré à la Confrérie-aux-Clercs, qui l'employait au soulagement des pauvres. *

Dans l'angle formé par l'Oise et les anciens fossés, près de la *vieille porte d'Auvers*, au lieu appelé aujourd'hui le Pothuis, s'élevaient, depuis longues années, le magnifique HÔTEL DE L'ARQUEBUSE, ses beaux jardins, ses belles terrasses, et toutes ses dépendances. L'organisation des arquebusiers, dans notre ville, remonte à une époque très-reculée ; nous ne pouvons, malgré nos recherches, en assigner la date. De siècle en siècle, les princes avaient pris à tâche d'encourager, par leur bienveillance, cette milice bourgeoise.

En 1576 et 1578, Henri III accorda, par des lettres patentes, l'exemption d'impôts et de subsides pour un an, à celui qui serait vainqueur dans le tir du *Papegai* (c'était le nom donné à un oiseau de bois peint, placé au bout d'une haute perche, pour servir de but aux tireurs de l'Arquebuse). Celui qui abattait l'oiseau, était proclamé roi, et remportait le prix.

Dans ses jours de joûte, la compagnie invitait les chevaliers des arquebuses voisines, et leur donnait les fêtes les plus brillantes. On illuminait dans de beaux jardins, dont les terrasses donnaient sur l'Oise ; tout était parsemé de fleurs, revêtu de magnifiques draperies blanches ; et des guirlandes de verdure décoraient la grande allée. « Il fesoist beau ausy veoir » arriver » tous ces joyeux chevaliers de *Mantes*, de *Meulan*, de *Magny*, de *Beaumont-sur-Oise*, de *Paris*, de *Meaux* !

* Nous avons cru retrouver les restes de cet antique hôtel dans la demeure actuelle du sieur *Lahaye*, rue de la *Coutellerie*, 4 ; la disposition architecturale de la façade de

cette vieille maison, l'indique d'une manière presque indubitable, d'après les données que *Taillepiéd* nous a laissées.

Quelle ivresse!... Chacune des compagnies avait sa *devise* ou son *dicton*. Les chevaliers de Paris étaient appelés **BADAUDS**, ceux de *Meulan*, **HIBOUX**, ceux de *Mantes*, **CHIENS**, ceux de *Beaumont*, **CHAUDRONNIERS**, ceux de *Pontoise*, **USURIERS**. Mais aucun de ces dictons n'était pris parmi eux en mauvaise part. On se gardait de vouloir trouver la moindre offense dans ces surnoms de guerre, dans cette espèce de *baptême militaire*, dont le sort seul avait peut-être décidé. Voici comment ceux de *Pontoise* accueillaient leur devise de la part de leurs confrères voisins :

« Amis, nous voulons vous apprendre,
Ici le vrai sens *d'Usuriers* ;
Ce mot n'est point à double entendre, (*pour entente*).
Il vous peint l'amour des lauriers :
Nous n'exigeons point d'autre usure
Que celle que la gloire assure !... »

Cette chevalerie bourgeoise avait le plus bel uniforme ! Il consistait en habits rouges, revers, doublure et parements bleus, collets de velours noir, bordés d'argent, culottes blanches et chapeaux unis, surmontés du blanc panache !

On vit souvent ces valeureux citoyens, dans nos longues guerres contre les Anglais et les ducs de Normandie, enfanter des prodiges de courage, pour l'indépendance de leur pays ; et, plus d'une fois, les rois de France eurent à leur adresser les plus glorieux remerciements !

La ville de *Pontoise* est redevable à cette compagnie, d'avoir échappé à de grands désastres, lors de l'explosion révolutionnaire du dernier siècle. Heureux ! si, jusqu'à la fin, ses arquebusiers eussent pu continuer d'y maintenir l'ordre, et d'y faire bonne garde ! Mais, débordés par le torrent destructeur, leurs efforts devinrent inutiles ; et ensevelie elle-même,

sous des monceaux de ruines, l'institution des arquebusiers a disparu avec tant d'autres, nées sur le sol, et chères à la patrie ! De nos jours, c'est la garde nationale qui a la glorieuse tâche de continuer la mission d'ordre et de justice des anciens arquebusiers.

Le docte et bon religieux à qui nous devons en grande partie ces détails intéressants, mourut en 1589. Un auteur contemporain fit ces vers à sa louange :

- « Dedans Pontoise, amiable et beau lieu,
- » Le beau surgeon de l'église de Dieu,
- » Malgré Satan, contre tous ennemis,
- » Florir on voit : car elle a des amis,
- » Dieu, tout premier ; et qui l'empeschera ?
- » SON TAILLEPIED jamais ne cessera
- » De taillarder sa louange à son aise,
- » Reconnaiss donc l'auteur, viue PONTOISE ! »

Vers le même temps, notre ville donna le jour à ROBERT GUÉRITEAU. Dès son jeune âge, il manifesta un goût prononcé pour les sciences et le ministère des autels. Ses premières études au collège de Pontoise furent couronnées de brillants succès. Il se signala plus tard, dans l'université de Paris, où il obtint le grade de docteur en théologie. Après divers emplois dans l'instruction, il fut nommé à la première cure de la ville de Mantes, qu'il devait éclairer de ses lumières, édifier par ses vertus, et enrichir de ses bienfaits.

Pasteur infatigable, et fécond en toutes sortes de bonnes œuvres, il avait remarqué qu'une corporation religieuse, nouvellement établie dans sa patrie, et connue sous le nom d'URSULINES, y faisait beaucoup de bien, pour l'instruction des enfants pauvres. Il voulut procurer le même avantage à son troupeau. Il fonda une maison d'Ursulines dans la ville de

Mantes, et un autre établissement de *filles vertueuses*, chargées d'instruire les jeunes demoiselles, et de leur apprendre à travailler. Ces deux congrégations précieuses furent dotées sur ses propres deniers. Il ne s'en tint pas là ; ami passionné des sciences et des lumières, il créa aussi une rente de cent cinquante francs, pour assurer l'existence d'un second professeur au collège de la même ville.

Après vingt et un ans de pénibles labeurs, de dévouement et de privations pour son troupeau, et surtout pour les pauvres, Robert Guériteau, sentant sa fin approcher, fit son testament en faveur des Ursulines et des dames de sa congrégation, ne réservant pour sa famille que le patrimoine qu'il en avait reçu. Il mourut le 16 mai 1644, emportant avec lui les regrets de toute une ville, dont il avait été le plus insigne bienfaiteur !

Son corps fut inhumé dans l'église collégiale de Mantes ; et son cœur, enfermé dans une boîte d'argent, fut déposé aux Ursulines.

Trois ans après la sainte mort de *Robert Guériteau*, une grande impiété vint jeter la consternation dans notre ville. La vénération profonde des Pontoisiens pour la statue de la divine Marie, avait offusqué le fanatisme d'un certain calviniste. Ce frénétique iconoclaste s'en vengea d'une manière étrange !

Durant une nuit obscure, il eut l'audace impie de porter ses coups sacrilèges sur l'inoffensive statue ; de briser la tête de l'Enfant-Dieu, qu'elle portait dans ses bras, et d'aller la précipiter dans l'Oise ! Toute la ville en ressentit une affliction extrême !

Le lendemain, la tête qui avait disparu, fut retrouvée dans un filet que le maître du pont avait coutume de tendre sous l'arche principale. On regarda cet accident heureux comme tenant du prodige, et la tristesse universelle fut un peu consolée !

Pour mettre la statue à l'abri de nouvelles fureurs de la part des protestants, *Pierre Sabbatari*, vicaire de Pontoise, et *Dom Jean Allain*, curé de Notre-Dame, voulurent l'ôter du portail et la transporter au-dessus du maître-autel, dans le sanctuaire. Mais le peuple ne voyait qu'avec peine cette translation, à cause du bonheur qu'il ressentait de pouvoir la visiter plus facilement, et en tout temps, sous le parvis.

Le cardinal de *Bourbon*, Archevêque de Rouen, et Pierre de *Gondi*, évêque de Paris et abbé de Saint-Martin de Pontoise, consultés à cet effet, conclurent que l'on ferait une procession solennelle, par toute la ville, pour réparer l'injure qui avait été faite au glorieux chef de l'Enfant-Dieu ; mais que la CHÈRE IMAGE resterait sous le portail, afin que les peuples eussent la consolation de pouvoir la visiter jour et nuit librement, et d'épancher à ses pieds leurs cœurs et leurs vœux.

La décision de ces deux illustres personnages était motivée sur le glorieux surnom de « PORTE DU CIEL, » que l'église donne à la divine mère, et sur l'ordonnance du grand et saint cardinal de Milan, *Charles Borromée*, qui prescrivait à ses diocésains de placer l'image de la Sainte-Vierge *aux portes de toutes les églises*. Que l'on aime en effet, ô reine des anges, à vous trouver debout à la porte des temples qui vous sont consacrés, et tenant en vos bras votre divin enfant ! N'est-ce pas vous qui nous en avez ouvert l'entrée, et qui nous autorisez à y prier avec confiance !

Depuis longues années, la France était livrée à toutes les horreurs d'une guerre intestine. Un fléau non moins terrible vint encore à cette époque fondre sur ce malheureux pays.

Tout-à-coup un grand nombre de villes et villages se trouvèrent sous les mortelles influence d'une épidémie affreuse. Le mal s'était déclaré à Paris, dans le courant de 1580. En quelques jours, on compta plus de *dix mille* pestiférés ! Des

tentes furent dressées à la hâte, vers *Montfaucon*, *S.t-Marcel* et *Montmartre*, pour y transférer les malades. Mais, malgré les soins multipliés et les secours de l'art, plus de *trente mille* personnes de la capitale périrent victimes de la contagion !

On se croyait entièrement délivré, quand, après trois ans de cessation, le mal reparut tout-à-coup. La terreur se répandit par toute la France ; les populations étaient glacées d'effroi. Des prières publiques furent demandées de toutes parts. Bientôt on vit les provinces couvertes de processions nombreuses, qui se rendaient de tous côtés vers les églises les plus célèbres, dédiées à la *GRANDE CONSOLATRICE*.

Dans la journée du dix septembre 1583, plus de *dix mille* pèlerins visitèrent Notre-Dame de Paris, la sainte chapelle et Sainte-Geneviève ; et les chroniqueurs du temps disent, qu'ils marchaient tous pieds nus. Notre-Dame de Chartres reçut aussi des processions, où se trouvaient de *douze à quinze mille hommes* !

Mais une circonstance digne de remarque : sans s'être concertées, partout les processions prirent l'uniforme ; hommes, femmes, enfants, vieillards, magistrats, prêtres, laïques, tous étaient revêtus d'un linceul blanc, comme dévoués à la mort, et comme pour conjurer le trépas !

Notre ville prit, aux pieds de sa Madone, la résolution de visiter l'église de Notre-Dame de Mantes, pour y prier la mère de Dieu ; et, dans le courant de l'année 1584, sept à huit mille personnes, tant de la cité que des environs, quittèrent Pontoise pour s'acheminer vers le lieu désigné. *

* Le premier corps de la procession, composé de quatre cents hommes, s'avancant sur quatre de front, était précédé de deux *bannières blanches*, et suivi d'un chœur de musiciens, qui

chantaient les litanies de la Sainte-Vierge ; venaient ensuite deux mille personnes, femmes et filles, chantant des hymnes à Marie ; elles étaient aussi suivies d'un chœur de mu-

Ce pèlerinage célèbre causa une grande joie à toute la ville de Mantes; et après avoir adressé ses vœux au Ciel, aux pieds de l'image de la Sainte-Vierge, dans la belle église bâtie par le célèbre *Eudes de Montreuil*, le cortège religieux revint à Pontoise, dans le même ordre qu'il en était parti.

Quelque temps après, Pontoise vit arriver dans son enceinte, un cortège semblable; c'était la ville de *Senlis*, qui venait aussi prier aux pieds de la statue de Notre-Dame, et plus de soixante processions des villages se concertèrent alors, pour se trouver ensemble à Pontoise dans le même but; plusieurs étaient venues d'auprès de *Meaux-en-Brie*, tant était profond le sentiment religieux chez les hommes de cette époque! Le peuple surtout n'avait d'espoir que dans l'assistance du Ciel. Ballotté, déchiré, ruiné par les guerres de parti; malheureux dans ses princes, plus malheureux encore dans les fauteurs de division, il avait pris la terre à dégoût; et n'attendant plus rien des hommes, surtout pour échapper aux ravages des fréquentes épidémies, il s'en était remis de son sort entre les mains d'une providence consolatrice; de là les pratiques si multipliées du culte extérieur à cette époque; de là les nombreuses processions et les pèlerinages du 16^e siècle.

En moins de vingt-cinq ans, trois fois l'Université de Paris eut à couronner d'illustres candidats de notre ville. Nous avons déjà nommé André Duval et Robert Guériteau. Le 17 décembre 1588, naquit à Pontoise, JACQUES CHARTON, de

sique et de plain-chant. Enfin, suivaient un certain nombre d'autres femmes, avec leurs enfants, et environ trois mille hommes, quelques corporations religieuses, et le clergé, accompagné d'un autre chœur de chant et de musique; et un nombre considérable entourait dévotement le

Saint-Sacrement, que portait sur sa poitrine *Jacques de la Saussaye*, vicaire de Pontoise. On comptait, auprès de la divine hostie, plus de quatre cents flambeaux, et le reste des assistants avaient tous une petite croix à la main!

Robert Charton, avocat, et de *Marie Bagin*. Après de brillantes études, le jeune Pontoisien, ayant obtenu le grade de docteur, succéda, dans la charge de GRAND-PÉNITENCIER de Notre-Dame de Paris, à *Hébert Rolland*, nommé à l'Archevêché de Bourges. Il lutta glorieusement, et de concert avec André Duval, contre l'hérétique Richer. Pendant dix ans, il composa, avec l'immortel Saint Vincent de Paule, avec le chancelier Séguier et le cardinal Mazarin, le conseil ecclésiastique du roi. Il fut aussi un des six docteurs qui approuvèrent les constitutions de l'ordre des frères de la Charité, établi par Marie de Médicis; et, pendant vingt ans, il fut supérieur des Carmélites en France.

Après soixante-douze ans d'une vie laborieuse, mûr pour l'éternité, dit l'inscription placée sur sa tombe, Charton « *dépouilla sa mortalité* » le quatrième jour de novembre 1660. Son corps fut inhumé dans l'église de Notre-Dame de Paris, et sur sa tombe on lisait tout un éloge funèbre, qui commençait par ces mots :

« Au Dieu très-bon et très-grand, et au glorieux souvenir
» d'homme très-illustre, Messire Jacques Charton, de Pontoise, etc.... »

Au milieu des tristes et sanglants démêlés qui déchiraient la France vers la fin du seizième siècle, notre ville avait embrassé le parti du duc de Guise et de la Ligue. Depuis longtemps, le duc de Mayenne avait établi une garnison dans ses murs; et cette place favorisait, de tout son pouvoir, et par terre et par eau, le passage des vivres destinés aux ligueurs de la capitale.

Ayant emporté Poissy, Henri III, accompagné du Maréchal de Biron, du duc d'Épernon et du roi de Navarre, vint, à la tête de près de trente mille hommes, camper devant Pontoise, pour soumettre la garnison. Il fallut faire le siège de cette

place en forme. Elle avait pour gouverneur et commandant, d'*Alincourt*, et *Hautefort* que le duc de *Mayenne* lui avait adjoint.

Les assiégés se portèrent en grande partie dans l'église de *NOTRE-DAME*, dont ils avaient fait une sorte de ravelin, fortifié de bastions. Après trois jours de préparatifs, le combat s'engage. On se bat durant neuf jours, avec un acharnement horrible de part et d'autre. *Hautefort*, commandant en second pour le duc de *Mayenne*, est tué d'un coup de feu ; l'église de *Notre-Dame* tombe en ruine d'un côté : la garnison ne cède pas encore ; elle se retranche derrière les décombres.

Pendant d'*Alincourt*, retiré au-delà des fossés, riposte vigoureusement aux batteries dirigées contre la ville. Mais enfin, le poste de l'église est mis hors d'état de résister ; en même temps d'*Alincourt* reçoit une blessure très-grave ; ce dernier coup décide du sort du combat. Les principaux chefs avaient péri en se battant à toute outrance au poste de *Notre-Dame* ; les autres, en petit nombre, étaient dans l'impuissance de se défendre ; la ville est forcée de capituler ; et, quelques instants après, *Henri III* entrait en vainqueur dans *Pontoise*.

Notre ville se rendit le 24 juillet 1589.

Les restes de la garnison eurent la liberté de se retirer, à la condition de ne prendre aucun service au nom du duc de *Mayenne*, avant que trois mois fussent écoulés. *Pontoise* fut rançonné pour une somme de cent mille écus ; et il fallut en donner quarante-cinq au vainqueur avant qu'il quittât la place. En partant de *Pontoise*, *Henri III* passa son armée en revue ; elle se montait alors à trente mille hommes bien armés. Ce terrible événement mit la ville aux abois, en épuisant en quelques heures ses deniers ; et en la laissant pour longtemps lourdement grevée.

Et la belle église de *Notre-Dame*, ce temple le plus beau de la contrée, et le premier sanctuaire de l'*Archidiaconé* du

Vexin français, il n'en restait qu'un monceau de ruines! Il suffit de voir les quelques toises qui sont parvenues jusqu'à nous, et qui appartenaient au chevet de cette église, pour juger de la vaste étendue et de la beauté de ce monument. *

L'église détruite par Henri III se composait d'une grande nef, de deux bas-côtés ou latéraux, d'une croisée ou transept, et d'un rond-point. Les deux bas-côtés et le rond-point, qui n'avaient été terminés que dans les premières années du seizième siècle, étaient accompagnés d'un nombre considérable de grandes et belles chapelles. On admirait dans cette église l'élévation et la légèreté du transept, dont l'extrémité méridionale s'épanouissait en une belle rosace, « image du soleil » *vivant*, et reflet de la gloire céleste, » véritable chef-d'œuvre de l'art; et *estimé*; dit un des historiens du temps, « L'OUVRAGE DES PLUS BRAVES ARCHITECTEURS QUI SOIENT EN FRANCE! »

En entrant sous ses voûtes, qui planaient comme un *firmament* au-dessus de sa tête, l'homme retrouvait l'image de l'infini, il se sentait comme enveloppé par la grandeur et la majesté de Dieu, et il tombait à genoux malgré lui, en s'écriant : O mon Dieu! que vous êtes grand! et que je suis peu de chose!

Dans la partie inférieure de chacune des extrémités de ce transept, étaient construits deux magnifiques portiques latéraux. Au midi, la voussure ogivale, coupée en deux par un tympan, renfermait dans son encadrement une *statue colossale du Christ*; et sur le tympan dans la voussure du portique du nord, on avait placé l'image de la divine Marie. **

* On les trouve dans l'intérieur de deux petits jardins appartenant aux deux maisons dont la première est contiguë à une ruelle qui conduit de l'ancien cimetière de Notre-Dame à la rue Saint-Martin.

** Cette statue était environnée de monuments ou « d'ex-voto, » attestant que plusieurs mères s'étaient crues redevables de la vie de leurs enfants aux prières adressées en ce lieu à la divine Marie.

La façade principale, moins légère, plus sévère et plus simple, offrait deux grosses tours carrées, d'une grande élévation. Elles se terminaient par une plate-forme, bordée de balustrades, d'autres disent de créneaux. Dans leur encadrement s'élevait, en équerre et en forme de fronton, le pignon de la grande nef; et, dans sa partie basse, se trouvait une voussure immense, qui renfermait deux grandes portes sous ses vastes arceaux. Au-dessus du point central, désigné par le transept et la grande nef, s'élevait une troisième tour, surmontée d'une haute pyramide, terminée par une croix.

Sur les douze principaux piliers de la nef, étaient sculptés en bas-relief, les douze apôtres, de grandeur naturelle, et chacun avec son emblème. On avait aussi fait peindre, par les plus célèbres artistes du temps, les douze SYBILLES les plus vantées du Paganisme, et on les avait placées parallèlement au-dessus des douze apôtres. D'antiques traditions leur attribuaient plusieurs prophéties sur la venue de J. C. et sur la virginité de sa sainte Mère.

Le retable d'autel était un morceau magnifique, en airain très-pur, porté sur douze colonnes de même métal; et, sur le devant du maître-autel, se trouvait, historiée et enrichie de dorures du plus grand travail, et d'un prix considérable, toute la scène de la Passion. Le chœur était orné de deux rangs de stalles hautes et basses, d'une belle confection. Le jeu d'orgue, placé sur un doxal en forme de tribune, à l'entrée de la grande nef, était admiré, pour sa force et son harmonie, par tous les facteurs et organistes étrangers. Tout le mobilier, les ornements, les vases sacrés de cette église, rivalisaient en somptuosité et en magnificence avec la beauté du monument.

On a voulu donner à Notre-Dame, pour fondateur, *Enguerand de Marigny*, mais c'est à tort. Il paraît incontestable que cette église avait été, en grande partie, l'œuvre des An-

glais; et c'est en vain qu'un arrêt de la Cour fit effacer les dates, les renseignements et les armoiries qui se trouvaient sur un monument de marbre élevé par eux, dans la grande nef, sous le crucifix. Cet acte de petite jalousie, tout en démontrant l'horreur qu'on avait des grands Bretons d'outre-mer, suffit peut-être aussi à tout homme impartial, pour s'attacher davantage à la tradition qui leur attribue la part principale dans la construction de cette belle église.

Après sa conquête, Henri III, pour tenir les Pontoisiens en cervelle, fit construire à peu de distance de leur ville, au-dessus du faubourg d'Ennery, à droite sur le chemin de Gisors, un ensemble de cinq grands bastions, environnés de fossés d'une profondeur considérable. et qui venaient communiquer, par des chemins couverts, jusqu'aux fortifications, et aux fossés de la ville. Cet ouvrage de guerre fut achevé par Henri IV, et prit le nom de « CITADELLE. »

Placée au sommet de la montagne, cette forteresse commandait toute la ville et ses environs. Louis XIII la fit détruire en 1614. Les inégalités du terrain désignent très-bien encore le lieu qu'elle occupait. Elle était à peu de distance du cimetière actuel.

La mort de Henri III, suivit de près sa victoire sur Pontoise. La grande réaction qu'elle suscita, de la part des ligueurs, fit tomber de nouveau cette ville au pouvoir du duc de Mayenne, qui s'en empara dans le courant de 1590, après quelques jours de siège. Il tenait beaucoup à rester maître de cette place, qui aurait pu lui nuire considérablement, en interceptant les vivres dirigés de la Normandie sur Paris.

L'année suivante fut encore remarquable pour notre cité, par la détention, au château fort du Mont Bélien, d'*Antoine de Loménie*, secrétaire des commandants de Henri IV. Il avait été fait prisonnier par les ligueurs. De Loménie sut faire

servir sa captivité à la cause de son maître. Il eut, dans sa prison, de fréquentes conférences avec *Neufville de Villeroy*, alors gouverneur de Pontoise, et d'*Alincourt*, qu'il s'efforça de gagner au parti du roi. Il y réussit. Quand le sacre de Henri IV à Chartres fut connu, et qu'un certain nombre de villes se furent déclarées pour lui, de Villeroy, d'Alincourt, et les principaux habitants de Pontoise, toujours travaillés par de Loménie, députèrent vers le Béarnais, pour lui annoncer que Pontoise se rangeait sous son obéissance, à condition, toutefois, que cette cité resterait neutre.

Henri IV, envisageant les services que d'Alincourt pouvait lui rendre, pour faire la paix avec le duc de Mayenne, accueillit la soumission de Pontoise, aux conditions énoncées.

Pontoise ne devait échapper à aucun des fléaux qui vinrent désoler la France durant la dernière moitié de ce malheureux siècle. Un an avant sa soumission à Henri IV, toutes les moissons de son territoire avaient été ravagées par d'effroyables tempêtes. On dit que la grêle, qui tomba dans cette occasion, fit un tel fracas, que le vitrage, la toiture des maisons, tuiles et ardoises, tout fut broyé ! Dans ses détonations et ses roulements continuels, la foudre faisait pâlir d'effroi les plus intrépides, tant ses éclats étaient horribles ! Malheur à tout être vivant surpris en plein champ par l'orage ! Grand nombre d'hommes et d'animaux y perdirent la vie ! On trouva, si l'on n'exagère pas, des grêlons qui pesaient de dix à douze livres !.. Ce fut un tel déluge, que l'on crut un instant que la dernière heure du monde allait sonner !... La nuée exterminatrice n'oublia presque aucune ville de France sur son passage. Elle se promena partout et dans tous les sens, laissant échapper de ses flancs déchirés, et vomissant partout, le ravage et la mort ! Pontoise, entre autres, Meaux, Amiens, Senlis, et Soissons, où le clocher de la cathédrale tomba brisé, furent des plus maltraités.

Cependant Henri IV triomphait de toutes part. Son avènement au trône ayant pacifié toutes les villes du royaume, les Pontoisiens profitèrent de ces jours de paix, pour construire un nouveau temple, avec les débris et sur l'emplacement de l'ancien ; et la statue miraculeuse de N.-D., qui avait été transférée à Saint-Martin, fut rapportée dans ce nouveau sanctuaire.

Mais hélas ! à la placè de la somptueuse et magnifique église détruite par Henri III, ils n'élevèrent, pour ainsi dire, qu'une humble et modeste chapelle, la petite église d'aujourd'hui, qu'ils léguèrent à leurs descendants, pour attester de leur amour pour la Sainte-Vierge, mais aussi comme un monument de l'état affreux où les avaient réduits tant de maux successifs ! Encore prirent-ils soin de l'enterrer beaucoup, sans doute pour la soustraire, en cas de nouveaux sièges, aux bombardements qui pourraient être dirigés des plaines de Saint-Martin sur les fortifications de l'Éperon. De là le peu d'élévation de la tour actuelle, et les sept ou huit marches qu'il faut descendre pour entrer dans cette église à demi-souterraine et humide. Le sol de l'ancienne église était encore de quatre à cinq pieds plus bas.

La dédicace en fut faite le 16 avril 1599, par l'évêque de Vence et de Grasse, *Guillaume de Blancas* ; et, peu après on y rapporta, de l'abbaye de Saint-Martin, la précieuse statue au milieu des acclamations de la joie générale.

Cette nouvelle église se compose d'une grande nef, assez bien ouverte, et passablement élevée, voûtée en bois ; de deux latéraux, voûtés en pierre, mais trop peu élevés ; d'une sorte d'appendice, formant le sanctuaire et le chœur, et accompagné, à gauche, d'une ancienne chapelle des seigneurs de MARCOUVILLE, et à droite, d'une grande sacristie.

Dans l'angle sud-ouest de l'église, se trouve, au niveau du

sol extérieur, une assez belle chapelle, quoique petite ; c'est dans ce lieu que l'on vénère la statue si chère à toute la ville, devant laquelle se sont prosternés, avec Saint Louis, Charles V, François I^{er}, Louis XIV, et tant de princes et de princesses, tant d'évêques et tant d'illustres et pieux personnages, tant d'hommes de toutes les classes et de tous les pays, et qui a recueilli les hommages de plus de six siècles !

Nos pères ont toujours regardé cette précieuse image comme le plus bel ornement et la première gloire de leur cité ; et c'est à ses pieds, qu'ils puisèrent tant d'ineffables consolations, dans leurs jours de malheur et de calamités, comme nous le verrons bientôt.

Dans l'angle nord-ouest de la même église, s'élève une tour carrée, surmontée d'une petite campanille ; et, entre cette tour et la chapelle de la Sainte-Vierge, est le grand portique qui forme un avant-corps devant la grande nef.

L'église de Notre-Dame a subi des améliorations notables à l'intérieur, depuis quelques années. L'orgue vient d'être restauré à neuf, et une seconde tribune a été élevée, en arrière-corps, au-dessus de la première. On y voit quelques tableaux assez bons ; et, dans la chapelle de la Sainte-Vierge, se trouve gravé en lettres d'or, sur un monument en marbre, la formule du vœu que fit la ville de Pontoise aux pieds de la Madone, le 8 septembre 1638.

Avant le désastre de 1589, l'ancienne et belle église de Notre-Dame était desservie par dix-huit prêtres, tant chapelains que curés et vicaires. On y célébrait tous les jours l'office canonial ; il y avait aussi un nombre considérable de fondations à acquitter. Après sa consécration, la nouvelle église ne compta plus que huit prêtres pour sa desserte.

A cette époque, les scandales d'une femme tout à la fois indigne de sa charge, de sa vocation et de son nom, vinrent

ternir, pour un instant, l'éclat dont brillait depuis quatre siècles la royale abbaye de Maubuisson. A force d'intrigues, et par l'entremise de sa sœur, la trop célèbre GABRIELLE, *Angélique d'Estrées* avait arraché de Henri IV des pouvoirs d'abbesse. Sa conduite, comme devait le faire présager une pareille élection, y fut des plus déplorables! Elle ne se contenta pas d'y souffrir, et d'y favoriser même les entrevues de Henri et de Gabrielle; de son côté elle se livra, avec les seigneurs de la Cour, à des rapports plus que galants! Tant de licence fit d'abord frémir les pieuses filles de Blanche de Castille. Mais peu à peu son exemple en entraîna plusieurs autres dans le relâchement et l'esprit mondain, comme il devait advenir. Elle eut ses partisans, la prieure aussi avait les siens; la division déchira cette communauté, jusqu'alors si intimement unie; et il est difficile de dire tout le mal que fit cette malheureuse femme, durant vingt-cinq ans qu'elle fut à la tête de cette illustre abbaye! Elle fut enfin enlevée et renfermée dans une maison de pénitence, par arrêt du parlement; et elle y finit misérablement ses jours!...

Obligé comme nous, par l'impérieuse exigence de l'histoire, de livrer ces faits scandaleux à la vindicte publique, Dulaure ne s'en est pas tenu là. Sur des « *on dit*, » il entasse scandales sur scandales au sujet de Maubuisson. Mais il aurait dû songer que, remuer si bénévolement sans un but bien avoué d'utilité, et sans preuves suffisantes, ce qu'il y a de plus fangeux, c'était donner à son histoire le caractère d'un hideux pamphlet.

Aussi, ne pourra-t-on jamais l'excuser du cynisme dont il souille si complaisamment sa plume presque à chaque page de son livre, sans jamais parler d'un seul acte de vertu! Et certes pourtant, à côté des scandales d'une Angélique d'Estrées, et de quelques autres, il aurait bien pu dire un mot de l'estime profonde, et de l'admiration que commandent la vertu et les

mérites d'une *Blanche d'Eu*, d'une *Isabelle de Montmorency*, d'une *Angélique Arnaud*, et de tant d'autres femmes qui ont couronné cette abbaye d'une auréole de gloire immortelle !

Recueil de pièces concernant le Prix provincial rendu à Meaux, en 1778, p. 171. — Manusc. sur Pontoise. — Duval, p. 61 et 62. — Manusc. sur Pontoise. — Notice sur N.-D., p. 15 et suivantes. — Mémoires pour servir à l'histoire de France, t. 1, p. 115 et suiv. — Hist. de Chartres, t. 2, p. 84. — Taillepied, p. 43, 44. — Baillet, Vie de Richer, p. 325. — Duval, p. 71. — Descript. historique de Notre-Dame, 1743. — Davila, t. 2, p. 473. — De Serres, p. 614. — Manusc. sur Pontoise. — Taillepied, p. 28, 29 et 30. — Préface des mémoires du comte de Brienne, t. 1, p. 9. — Hénault, tome 2, p. 600. — Vie manusc. de la Mère Sureau, p. 29 et suiv. — Notice historique de N.-D., édit. de 1838, p. 25 et suivantes.



Chapitre II.

DE 1600, A 1631.

LA CONFRÉRIE AUX CLERCS. — LE JUBILÉ. — DE MACHY. —
ROBERT DUVAL. — LES CAPUCINS. — JEAN COQUERET. — LES
CARMELITES. — MARIE DE L'INCARNATION. — GUILLAUME
DUVAL. — CUVERNON. — LA FAMILLE ORIOT. — MARIE DE
MÉDICIS. — LE CARDINAL DE JOYEUSE. — LES URSULINES. —
LES JÉSUITES. — PROJET D'ÉVÊCHÉ. — GABRIEL COSSART. —
CHARLES DE BOUVES. — HIPPOLYTE FÉRET.



Il y avait plus de quatre siècles que la Confrérie-aux-Clercs existait dans l'église de Notre-Dame, quand la grande ruine de 1589 vint forcer les associés de l'établir ailleurs.

Ils la transférèrent d'abord chez les Cordeliers; mais peu après, ils abandonnèrent ce lieu, pour venir se fixer dans une maison située rue de la BRETONNERIE. C'était là que la société conservait ses archives et tenait ses assemblées; cette petite propriété lui avait été léguée par un nommé LEUFROY POUPART, dès l'année 1458.

En 1600, ils élevèrent en ce lieu, une petite chapelle qui fut dédiée par l'évêque de *Rosse*, et depuis ce temps, jusqu'en 93, cette chapelle et ses dépendances portèrent le nom de Confrérie-aux-Clercs. Cette confrérie, appelée royale depuis qu'elle avait reçu nos anciens monarques dans son sein, possédait de grands biens, dont elle fit toujours le plus digne usage. Elle avait pour chefs principaux, quatre *prévôts*, dont deux laïques et deux ecclésiastiques, avec un receveur des deniers, qui tous étaient élus de trois ans en trois ans.

Le grand Jubilé de 1550, était encore tout vivant dans la mémoire des Pontoisiens ; on n'avait pu oublier le bien-être spirituel que les populations avaient éprouvé, en priant devant la statue miraculeuse ; et, dans le pressant besoin où l'on était réduit, on ne pouvait se rappeler sans envie les grands secours que la station avait procurés, pour l'achèvement de l'ancienne église.

Charles de Bouves, curé de Notre-Dame, sollicita auprès du Saint-Siège, pour sa pauvre église, la faveur d'être désignée comme unique station du nouveau Jubilé de 1600, pour tout le diocèse. Appuyé à Rome, par le cardinal de Bourbon, Archevêque de Rouen, et doyen du sacré collège, il obtint ce qu'il avait demandé, et les offrandes des fidèles furent employées à bâtir la tour, telle que nous l'avons aujourd'hui, et à fondre de nouvelles cloches. Tout fut achevé environ deux ans après. La belle cloche que l'on voit maintenant à Cambrai, et qui porte le nom de « Marie de Pontoise, » y a été transportée lors du grand désastre de 1591.

C'est dans les premières années de ce siècle, que **LOUIS-ANTOINE DE MACHY**, dont nous avons déjà prononcé le nom, prit naissance à Pontoise. Son père, échevin ou prévôt-maire de cette ville, était regardé comme le type de l'homme de bien et du chrétien. Digne héritier du noble sang qui coulait dans

ses veines, de Machy parut au milieu de ses contemporains, avec un double titre à leur estime, la science et la vertu. Ayant embrassé l'état ecclésiastique, il se fit recevoir docteur en Sorbonne, et fut nommé curé de *Sainte-Geneviève-des-Ardents*, à Paris. Dans ce nouvel emploi, il devint le père et le modèle de ses ouailles, l'émule et l'ami de tout ce qu'il y avait de plus érudit et de plus saint dans le clergé de la capitale. Ce savant homme avait une tendre affection pour l'enfance et la jeunesse. Il fit en leur faveur une fondation de catéchisme, à Sainte-Geneviève, et une autre à Saint-Maclou de Pontoise, sa paroisse, à laquelle il laissa quatre mille livres par testament.

Leclerc de Lesseville, conseiller au parlement, et Robert Duval, son compatriote, furent chargés par lui d'exécuter ses derniers vœux. Il mourut regretté de tout Paris, et fut inhumé dans l'église de Sainte-Geneviève, vers la fin de l'année 1652.

Exécuteur testamentaire, compatriote et parent de de Machy, ROBERT DUVAL, qui avait embrassé la même carrière, la parcourut avec autant de mérite et d'honneur. Il fut aussi docteur de la maison et société de Sorbonne, professeur royal de théologie, grand-chantre de la cathédrale de Rouen, et successeur de de Machy, dans la cure de Sainte-Geneviève-des-Ardents. Il fut encore élevé à la charge si honorable de supérieur général de l'ordre du Carmel, en France. La Confrérie aux-Clercs de Pontoise, sa patrie, lui dut aussi la fondation de deux cents livres de rente perpétuelle, que les administrateurs étaient chargés de distribuer aux pauvres de la ville et des faubourgs. Il y avait autrefois, dans l'église de Saint-Maclou, une fondation pour la célébration de l'office des Saints-Anges, dont Duval était l'auteur. Les paroisses d'*Ambainville* et de *Chéronville* lui étaient également redevables de quelques fondations pour l'instruction religieuse de la jeunesse.

Robert Duval, après une vie laborieuse, sainte, et riche de bonnes œuvres, mourut dans la maison de Sorbonne, le 20 novembre 1653, et fut inhumé dans le caveau de cette maison. On lisait sur sa tombe l'építaphe qui suit; assurément sa modestie l'eût désavouée :

« *Mes parents de Pontoise m'ont élevé dans mon enfance;*
» *l'Université, dans ma jeunesse; la Sorbonne, dans l'âge mûr*
» *Digne successeur d'André Duval, j'ai hérité de ses emplois.*
» *Comme lui, j'ai annoncé la divine parole dans les chaires;*
» *comme lui, j'ai été un des trois grands supérieurs de l'ordre*
» *du Carmel; j'ai pris soin d'un troupeau, en qualité de pas-*
» *teur; mon esprit, élevé à de grandes choses, a toujours été*
» *infatigable dans les plus difficiles travaux; je fus à la fois*
» *homme de cabinet, de conseil et d'action; mais depuis que*
» *mon âme s'en est allée dans la céleste patrie, mon corps est*
» *devenu la pâture des vers, et gît ici dans ce tombeau! »*

Pendant le collège, où de *Machy* et *Duval* avaient puisé dès leur enfance l'amour de la vertu et des sciences, était tombé dans une grande pénurie. Notre cité ne négligea aucun des moyens qui étaient en son pouvoir pour le secourir.

L'antique fondation de Saint-Louis, située au faubourg de l'Aumône, sur le chemin de Paris, et connue sous le nom de « *LÉPROSERIE, OU MALADRERIE,* » avait été cédée aux Minimes, par le duc de Mayenne. Le vainqueur de la Ligue les en dépouilla en faveur d'un de ses gentilshommes, nommé *Jean de Faure*, seigneur de *Combes*.

Les revenus de cet établissement montaient presque à trois mille livres. Pontoise n'avait vu qu'avec peine la pieuse fondation du saint roi devenir l'apanage d'un homme de Cour. Il traita avec le gentilhomme. On convint de lui faire une pension sa vie durant, et les biens de la Léproserie durent revenir au collège, après sa mort. Henri IV, par des lettres patentes

de 1600, confirma ce traité. Mais il paraît que l'appartement de Jean de Faure en avait été excepté, puisque, quatre ans plus tard, le cardinal de Gondi, évêque de Paris, et abbé de Saint-Martin de Pontoise, y établit des *Capucins*, y fit la dédicace d'une nouvelle chapelle, dont il avait posé la première pierre; et ces religieux y résidèrent jusque vers les années 1790 et 91, que leur établissement fut vendu par le district de Pontoise.

A côté des De Machy et des Robert Duval, brillait, au sein de la capitale, un autre enfant de Pontoise, d'une célébrité plus grande encore, et surtout plus étonnante! JEAN COQUERET était né dans cette ville, le 15 septembre 1592, de parents honorables, mais très-pauvres. Il lui fallut payer de son génie et ne reculer devant aucun effort, pour vaincre tous les obstacles que sa naissance et l'indigence de sa famille semblaient opposer à son élévation. L'intrépide jeune homme surmonta tout, avec autant de modestie que de succès. Sa vertu égalait sa facilité pour les sciences. Il se faisait encore plus aimer qu'admirer; enfin, l'enfant du pauvre (chose assez rare), se vit environné d'affection et de gloire, et recherché par ceux-là même qui n'ont pour habitude que de priser la fortune et le rang!

Coqueret avait brillé dans ses humanités, il brilla en philosophie, en théologie, et devint prêtre et docteur de la maison royale de Navarre, dont il fut principal, ainsi que du collège des *Grassins*, qui le regarda comme un autre fondateur, à cause des grands travaux et des grandes restaurations qui furent faites par lui. Toute la Cour l'ayant choisi pour guide de sa conscience, le cardinal de *Richelieu* voulut aussi le prendre pour directeur; mais une des gloires de *Jean Coqueret*, c'est d'avoir constamment repoussé la confiance de ce ministre, auquel on ne résistait guère impunément. Mais un homme qui

n'avait jamais accepté un seul des nombreux bénéfices que lui offraient les grands d'alors, qui avait eu assez de modestie et de vertu pour résister personnellement au roi, dont le désir était de le faire évêque, qui enfin n'avait en vue que la gloire de Dieu et le salut de ses frères ; un homme de cette abnégation et de ce caractère, avait l'âme trop élevée, pour tenir compte des mécontentements d'un ministre, quel qu'il fut. Aussi a-t-on dit du Pontoisien :

« QU'IL TENAIT DU CARACTÈRE DES APÔTRES PAR LA BASSESSE
» DE SA NAISSANCE ET PAR L'ÉLÉVATION DE SES SENTIMENTS ! »

Il ne lui manquait, pour leur ressembler en tout, que l'épiscopat ; il le refusa par vertu.

Cet homme apostolique n'eut pour amis que des apôtres. Il était intimement lié avec Saint François de Sales, Saint Vincent de Paul et le père Bernard, dit le pauvre prêtre ; et, tandis qu'il dédaignait les faveurs de la Cour, on le voyait monter dans le tombereau hideux qui traînait les malheureuses victimes de la conciergerie à l'échafaud, tant son cœur avait besoin de consoler l'infortune, et de sauver les âmes !

Jean Coqueret mourut à Marseille au mois d'octobre de l'année 1655, dans un voyage qu'il avait entrepris pour visiter les maisons de Carmelites, dont il avait été nommé un des trois grands supérieurs. Les artistes du temps se sont plu à le représenter dans les quatre époques les plus glorieuses de sa vie : lorsqu'il restaure le collège des Grassins, qu'il refuse un évêché, qu'il méprise la confiance d'un ministre tout-puissant, et qu'il meurt d'épuisement et de fatigues pour l'ordre du Mont-Carmel !

Le collège de Pontoise reçut de lui de grands bienfaits. Il fit un don de 600 livres à l'église de Saint-Maclou, sa paroisse natale ; un autre, qui consistait en une statue d'argent, du poids de 22 marcs, estimée à 770 livres, et représentant le

patron de cette paroisse ; enfin, une châsse précieuse, renfermant des reliques du même saint. Il fit encore des legs aux Hôtels-Dieu de Paris et de Pontoise, aux Lazaristes, aux Missionnaires de Marseille, et aux pauvres de sa ville natale.

L'ordre du *Mont-Carmel*, si cher au docte et pieux Jean Coqueret, s'établit à Pontoise le 2 octobre 1605. MADAME ACARIE, M. DE MARILLAC, garde des sceaux, et ANDRÉ DUVAL, avaient d'abord disposé provisoirement une petite maison pour les Carmelites. Deux ans plus tard, ces religieuses, avec le secours du même garde des sceaux et de madame Acarie, élevèrent, dans la rue Basse, le monastère qui existe aujourd'hui. La première pierre en fut posée le 20 mai 1607, par le lieutenant de la ville, représentant M. de Villeroy, conseiller d'état, père de d'Alincourt, gouverneur de Pontoise ; et le cardinal de Joyeuse, accompagné du cardinal de Gondi, évêque de Paris, fit la dédicace de leur église, sous l'invocation de *Saint Joseph*, le 13 avril 1610.

Cette maison, la seconde en France de la grande réforme de Sainte Thérèse, vit sa solitude recherchée par les jeunes personnes des premières familles du royaume, les *Sully*, les *Séguier*, les *Avrillot* de *Champlâtreux*.

L'illustre chancelier Séguier, le Maréchal de Marillac, et plusieurs autres grands personnages, voulurent y avoir leur sépulture. Mais la plus grande gloire de ce couvent, est d'avoir eu pour fondatrice, madame ACARIE, qui, ayant embrassé plus tard la règle du Mont-Carmel, y mourut en si grande odeur de sainteté, que l'église lui éleva des autels, la qualifiant solennellement du titre de *bienheureuse*, sous le nom de **MARIE DE L'INCARNATION** !

Madame *Acarie* était née à Paris, le 7 février 1565, de *Nicolas Avrillot*, seigneur de *Champlâtreux*, maître des comptes et conseiller du roi, et de *Marie Lhuilier*, tous deux d'an-

ciennes familles. Elle reçut le nom de BARBE, au jour de son baptême. Dès son enfance, elle donna des marques d'une insigne piété. Jeune encore, elle fut confiée pour son éducation aux Clarisses de Longchamp, près de Paris. Elle devint un objet d'admiration pour ses maîtresses, et un modèle de vertu pour ses compagnes. Rentrée au sein de sa famille, après son éducation terminée, elle y apprit à connaître le monde dans tout ce qu'il a de plus brillant et de plus séduisant. Il lui parut si peu digne d'envie, qu'elle forma dès lors le dessein d'en fuir tous les liens, et de se vouer au service de l'infortune et de la misère, en se faisant *Sœur de Charité* dans les hôpitaux !

Ce projet, héroïque dans une jeune personne de son rang, trouva des obstacles invincibles. L'unique et riche héritière des seigneurs de Champlâtreux, devint la fiancée et l'épouse de M. *Acarie, maître des comptes*, homme riche, et d'une foi aussi grande que sa naissance. Elle en eut six enfants, trois filles, qui quittèrent le siècle pour se faire Carmelites ; trois fils, dont l'un, devenu prêtre, occupa le Grand-Vicariat de Pontoise durant cinq ans ; les deux autres embrassèrent la magistrature et les armes.

Survinrent les guerres de la Ligue ; le maître des comptes en embrassa si chaudement le parti, qu'il en fut surnommé le LAQUAIS ! De là une foule de maux qui se débordèrent sur lui. M. *Acarie* fut dépouillé de sa charge, exilé et traité en ennemi, par Henri le Béarnais. Ses biens furent confisqués ; et la femme du proscrit tomba entre les mains de créanciers assez barbares, pour lui enlever jusqu'à la vaisselle dans laquelle on venait de lui servir un modique repas, pour elle et ses jeunes enfants ! On vit cette épouse infortunée supporter ce coup poignant avec le calme d'un ange ! On lui proposa de rompre les liens civils qui l'unissaient à l'ex-maître des comptes ; elle repoussa cette indélicate proposition avec tout le dédain

et la dignité d'une femme chrétienne ! Avec le temps, son mérite et sa vertu réparèrent les affaires de son mari ; elle sut trouver les moyens de couvrir ses dettes, de l'arracher à l'exil, et put enfin jouir du bonheur d'avoir rendu un homme de bien à sa patrie, un père à ses petits enfants, et à elle-même la moitié de sa vie !

Cette femme admirable dans l'éducation de ses enfants, dans le soin de ses domestiques, dans sa tendresse pour les pauvres, après avoir établi l'ordre du Carmel, en France, jeté les fondements d'un établissement d'éducation pour les jeunes filles, usé de tout son crédit auprès des grands, pour répandre d'abondantes aumônes dans le sein des malheureux, perdit l'homme qu'elle avait tant aimé, et qui lui devait tant. Dès lors, l'illustre veuve crut qu'il n'y avait plus de liens qui pussent la retenir dans le siècle. Elle sollicita un petit coin dans la plus pauvre des maisons de Carmelites qu'elle avait fondées ; et ce fut sous l'humble habit d'une simple *Sœur converse*, qu'elle voulut cacher au monde, aux religieuses et à elle-même, une femme si méritante, si riche en grâce et en vertu ! Elle changea son nom pour celui de « *MARIE DE L'INCARNATION*, » en faisant profession dans le monastère d'Amiens.

L'illustre sœur y devint très-souffrante. On lui fit quitter sa première retraite pour celle de Pontoise, qui paraissait plus propre au rétablissement de sa santé. Elle y passa deux ans, mais toujours au milieu des angoisses de la plus vive douleur. Et après avoir étonné toutes les religieuses, son confesseur et les médecins, par des prodiges de patience, d'humilité et d'une oraison sublime, la Carmelite s'éteignit, aussi calme, aussi silencieuse qu'une lampe, et jetant autour d'elle un dernier et si vif éclat de sainteté, que l'illustre André Duval, qui l'assistait, tomba à genoux, et s'écria : « *A L'HEURE QU'É JE VOUS PARLE, ELLE JOUIT DE DIEU !* » (1618.)

Les sœurs se regardaient dans le recueillement de l'admiration; on osait à peine recommander son ame au Ciel, tant était profonde la conviction générale, qu'elle était déjà couronnée d'une éternelle auréole de gloire et de béatitude! Le ciel ne tarda pas à confirmer cette pieuse croyance. Bientôt des prodiges de tout genre vinrent illustrer son tombeau; de là les sollicitations pressantes de l'Épiscopat français, près du Saint-Siège; et Pie VI, cédant à ce témoignage et à l'évidence des faits, la proclama « *Bienheureuse*, » le 29 mai 1791.

A peine la mort de la religieuse fut-elle connue au-dehors, que les habitants de la cité, se précipitèrent comme des flots, dans la chapelle des Carmelites, en criant : « LA SAINTE EST MORTE! LA SAINTE EST MORTE! » Chacun demandait avec instance quelque chose dont elle s'était servie. Elle fut exposée, selon la coutume, dans le chœur des religieuses; mais peu s'en fallut que la grille ne fût renversée par la foule, avide de la contempler de plus près!

A partir de l'instant de son décès, on voyait apporter chaque jour huit à dix cierges pour être brûlés devant son tombeau. Chacun demandait qu'on célébrât pour soi la messe de Noël, se rappelant qu'elle avait porté le nom « D'INCARNATION ». On a remarqué qu'il en fut dit plus de dix-huit cents, dans l'espace de deux ans, chez les dames Carmelites; et que plus de dix mille cierges avaient brûlé devant son tombeau!

Toutefois, les glorieuses dépouilles de la sœur avaient été placées, sans distinction, parmi les cendres des autres religieuses : la piété s'en alarma. Des pèlerins accourus de très-loin, dans l'espérance de prier sur la tombe vénérée, ne pouvant pénétrer dans l'intérieur du monastère, s'en retournaient en murmurant. Madame *la Générale des Galères*, s'étant arrachée à sa famille pour venir visiter le saint tombeau, éprouva la même peine. Le nombre des mécontents grossissait chaque

jour, et leurs plaintes devenaient pressantes de plus en plus, sans que, toutefois, il fût permis aux religieuses d'y faire droit (les constitutions ecclésiastiques défendant expressément, et avec sagesse, d'exposer quoi que ce puisse être à la vénération publique, sans un décret exprès du souverain pontife).

Il fallut pourtant chercher à satisfaire la piété des peuples dans des hommages si bien placés, et que le ciel autorisait chaque jour par de nouveaux prodiges. On avisa de construire, dans l'église des Carmelites, une petite chapelle, où serait placé, à mi-mur, partie pour la communauté, partie pour le public, un monument destiné à renfermer les reliques de la BIENHEUREUSE. La *présidente de Lamoignon* en fit les frais. *Marie de Médicis*, à la sollicitation de *M. de Marillac*, fit sculpter deux belles statues en marbre blanc, représentant Marie de l'Incarnation, en grandeur naturelle, à genoux, les mains jointes, et en habit de religieuse, pour orner cette chapelle. D'habiles artistes travaillèrent aussi à l'enrichir de plusieurs tableaux, représentant la « SAINTE » (c'est le nom qu'on lui donnait). En même temps, le garde des sceaux, qui avait été autorisé par le roi à puiser dans les ateliers de l'état, faisait élever, à grands frais, un magnifique mausolée, du plus beau marbre blanc.

L'ouvrage s'acheva ; mais il fallait la permission de Rome pour y déposer les restes de la religieuse. Le souverain pontife *Urbain VIII*, délégua *Octave de Bellégarde*, Archevêque de *Sens*, pour les tirer de terre, pour en faire la visite, et dresser à ce sujet un acte authentique ; enfin, pour recueillir toutes les preuves et tous les témoignages de sainteté, qui existaient en faveur de *Marie de l'Incarnation*. Ce prélat fut accompagné de six commissaires, élus par le Saint-Siège parmi les docteurs et les dignitaires du clergé français ; et ceux-ci s'adjoignirent

encore, comme il leur était prescrit, un procureur et six témoins, parmi lesquels figuraient les hommes les plus intègres de cette époque : le premier président du Parlement, M. Séguier, MM. Fabry, conseiller du roi, et de Leseaux, maître des requêtes.

Après cette visite solennelle, le corps de la religieuse fut déposé dans une nouvelle bière, placé avec soin sous une pierre funèbre bien fermée et scellée; et ce ne fut encore qu'après douze ans de sollicitations, à partir de cette première formalité, que le même Archevêque fut commis par le Saint-Siège, pour transférer solennellement le corps de la bienheureuse dans le mausolée de la nouvelle chapelle : tant la cour de Rome procède avec lenteur et maturité dans ces circonstances!

Vers le même temps, naquit à Pontoise GUILLAUME DUVAL, fils de Pierre Duval et de Françoise Lefevre. Digne rejeton d'une famille si féconde en hommes illustres, il comptait à peine vingt-deux ans, quand il fut nommé professeur de philosophie au collège de Cluny. De là il passa dans celui de Lisieux, où il remplit les mêmes fonctions durant cinq ans. Cependant la chaire de philosophie étant devenue vacante, au collège royal de Paris, Duval l'obtint, après un concours solennel. Il composa, en 1629, un *commentaire universel, grec et latin, sur Aristote*, qu'il dédia au roi Louis XIII. Outre sa capacité pour les belles-lettres, il se fit une telle célébrité dans l'art de guérir, qu'il fut choisi pour médecin du roi!

Alors, il donna au public un ouvrage curieux, intitulé : « *Histoire monogramme, ou vie des médecins anciens et modernes* ».

Dans ce livre singulier, il indique (à la page vingt-troisième), les noms de quelques saints et saintes, qu'il conseille d'invoquer en certaines maladies. Duval écrivit encore *plusieurs savants traités sur la métaphysique, sur la science naturelle,*

et un ouvrage de religion, espèce de panégyrique sur l'Eucharistie.

On le regardait comme l'homme de son temps le plus habile dans la connaissance des propriétés des plantes. En 1641, il devint doyen de la faculté de médecine de Paris. Il prononça, dans cette circonstance, un discours scientifique, qui lui valut des applaudissements et des suffrages de toutes parts ! Il mourut à Paris, en 1656, et fut inhumé dans l'église Saint-Nicolas-des-Champs.

Deux ans après cet homme illustre, naquirent à Pontoise, N. ORIOT et ROBERT CUVERNON. Ils se firent quelque renommée par leurs *poésies latines*. Le dernier était ecclésiastique, docteur en théologie, parent des *Duval*, par sa mère, et mourut sénieur de la maison de Sorbonne, où il fut inhumé à côté d'André Duval. Tous deux chantèrent la gloire de *Guillaume Duval*, leur compatriote.

Quelques années après, commença pour notre cité, un état de guerre assez alarmant. Depuis la prise de Paris, par le Béarnais, Pontoise était paisible dans ses murs. Les intrigues qui éclatèrent dès le commencement de la régence suivante, forçant Marie de Médicis à prendre diverses mesures de sûreté, notre ville reçut ordre de ne laisser passer aucune troupe, sans un commandement exprès de la reine; *Robert Charton et Pierre Dancognier*, échevins, en firent soigneusement garder les portes.

Le traité de Sainte-Menehould (1614), vint donner un peu de répit. Mais bientôt, Pontoise reçut de nouveaux ordres de se mettre en état de défense. On envoya de la capitale deux cents lances à ses habitants. Ceux-ci se constituèrent en état de milice, et nommèrent, parmi eux, trois capitaines en chef, *Robert Cossart*, pour garder la porte du Pont; *Mathieu Chéron*, celle d'*Ennery*, *Gilles Cossart*, celle du *Barre*, dite de

Notre-Dame. Les deux enseignes furent *Ananias de Saint-Denis*, et *Guillaume Bredouille*. *Nicolas de Souvoye*, *Nicolas Fligny*, *Gabriel de Monthiers*, *Claude Dubois le jeune*, *Balthazard Dagneau*, *Jean Charles*, maître du pont, et le prévôt-vicomtal, *Nicolas Deslions*, se mirent à la tête des citoyens. On resta près d'un an dans cet état de guerre ! Enfin, la conférence de Loudun (1615), et l'édit de Blois, mirent un terme à cette position alarmante et si onéreuse.

Cette même année, naquit à Ponçoise, **GABRIEL COSSART**, de *Gilles Cossart*, avocat du roi, et de *Nicole L'honoré*. Sept membres sortirent de cette souche commune ; quatre filles, deux furent Carmelites, et les deux autres Ursulines, dans leur ville natale ; trois garçons, l'un succéda à son père dans le barreau, l'autre entra chez les Minimes, où il fut élu trois fois provincial de cet Ordre, en France, et mourut à Rome, remplissant l'emploi d'assistant près du général ; le jeune Gabriel se fit Jésuite à dix-huit ans. Il professa les humanités avec un grand succès ; et, après son cours de théologie, il fut choisi pour professer la rhétorique au collège de Clermont à Paris.

Cossart s'acquit une grande célébrité dans cet emploi, qu'il remplit durant sept ans. Ce fut alors qu'il composa ses deux *panégyriques de Louis XIV*, une *harangue en l'honneur d'Armand de Bourbon*, prince de Conti, son élève, et un *discours contre le Jansénisme*. Mais, le plus grand effort de cet orateur, fut une réponse, de deux heures de travail, qu'il fit et prononça contre une satire d'un certain professeur de l'Université, nommé *François du Moustier*, et par laquelle il obtint une victoire qui le couvrit d'honneur et de gloire ! Il fit aussi paraître *plusieurs poésies* dans le genre de Virgile et d'Horace ; et *l'apologie du martyr de Véchi*, parent du pape *Alexandre VII*.

Cossart renonça à ce talent, pour s'unir au père Labbe, qui avait entrepris une nouvelle collection des Conciles. Après la mort de ce dernier, qui survint lorsque l'on imprimait le onzième volume, il poursuivit seul ce grand ouvrage, et livra au public sa savante *compilation*, en 1672, deux ans avant sa mort.

Le père *Cossart*, dit Feller, peut passer pour un des meilleurs poètes et orateurs que les collèges des Jésuites aient produits. Ce savant homme n'avait pas moins d'aménité dans ses rapports publics, que de piété dans sa conduite privée! Sa doctrine était pure comme ses mœurs; sa charité pour les pauvres était admirable! Il institua, en faveur des jeunes gens indigents, une maison *d'éducation dans le faubourg Saint-Jacques, à Paris*; et il en sortit un grand nombre de sujets distingués, appelés les *Cossartins*, du nom de leur bienfaiteur.

La mort vint le frapper à Paris, le 14 octobre 1674, lorsqu'il méditait de nouveaux moyens de se rendre utile. Une foule de savants, *Villiers, Commire, Duperrier, De la Baume, Delarue*, ont célébré sa mémoire. *Santeuil*, dont il avait été le professeur, pleura sa mort, dans une élégie pleine de sentiment et d'images, et qui est une des meilleures pièces de ce poète. Le célèbre Huet lui fit cette épitaphe :

« Qui blandi studiis *Cossartus* floruit otî,
» Et tot inexhausto pectore clausit opes :
» Ille, per humanas, inquit, sat lusimus artes,
» Jàm, divina libet visere, terra, vale! »

« *Cossart*, après avoir brillé dans l'étude des belles-lettres, » et donné des preuves de son inépuisable génie : C'est assez, » se dit-il, nous amuser dans les arts humains; allons visiter » les Cieux. O terre, adieu! »

Le père *Cossart* mourut à Paris, en 1674.

On fait remonter vers cette époque l'établissement des *Ursulines* dans Pontoise.

Il existait alors dans cette ville, une société de pieuses filles, qui apprenaient à lire et à coudre aux enfants pauvres de leur sexe. Charles de Bourbon, Archevêque de Rouen, prit à tâche de favoriser leur dévouement et de leur être utile. Le cardinal de Joyeuse, son successeur, seconda aussi ces saintes filles, sinon avec plus d'ardeur encore, du moins avec plus d'efficacité et de succès. Il leur permit de garder la clôture, et de faire célébrer la messe chez elles; et il leur créa un fonds de vingt-quatre mille livres, pour y entretenir douze maîtresses.

Toutefois, il était réservé à François de Harlay, aussi Archevêque de Rouen, de mettre la dernière main à cet établissement : il engagea ces saintes institutrices à embrasser la règle des *Ursulines*. Celles-ci, goûtant les vues du prélat, s'adressèrent au premier monastère des Ursulines de Paris, qui leur envoyèrent quelques-unes de leurs sœurs, pour établir leur règle dans cette maison naissante, et recevoir les postulantes à la profession religieuse.

Toutefois, on élevait une belle église pour leur monastère : les quelques débris qui nous restent, attestent la richesse de son architecture. Elle fut dédiée à la Sainte-Vierge, sous le nom de la « VISITATION, » par *Etienne Puget*, évêque de Sardanie, et ensuite de Marseille.

Cette maison religieuse était située sur la paroisse de Saint-Maclou. Il en reste encore des parties considérables, que l'on a converties en différents corps-de-logis. La rue Lebel actuelle a été percée, en grande partie, à travers l'emplacement de l'église et des jardins. Les bons services de ces religieuses, dans l'éducation des jeunes personnes, leur avaient conquis l'estime et la confiance de toutes les familles. Les riches réclamèrent leurs services, comme les pauvres; et, en peu de

temps, elles se virent à la tête d'un pensionnat très-nombreux.

Mais, tandis que ces filles laborieuses poursuivaient leur noble tâche, avec autant de gloire que de dévouement, survinrent ces jours d'aveugle furie, qui ne sut respecter aucune institution utile, par cela seul que la religion l'avait créée !

Les maisons d'Ursulines de *Gisors*, de *Mantes*, de *Clermont-en-Beauvoisis*, d'*Évreux*, de *Falaise*, de *Bayeux*, avaient été fondées par celle de Pontoise.

Tandis que le cardinal de Joyeuse préparait les voies à l'établissement des Ursulines à Pontoise, pour l'éducation des jeunes personnes, il employait toutes les ressources de son crédit et de son zèle, à y créer une maison, où les jeunes gens pussent faire de fortes études. Ce cardinal avait un grand amour pour les sciences et les belles-lettres, dans lesquelles il s'était acquis une certaine célébrité. Il conçut la pensée de fonder un SÉMINAIRE dans notre ville, *pour la jeunesse studieuse* : « SEMINARIUM STUDIOSE JUVENTUTIS ; » et il lui destinait sa magnifique bibliothèque. Pour cela, il jeta les yeux sur les Jésuites, qu'il savait très-habiles dans l'enseignement.

Dès le mois de février 1604, ces religieux avaient obtenu du roi Henri IV, des lettres patentes, qui les autorisaient à s'établir à Pontoise, et à s'y livrer à l'éducation de la jeunesse. Ils rencontrèrent des obstacles de la part du Parlement et de l'Université. En dépit des difficultés, le cardinal de Joyeuse, usant de son titre d'Archevêque de Rouen, et de seigneur engagé du domaine de Pontoise, parvint à leur acheter, pour une simple résidence provisoire, deux maisons contiguës, et appartenant à l'Hôtel-Dieu.

Au milieu de tous ses efforts, le cardinal nourrissait une arrière-pensée. Depuis longtemps, il méditait un projet, qui

rendra sa mémoire éternellement chère aux Pontoisiens, et leur inspirera toujours de vifs regrets sur sa mort prématurée. Il avait trouvé leur ville et son territoire assez importants pour en faire un évêché : c'était son rêve favori ; hélas ! pourquoi faut-il que ce projet soit demeuré un rêve !

L'archidiaconé du Vexin français renfermait dans ses limites les trois grands doyennés de Meulan, de Magny et de Chaumont, et cent quatre-vingts cures ou paroisses, sans compter les nombreux prieurés, abbayes et communautés qui s'y trouvaient compris.

Le Cardinal-Archevêque commença par accorder au Grand-Vicaire de Pontoise, qui était à cette époque CHARLES DE BOUVES, *seigneur de Rence*, une pleine puissance dans tout l'Archidiaconé, et une entière liberté de remplir les fonctions ordinaires et anciennes de cette vieille dignité ; et, aspirant à ce qu'il y exerçât les fonctions épiscopales, il tenta de le faire nommer évêque *in partibus*.

Le charitable et pieux pontife était déjà heureux de voir tout le clergé et le peuple du Vexin français et de sa capitale, n'être plus obligé de faire un trajet de vingt lieues et plus, pour recourir au premier pasteur, dans leurs besoins spirituels.

Dom Hennin, prieur de Saint-Martin, dont le cardinal était abbé, rapporte : qu'un jour il lui montra confidentiellement une petite cassette qui contenait cent soixante mille livres, qu'il avait économisées dans le dessein de poursuivre en cour de Rome l'érection de « l'ÉVÊCHÉ DE PONTOISE ! » Et, vu la résidence royale de cette ville, sa proximité de la capitale, sa position géographique, et l'importance morale du nouveau siège, il ajoutait : « *La manse épiscopale n'aura que quatorze mille livres de revenu ; néanmoins, j'assure que l'évêque sera toujours un grand seigneur !* »

Il avait déjà fait, dans ses plans pour ce nouvel évêché de Pontoise, la fondation d'un séminaire, qui devait renfermer vingt-cinq clercs. Le cardinal affectionnait aussi beaucoup son abbaye de Saint-Martin. Il y avait fait abattre une vieille chapelle de la Sainte-Vierge, se proposant de la rendre plus spacieuse, de l'orner avec magnificence, et de s'y construire un mausolée digne de son nom et de ses grandes dignités. Mais, au milieu de toutes ces pensées de générosité et de gloire, il fut atteint par la mort, au moment où il s'y attendait le moins; dans un voyage à Avignon; et cette mort inattendue vint priver notre ville d'un évêché, qui eût peut-être empêché Louis XIV d'abandonner la résidence royale de Pontoise (comme il fit plus tard); d'un séminaire, dont hérita la ville de Rouen; d'une magnifique bibliothèque qui fut portée au collège de Clermont, à Paris : et l'abbaye de Saint-Martin ne renferma ni son mausolée ni ses cendres.

Le corps du cardinal de Joyeuse fut apporté, sans aucune pompe, d'Avignon à Pontoise. Il fut inhumé chez les Jésuites, et ses entrailles furent déposées aux Ursulines.

Ce Charles de Bouves, que le cardinal de Joyeuse avait dessein de faire nommer évêque de Pontoise, était issu d'une noble famille du Vexin. Il avait obtenu la cure de Notre-Dame de Pontoise, dans les dernières années du seizième siècle; et de là, il était passé au Grand-Vicariat de notre ville, qu'il occupa longtemps. Il y mourut, emportant les regrets de tous les habitants, qui avaient toujours trouvé en lui l'affection et le dévouement d'un père.

JACQUES JACQUART le remplaça dans la dignité de Grand-Vicaire; et peu après notre cité éprouva une grande joie, en voyant un de ses enfants parvenir à cette charge honorable. Il s'appelait HIPPOLYTE FÉRET, il était d'une naissance obscure; son père n'était que simple receveur de l'abbaye de Saint-

Martin. Placé dès son enfance dans cette maison, et élevé au milieu des religieux, le jeune Féret conçut de bonne heure un grand désir d'embrasser leur carrière. Les bénédictins de Saint-Martin, trouvant en lui une grande aptitude pour les sciences, favorisèrent ses dispositions. * Il se livra, dès son début, à des études graves et sérieuses. Il parvint, jeune encore, au grade de docteur de la maison et société de Sorbonne; et, devenu prêtre, il fut pourvu du prieuré de Chaumont-en-Vexin. C'est de là qu'il passa au Grand-Vicariat de Pontoise.

Ce fut un véritable triomphe pour notre ville! La cause? c'est que l'on espérait que le Pontoisien aurait à cœur de soutenir les anciennes prérogatives de son pays, contre les vues de Rouen. On ne s'était pas trompé : Féret se montra défenseur zélé des anciens droits du vieil Archidiaconat, et de l'antique Vicariat. Mais il en résulta de fâcheux démêlés entre les habitants de Pontoise et leur Grand-Vicaire, d'une part, et l'Archevêché de Rouen, d'une autre. Plus le Grand-Vicaire et les Pontoisiens mettaient d'exigence dans leurs procédés, plus l'Archevêché de Rouen se montrait tenace et resserré dans sa conduite. Les choses allaient toujours se rembrunissant de plus en plus. Or, il arriva qu'un jour, l'Archevêque de Rouen

* » L'Église s'empressait alors, dit
» M. Guizot, d'accueillir et de re-
» chercher, jusque dans les rangs les
» plus obscurs, tous les hommes ca-
» pables de l'honorer et de la servir ;
» partout présente et active, en rap-
» port avec toutes les conditions so-
» ciales, fréquentant les pauvres
» comme les riches, vivant avec les
» petits comme avec les grands, elle

» allait au-devant de l'enfance même,
» étudiait ses dispositions, s'en em-
» parait de bonne heure, et lui ou-
» vrait une brillante carrière, la
» seule où les facultés intellectuelles
» fussent invitées à se développer, où
» tout fût accessible au mérite, où
» régnât enfin le principe de l'égalité
» et du concours ».

visitant l'église de Saint-Maclou de Pontoise, les assistants lui furent tellement hostiles, qu'il se fit un grand tumulte dans l'église même, et une espèce de sédition dans la ville ! Sur la plainte de l'Archevêque, *Gabriel de Monthiers*, lieutenant civil et criminel de Pontoise, plusieurs autres magistrats, et un marguillier nommé *Jean Fournier*, furent provisoirement privés de l'exercice de leurs fonctions, par arrêt du conseil du roi !

Les affaires finirent par se pacifier, sans que Pontoise néanmoins relâchât rien, ou presque rien de ses prétentions, qui au fond étaient justes. Il y eut un concordat entre les parties dissidentes. Pontoise s'engageait à reconnaître, pour son premier pasteur, l'Archevêque de Rouen, et à lui porter respect en toutes choses : de son côté, l'Archevêque de Rouen promettait de fournir un logement au vicaire de Pontoise, de rétablir l'ancien sceau du Vicariat ; *d'annexer pour toujours*, audit Vicariat, la chapelle de *Saint-Martial*, renfermée dans l'hôtel Vicarial ; de faire célébrer les Synodes comme par le passé, de reconnaître que les Grands-Vicaires et officiaux de Rouen n'auraient aucun pouvoir à l'avenir, ni juridiction dans toute l'étendue de la ville et du Vexin.

Tout fut signé de part et d'autre, homologué par le parlement de Paris, le 31 mars 1631, et enregistré au bailliage, le 2 mai, même année.

Cependant, il survint encore quelques mésintelligences. Hippolyte Féret, fatigué de ces luttes, qui n'allaient guère à son âme tendre et pieuse, se démit volontairement de sa charge. Mais son mérite ne lui permit pas de rentrer dans le repos et l'obscurité qu'il désirait. L'Archevêque de Paris sut l'attirer à lui, et utiliser ses talents et sa vertu. Il le nomma à la cure de *Saint-Nicolas du Chardonnet*, et bientôt après supérieur du petit séminaire de ce même lieu. Après avoir rempli avec honneur cet emploi de confiance, Féret fut créé Grand-

Vicaire de l'Archevêque, et mourut à Paris, en 1677, avec la réputation d'un saint !

Nous avons dit, et l'on doit se rappeler tout le mal que la malheureuse Angélique d'Estrées fit à Maubuisson ! ANGÉLIQUE ARNAUD, fille d'*Antoine Arnaud*, avocat général de Marie de Médicis, et de *Catherine Marion*, héritière de l'avocat général de ce nom, paraissait choisie par la providence pour le réparer.

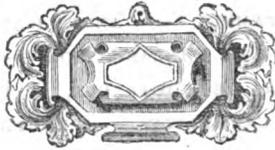
Religieuse admirable, ange d'innocence, mortifiée comme les anciens cénobites, la mère Arnaud fut nommée par l'abbé de Citeaux, pour faire disparaître les désordres de la sœur d'Estrées. Elle n'épargna rien pour accomplir cette noble tâche ; et, en peu de temps, Maubuisson avait repris rang parmi les communautés les plus ferventes !

Saint François de Sales aimait beaucoup cette maison ; il fit quatre fois le voyage de Pontoise pour la visiter ; il y prêcha, y donna la confirmation aux jeunes pensionnaires ; et, dans son dernier voyage, après avoir passé huit jours à l'abbaye, il consacra l'autel principal de l'église. Aidé de ses conseils, la mère Arnaud aurait infailliblement opéré un bien durable à Maubuisson ; mais elle eut le travers de vouloir y faire du jansénisme, et elle fut obligée d'en sortir, après s'être attiré bien des peines inutiles !

Pour rehausser le mérite et les vertus de cette religieuse, du reste très-méritante, sauf sa fausse doctrine, les historiens de Port-Royal n'ont point craint de charger souvent le tableau des désordres d'Angélique d'Estrées et de quelques-unes de ses filles. Mais cette partialité outrée porterait à croire, au contraire, que bien des scandales ont pu être controuvés.

Duval, p. 30. — Manusc. sur Pontoise, p. 315. — Notice sur N.-D., édition de 1838, p. 30. — Duval, p. 62. — Manuscrits sur

Pontoise. — Duval, p. 63 et suiv. — *Manuscrits sur Pontoise*. — Duval, p. 65 et suivantes. — Deslions, p. 384. — Duval, p. 23. — Feller, *Dict. histor.* — Duval, p. 95. — *Manusc. des Carmelites*, p. 183. — *Cartulaires des Carmelites*, p. 263 et suivantes, 313, 359. — Duval, p. 69. — *Manusc. sur Pontoise*. — Duval, p. 171. — Daniel, t. 8, p. 302, 308. — *Archiv. de la Ville*. — *Série des Archevêques de Rouen*, p. 67. — *Manusc. sur Pont.* — Duval, p. 23. — Duval, p. 23 et 27. — Guy Bretonneau, p. 82. — *Mémoire de M^e Brard, avocat, pour la ville de Pontoise*, p. 5. — Deslions, p. 311. — *Manusc. sur Pontoise*. — Duval, p. 72. — Delarue, *Préface des œuvres du père Cossart*. — De Chapelin, *Mélanges de littérature*, p. 223. — Moréri, t. 3, p. 296. — *Pel. Dau. Huetii carmina*, p. 138. — Duval, p. 75 et suiv. — *Cartulaires de Saint-Martin*, p. 287 et 360. — *Hist. du Vicar. de Pontoise*, p. 70 et suiv. — *Hist. de l'origine et fondation du Grand-Vicar. de Pontoise*.



Chapitre 12.

DE 1631, A 1665.

LE MARÉCHAL DE MARILLAC. — JACQUES CHARTON. — PREMIÈRE ÉPIDÉMIE. — JEAN DESLIENS. — LES ESPAGNOLS AUX PORTES DE PONTOISE. — DEUXIÈME ET GRANDE ÉPIDÉMIE A PONTOISE. — VŒU DE LA VILLE. — GRANDE PROCESSION. — ÉLÉONOR D'ÉTAMPES. — ANNE D'AUTRICHE VISITE LE TOMBEAU DE MARIE DE L'INCARNATION. — SACRE DES ÉVÊQUES DE PÉRIGUEUX ET DE COUTANCES, A PONTOISE. — ANNE D'AUTRICHE AUX CARMELITES. — LEMERCIER, ARCHITECTE. — ANDRÉ CHEVILLER. — LOUIS XIV A PONTOISE. — BÉNÉDICTINES ANGLAISES. — HOSPICE GÉNÉRAL. — NOTRE-DAME DE LORETTE. — ASSEMBLÉE DU CLERGÉ. — MADEMOISELLE DE SULLY. — FÊTE DE SAINT GAUTIER. — ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET PROVINCIALE DU CLERGÉ. — ANTOINE DE JEUFOSSE.



LE vieux château du *Mont Bélien*, déjà si fameux dans notre histoire, acquit encore une nouvelle mais triste célébrité, sous le règne de Louis XIII. C'est dans une de ses tours que fut enfermé l'infortuné *maréchal de Marillac*. Il avait fait ombrage à la politique de Richelieu. Ce ministre cruel le fit arrêter, en 1631, au camp de Folisso, en Piémont, et conduire dans

la forteresse de Sainte-Menehould, de là au château fort de Pontoise, où il le fit garder nuit et jour par un exempt, par un lieutenant des gardes du corps, et par six archers.

Durant sa captivité à Pontoise, le Maréchal avait sa nièce, la fille du garde des sceaux, aux Carmelites de cette ville. On porta la défiance et la barbarie, jusqu'à murer les créneaux de la tour de sa prison, qui donnait sur le monastère, comme pour ôter au malheureux proscrit la consolation de jeter un dernier regard vers cette créature innocente, qui s'était faite, elle, la captive volontaire du Christ, et dont le vieux guerrier enviait peut-être alors le sort et les chaînes !

De Marillac ne fut arraché du château de Pontoise, que pour être traîné à Rueil, près Paris, et de là en place de Grève, où il fut décapité !

La veuve de l'innocente victime succomba la même année, à sa tristesse et à son inconsolable douleur. Après l'arrestation de son mari, ayant reçu ordre de quitter la capitale, elle s'était retirée à Pontoise, au couvent des Carmelites, pour laisser passer l'orage. Sa nièce, belle-fille du garde des sceaux, l'avait précédée dans cette retraite, pour la même raison. Le cœur de cette femme malheureuse, celui du Maréchal, son mari, et les entrailles du garde des sceaux, leur frère, qui mourut aussi de langueur et de tristesse, dans le cours de la même année, furent apportés aux Carmelites de Pontoise, et inhumés dans la chapelle, et près du tombeau de la bienheureuse Marie de l'Incarnation !

A cette époque, la dignité de grand pénitencier de l'église métropolitaine de Paris, était remplie par un Pontoisien, JACQUES CHARTON, second du nom. Il était fils de *Nicolas Charton*, avocat à Pontoise, et de *Marie Duvivier*. Ses profondes études théologiques l'avaient élevé d'abord au grade de docteur. Bientôt après, il prit place parmi les premiers

dignitaires du clergé de la capitale. Son grand attrait pour les actes de bienfaisance, le fit choisir pour administrateur d'un établissement d'écoliers pauvres. Il y fit beaucoup de bien, par sa sage gestion et son dévouement. Il mourut à Paris, en 1638, chargé de mérites et de bonnes œuvres.

En vertu d'un arrêté de l'avocat général, en date du 6 mai 1624, l'Hôtel-Dieu de Pontoise était tenu de fournir à la ville, dans ses salles, un lieu spécial pour les personnes atteintes de maladies épidémiques, et de députer deux sœurs de charité et un prêtre pour leurs besoins et de l'ame et du corps. Une délibération prise à l'Hôtel-de-Ville, le 17 mai 1633, et souscrite par MM. *Gabriel de Monthiers*, lieutenant civil, *Gilles Cossart*, prévôt en garde, *de Machy*, prévôt-maire, *Dubois*, syndic, *Lefebure*, *Honoré Soret*, *Pasquier*, *Charton*, *Carnuel*, *Chevalier*, *Petit*, *Duval*, *Languier*, *Legros*, négociants et bourgeois, nous apprend que des cas de peste, très-fréquemment répétés, avaient mis Pontoise dans la nécessité de réclamer la mise à exécution de l'ancien arrêté.

A *Gilles Cossart*, dont nous venons de rencontrer le nom parmi les signataires de la délibération de 1633, succéda *NICOLAS DESLIONS*, *seigneur de Theuville*, dans la charge de prévôt en garde de Pontoise. Ce magistrat-chevalier avait épousé *Perrette Dumont*, héritière d'une ancienne famille de notre ville. Il en eut un fils, nommé *JEAN*, qui devait un jour faire un grand honneur à sa famille et à sa patrie.

Le jeune *Deslions* donna de bonne heure les plus flatteuses espérances. Il était doué d'un esprit actif et pénétrant. Ses progrès dans les sciences furent rapides, et sa vertu ne le cédaient en rien à la beauté de son génie. Après ses cours de philosophie et de théologie, il se fit recevoir docteur. Alors il se livra, avec autant de succès que de zèle, au ministère de la chaire : il avait une rare facilité d'improvisation.

Ses sermons, homélies, instructions, ont presque tous été imprimés. Le style en est un peu dur ; mais il y sème l'érudition à pleine main, comme dans le reste de ses nombreux ouvrages. Ses principaux écrits sont, 1^o un *traité singulier et nouveau sur le paganisme du Roi-BOIT*, où il s'élève avec quelque justice contre la cérémonie du gâteau des Rois et de la fève, dont l'origine est toute payenne ; mais il y attache trop d'importance. 2^o. *Lettre ecclésiastique, touchant la sépulture des prêtres*. 3^o. *Défense de la véritable dévotion à la Sainte-Vierge*. 4^o. *Traité de l'ancien droit de l'évêché de Paris sur PONTOISE*.

Cet homme savant fut nommé théologal de la cathédrale de Senlis, dont il devint doyen. On a remarqué que cette dignité se trouvait renfermée dans l'anagramme de son nom : « DESLIONS, DOYEN DE SENLIS ! »

Voltaire, malgré son aversion pour toutes les gloires du clergé, a pourtant mis *Deslions* au nombre des écrivains du siècle de Louis XIV, non toutefois sans lui jeter au nez l'épithète « d'homme singulier ! »

Jean Deslions parvint encore aux fonctions de conseiller, de prédicateur et d'aumônier du roi. Mais la dernière, entre toutes les autres, était celle qui allait le mieux à son cœur. Cet homme était si charitable, que, non content d'avoir servi les pauvres tous les jours de sa vie, il ordonna, par son testament, de vendre son mobilier en leur faveur, aussitôt après sa mort ! Il combla aussi de bienfaits le collège de Senlis.

On a reproché à *Deslions* d'avoir poussé le respect envers les morts, jusqu'à vouloir, malgré ses goûts de simplicité, être inhumé dans un cercueil de plomb ! *Ce n'est pas par pompe*, avait-il dit, *mais pour m'élever contre l'abus presque universel d'entasser les morts les uns sur les autres, soit dans les églises, soit dans les cimetières !* (Ce qu'il croyait contraire au quinzième canon du Concile d'Auxerre, qui dit : « non licet mor-

tuum super mortuum mitti! ») Mais on peut lui passer facilement cette scrupuleuse vénération pour les restes de l'humanité; jamais elle ne soulèvera autant d'indignation, que le cynique mépris qu'en fait de nos jours une certaine classe d'hommes!...

« A quelques singularités près, *Deslions* était un homme » très-estimable, savant, passionné pour les anciens usages » de l'église, ne désirant que de les voir rétablir, prêchant au- » tant par ses exemples que par ses discours, et pratiquant la » vertu avant de l'enseigner! »

Il mourut à Senlis, et fut inhumé dans une chapelle de la cathédrale, qu'il avait fait élever en l'honneur de *Saint-Gervais* et de *Saint-Protais*, martyrs, et patrons de cette ville. On lui fit cet épitaphe :

« LUMEN, MEMBRUM, PARENTEM, PATRONUM, DUCEM,
OBORTIS DESIDERANT LACRIMIS,
CLERUS, SENATUS, PAUPER, CIVITAS, CAPITULUM! »

« Le *clergé* pleure amèrement une LUMIÈRE; le *conseil*, un MEMBRE; le *pauvre*, un PÈRE; la *ville*, un PROTECTEUR; le *chapitre*, son GUIDE! »

Pendant l'hiver de 1636, quelque temps après la journée du Tésin, où le Maréchal de Créquy venait de battre les Impériaux et les Espagnols, l'Infant d'Espagne vint tomber tout-à-coup sur le territoire français, s'emparer de Corbie en Picardie; et, dans les premiers jours d'août de l'été suivant, il était à quelques lieues de Pontoise, se portant sur la capitale! Grand fut le trouble dans notre ville! Dénuée de tout secours, sans moyens de résistance, mal gardée, elle s'attendait à devenir la proie des ennemis, d'un instant à l'autre! Elle ne pouvait espérer de salut que dans une prompte assistance de la capitale, qui avait intérêt à défendre cet avant-poste. Mais

la peur avait chassé de Paris la moitié de ses habitants. Heureusement que les Espagnols ne surent pas profiter de leurs premiers avantages. Richelieu envoie à leur rencontre cinquante mille hommes ; il les repousse au-delà de la Somme ; Pontoise échappe au plus pressant danger, et la capitale est délivrée de ses vives alarmes.

Mais un autre ennemi rôdait aux portes de Pontoise ; et celui-là ne redoutait guère les armées de Louis XIII ni de Richelieu. Avec son antique château fort, ses hautes tours à créneaux, ses vieilles murailles à bastions, ses larges et creux fossés, Pontoise ne put s'en garantir. Ce géant exterminateur, qui plane sur les royaumes et les empires, et qui souvent s'élançait d'une plage à l'autre de l'Océan, sans même que les investigations humaines puissent en découvrir la trace, ne pouvait être arrêté par les pauvres remparts d'une cité. Hélas ! que de victimes allaient tomber sous ses coups !...

A quatre années de là, il était venu comme prendre connaissance des lieux, annoncer une prochaine visite, marquer ses victimes, et, après quelques coups d'essai, il s'était retiré laissant la cité dans la stupeur !

Au mois d'août 1638, un an, presque mois pour mois, et jour pour jour, après que les Espagnols eurent quitté les environs de Pontoise, la peste reparut. Avec quelle horrible furie elle se mit en « travail ! » Hommes, femmes, enfants, vieillards, sont saisis d'un frisson de mort, dans ses étreintes glacées et homicides. Au bout de quelques jours, la populeuse cité n'offrait bientôt plus que l'aspect d'un désert : ses murs n'entouraient plus qu'un vaste tombeau !

Il sera toujours bien difficile au lecteur d'avoir une idée juste de l'horreur que dut inspirer la vue de cette ville à l'étranger qui osa la visiter dans ces jours d'effrayants souvenirs. Que l'on se figure une ville, où chaque habitation renferme

sous son toit, un, deux, et quelquefois trois ou quatre morts; une ville naguère remplie d'un peuple nombreux, et réduite à une centaine d'habitants; une ville, d'où se sont enfuis tous ceux qui avaient encore un peu de force, pour se réfugier dans les villages voisins; une ville, où les cadavres restent presque sans sépulture; une ville, en un mot, où l'on avait planté l'étendard de la mort, des crêpes, des drapeaux noirs, au sommet des clochers, pour avertir le voyageur de ne pas approcher de ce séjour affreux, où le trépas et la mort avaient établi leur empire! On en était venu à ne plus tenir compte du nombre, ni du nom des victimes, tant le mal était désespéré! Aussi les obituaires et les registres civils de cette époque offrent-ils d'effroyables lacunes. On s'attendait à une extermination générale!

Jour affreux! où la mort en travail roulait et roulait sans cesse, comme des flots de cadavres, vers l'abîme du tombeau! où l'on ne rencontrait plus dans la cité, naguère si peuplée, que quelques hommes pâles et errant çà et là, semblables à des spectres, et à des ombres dans le séjour des morts!

Dans cette extrémité, dont l'histoire, heureusement, offre peu d'exemples, quelques échevins, qui n'avaient pu quitter l'enceinte de la ville, touchés de compassion pour leur patrie, appellent par le son des cloches, à l'Hôtel-de-Ville, ce qui restait d'habitants; et tous, mus d'un même sentiment, tournent leurs regards vers la grande consolatrice.

On se rappelait que naguère de nombreux pèlerins venaient s'agenouiller devant la statue de Notre-Dame, et s'en retournaient consolés, et bénissant la divine Marie, qui avait exaucé leur prière. On se rappelait les prodiges opérés devant cette chère image, depuis quelques années: tous les enfants qui avaient été rendus à la vie, tant de malades guéris, tant de cœurs égarés, qui avaient été ramenés à la vérité!

Alors le Grand-Vicaire, les échevins et quelques autres,

proposent d'aller se jeter aux pieds de la statue miraculeuse; et le vingt-huit août 1638, ils font et prononcent, sous le porche de Notre-Dame, devant l'image qui se voit actuellement dans la chapelle dite de la Sainte-Vierge, le vœu suivant : *

« Nous, François d'Aguillanguy, Grand-Archidiacre du dio-

* *Votum Urbis Pontisarenensis, ad luis grassantis expulsionem, 8 septembris conceptum.*

Nos, Franciscus d'Aguillanguy, Magnus Diæcesis Rothomagensis Archidiaconus, Præpositus Commendatorius Ecclesiæ Bariolensis, Forojuvensis Diæcesis, Vicarius Pontisarae et Vulcassini Franciæ, Illustrissimo et Reverendissimo D. D. Francisco secundo, Rothomagensi Episcopo, cum Præfectis Urbis, Scabinis, Paribus Urbis, Syndico, Conciliario et Procuratore ejusdem;

Confisi miserationis divinæ fluentæ, è Divinæ Maternitatis sinu, in sæculorum refugium, in humanæ miseriæ sublevationem, ubere alveo derivari, et illum inexhaustum tuæ benignitatis fontem, quem per omnium ætatum fluentem miseris omnibus aperuisti, nobis infestâ lue miserè vexatis non fore occlusum;

Ad sacram tuæ potentæ et misericordiæ aram, cui se tota infudit Divinitatis et gratiæ plenitudo, animos et vota effusuri, sub auspiciis divini Verbi, sacris tuis visceribus, humani supplices confugimus; atque

in Nativitatis et Conceptionis gratiam tres faces accensas tuæ Regiæ, Virgineæ Maternitati per votum solemne, perenni illarum festivitatum recursu, solemnè ad tibi consecrata pulvinaria supplicatione instaurandum, interdicto etiâ nobis pridè tuæ Immaculatæ Conceptionis carnium usu, consecramus; et ut ætati venturæ innotescat nostrum votum, in hâc die ad perniciem Urbis amovendam conceptum, non fuisse irritum, basis iconis argenteæ sexcentis francis elaboratæ, vestri beneficium, et nostri animi gratiam propalabit: atque in signum votivæ Urbis in tuæ protectionis sinum transmissionis, singulos Urbis aditus altiore tuâ, et eminentiore decorabimus effigie, ut exteris pateat hanc Urbem universam cum suburbicariâ regione tibi sacro præsentis voti nexu mancipatam, in tuæ potestatis supremæ venerationem, ære perennius, perennis obsequii monumentum extruzisse.

Erue ergo nos, omnium ærumnarum Liberatrix, quæ cogitari non potes sine suavitate, nec nominari sine gratiæ effusione, ab hâc ærumnâ et omni aliâ clade divinum Filii tui

» cèse de Rouen, prévôt commandataire de Bariolè, du diocèse
» de Fréjus, vicaire de Pontoise et du Vexin français, pour
» l'illustrissime et révérendissime Monseigneur *François de*
» *Harlay*, Archevêque de Rouen, avec les échevins, syndic
» et conseillers de la même ville.

» Très-sainte et très-auguste mère de Dieu, le refuge assuré
» de tous les siècles, ayant cette confiance que c'est par le sein
» de votre divine maternité que coulent avec abondance les
» fleuves de la miséricorde de Dieu, pour le soulagement des
» misères humaines, et que cette source inépuisable de bonté
» que vous avez toujours fait couler de siècle en siècle, pour
» la consolation de tous les misérables, ne nous serait pas
» fermée, maintenant que nous sommes malheureusement af-
» fligés par une effroyable mortalité.

» Dans cette confiance, sous les auspices et le bon plaisir du
» verbe incarné dans vos chastes flancs, nous avons recours à
» vous, vous offrant nos esprits et nos vœux, prosternés et
» anéantis aux pieds de cette mère admirable, dans laquelle
» est répandue toute la grâce et la plénitude de la divinité,
» nous vous promettons par « VOEU SOLENNEL, » de faire brûler
» tous les ans, TROIS FLAMBEAUX DE CIRE, *du poids de vingt*
» *livres*, en l'honneur de votre virginale et divine maternité,

cultum disturbante. Dissolve fluen-
tem colligationem impietatum instar
cerae à facie ignis, et infensos tui
nominis hostes veneficis artibus tale
exitium in nostræ vitæ perniciem mo-
lientes, universâ regione excussos,
æternis carceribus detrude crucian-
dos. Suscipe nos, universi Orbis Do-
mina, in tui meri imperii et supremi
Dominii potestatem, ut olim, præ-
sente Constantino Imperatore, et

Concilii Niceni Patrum concessu,
novam Romam suscepisti; et pro tua
Regiâ clementiâ, concede hanc Ur-
bem, ut olim Hungariam tibi à Rege
Stephano mancipatam, hoc novo vo-
tivo adoptionis jure, tuam familiam
nominari. Octo Septembris, anno à
partu Virginis 1638.

Sign. F. R. D'AGUILLANGUY, vica-
rius Pontisaræ, etc.

Extrait du Livre de Ville, fol. 99.



Ragnie lith.

Litho de Thierry freres.

R.D.

Statue miraculeuse de Notre - Dame de Pontoise .

Rech. Hist.

» au jour et fête de votre NATIVITÉ et de votre IMMACULÉE
» CONCEPTION, qui seront portés processionnellement à l'église
» dédiée à Dieu sous l'invocation de votre auguste nom, nous
» vous promettons ENCORE DE NOUS INTERDIRE L'USAGE DE LA
» CHAIR, *la veille de la fête de votre immaculée conception.*

» Et afin que l'on sache dans les jours à venir, ô très-chaste
» et divine Vierge, que le vœu que nous faisons, pour être
» délivrés par votre intercession du mal contagieux qui nous
» afflige, n'a pas été vain et inutile, nous promettons ENCORE
» UNE IMAGE D'ARGENT, du prix de six cents livres, qui servira
» à publier également vos bienfaits et notre reconnaissance.

» Et pour marquer à tout le monde, que cette ville vous est
» entièrement dévouée et sous votre protection, NOUS METTRONS
» SUR CHACUNE DE SES PORTES VOTRE IMAGE, afin qu'il paraisse à
» tous les étrangers que cette ville, et ses faubourgs, qui sont
» dans votre dépendance par le lien de ce vœu, a élevé, par un
» ouvrage durable, à l'honneur de votre souveraine puissance,
» UN MONUMENT ÉTERNEL *de sa servitude et de son obéissance.*

» Délivrez-nous donc de toutes misères, ô charitable *libé-*
» *ratrice*, à laquelle on ne saurait penser sans ressentir une
» douce et ineffable suavité, laquelle on ne peut nommer,
» sans effusion de grâce et de joie, délivrez-nous de cette sou-
» veraine affliction, et de toute autre calamité qui trouble et
» empêche le culte que nous devons rendre à votre fils, notre
» Dieu et votre Dieu ; dissipez l'union des méchants et des im-
» pies, qui va toujours croissant, comme la cire fond dans le
» feu, et après avoir chassé de cette contrée les cruels et irré-
» conciliables ennemis de votre nom, qui, par leurs détestables
» maléfices, nous causent tous ces malheurs, jetez-les dans les
» cachots obscurs de l'Enfer, pour y être éternellement tour-
» mentés.

» Recevez-nous, ô divine *princesse*, comme vos fidèles vas-

» saux, recevez les justes hommages que nous rendons à votre
» pouvoir et à votre grandeur; recevez-nous enfin sous votre
» protection et sous votre sauve-garde, comme vous reçûtes
» autrefois la nouvelle Rome au temps du Concile de Nicée et
» de l'empereur Constantin; et comme, dans les siècles passés,
» vous reçûtes à foi et à hommage la Hongrie, que le roi Saint-
» Etienne rendit tributaire de votre majesté; permettez que
» LA VILLE DE PONTOISE AVEC SES FAUBOURGS, PAR CE VŒU SO-
» LENNEL ET PAR CE NOUVEAU DROIT D'ADOPTION, se disent de
» votre *famille et de votre domaine.*

» Signé F. A. D'AGUILLANGUY, vicaire de Pontoise, *de Mon-*
» *thiers, Languier, Lefebvre, Deslions, Cossart, D. Aubry, De*
» *Saint-Denis, Cossart, Thiboult, Le Febvre, Le Couturier, Che-*
» *valier, N. Soret, H. Tellier, Thiboult, Dubois, F. Le Couturier,*
» *A. Segneur, Gruel, de Saint-Denis, Riou, M. Vilot, Guédon,*
» avec paraphes ».

Ce monument fameux est daté du 8 septembre de la même année, soit qu'il n'ait été rédigé qu'à cette époque, soit que les historiens ne s'accordent pas sur le jour précis où il fut prononcé.

Vers la fin du mois d'octobre suivant, le terrible fléau quitta enfin Pontoise. Un ciel plus pur, une température rafraîchissante, vinrent comme ressusciter les germes de vie restés dans quelques valétudinaires. Grande fut la joie de pouvoir respirer un peu après une si lourde oppression! On était tout surpris de se retrouver avec l'espérance de pouvoir goûter encore quelques jours de vie. La ville, qui était restée jusqu'alors déserte, commença à se repeupler insensiblement. Chaque jour on voyait rentrer dans ses murs quelques-uns de ceux que la peste en avait fait fuir. Mais le deuil dura encore longtemps; longtemps les citoyens portèrent dans leurs vêtements les livrées de la mort; longtemps se virent des troupes de veuves

et d'orphelins arrosant de larmes abondantes et amères la froide pierre qui couvrait tant d'êtres si précieux et si chers, enlevés à leurs affections!

Dès qu'il fut possible, on s'empressa de réaliser les deniers nécessaires pour l'accomplissement du vœu. Un orfèvre, artiste, fut chargé de l'exécution de la statue d'argent du prix de six cents livres, tandis que l'on faisait sculpter trois grandes statues de pierre, représentant la Vierge tenant en ses bras son divin enfant. On les plaça sur les trois portes principales, sur celles du *Bar*, du *Pont*, et d'*Ennery*; et au-dessous de la statue placée sur cette dernière, se lisait l'inscription suivante :

« SUM QUOD ERAM, NEC ERAM QUOD SUM ; NUNC DICOR UTRUMQUE ;
» SUM VIRGO, MATERQUE DEI, SINE LABE PUDORIS ! »

« Je suis ce que j'étais, et je n'étais pas ce que je suis ; main-
» tenant je suis l'un et l'autre ; je suis Vierge, et mère de Dieu,
» sans aucune atteinte pour ma virginité ! »

Le fléau, en quittant notre ville, s'était retiré dans les lieux voisins, où toutefois il ne fit que quelques légers ravages. Néanmoins on prit à Pontoise les mesures les plus sévères pour prévenir, autant que possible, une nouvelle invasion. Dix ans après l'effrayant désastre que nous venons de décrire, il fallait encore, à tout étranger qui voulait pénétrer dans nos murs, un certificat attestant qu'il ne venait pas d'un lieu soumis à la contagion ; tant le terrible fléau avait laissé de terreur après lui ! Voici une de ces mémorables attestations :

« Nous, Maire et échevins, gouverneurs, officiers de police
» de la ville et banlieue de Mantes, certifions à tous qu'il ap-
» partiendra, que, par la grâce de Dieu, il n'y a dans ladite
» ville et banlieue, ni aux environs d'icelle, aucune maladie
» contagieuse. Nous prions donc tous gouverneurs, Maire et

» échevins de ville, de laisser passer et séjourner *Jean Dupré*
» et *François Fournier*, retournant à Pontoise.

» En foi de quoi le présent certificat a été signé par nous
» susdits, et nous y avons apposé le sceau aux armes d'icelle.
» Fait au conclave de l'Hôtel-de-Ville de Mantes, le 17 sep-
» tembre 1648 ».

Dès le mois de novembre qui suivit la cessation de la peste, on fit, dans chacune des paroisses de la ville, une procession du Saint-Sacrement, pour rendre grâce au Dieu qui venait de la délivrer, par l'intercession de sa divine mère. En 1640, le 17 septembre, lorsque tout fut disposé, on fit la première procession générale énoncée dans la teneur du vœu.

Les historiens du temps nous en ont laissé une description très-détaillée. Nous croyons devoir l'abrèger. La direction de cette solennité religieuse avait été confiée au célèbre père *Gabriel Cossart* : elle fut très-brillante. On y compta jusqu'à vingt et une corporations de différents arts et métiers, portant chacune son emblème respectif, et des devises tirées des livres saints, faisant allusion à chaque profession et à la divine Marie. Les architectes, entre autres, et les serruriers, portaient pour emblème, les premiers, *le plan de la ville*, avec cette devise :

« CIVITAS JUSTI, URBS FIDELIS : LA CITÉ DU JUSTE, LA VILLE
» FIDÈLE ».

Les seconds, *une grande clef*, avec cette devise :

« HABEO CLAVES MORTIS ET INFERI : J'AI LES CLEFS DE LA MORT
» ET DE L'ENFER ».

Les arbalétriers portaient pour emblème *un arc, une flèche et un carquois*, avec cette devise :

« POSUIT ME SICUT SAGITTAM ELECTAM ; IN PHARETRA SUA
» ABSCONDIT ME : IL M'A CONSIDÉRÉE COMME UNE FLÈCHE D'ÉLITE
» ET IL M'A RESSERRÉE DANS SON CARQUOIS ».

Ces corporations étaient suivies d'une troupe de jeunes en-

fants, marchant six de front, portant aussi des emblèmes et des devises : ils étaient accompagnés d'un corps de musique. Venaient ensuite trois ordres de religieux non cloîtrés (les Cordeliers, les Mathurins, les Capucins), le clergé des différentes paroisses, deux autres corps de musique, les deux *messagers* de la ville, la Confrérie-aux-Clercs. Enfin paraissait la **STATUE D'ARGENT**, portée par des prêtres, et environnée du Grand-Vicaire, du Maire et des échevins, tenant les trois cierges désignés dans le vœu, du syndic et du gouverneur, en un mot, de tous les corps de ville, et de plus de douze mille étrangers, accourus pour être témoins de ce grand acte religieux !

Le cortège partit de Saint-Maclou ; il fit le tour de la cité, et se rendit, en chantant de hymnes et des cantiques, dans l'église de Notre-Dame, où l'on déposa, devant l'image miraculeuse, la statue d'argent, les trois cierges et de riches présents, offerts à la divine *Libératrice*.

A partir de cette époque, Pontoise s'acquitta fidèlement d'année en année de son vœu, jusqu'aux jours de la terreur ; et il en reprit l'observance quand les temples eurent été rendus au culte par Bonaparte. *

Mais de toutes leurs cérémonies religieuses, celle dans la-

* Le caractère propre de notre ville fut toujours de sentir vivement les choses ; le Pontoisien est un être à émotions chaleureuses et profondes. De là ces processions brillantes, et si fréquemment renouvelées à toutes les époques de notre histoire. Aujourd'hui encore, en dépit de l'indifférentisme qui a paralysé et glacé tant d'autres villes, c'est à Pontoise,

comme à Marseille, qu'il faut se transporter, si l'on veut retrouver, dans toute son ardeur première, le feu sacré et le génie des processions ! Et, sans doute, c'est à leur rare dévotion pour la divine Marie, cette reine, inspiratrice de toutes les fêtes du cœur et des beaux-arts, que ces deux cités en sont redevables !

quelle les Pontoisiens du moyen-âge déployaient le plus d'appareil, de représentation, d'allégories, et où surabondait le symbolisme, c'était la procession du Saint-Sacrement et de la *confrérie de la Passion*, établie dans l'église de Saint-Maclou.

On voyait à la première, douze personnages en costume oriental, et portant des insignes qui les faisaient reconnaître pour les douze apôtres. Ils étaient précédés dans leur marche de douze Sibylles auxquelles l'antiquité prête des oracles sur le Messie, et d'un grand nombre de personnages de l'Ancien Testament, qui ont figuré l'institution de la divine Eucharistie, tels que MELCHISEDECH, par le sacrifice du pain et du vin qu'il offrit; ABRAHAM, qui y avait pris part; les *douze enfants de Jacob*, en recueillant la manne dans le désert; ELIE, en recevant sa nourriture de la main d'un ange; DAVID et sa suite, en mangeant les pains de *proposition*, et beaucoup d'autres semblables; et toujours avec grands frais de musique, de hautbois, de luths, de cornets-à-bouquin, de vielles et de trompettes!

Suivait une troupe enfantine, revêtue d'aubes blanches comme la neige, et toute couverte de plumes, tenant en ses mains des cithares, des mandores, violons, guitares. Cette innocente et joyeuse phalange de tout petits enfants avait le nom « *d'Angelos*, » petits anges; chacun d'eux était couronné de fleurs. Sur leurs pas venaient les prêtres, le front également ceint d'une tresse de verdure et de fleurs; puis enfin le peuple, avec un grand nombre de torches et de flambeaux.

La principale procession *de la confrérie de la Passion* avait lieu le premier ou le second dimanche du mois de mai. C'était alors toute la grande scène du Calvaire en action; nulle circonstance importante dans ce mystère réparateur, qu'ils ne prissent à tâche de représenter avec fidélité. Ils remontaient les siècles jusqu'au berceau du monde, et partant de là, ils

commençaient par figurer la grande chute de l'homme, et ses suites lamentables.

On voyait un jardin de délices, porté sur un char à quatre roues. Au milieu des arbres touffus, chargés de fruits, paraissaient Adam et Ève, dans une innocente et pudique nudité, et près d'eux un serpent à figure féminine. Le second mystère était représenté par une sorte de lieu souterrain, fait avec des draperies noires, et tout parsemé de larmes; on n'apercevait pas les personnages qui le traînaient; ce lieu s'appelait les *Limbes*. Se voyaient ensuite l'*arche de Noé*, le *sacrifice d'ABRAHAM*, ceux d'*ISAAC* et de *JACOB*, les douze *PATRIARCHES*, LE *SERPENT D'AIRAIN*, LE *GOLGOTHA*, et une infinité de personnages, rappelant, les uns après les autres, tous les grands traits de l'immolation d'un Dieu!

Au milieu des désastres de l'épidémie qui donna lieu à la première de ces processions, les ordres religieux de Pontoise avaient eu beaucoup à souffrir. Eléonor d'Etampes, était alors, ou vers ce même temps, abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Martin.

Ce prélat fit remuer une grande portion de terrain pour la construction d'un logement abbatial; on découvrit, à cette occasion, un nombre presque infini de tombeaux, d'inscriptions, de monnaies, de vases, de lampes, d'épées, enfin, beaucoup d'autres monuments de cette nature.

Malheureusement on ne tint aucun compte de cette découverte, qui aurait pu jeter un si grand jour, ou du moins fournir d'utiles données sur l'ancien Pontoise.

A cette époque, les glorieuses dépouilles de Marie de l'Incarnation, attiraient de temps à autre, dans notre cité, d'illustres visiteurs. Les grands de la terre s'arrachaient au tumulte du monde pour venir recueillir, près de la tombe vénérée, les leçons de vertu et de piété dont la Carmélite avait donné

tant de beaux exemples. Au mois d'août 1645, ANNE D'AUTRICHE fit elle-même le pèlerinage de Pontoise. Elle pria longtemps à genoux devant le tombeau de la bienheureuse, et s'en retourna raconter au milieu de la Cour, le bonheur que l'on éprouvait à épancher son âme en ce lieu. La sœur du chancelier Séguier, alors supérieure du monastère de Pontoise, reçut d'elle, dans cette occasion, des marques d'estime et d'une grande amitié.

Deux ans plus tard, CLAUDE AVURI, nommé à l'évêché de Coutances, voulut être sacré dans l'église du même monastère. Cette imposante cérémonie attira un grand concours de personnes, avides d'en contempler les rits pompeux. Le futur évêque eut pour consécrateur, DOMINIQUE DE VIC, *Archevêque d'Auch*, et ce dernier fut assisté par MESSIRE JACQUES DU PERRON, *évêque d'Évreux*, et par ARFUSIN DE LIONE, *évêque de Gap, en Dauphiné*.

Cette sainte maison jouissait d'une si haute renommée dans le public, que l'on était heureux de pouvoir se mettre comme sous ses auspices avant de commencer une carrière quelconque ! C'était là l'unique pensée qui avait déterminé M. Avuri à choisir ce lieu pour son sacre. M. BRANDON, *nommé évêque de Périgueux*, vers la fin de la même année, suivit son exemple.

Mais outre ce puissant motif, ce dernier avait encore une autre raison de préférer pour son sacre l'église des Carmelites de Pontoise. Il y avait à peine un an que sa belle et unique héritière avait dédaigné les brillants avantages que lui offraient dans le siècle son nom, sa fortune et sa jeunesse, pour revêtir dans cette maison l'humble et grossier habit de Carmelite, et changer son nom pour celui « de sœur Marie de l'enfant Jésus ». Toute sa famille, M. de Marillac, son oncle, mademoiselle de Sully, sa cousine, le chancelier Séguier et son épouse, et grand nombre de personnages illustres avaient

voulu être témoins du sacrifice de la belle et jeune Vierge, au jour de sa profession. *M. Brandon* n'avait pu trouver en lui assez de force contre son cœur de père, pour y assister.

Mais, appelé par ses vertus à l'épiscopat, il voulut en quelque sorte réparer cette faiblesse, et procurer en même temps à sa chère fille la jouissance d'être témoin de la pieuse immolation de son père. C'était un jour de Sainte-Cécile, la rigueur du froid était des plus grandes. Les officiers de ce prélat, qui aurait pu être sacré avec moins de peine, et dans les plus beaux temples de la capitale, arrivant dans une ville de province, tout transis de froid et couverts de neige, s'écriaient :

« Grand Dieu ! Il faut que Monseigneur aime bien sa fille, » pour nous donner tant de mal à cause d'elle, lui qui est si bon maître ! » Ah ! c'est qu'ils ne connaissaient encore qu'à demi le cœur d'un père !

Les Carmelites, heureuses de la préférence que leur accordait *M. Brandon*, n'épargnèrent rien pour rehausser la cérémonie du sacre. La supérieure prit soin de faire parer l'autel et toute l'église avec magnificence. Le prélat consécrateur fut *Alpin de Bétune*, Archevêque de *Bordeaux* ; il fut assisté des évêques de *Meaux* et de *Bazas*.

M. Brandon, dans cette circonstance, donna tant de preuves d'une rare piété et d'une éminente vertu, qu'il fut facile dès lors de présager qu'il serait un jour un des plus grands évêques de son siècle. Il défraya amplement le monastère des dépenses qu'il avait occasionnées, et fit don à l'église d'un riche tapis de cuir doré. Les évêques de *Meaux* et de *Bazas* firent aussi présent de deux belles statues représentant, l'une, la reine du Ciel, avec ses attributs de souveraine ; l'autre, son immaculée conception.

Un an environ après ce sacre, Anne d'Autriche vint de nouveau visiter ce monastère. Le bonheur qu'elle éprouvait

à passer quelques instants près du tombeau de *Marie de l'Incarnation*, et la tendre affection qu'elle portait à *la mère Jeanne*, sœur du chancelier, l'attirèrent souvent à Pontoise. Elle vint y passer, chez les dames Carmelites, la fête de Sainte-Thérèse, de l'année 1648.

Le chancelier et son épouse l'avaient précédée pour lui préparer une réception digne d'elle. Après ses prières et ses dévotions habituelles, la régente fut reçue dans un lieu du couvent, qui prit le nom « *d'appartement de la reine* ».

Le chancelier y avait préparé un splendide festin, et quoique dans une humble cellule, elle y fut aussi royalement servie qu'au milieu des Tuileries.

Longtemps les monastères ont été comme les hôtelleries, non-seulement du pauvre, qui y recevait toujours d'abondantes aumônes, mais encore de la royauté et de la noblesse. Plus d'une fois Cluny ouvrit ses grilles pour recevoir les cours de Louis IX, du roi de Navarre, de Rome, et presque toutes les têtes couronnées et la noblesse européenne des 13^e et 14^e siècles. Clairvaux, Saint-Denis, Royaumont, et beaucoup d'autres firent de même. La rigide piété des cloîtres s'en alarma quelquefois. Mais il y avait « *acquiescence de conscience* » dans cet acte hospitalier, c'était un devoir de justice de la part de la religion. Ne devait-elle pas à la libéralité des princes et des nobles la dotation et même la création de la plupart de ses maisons de retraite ? Du reste, si la conscience timide des habitants de la solitude avait lieu de s'affliger du tumulte et de la dissipation qu'amenaient nécessairement avec elles ces grandes visites séculières, la pensée d'avoir pu édifier le monde, d'avoir peut-être inspiré à leurs visiteurs le mépris de tout ce qui passe et le désir de ce qui est éternel, était bien de nature à les consoler !

Marie Thérèse fut très-satisfaite de ces démonstrations et de

cet empressement; et, connaissant l'affection du chancelier pour sa sœur, la Carmelite, toutes ses faveurs furent pour le monastère. Elle fit expédier des lettres patentes pour confirmer à cette maison le titre de « *fondation royale*, » et plusieurs autres privilèges.

Tandis que toutes les dames lui en offraient leur reconnaissance, la reine-mère cherchait des yeux une sœur converse qu'elle aimait beaucoup à cause de sa rare bonhomie, et l'ayant aperçue : « Eh bien, ma sœur Marguerite, lui dit-elle, » êtes-vous contente ? Ne vous manque-t-il plus rien ? — » Madame, répond la Carmelite, avec sa naïveté accoutumée, » il nous faudrait un peu de sel pour saler notre marmite, » afin que notre mère ne nous dise plus que nous en employons trop. — Oui, ma bonne sœur, reprit la reine, » vous aurez du sel; et vous prierez pour moi ». Et aussitôt elle fit donner ordre d'accorder à ce monastère son franc-salé !

Voilà, pour ceux qui l'ignorent, jusqu'où va l'ambition d'une Carmelite ! Deux grains de sel, afin de n'être plus reprise par sa supérieure, pour en employer trop ! Quel courtisan se fût contenté d'une semblable supplique ?...

Tandis que les religieuses étaient en récréation, Anne d'Autriche leur avait présenté le jeune roi : Louis XIV avait alors dix ans. Les Carmelites aussitôt de lui offrir leurs hommages. Mais le jeune prince, sans les regarder, se jette au loquet d'une porte, badine seul et finit par boudier. « Voyez comme il fait » beau voir le roi, dit la reine-mère, en le gourmandant vertement; il badine, il boude, il ne dit mot ! » Piqué de ce reproche, l'enfant-roi frappe du pied, fronce le sourcil, et s'écrie avec humeur : « Je parlerai quelque jour si haut, que je » me ferai bien entendre ! » On sait s'il a dit vrai !...

Vers le milieu de ce siècle, Pontoise contemplant avec dé-

lices les premiers succès littéraires d'un enfant qui devait un jour attirer un nouveau rayon de gloire sur sa patrie. ANDRÉ CHEVILLIER était né dans cette ville en 1636, d'une famille peu connue. Sa mère était âgée de cinquante et un ans quand elle lui donna le jour. Dès sa naissance, elle offrit à Dieu ce fruit d'une féconde vieillesse, sous les auspices de la *bienheureuse Marie de l'Incarnation*. Le jeune Pontoisien fit ses humanités dans sa patrie, il passa de là en Sorbonne, où il se fit distinguer aussitôt par son mérite.

Deux candidats de son cours, dont l'un était l'*abbé de Brienne*, depuis évêque de Coutances, et lui troisième, se disputèrent le prix avec une telle égalité de succès, que les docteurs arbitres, ne pouvant décider, s'en remirent de la décision au jugement des prétendants. André Chevillier fut proclamé vainqueur par ses rivaux, qui, ne se contentant pas de rendre hommage à son mérite, voulurent encore faire pour lui les frais du *doctorat* ! Cet acte de générosité fit honneur et au Pontoisien et à ses dignes condisciples.

André Chevillier fut *bibliothécaire* de la Sorbonne. C'est alors qu'il donna au public son savant *traite sur l'origine de l'imprimerie*. Cette dissertation historique et critique, si pleine d'érudition, est souvent citée dans les annales typographiques de *Maittaire*. On a encore de lui un *catalogue raisonné* de tous les livres composant l'immense bibliothèque de la Sorbonne, ouvrage qui demandait tant de travail et de savoir ; le *grand canon de l'église Grecque, traduit en français* ; c'est plutôt une paraphrase qu'une traduction ; enfin, une *dissertation sur le Concile de Chalcédoine*, touchant les formules de foi.

La piété et la charité d'André Chevillier égalaient son savoir. On vit le Pontoisien se dépouiller lui-même, dit Feller, pour revêtir les pauvres, et vendre ses habits pour les assister ! Il

mourut en Sorbonne, dans le courant du mois d'avril 1699, regretté de tous les hommes de son siècle, et surtout des savants de tous les pays, avec lesquels il avait toujours eu un grand commerce de lettres et des relations intimes.

A la même époque, florissait un autre enfant de Pontoise, dont les œuvres de génie sont encore debout, en grande partie, de nos jours, dans le sein de la capitale. Il s'appelait *Jacques Lemercier* ; il devint architecte du roi. Après de profondes études de son art, en Italie, il était venu s'établir à Paris, où il dirigea la construction des principaux édifices de son temps. Il éleva *l'église et le collège* de la Sorbonne, dont les dessins ont été gravés par Marot ; le *Palais-Royal*, ci-devant *Cardinal* ; *l'église des Oratoriens*, rue Saint-Honoré, à l'exception du maître-autel et du portail ; le *château de Richelieu*, en Poitou ; *l'ancien hôtel de la Rochefoucault*, rue de Seine. Il eut aussi la direction des travaux du *Val-de-Grâce*, sur les dessins de Mansard l'oncle, depuis neuf pieds au-dessus du sol de l'église jusqu'au premier entablement, et de *la chapelle du Saint-Sacrement*, au chevet de l'église.

Enfin, LE MÉRCIER est auteur du *beau pavillon du milieu du Louvre*, du côté des Tuileries, et, chose assez remarquable ! ce Louvre devait être redevable de sa plus grande magnificence à la ville de Pontoise. Un Pontoisien le dota, sous Louis XIII, de ce superbe pavillon, devant lequel tout connaisseur s'arrête pour admirer ; et l'on sait toutes les richesses de même genre, qu'un autre enfant de Pontoise, *M. Fontaine*, ne cesse d'y entasser depuis les quatre ou cinq règnes du Consulat, de Bonaparte, de Louis XVIII, de Charles X et de Louis-Philippe !

En explorant les faits et souvenirs du siècle que nous parcourons, il est difficile, quand on aime son pays, de se défendre d'un sentiment de complaisance, à la vue de cette foule,

toujours croissante, de citoyens de notre ville, qui ont illustré et leur nom et leur patrie ! Quelle fut la cause de cette merveilleuse fécondité ? Nous croyons qu'il faut l'aller chercher dans l'esprit profondément religieux de Pontoise, à cette époque. Toutes ces célébrités d'alors, sont avant tout éminemment religieuses ; ce sont des fruits de foi. C'est la foi qui les a fait naître ; c'est la foi, sans aucun doute, qui les a fait grandir, en provoquant en eux le développement et l'essor de la vertu et du génie !

A chaque année de l'époque qui nous occupe, Anne d'Autriche et son royal pupille, grossissent les pages de notre histoire. Le lecteur n'ignore plus ce qui attirait si souvent la régente à Pontoise. Dans le courant du mois de mai 1652, elle s'y rendit pour tenir sur les fonts baptismaux la fille de la princesse Palatine. Le cardinal Mazarin, qui accompagnait la reine, fut parrain de la jeune princesse. Anne d'Autriche donna son nom à sa filleule, qui devint l'épouse du duc d'Enghien. La cérémonie fut faite aux Carmelites, par *M. Soret*, curé de Saint-Maclou. Les pauvres de la ville reçurent d'abondantes aumônes dans cette circonstance.

Le 31 juillet suivant, Louis XIV porta un édit qui transférait le Parlement à Pontoise ; la plus grande partie des membres de cette compagnie, devenue si séditieuse depuis quelques années, refusa d'obéir. Toutefois, la partie saine, ayant à sa tête l'immortel « *Mathieu Molé*, » les *Maréchaux de l'Hospital et de Villeroy*, se rendit aux ordres du roi. Cette illustre minorité ne s'élevait qu'au nombre de vingt-neuf, si l'on en excepte *Fouquet*, procureur général, et *Radigues*, greffier. La délibération de la translation fut lue à Pontoise, le 6 août, en présence du roi, et le lendemain, le Parlement (ou si l'on veut la minorité du Parlement), s'assembla dans la salle du bailliage, où elle tint ensuite ses séances. En 1779, on voyait

encore dans ce lieu le dais qui surmontait le trône du roi, et toute la disposition des bancs pour les séances, telle qu'elle a toujours existé à Paris pour la grand'chambre du Parlement. Par le même édit, Louis XIV avait aussi transféré dans notre cité la chambre des Comptes, la cour des Aides, et le trésorier de France.

Sur ces entrefaites, advint la grande procession de la Confrérie-aux-Clercs. Elle se faisait le jour de l'Assomption, après les Vêpres. La reine, désirant y assister, la fit mettre immédiatement après la grand'messe. Le roi, la reine-mère, le Parlement et toute la cour, prirent part à cette solennité. La reine fut soutenue par deux écuyers; elle porta le cierge de la famille royale, membre de la confrérie. Le jeune roi, dans cette occasion, mit sa personne, son royaume et tous ses sujets, sous la protection de la reine du Ciel.

Rappelé à Paris, par les habitants de la capitale, Louis XIV quitta Pontoise le 27 octobre de la même année; il y fut incontinent suivi du Parlement, de la chambre des Comptes et de la cour des Aides.

Dans le même temps, Louis XIV délivra des lettres patentes pour autoriser *Christine Forster*, fille de *Richard Forster*, trésorier général de la reine, mère de Charles II, et supérieure des Bénédictines anglaises de Boulogne-en-Mer, à venir s'établir à Pontoise. Depuis quelques années, ces pieuses étrangères avaient eu à souffrir de rudes épreuves. Touché de compassion, l'abbé commendataire de Saint-Martin de Pontoise, *Milord Montaigu*, leur compatriote, les avaient déterminées à faire choix de notre ville pour leur demeure, se proposant de les aider; et l'Archevêque de Rouen, vu les lettres du roi et la recommandation de l'abbé, approuva leur établissement par un acte du 20 mai 1658.

Le chevalier *Forster*, père de la supérieure, fit les premiers

frais de leur établissement, et de nouveau Louis XIV le confirma par des lettres patentes de 1659. Quelques autres seigneurs Anglais vinrent aussi au secours de cette maison naissante. *Milord Charles Carington*, père d'une des religieuses, se disposait à élever une partie de leur habitation, quand il tomba mort, au milieu de la Coutellerie, sous les coups d'un de ses valets. Cette illustre victime fut inhumée dans l'église de Saint-Maclou. Le frère du *comte de Bristol*, *Jean d'Ingley*, qui avait quitté le parti des armes pour entrer dans le sacerdoce, s'intéressa également aux Bénédictines; et dans l'espace de quelques années elles reçurent, de divers bienfaiteurs, plus de trois cent mille francs. Avec cet argent, elles firent l'acquisition d'un grand terrain, qu'elles enfermèrent de murs. Le couvent fut bâti dans un bout de cette propriété, au sud-ouest de la ville, près de la porte Saint-Martin, et la nouvelle maison prit le nom de « *monastère de la grâce de Dieu.* »

Ce couvent ne fut considéré que comme une dépendance du monastère de ce nom, situé dans le comté de *Leicester*, en Angleterre. Leur église fut dédiée sous le nom de « *la conception de la Sainte-Vierge.* » Malgré les grandes largesses qu'on leur fit de toutes parts, rien ne fut plus simple ni plus austère que la vie de ces saintes filles. Elles se logèrent même assez mal; leur église n'eut jamais rien de remarquable, que quelques sépultures, entr'autres le tombeau en marbre blanc de *la princesse Honorée*, fille de *Guillaume Burke*, pair d'Irlande, et épouse de *Jacques Fitz-James*, duc de *Berwick*.

Cette jeune princesse était morte en Languedoc, le 16 janvier 1698. La plus haute noblesse d'Angleterre et d'Irlande, le prince *Henri Fitz-James*, *Milord Perth*, comte et pair d'Ecosse, *Milord Milford*, comte et pair d'Angleterre, *Richard Hamilton*, grand-maître de la garde-robe du roi, *Porter*, vice-chambellan du roi, *Milord Vualdegrave*, baron et

pair d'Angleterre, et un grand nombre d'autres puissants seigneurs, se trouvèrent à Pontoise, pour son inhumation, qui fut faite par le Grand-Vicaire, en présence de *Dominique Macquire*, Archevêque d'*Armagh*, et primat d'Irlande.

Ces Bénédictines, établies dans notre ville, se sacrifièrent toujours pour secourir les autres maisons de leur ordre. Elles se signalèrent par des œuvres de dévouement, et d'une immense charité envers les soldats du régiment d'*Hamilton*, qui séjourna près d'un an à Pontoise. La plupart de ces hommes de guerre se trouvaient dans le plus triste état de santé, sans linge, sans vêtements, mal nourris. Il n'est guère possible de se figurer et de dire tout ce que les bonnes religieuses firent pour adoucir les maux de leurs compatriotes !

Après un siècle environ d'existence, cette maison si bien-faisante éprouva de grandes pertes ; elle en vint à se trouver tellement obérée, que l'Archevêque de Rouen fut contraint de la supprimer ! Le monastère et ses dépendances furent vendus en 1791, trente-quatre mille huit cents francs, par le district de Pontoise.

Le séjour de Louis XIV et du Parlement dans notre ville, et surtout les fréquentes visites d'Anne d'Autriche, avaient été d'un grand secours pour les pauvres, devenus très-nombreux depuis quelques années. Après le départ du roi, leurs besoins se firent vivement sentir, et il fallut songer à leur venir en aide. Un gentilhomme, que l'histoire ne nomme pas, touché de pitié à la vue de cette troupe de mendiants qui encombraient les rues, et de femmes surtout, dont l'unique métier était de tendre la main sous le portique de Notre-Dame, conçut le dessein d'y remédier. Il s'aboucha avec *François d'Aguillan-guy*, Grand-Vicaire, avec *Nicolas Cossart*, chanoine de Saint-Mellon, et *Mellon Soret*, curé de Saint-Maclou, et en présence des magistrats et des principaux habitants, assemblés, il fut

convenu que l'on fonderait une maison pour y recueillir les indigents.

La Confrérie-aux-Clercs, qui se trouve, dans nos recherches, en tête de toutes les œuvres de bienfaisance, fut encore la première à seconder cette louable entreprise. Ses administrateurs firent don à la ville de plusieurs habitations appelées le « *séminaire*, ou *les petites écoles*, » situées près du collège, et d'une rente annuelle de trois cents francs, pour commencer la dotation de cet établissement. Alors on érigea un bureau pour les pauvres, hommes et femmes, vieillards et orphelins, qu'on voulait y recevoir à demeure; un hospice pour y recueillir et soigner, dans leurs maladies, les indigents de la ville qui ne seraient pas mariés; et une école pour instruire les orphelins, en même temps qu'on leur apprendrait un métier : et cette maison prit le nom « D'HOSPICE GÉNÉRAL, » OU « D'HÔPITAL DES » RENFERMÉS ».

On intéressa, en faveur de cet établissement, le frère d'une des Carmelites de la ville, l'illustre chancelier *Séguier*. Il se montra dévoué pour cette œuvre. Sa protection valut à l'hospice général des lettres patentes du roi, qui, non-seulement confirmaient d'une manière authentique son existence, mais qui lui accordaient encore le droit de havage, le mardi et le jeudi, sur le blé qui se vendait ces jours-là dans Pontoise; ce qui donnait à cette maison un revenu de cent setiers de blé par an. De plus, le chancelier fit bâtir, de ses propres deniers, en face de cet établissement, une petite chapelle sous le nom de « NOTRE-DAME DE LORETTE, » pour les pauvres renfermés. Elle fut bénite en 1654, par *François de Harlay*, Archevêque de Rouen. Un chapelain, attaché à la maison, disait tous les jours la messe, où assistaient les pauvres, le soir on s'y réunissait pour faire la prière en commun.

Cet hospice reçut ensuite plusieurs autres droits et des legs

assez considérables. Il fut rebâti plus tard à neuf, sur les dessins d'un architecte de Paris, appelé *Mouchet*. Mais l'architecture en est lourde ; les distributions étaient mal faites et incommodes : On a fini par réunir cette maison hospitalière à l'Hôtel-Dieu ; les bâtiments ont été de nos jours transformés en un lavoir de laine ; et de la petite chapelle, il ne reste plus que la porte d'entrée.

(L'antique hôpital de *Saint-Jacques* avait été réuni à l'hospice général, par des lettres patentes du 5 juillet 1657.)

Au Parlement, succédèrent à Pontoise, et presque coup sur coup, quatre assemblées générales du clergé de France, et trois assemblées provinciales. On eût dit un Concile en permanence ; et dans une période de trente années, fut traitée, dans l'enceinte de nos murs, une partie des grands intérêts religieux qui préoccupaient alors la France, et même toute l'Europe chrétienne.

La première assemblée, tenue au mois de mars 1656, s'occupait du fameux formulaire au sujet du Jansénisme, et se termina par une longue lettre adressée de la part des archevêques et évêques, au souverain pontife *Alexandre VII*, au sujet de la béatification de *Marie de l'Incarnation*. En terminant leur supplique par l'énumération des vertus de la Carmélite, et des prodiges opérés par son intercession, ils s'exprimaient à peu près en ces termes :

« Nous espérons, *très-saint Père*, que l'évidence de ces faits
» et des autres prodiges dont Votre Sainteté peut pleinement
» se convaincre par les actes authentiques déposés entre les
» mains des délégués du Saint-Siège, vous rendra propice à
» nos désirs, et que l'église gallicane, déjà relevée par tant de
» prérogatives, vous sera encore redevable de cette nouvelle
» faveur. Dans cette espérance, nous offrirons à Dieu nos
» prières, nos sacrifices et nos vœux, pour votre félicité, pour

» la gloire de votre Pontificat, pour la prospérité et la paix de
» l'église.

» Ce sont, très-saint Père, vos très-humbles et respectueux
» fils, les Archevêques et évêques, etc. »

L'année suivante, une jeune personne d'un grand nom, marchant sur les traces de madame Acarie, donnait à son siècle une de ces leçons dont si peu d'hommes sont capables de comprendre la sublimité et la haute sagesse. C'était la noble descendante, la petite-fille de ce *grand Sully*, que le bon Henri couvrait de ses embrassements après la victoire d'Ivry, et proclamait « *le plus brave chevalier du monde !* »

A la fleur de l'âge, si riche, si idolâtrée de sa famille, si bercée d'espérances et d'avenir, après avoir longtemps lutté contre mille obstacles, la jeune fille rompt tout-à-coup avec le monde, méprise toutes les grandeurs de la terre pour venir à Pontoise, revêtir le saint habit du Carmel ! Le chancelier *Séguier* et le duc de *Sully*, ses père et grand-père, n'eurent pas la force de surmonter leur tendresse, et ne parurent pas à cet acte héroïque. Mais les bienséances ne permirent pas à la chancelière ni à la duchesse sa fille, de s'absenter. Elles furent accompagnées du Maréchal de *Villeroy*, de la marquise de *Laval* et du prince d'*Henrichemont*, frère de la postulante, et d'un grand nombre d'autres personnages illustres de l'époque. L'Archevêque de Rouen fit la cérémonie ; le marquis de *Rosny* tomba au milieu de l'assemblée, évanoui d'émotion, tandis que sa sœur faisait son sacrifice avec le calme et toute l'énergie d'une grande âme !

L'église et la cour des Carmelites étaient remplies d'une foule de spectateurs ; chacun s'efforçait de contempler de plus près la religieuse. Chagrin de ne pouvoir pénétrer dans l'église, ni jouir de la fête, le serrurier de la maison, appelé *Maître Henri*, usa du stratagème suivant, pour en venir à ses fins :

Il avait chez lui une cassette que les religieuses lui avaient donnée à ferrer : il court s'en saisir, et revenant, il la tient très-élevée au-dessus de la foule, et s'avance en criant à tue-tête : « *Place, place! j'apporte quelque chose pour madame qui prend l'habit!* » Aussitôt les flots s'entr'ouvrent, Maître Henri entre dans l'église, et se trouvant assez bien placé pour contenter son envie, il jouit à son aise de la fête, différant à un autre jour la remise de sa cassette!

Un an plus tard, ce monastère et toutes les habitations de la rue Basse, étaient inondés. De mémoire d'homme, on n'avait vu à Pontoise, une crue de la rivière aussi considérable et aussi subite! En moins d'une nuit, les caves, les jardins, le rez-de-chaussée des maisons, et toute la rue, depuis le pont jusque vers la porte de Rouen, furent submergés! L'église de Notre-Dame se trouva si remplie d'eau, qu'il fallut aller de grand matin, « *avec des bottes,* » retirer le Saint-Sacrement, et au péril de la vie; car l'eau ayant soulevé les pierres tumulaires, il fallait sonder en marchant pour ne pas tomber dans des fosses profondes!

Les magistrats de la ville, accompagnés d'experts, se mirent incontinent à visiter les lieux, et il fut arrêté que, si la crue ne cessait dans l'espace de deux fois vingt-quatre heures, il fallait désertter toutes les maisons de la ville basse, parce qu'il y avait danger pour la vie des habitants. Heureusement la rivière baissa avant que l'on en fût réduit à cette extrémité; mais il y eut partout à réparer de grands désastres. La chapelle funèbre du cimetière de l'hospice, située près du pont, fut entièrement détruite!

Cette même année on rétablit, après plusieurs siècles d'interruption et d'oubli, la *fête de Saint Gautier*, premier abbé du monastère de Saint-Martin de Pontoise. Dès l'époque de la canonisation de ce saint, les évêques et archevêques de Rouen,

de Paris, de Reims et de Senlis, en avaient fixé la fête, dite *de la translation*, au quatre de mai, jour où l'on avait levé de terre son glorieux corps, pour le mettre dans une châsse et l'exposer à la vénération publique, et, durant trois siècles, cette fête fut fidèlement chômée par tous les peuples de la province. Mais, au milieu des longues guerres qui tinrent en haleine, durant plusieurs siècles, le Vexin français et sa capitale, et ruinèrent presque entièrement l'abbaye de Saint-Martin, comme il était difficile d'aller visiter le tombeau du saint, son souvenir, et celui du jour consacré en son honneur, s'étaient presque effacés de la mémoire des peuples.

Au milieu du dix-septième siècle, GAUTIER DE MONTAGU, abbé commendataire de l'antique retraite de *Saint Gautier*, entreprit de rétablir son culte. Il commença, avec autorisation supérieure, par tirer de leur vieille châsse les glorieuses reliques du saint, pour les mettre dans un superbe reliquaire en ébène, dont il fit les frais, et les plaça sur un magnifique autel nouvellement érigé dans une chapelle qu'il venait de faire restaurer à neuf. Il obtint ensuite une audience des magistrats de Pontoise, des anciens pairs, des échevins et des dignitaires de la cité, auxquels il fit part de son dessein. On entra dans ses vues, et à la requête des échevins, on convoqua au son des cloches, à l'Hôtel-de-Ville, le président-lieutenant-général au bailliage, le prévôt-vicomtal-en-garde, le prévôt-maire, les anciens pairs, l'avocat du roi, tous les notables bourgeois, et une grande partie des habitants. Et, au milieu de cette solennelle assemblée, on prit la délibération suivante (elle nous met à même d'apprécier l'esprit, les mœurs et la législation de cette époque) :

« Cejourd'hui vingt-quatrième jour de mars 1658, à trois heures de relevée, devant nous, *Charles de Monthiers*, écuyer, seigneur de Saint-Martin, conseiller du roi en ses conseil

» d'état et conseil privé, président et lieutenant civil et criminel de M. le bailli de Senlis, à Pontoise, en présence des gens du roi, ont été convoqués et assemblés, au son des cloches, les habitants de la ville de Pontoise, en la *chambre commune et auditoire* de ladite ville, lieu ordinaire et accoutumé, à la requête des échevins et syndic de Pontoise ; en laquelle assemblée se sont trouvés présents : MM. *Gabriel Dubois, François Le Couturier, Nicolas Le Couturier, Antoine Segneur, Michel Vilot, Guillaume Le Couturier, Guy Riou, Jean Charles, David Marc, Thomas Duvivier*, et autres anciens conseillers et pairs de ville, et grand nombre de notables bourgeois et habitants, en vertu de l'avertissement qui leur en avait été fait aux prônes des paroisses ce même jour, à l'effet de requérir leur consentement pour la célébration de la fête de *Saint Gautier*, premier abbé du monastère de Saint-Martin-lès-Pontoise, d'une part ; et DD. *Ligot et Dufay*, prêtres, anciens religieux, et le révérend père *Simon Maubaillard*, prieur, assisté de *Thomas Mouchon*, cellerier, aussi religieux, d'autre part.

» A été représenté à ce sujet, par Messire *Antoine Thibaut*, avocat de la ville, que Pontoise ayant l'honneur de posséder dans son territoire le dépôt sacré du corps de *Saint Gautier*, premier abbé de la susdite abbaye, nos majeurs et ancêtres dès les premiers temps et aussitôt la canonisation de ce saint, en avaient fait la fête comme de leur patron, pour honorer ces glorieuses reliques, laquelle fête ils mettaient au nombre de celles qui leur étaient prescrites par l'église ; mais que par suite des guerres et des troubles survenus dans cette ville, ce culte avait été interrompu ; qu'il était question aujourd'hui de ressusciter et faire revivre l'esprit qu'ils avaient toujours conservé « *in voto* ; » qu'ils y étaient excités par l'exemple de Messire *Gautier de Montagu*, digne abbé dudit

» monastère, qui, professant une grande vénération pour les
» reliques de ce saint, avait fait de grands frais pour orner et
» décorer sa chapelle dans l'église de ladite abbaye; que tel
» était le sujet de la présente assemblée; que lesdits religieux
» et Bénédictins présents étaient venus pour exposer leurs
» motifs à ce sujet ».

Simon *Maubaillard* fit dans cette circonstance une harangue pleine de feu, pour obtenir le rétablissement de ladite fête. Il représenta que Messire *Gautier de Montagu* avait obtenu de grandes indulgences par un bref du Saint-Père; mais qu'il convenait avant tout d'avoir le consentement des habitants dans cette assemblée.

Charles Cossart, conseiller-secrétaire et avocat du roi, fit aussi un discours grave, éloquent, et d'une haute piété pour le même sujet; et considérant que cette fête allait enfin être rétablie, il finit en déclarant : « qu'il fallait remercier la pro-
» vidence en la personne de Messire *Gautier de Montagu*; que
» si leurs pères avaient été privés par « *intérim*, » du bienfait
» de cette solennité, eux et leurs descendants allaient avoir le
» grand avantage d'en jouir; que les citoyens ne pouvaient re-
» fuser leur consentement. Mais afin que ce fût une chose
» stable désormais, et qu'il n'arrivât plus d'interruption, il
» fallait solliciter à ce sujet un bref de *Sa Sainteté* ».

On recueillit au scrutin secret les votes et les suffrages de tous les anciens conseillers et pairs de ville, et en général de tous les habitants présents; et tous, d'une voix unanime, furent d'avis de célébrer ladite fête comme celle de leur patron, et de s'obliger pour les temps futurs (à commencer du quatre mai prochain), à la solenniser comme une des fêtes prescrites par l'église.

On délivra aux susdits *Dufay et Ligot*, anciens religieux, et à *Dom Simon Maubaillard*, prieur des Bénédictins réformés,

l'acte du consentement, afin qu'ils pussent obtenir une bulle canonique et apostolique, pour la célébration de ladite fête.

Les Bénédictins de Saint-Martin, munis de cette pièce, se hâtèrent de recourir à l'Archevêque de Rouen, au sujet de l'institution canonique et apostolique énoncée dans la teneur de la délibération de l'Hôtel-de-Ville de Pontoise, pour la fête de Saint Gautier. L'Archevêque publia, sans aucun délai, un mandement à cet effet. Mais comme, dans ce mandement, l'obligation de chômer la fête de Saint Gautier, s'étendait à toutes les villes et à tous les villages du Vexin français, quelques ecclésiastiques interjetèrent appel, parce que les peuples du Vexin n'avaient pas été consultés. Par un nouveau mandement donné au synode tenu la même année dans l'église de Notre-Dame de Pontoise, François de Harlay restreignit l'obligation de célébrer ladite fête aux seuls faubourgs et ville de Pontoise; et Louis XIV donna à tout ce qui avait été fait la sanction royale par les lettres patentes suivantes :

(Elles nous révèlent la haute piété de ce prince, et le respect qu'il portait à la délibération de l'Hôtel-de-Ville de notre cité).

« Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre,
» à tous présents et à venir, salut :

« Dans le désir que nous avons toujours eu d'inviter les
» peuples de notre royaume à la vénération des saints, dont
» l'intercession nous attire des secours certains dans tous
» nos besoins, et voulant favoriser le zèle de notre amé et
» féal conseiller en nos conseils, Messire Gautier de Montagu,
» abbé de l'abbaye royale de Saint-Martin de notre ville de
» Pontoise ;

» Ayant été informé que la fête de Saint Gautier, premier
» abbé de ladite abbaye, avait été instituée le quatrième jour
» de mai, dès le commencement du onzième siècle, par les

» Archevêques de Reims et de Rouen, et autres prélats de
» notre royaume, lorsqu'ils firent la translation des glorieuses
» reliques du saint abbé; et que, nonobstant une interruption
» de plusieurs siècles, les peuples de notre dite ville de Pon-
» toise, après avoir été convoqués à ce sujet par les maire,
» échevins et syndic d'icelle, se sont tous obligés, d'un con-
» sentement unanime, de solenniser cette fête ledit jour quatre
» mai, comme les autres fêtes qui leur sont prescrites par l'É-
» glise, ce qui aurait déterminé notre amé et féal conseiller
» en nos conseils, ledit sieur Archevêque de Rouen, à or-
» donner que ladite fête fût dorénavant solennisée comme fête
» de commandement, imitant en cela le zèle de ses prédéces-
» seurs, sur les instances que lui en avait faites ledit sieur de
» Montagu et les religieux de son abbaye, et d'après le con-
» sentement par écrit des magistrats et des peuples de notre
» dite ville de Pontoise....

» Notre cour du parlement de Paris, ayant, après l'oppo-
» sition de quelques ecclésiastiques, mis les parties hors de
» cause et approuvé la restriction que ledit sieur Archevêque
» a faite de cette fête, à la ville seule de Pontoise et à ses
» faubourgs....

» Bien que l'institution des fêtes solennelles soit de pur
» droit épiscopal, et que ceux qui sont honorés de ce caractère
» puissent obliger leurs diocésains de les célébrer; comme
» l'observance desdites fêtes forme une partie de la police,
» dont tous les réglemens appartiennent à notre puissance et
» autorité royale....

» Nous avons homologué, approuvé et confirmé, homolo-
» guons, approuvons et confirmons par les présentes, signées
» de notre main, le décret dudit sieur Archevêque de Rouen,
» et voulons qu'il soit exécuté à perpétuité, selon sa forme,
» dans notre ville et dans les faubourgs de Pontoise....

» Donné à Paris, le quatre avril de l'an de grâce 1659, et
» de notre règne, le seizième, signé LOUIS, » et sur le repli,
« Par le Roi, signé LETELLIER, » avec paraphe; et plus bas :
« Donné au Parlement le 23 avril 1659 ».

L'historien Duval nous apprend qu'une seconde assemblée générale du clergé de France eut lieu à Pontoise, dans le courant de l'année qui suivit ces lettres de Louis XIV. Les noms des évêques et autres personnes ecclésiastiques qui en firent partie, se trouvent indiqués sur le procès-verbal des actes du clergé. Il y eut encore cette même année une assemblée du clergé de la province. L'église de France, à cette époque, était vivement préoccupée de l'affaire du Jansénisme : l'assemblée générale se tint aux Cordeliers.

Cependant brillait PIERRE DARET, graveur au burin, né à Pontoise en 1610. Il avait demeuré longtemps à Rome. De retour dans sa patrie, il grava, avec Baissevin, une série de portraits du seizième siècle et du commencement du dix-septième, qu'il publia sous le titre de « tableaux historiques » (in-4°, 1652-1656). On lui doit aussi une suite d'estampes pour l'ouvrage intitulé : « *La doctrine des mœurs* ». Daret a traduit de l'italien *une vie de Raphaël*, où l'on traite de l'origine de la gravure en taille-douce (Paris, 1651, in-12), qui fut réimprimée à Lyon en 1707, avec des augmentations, sous le titre de « *Recherches curieuses sur les dessins de Raphaël* ». On y parle de plusieurs peintres italiens. Daret mourut à Dax en 1675.

Vers ce même temps (1665), vivait à Pontoise, Antoine de Jeufosse, fils d'un marchand de cette ville, et de Perette Lambert. Parvenu au grade de docteur de la maison de Navarre, il fut successivement curé de Saint-Pierre de Pontoise, sa ville natale, vice-gérant de l'officialité de la même ville et du Vexin, Grand-Vicaire de Pontoise, et prieur de Saint-Pierre d'Amblainville, dans le doyenné de Chaumont : il mourut à

Pontoise en 1687, où il fut inhumé dans l'église de Saint-Maclou, derrière le chœur.

De Serre, p. 1163. — Mémoires de Puysegur. — Moréri, tome 3, p. 52. — Cartulaires des Carmelites de Pontoise, p. 322. — Duval, p. 77. — Archiv. de Pont. p. 61 et 62. — Duval, p. 82. — Voltaire, Essai sur l'hist. génér. t. 10, p. 246. — Dict. de Feller. — Daniel, t. 8, p. 391. — Voltaire, Essai sur l'hist. génér., t. 7, p. 33. — Cartulaires des Carmelites, année 1638. — Not. hist. de N.-D., éd. 1838, p. 47. — Manusc. sur Pontoise. — Archives de la Ville, p. 93. — Not. de N.-D., p. 47 et suiv. — Manusc. sur Pontoise. — Hist. de N.-D., p. 39 et suiv. — Taillepied, p. 42. — Dom Racine, p. 358. — Cartulaires des Carmelites, p. 438. — Boucher. — Cartulaires des Carmelites, p. 443, 448, 449. — *Id.* — *Id.* p. 452, 453. — Duval, p. 84. — Feller. — Manusc. sur Pontoise. — L'abbé Fontenay, Dictionn. des Artistes, p. 112. — Registres du Parlement. — Manusc. sur Pontoise. — Not. hist. 1839, p. 11. — Burette, Hist. de France, 6^e cahier, p. 11. — Duval, p. 32. — Manusc. sur Pontoise, p. 236. — Not. hist. sur N.-D., édit. de 1838, p. 131. — Duval, p. 32. — Manusc. sur Pontoise, p. 291. — Cartulaires des Carmelites, p. 486. — Louis-Elie Dupin, Hist. Ecclésiastique, t. 4, p. 318. — Cartulair. des Carmel. de Pontoise, p. 489. — Dom Racine, p. 27 et suivantes. — Biogr. de Seine et Oise, 1837, p. LXVI. — Duval, p. 10. — Actes du Clergé. — Dom Racine, p. 96. — Duval, p. 85.



Chapitre 13.

DE 1665, A 1700.

L'INFANTE MARIE-THÉRÈSE. — ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CLERGÉ.
— PONTOISE CALOMNIE, ET DÉFIANCE DE LOUIS XIV. — LES
GARDES DU CORPS. — MÉSINTELLIGENCE ENTRE LE GOUVER-
NEUR ET LE MAIRE. — LA SOEUR ANNE DE JÉSUS. — MAI-
TRISE DES EAUX ET FORÊTS. — ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU
CLERGÉ. — SACRE DE BOSSUET AUX CORDELIERS. — DENIS
LE FEBURE. — INHUMATION DU CHANCELIER SEGUIER. — LES
DEUX REINES, ANNE ET MARIE-THÉRÈSE D'AUTRICHE, AUX
CARMELITES. — ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CLERGÉ. — ANDRÉ
BLANCHARD. — NOEL LE BLOND.



Il y avait environ un an que l'infante Marie-
Thérèse était devenue l'épouse de Louis XIV
(1661), quand la reine-mère l'amena au tom-
beau de la bienheureuse Marie de l'Incarnation.
Anne d'Autriche y revint seule l'année suivante,
et deux ans après les deux reines y amenèrent le jeune dauphin.

Après de longues prières devant ces glorieuses reliques, la jeune reine se mit en adoration durant une heure devant le Saint-Sacrement; c'était une pratique à laquelle elle s'était prescrit de ne manquer jamais, en quelque lieu qu'elle se trouvât.

Un an plus tard (1665), une troisième assemblée générale du clergé de France eut lieu à Pontoise; elle se tint encore aux Cordeliers. Les malheureuses dissensions au sujet des Jansénistes, étaient toujours le fond de toutes les discussions, et certes, il fallait être l'épouse du Christ, et avoir reçu, comme l'église catholique, des promesses d'infailibilité, pour sortir victorieuse de ce dédale d'arguties et d'erreurs!

Depuis quelques années, fermentait dans Pontoise, un esprit de parti et de dissensions intestines, qui finit par éclater entre *le président-lieutenant-général et le prévôt-maire*, chefs des deux factions. Il s'agissait de l'exercice de certains droits, de certaines prérogatives propres à leurs attributions respectives.

L'un et l'autre prétendaient au droit exclusif de régler le logement des gens de guerre, les billets d'étape, la taxe des vivres; chacun d'eux réclamait la garde des clefs de la ville, la connaissance des différends entre les militaires sous les armes, l'institution ou la destitution des officiers de l'Hôtel-de-Ville, la réception de leurs serments, le droit de donner des ordres pour la garde, le guet, les rondes, patrouilles, visites des portes, des remparts, et pour les sentinelles, en temps de paix ou de guerre, et autres semblables juridictions.

Le roi intervint au milieu de ces démêlés, et la ville, qui avait en grande partie épousé les vues du prévôt-maire, obtint en sa faveur un arrêt du conseil d'état, qui mettait hors de cause et de procès les deux partis, sans frais ni dépens. Mais quelques malveillants profitèrent de ces démêlés pour noircir notre ville dans l'esprit du roi; il paraît que l'on avait voulu donner à ces querelles domestiques une couleur politique;

ceux-ci avaient l'air de défendre les intérêts du roi, ceux-là les intérêts de la ville.

Depuis un an déjà, Louis XIV avait supprimé le syndic de Pontoise; JEAN COSSART avait été arrêté par son ordre, conduit à la Bastille, et de là dans les prisons d'Orléans; et il ne fallut rien moins que le crédit de Gautier de Montagu, abbé de Saint-Martin, pour obtenir son élargissement. On l'avait traité en factieux et comme prévenu de malversations et de monopole; et, quoique l'on ne pût rien prouver contre lui, il ne rentra pourtant dans sa patrie qu'aux conditions les plus injurieuses! Entr'autres, il ne pouvait plus prétendre à aucune charge de l'Hôtel-de-Ville.

Tant de rigueur ne permit pas de douter que le roi ne se fût laissé prévenir. Et cette injuste prévention de Louis XIV, l'extension de splendeur et de magnificence qu'il voulait donner à toutes les maisons et résidences royales, sa grande passion pour son nouveau Versailles, le déterminèrent à abandonner sans retour l'antique castel de Pontoise!

Outre ces déplorables dissensions, une autre plaie désolait Pontoise. Une compagnie des gardes du corps du roi s'y trouvait en garnison, sous le commandement de CHAROST. Abusant du crédit et de la puissance dont leur chef jouissait à la Cour, ces soldats indisciplinés ne laissaient passer presque aucun jour sans porter quelque atteinte à l'honneur et à la liberté individuelle. C'était de leur part le plus révoltant despotisme, et tout à la fois la plus hideuse immoralité! A chaque heure du jour et de la nuit, de nouvelles scènes, de nouveaux scandales, où l'honneur des femmes était compromis! Non contents d'affliger et de molester ainsi la masse des habitants, ils allaient à chaque instant susciter des troubles à l'Hôtel-de-Ville, par des exigences illégitimes et injustes, près des échevins! Ceux-ci eurent le courage d'exposer et leur liberté et

leur vie même pour résister à ces vils tyrans ; car rien n'était sacré pour eux à Pontoise : et notre ville put mettre au nombre de ses jours néfastes l'époque de leur garnison dans ses murs !

Pour fruit de leur noble résistance, *Nicolas Villot et Etienne Gruel*, échevins, succombant sous le poids des plus odieuses calomnies, furent arrêtés par des lettres de cachet ! *De la Gallsionnière*, commissaire en la généralité de Rouen, fut chargé d'informer contre eux. *Gruel* fut décrété d'ajournement personnel et interdit de ses fonctions d'échevin ; *Villot*, regardé comme moins coupable par ses accusateurs, fut seulement décrété pour être entendu !

Toutefois, la vérité se fit jour par l'organe de leurs concitoyens, et la noble indépendance de leur réponse au jour de l'interrogatoire, éclaira si bien le commissaire, qu'elle leur valut un acquittement honorable, par un arrêt du conseil d'état, en date du 9 octobre 1666. Tous deux furent réintégrés et rétablis dans leurs fonctions !

Néanmoins, les soldats de la garnison avaient tellement aigri notre cité contre eux, qu'elle porta ses plaintes au pied du trône, pour obtenir enfin que l'on mît un frein à leur licence, et que le repos et la sûreté de ses habitants fussent à couvert. Louis XIV, y faisant droit, envoya le 11 novembre suivant un règlement qu'on se hâta de lire dans une nombreuse assemblée, convoquée à la diligence de *Jean Le Febure*, écuyer, seigneur de Jouy, de Cléry et d'Écancourt, et prévôt-vicomtal-en-garde de Pontoise. (Cette assemblée fut présidée par Charles de Monthiers, lieutenant-général au bailliage).

Parmi les principaux membres, on vit figurer : *Jean Le Tellier*, prévôt-maire, *Etienne Gruel* et *Nicolas Villot*, échevins, *Charles Cossart*, avocat du roi, *Pierre de Monthiers*, lieutenant-criminel, *Guillaume Le Couturier*, *De Saint-Denis*, *Gabriel Dubois*, *Jean Charles*, *Lainé*, *Gabriel Fredin*, *Pierre*

Fournier, André Malfuson, Nicolas More, Gabriel Trotin, Mellon Quatre-Livres, et un grand nombre d'autres.

Sur le consentement de l'avocat de Sa Majesté, il fut arrêté que le règlement envoyé par le roi serait imprimé, et affiché partout où besoin serait. Et avant de se séparer, l'assemblée adressa au monarque une nouvelle supplique pour obtenir la translation de la garnison en un autre lieu, tant l'on avait à cœur de purger la ville de cette troupe dépravée ! Louis XIV, par un ordre exprès, la transféra dans la ville de Mantes, qui eut tant à souffrir à son tour.

Pendant eut lieu dans notre cité, un fait qui paraîtrait bien étrange de nos jours. Une simple Carmelite mettait toute la ville sur pied : magistrats, artisans, prêtres et laïques, tous, grands et petits, étaient en fête à son sujet. Les cloches remplissaient l'air de leurs joyeux carillons ; le canon du château fort grondait sans cesse, et retentissait au loin sur l'Oise, dans la vallée ; la fanfare des instruments répandait partout un air de gaieté ; et une foule immense encombrait le pont, en se dirigeant sur la route de Paris.

Bientôt on aperçut dans le lointain deux chars superbes, traînés chacun par six chevaux, et entourés d'une nombreuse escorte, toute chamarrée de galons d'or et de livrées. Ils portaient, le premier, *la Chancelière*, et le second, *la Duchesse de Verneuil* ; mais ce n'était encore là que les avant-coureurs du personnage que l'on attendait.

Quel est donc le héros que Pontoise va recevoir dans ses murs ? Nous l'avons déjà dit, une humble Carmelite, et qui certes était loin de briguer tous ces pompeux hommages. Mais son illustre frère, le chancelier Séguier, s'était toujours déclaré le protecteur de notre ville ; il lui avait fait beaucoup de bien ; grand nombre de familles avaient éprouvé sa bienveillance, et Pontoise était heureux de pouvoir lui offrir sa

vive reconnaissance par de solennelles démonstrations envers sa sœur bien-aimée!

Depuis dix-huit mois la religieuse avait été obligée, par de puissants motifs, de quitter le monastère de Pontoise, et d'aller habiter ceux de la capitale. Au commencement de novembre 1667, les raisons qui l'avaient retenue à Paris, cessant d'exister, ANNE DE JÉSUS (c'était son nom de Carmelite), se hâta de revenir habiter sa chère solitude de Pontoise, qu'elle préférait de beaucoup à toute autre; et, fière de cette honorable préférence, notre ville mit tout en œuvre pour lui en témoigner sa reconnaissance, et lui prouver la grande joie que lui faisait éprouver son retour.

Cette brillante et cordiale réception fit honneur et à Pontoise et à l'illustre chancelier, et à sa digne sœur, si bienfaisante aussi envers notre cité.

Louis XIV poursuivant à l'égard de Pontoise ses vues d'abandon, Saint-Germain-en-Laye et Versailles héritèrent de ses faveurs. Dès le 15^e siècle, il y avait dans notre ville une maîtrise des eaux et forêts; ce prince la transféra à Saint-Germain, par un édit du mois d'août 1669. Il parut bien démontré qu'il avait pris la résolution d'affaiblir insensiblement l'importance de Pontoise, en suivant le système de Henri III et de Richelieu, tendant à démanteler toutes les places-fortes de l'intérieur du royaume. La Lieutenance de maréchaussée, fort ancienne dans notre cité, fut aussi transférée à Beauvais.

Sur ces entrefaites, une quatrième assemblée générale du clergé de France eut lieu à Pontoise, dans le courant de l'année 1670; et cette dernière devait l'emporter en célébrité sur toutes les précédentes, par le *sacre de Bossuet*. Depuis longtemps déjà, le génie de cet homme avait fixé sur lui les regards de Louis XIV, qui l'avait nommé évêque de *Condom* et précepteur du dauphin.

Tout devait être marqué au coin de la grandeur dans Bossuet. Mais ce cachet du grand et du sublime devait se rencontrer surtout dans l'instant le plus solennel de sa vie : nous voulons dire dans sa consécration épiscopale. Aussi eut-elle lieu dans une si grave circonstance, et fut-elle accompagnée d'une si grande pompe religieuse, qu'il faut remonter aux siècles des Ambroise et des Chrysostôme pour lui trouver un point de comparaison ! c'est qu'effectivement Bossuet devait faire revivre en lui ces deux grands hommes pour son pays.

Tout le clergé de l'illustre église gallicane, cardinaux, archevêques, évêques, docteurs, abbés, se trouvaient réunis dans l'église des Cordeliers, quand Bossuet, nouvellement nommé par le grand roi *précepteur du dauphin*, et muni de ses bulles pour l'évêché de *Condom*, parut au milieu de cette imposante assemblée, où il allait recevoir, dans une consécration nouvelle, la plénitude du sacerdoce. Il était accompagné de *Charles-Macaire le Tellier*, coadjuteur de *Reims*, son intime ami, membre de l'assemblée, et qui devait être son consécrateur. Celui-ci s'était adjoint les évêques d'*Autun* et de *Verdun* pour assistants. (*Jean-Louis de Fromentière*s, depuis évêque d'*Aire*, fit le sermon du sacre).

On avait préparé, dans la belle église des Cordeliers, deux autels, et un trône pour l'évêque consécrateur. L'un de ces autels devait servir pour dire la messe et faire toutes les cérémonies de la consécration ; et celui-là était garni d'une croix au milieu, et de six grands flambeaux où l'on avait attaché ensemble les armoiries de l'évêque consécrateur, et celles de l'évêque qui allait être consacré ; l'autre, plus petit et moins orné, devait seulement servir au nouvel évêque pour s'habiller et pour dire la partie de la messe qui précède l'offrande. On avait déposé sur ce petit autel, et sur une crédence qui était auprès, tout ce qui était nécessaire pour la cérémo-

nie, et tous les ornements dont devait être revêtu le nouvel évêque.

C'est là que M. *de Condom*, après avoir été introduit dans le temple, vint prendre l'amict, l'aube, la ceinture, l'étole, une chape de couleur blanche et l'humble bonnet carré : tous les yeux des assistants étaient portés sur lui !

Le sanctuaire, le chœur et presque toute la nef de l'église, étaient garnis de trois rangs de stalles à droite et à gauche, disposées en gradins. Au rang supérieur siégeaient les archevêques de France ; devant eux les évêques ; et devant ces derniers, les docteurs et abbés, et les députés du roi. Enfin, sur de simples banquettes, étaient assis les autres ecclésiastiques et laïques admis à cette grande cérémonie. Tous les membres de l'assemblée étaient revêtus des ornements et insignes de leur dignité. Près du maître-autel, à droite et à gauche, se voyaient, sous leur vêtements de pourpre, les cardinaux français.

Cependant, l'évêque consécrateur, parvenu sur son trône, prenait ses habits pontificaux avec les cérémonies accoutumées. Il se rendit ensuite au maître-autel, où s'étant assis dans un fauteuil, le visage tourné vers l'assemblée, les deux évêques assistants, vêtus aussi pontificalement, lui amenèrent celui qui devait être consacré, le conduisant au milieu d'eux : l'attention et l'intérêt de l'assemblée à tout ce qui se passait, allait toujours croissant.

Après les saluts d'usage, les évêques assistants se mirent sur des sièges ; Bossuet s'assit au milieu d'eux, et vis-à-vis de son consécrateur. Au même instant, le plus ancien des évêques assistants, se lève, et s'adressant à l'évêque consécrateur :

« *Révérendissime père*, lui dit-il, en lui montrant Bossuet, » *la sainte église catholique vous prie d'élever ce prêtre ici présent à la charge d'évêque. — Avez-vous un mandat aposto-*

» *lique*, répondit le Consécréateur ? — *Nous en avons un*,
» répartit le premier évêque : — *Qu'on le lise*, reprit le Con-
» sécréateur ; » et aussitôt il chargea son secrétaire d'en faire
la lecture à haute voix, devant toute l'assemblée !

Après cette lecture, Bossuet, quittant son siège, alla se jeter
aux genoux du Consécréateur, pour faire, entre ses mains, le ser-
ment que l'église exige des élus pour la charge d'évêque ; il
commençait par ces paroles :

« *Moi, JACQUES-BÉNIGNE BOSSUET, élu pour l'église de Con-*
» *dom, serai dès à présent et à jamais fidèle à l'apôtre Saint-*
» *Pierre, à la sainte Église Romaine, à notre Saint Père le*
» *Pape Clément IX, et à ses successeurs légitimes ;* » et portant
la main sur le livre des évangiles, qui était ouvert devant lui,
il acheva la formule du serment en disant : « *Ainsi Dieu me*
» *soit en aide et ses saints évangiles !* »

Après ce serment, Bossuet reprit sa place entre les deux
évêques assistants ; il s'y tint assis un instant. Bientôt on lui
fit signe de se lever, et il lui fallut répondre à cet imposant
interrogatoire :

« Voulez-vous, lui dit son Consécréateur, enseigner par vos
» paroles et par vos exemples, au peuple pour lequel vous
» allez être ordonné évêque, les choses que vous savez être
» contenues dans les saintes écritures ?

» Voulez-vous recevoir avec respect, enseigner et garder les
» traditions des saints Pères, et les constitutions du Saint-Siège
» apostolique ?

» Voulez-vous montrer en tout de la fidélité, de la soumis-
» sion et de l'obéissance selon l'autorité des saints canons, à
» Saint Pierre, apôtre, auquel Dieu a donné le pouvoir de lier
» et de délier ; à son vicaire, notre Saint Père le pape Clé-
» ment IX, et à ses successeurs les Pontifes Romains ?

» Voulez-vous éviter toute sorte de mal, et faire toute sorte de bien, autant qu'il vous sera possible avec l'aide de Dieu ?

» Voulez-vous, pour l'amour de Dieu, être affable et miséricordieux envers les pauvres, les étrangers, et toute sorte de personnes qui sont dans le besoin ? »

A toutes ces questions, et à bien d'autres encore, Bossuet répondit avec une modeste assurance : « *Je le veux* ». On l'interrogea ensuite sur sa foi et ses créances, et il continua de répondre avec la même modestie et la même fermeté. Alors on lui ôta sa chape, on le revêtit des habits épiscopaux, et on lui mit au cou cette croix pastorale qu'il devait si dignement porter ; et la messe de la consécration commença !

Quand le graduel et son verset furent finis, le Consécréateur se leva de son trône, alla s'asseoir dans un fauteuil, devant l'autel, où Bossuet fut conduit par les deux évêques assistants : « *Il faut qu'un Evêque juge, lui dit son Consécréateur, qu'il interprète, ordonne, offre, baptise et confirme ; voilà les devoirs de votre charge* ». Et à sa recommandation, toute l'assemblée se jeta à genoux pour appeler les bénédictions du Ciel, par l'invocation des saints, sur le nouvel évêque, tandis que Bossuet se tenait prosterné, le visage contre terre, au pied de l'autel.

Quelle imposante cérémonie ! A cet instant solennel, avec quelle ardeur l'évêque de Condom s'immolait à la gloire du Dieu auquel il avait consacré ses talents et sa vie ! Grande et belle victime !...

Cette cérémonie achevée, Bossuet se releva ; ce n'était plus le même homme. Déjà les bénédictions du pontife officiant, bénédictions d'élection, de sanctification et de consécration, en avaient fait un homme à part !

Toutefois, ce n'était encore là que le prélude du grand acte de la consécration. Au milieu de tous ces préparatifs sacrés,

approchait, quoique lentement, l'heure solennelle, l'heure où l'huile sainte allait couler sur la tête de l'élu du Seigneur, cette heure après laquelle on n'en connaît pas de plus saintement terrible et redoutable pour un faible mortel !

De nouveau, Bossuet va se jeter aux genoux de son Consécrateur. Aidé des deux évêques assistants, ce dernier lui met le livre des évangiles ouvert sur les deux épaules, en le faisant appuyer un peu sur sa tête ; c'était là, sans doute, un bouclier précieux ! Quelle armure ! quelle cuirasse ! quelle mystérieuse égide ! et ce livre demeura toujours ouvert sur lui, soutenu par deux chapelains, jusqu'à ce qu'on l'en eût ôté pour le lui faire toucher (ce qui ne devait avoir lieu qu'après l'onction des mains).

En même temps, l'évêque consécrateur et les deux assistants posèrent trois fois leurs mains sur la tête de Bossuet, disant tous ensemble : « *Recevez le Saint-Esprit : Accipe Spiritum sanctum,* » et l'on vit alors venir, les uns après les autres, tous les cardinaux, archevêques et évêques présents, renouveler sur lui les mêmes cérémonies et les mêmes vœux, en répétant, d'esprit ou de bouche, cette formule sacrée : « *Accipe Spiritum sanctum !* »

Quand l'évêque consécrateur eut achevé une admirable et sublime prière, en forme de Préface, qu'il avait commencée, on ceignit le front de l'élu avec une bandelette de fin lin (c'était lui annoncer que l'onction épiscopale allait avoir lieu ; l'Église aussi veut que l'on prenne ces précautions pour empêcher l'huile sacrée de tomber à terre, ou sur les cheveux du Consacré). Le Consécrateur, pendant ce temps, avait entonné l'hymne « *Veni creator ;* » l'assemblée avait repris, et faisait retentir les voûtes du temple du chant de cette hymne sacrée ; et quand elle fut finie, *Bossuet avait été sacré évêque !*... M. Le Tellier, en versant sur lui le saint chrême, avait fait entendre

ces paroles : « **UNGATUR ET CONSECRATUR CAPUT TUUM COELESTI**
» **BENEDICTIONE, IN ORDINE PONTIFICALI** : *Que votre tête soit*
» *ointe et consacrée dans l'ordre des évêques, par la bénédic-*
» *tion céleste ! »*

Aussitôt on lui consacra les mains avec l'huile sainte ; son bâton pastoral fut béni ; l'évêque consécrateur le lui remit entre les mains, en lui disant : « *Recevez ce bâton, symbole de*
» *l'office de pasteur que vous allez exercer* ». Son anneau fut également béni, et, en le lui mettant au quatrième doigt de la main droite : « *Recevez cet anneau, lui dit-il encore, comme*
» *une marque de l'inviolable fidélité avec laquelle vous devez*
» *garder l'épouse de Dieu, la sainte Église : Allez, continua-*
» *t-il enfin, en lui remettant le livre des évangiles, annoncez*
» *cet évangile au peuple dont vous êtes chargé, car Dieu, qui*
» *vous le commande, a la puissance de vous donner toutes les*
» *grâces dont vous avez besoin pour le faire avec fruit, lui,*
» *qui règne dans tous les siècles des siècles ! »*

On sait comment Bossuet s'acquitta de cette charge ; comment, pour aller dérober en quelque sorte à L'INFINI, la connaissance et le secret des plus grands mystères de cet évangile, il sut, à l'instar du prophète de Pathmos, s'élancer, avec la hardiesse et la rapidité de l'aigle, par delà les limites de l'espace et du temps, et venir ensuite étonner le monde par la profondeur de ses enseignements et la sublimité de ses paroles !....

Enfin la messe s'acheva : avant de terminer, on avait béni une mitre, et elle est placée par l'évêque consécrateur sur le front de cet homme qui eût pu dignement ceindre la tiare ! On avait aussi béni des gants qu'on lui remit en signe de *l'innocence et de la pureté qui devaient accompagner toutes ses œuvres* ! Alors Bossuet se lève ; on le conduit au trône de l'évêque consécrateur ; les voûtes du temple, restées silencieuses depuis le *Veni creator*, retentissent de nouveau ; le cantique

d'action de grâce, le chant d'allégresse, le triomphant « **TE DEUM** » avait été entonné; et en même temps on conduisait en grande pompe, par toute l'assemblée, le nouvel évêque, qui versait sur tous les assistants, les prémices de ses bénédictions! Encore un coup, quel spectacle!

Bossuet prit congé de son Consécrateur, et lui offrit ses remerciements par ces paroles remarquables : « *ad multos annos!* » Il lui souhaitait de longues années!

L'imposante cérémonie du sacre était finie; et ce même jour 21 septembre 1670, tout s'étant passé *avec la solennité des anciens sacres, et comme en plein concile*, dit Ledieu, secrétaire de Bossuet, la France, qui possédait Bossuet, eut dans Bossuet un évêque, et dans cet évêque, le plus grand des temps modernes, un précepteur pour le fils d'un de ses plus grands rois, et une partie de ces grandes choses s'accomplirent dans nos murs! Aussi notre cité est-elle restée justement fière de ce souvenir!... *

* A part quelques détails de lieu et de circonstance, le magnifique cérémonial suivi pour le sacre de Bossuet, ne diffère en rien de celui que l'on observe dans la consécration de tous les évêques catholiques du rit latin; aussi le « *Pontifical* » a-t-il fait les plus grands frais de cette description; peut-être nous en fera-t-on un reproche. Néanmoins, combien de ceux qui nous liront n'ont jamais vu de sacre? Et ceux-là ne nous sauront-ils pas gré d'avoir mis sous leurs yeux une cérémonie si pleine de poésie et de grandeur? « Car, abstraction faite de toute pensée religieuse, n'est-ce pas déjà un beau

» spectacle, que celui d'un homme
» qui, par une détermination calme
» et réfléchie, voue son existence en-
» tière au soulagement, à l'amélior-
» ration, au salut, en un mot, de
» ses semblables? Mais combien ce
» spectacle devient sublime et déli-
» cieux pour le chrétien, qui croit,
» lui, à la présence et à la protec-
» tion spéciale de Dieu pour son
» évêque, et qui sait que l'esprit de
» force, de conseil, de prudence,
» descend avec l'onction sainte! »
Qu'il est donc ravissant, s'écrie-t-il,
le catholicisme, dans la consécration
de nos pontifes! (L'Univ. relig.)

Le lendemain, Bossuet prêta serment entre les mains de Louis XIV, comme évêque de *Condom*, et le surlendemain, comme précepteur du dauphin.

Cette même année, DENIS LEFEBURE, natif de Pontoise, fils de *Pierre Lefebure*, docteur en médecine, et de *Radegonde Lefebure*, terminait une vie pleine de gloire et de mérite. Après de brillantes études, il avait obtenu une chaire de philosophie, à Paris, et le grade de docteur de la maison et société de Sorbonne. Il devint ensuite curé de *Nogent-le-Roi*, puis de *Saint-Prix*, où il mourut riche en bonnes œuvres.

L'année suivante, au mois de janvier, mourut à Saint-Germain-en-Laye, auprès de Louis XIV, un des plus intègres et des plus religieux magistrats qu'ait eus la France. Ce fut en particulier un deuil profond pour Pontoise; cette ville devait tant à cet homme illustre!

Longtemps avant sa mort, le chancelier SÉGUIER avait désigné la maison des Carmelites de Pontoise pour lieu de sa sépulture, et il y avait construit un caveau funèbre, sous la chapelle de *Marie de l'Incarnation*; c'était au pied des reliques de cette *bienheureuse*, à l'intercession de laquelle il se disait redevable de grands secours et d'insignes faveurs, qu'il avait prescrit que l'on déposât ses dépouilles mortelles.

Une grande mort, survenue à la Cour, suspendit quelque temps l'exécution de ses volontés dernières. On embauma son corps à Saint-Germain-en-Laye, et il y resta exposé dans une chapelle ardente durant quarante jours.

Arriva pourtant le jour où il devait être transporté à Pontoise. Le cortège funèbre ne partit de Saint-Germain que sur les sept heures du soir, et c'était au mois de mars. Jamais l'imagination des poètes n'a pu se figurer rien de plus lugubrement imposant que ce convoi, pendant la traversée de la forêt, au milieu des ombres de la nuit!

Que dut en effet penser et se dire le voyageur, qui, retardé dans l'épaisseur de ces grands bois, fit la rencontre de quatre chars funèbres, traînés chacun par six chevaux caparaçonnés de noir, escortés par trente gentilshommes à cheval, couverts d'habits de deuil et de crêpes, portant des torches ardentes, et s'avancant silencieusement et à pas lents ?

L'obscurité de la nuit, l'épaisseur de la forêt, le roulement monotone des chars, les jets de lumière des flambeaux lugubres à travers le branchage des grands chênes, les bêtes fauves bondissant effrayées dans leurs buissons, et de profonds soupirs s'échappant de temps à autre de la poitrine douloureusement oppressée des chevaliers, tout dut, ce semble, exciter d'étranges sensations et de bien noires pensées dans ceux qui en furent témoins !

A Pontoise, tout le peuple était dans l'attente ! Le cortège, qui devait arriver à sept heures, ne parut que sur le minuit : on ne pouvait expliquer ce retard. Dès que le cortège fut parvenu au faubourg de l'Aumône, toutes les cloches de la ville, mises en branle, donnèrent le signal de l'arrivée. Les pauvres de l'hôpital des Renfermés, ayant chacun un cierge en main, marchèrent à sa rencontre ; ils étaient suivis des corps de ville.

On avait envoyé de la capitale ce qu'il y avait de plus riche en ornements de deuil, et de plus pompeux, pour les funérailles. L'église des Carmelites était tendue, depuis le sol jusqu'à la voûte, de velours noir, croisé de moire d'argent, et parsemé des armes ou du chiffre du défunt. Les croisées étaient entièrement masquées, afin qu'il n'y eût d'autres lumières que celle des flambeaux qui s'y trouvaient en profusion. Au milieu de la nef, s'élevait un superbe catafalque dont le dais somptueux ombrageait un lit funèbre de velours chamarré d'argent, où fut déposé le corps du chancelier. On le

couvrit d'un grand poêle, chargé d'écussons, de galons et de moire d'argent, de grenades et de riches franges, et bordé d'hermine!

On déposa à sa tête la couronne, les sceaux, le collier, et tous les autres insignes de ses dignités, entourés de crêpes noirs. Aux quatre coins de ce pavillon mortuaire, sur les premiers degrés de l'estrade, étaient debout quatre grands squelettes en marbre blanc, enveloppés d'un linceul, portant d'une main une masse d'argent et de l'autre des torches et des urnes ardentes; et dans le pourtour de l'église se voyaient six autres grandes figures en marbre, représentant la Foi et la Religion, et les quatre vertus cardinales.

L'ornementation de l'autel, apportée aussi de Paris, ne le cédait en rien à tout le reste, en pompe et en magnificence.

La cérémonie de l'inhumation n'eut lieu que le lendemain. Excepté l'illustre veuve du chancelier et ses deux filles, toute la famille, les ducs de *Sully*, de *Coëslin*, de *Rochefort*, et une foule de grands personnages, s'y rendirent. La messe fut célébrée pontificalement par l'évêque de *Meaux*, en présence des évêques d'*Orléans*, de *la Rochelle*, de *Dax*, et d'un nombreux clergé. On avait aussi fait venir de Paris une troupe de musiciens.

La messe dite, les quatre prélats firent la cérémonie de l'absoute, en grande pompe, et le père *Mascaron*, oratorien, nommé à l'évêché de *Tulle*, prononça l'oraison funèbre avec son éloquence accoutumée. Enfin, après tout « *ce magnifique* » témoignage de notre néant, » il fallut rendre à la terre ce qui lui appartenait! Les dépouilles de l'illustre chancelier furent enlevées de l'église par douze Cordeliers, et descendues par l'intérieur du cloître dans le caveau funèbre.

La famille permit que tout ce grand appareil de deuil restât dans le même état jusqu'au lendemain. Il y eut un nouveau

service de célébré, et Pontoise, représenté par ses magistrats, ses autorités civiles et militaires, et son clergé, vint y donner un nouveau témoignage de la vive reconnaissance qu'il conservait au grand Séguier, protecteur de cette ville.

Depuis longues années, la famille du chancelier s'était habituée à regarder la maison religieuse des Carmelites de Pontoise, comme la sienne propre. Dès qu'il y avait quelque grande réception à faire, on y voyait accourir quelqu'un de ses membres pour en faire les honneurs. Dans le courant de l'année 1677, la duchesse de *Verneuil* vint y recevoir la reine *Marie-Thérèse*. Elle était accompagnée du *duc de Sully*, du prince d'*Henrichemont* et de mademoiselle de *Sully*.

C'étaient les reliques de Marie de l'Incarnation qui attiraient ces fréquentes et brillantes visites dans notre cité. La même année, la grande duchesse de *Toscane* vint également en pèlerinage au tombeau de la Bienheureuse.

Au mois d'octobre suivant, le duc de *Coëslin* et la duchesse de *Lude* y vinrent aussi tenir sur les fonts baptismaux, en qualité de parrain et marraine, un enfant de Pontoise, fils de *N. Soret*, contrôleur chez la reine, et gendre de *N. Guérin*. La cérémonie se fit encore dans l'église des Carmelites, par un autre *Soret*, curé de Saint-Maclou, parent du nouveau-né.

Les vieilles contestations entre la ville de Pontoise et l'archevêché de Rouen, assez longtemps assoupies, se réveillèrent un instant dans le courant de 1693. L'Archevêque avait délivré des lettres à *JACQUES-JOACHIM COLBERT*, nommé au Grand-Vicariat, qui tendaient à réduire sa juridiction à celle d'un simple délégué de l'*Ordinaire*. Les échevins et les habitants de Pontoise, toujours jaloux de l'indépendance de leur Grand-Vicaire, interjetèrent appel comme d'abus. Mais leur cause ayant été mal défendue, la Cour du parlement de Paris rendit contre eux, le 13 juin de la même année, un

arrêt qui les déboutait de leur demande; et depuis cette grande victoire de Rouen sur Pontoise, chaque fois que l'Archevêque eut à nommer au Grand-Vicariat de notre ville, il ne délivra plus au sujet désigné que des lettres de *Grand-Vicaire de Rouen, et d'Official de Pontoise* ! Ainsi se perdaient de plus en plus et la dignité et les privilèges de l'antique Archidiaconat !

(Deux ans plus tard, l'Archevêque réunit en concile, à Pontoise, tout le clergé de la province).

Sur ces entrefaites mourut, couvert de lauriers et de gloire militaire, un héros qui n'avait su manier dans sa jeunesse que la houe et la serpette du vigneron.

ANDRÉ BLANCHARD, né au faubourg de Notre-Dame de Pontoise, d'un simple cultivateur, fréquentait depuis quelque temps le collège de la ville, lorsque, par suite d'une querelle qu'il eut dans cette maison, il lui fallut quitter sa patrie et s'engager comme simple soldat. Ce malheur, dont il sut sagement profiter, fut le premier échelon de sa grandeur future. Le jeune Blanchard était ardent, audacieux, mais il avait une âme essentiellement droite et vertueuse. Déplorant sa faute de jeune homme, il se dit qu'il voulait noblement la réparer; et certes sa glorieuse carrière démontre bien qu'il sut se tenir parole à lui-même. Dans sa poitrine de roturier, battait un cœur grand et brave jusqu'à l'héroïsme, et son intelligence ne le cédant pas à son cœur de feu, le fils du vigneron de Notre-Dame passa successivement, et presque coup sur coup, du rang de simple soldat, aux grades d'officier, de maréchal des logis, de maréchal de camp, de lieutenant-général des armées; et dans un siècle où la noblesse, cernant toutes les avenues du trône, en recueillait presque seule toutes les faveurs, le grand roi, qui venait de construire l'hôtel royal et militaire des Invalides, ne balançait pas d'en conférer le gouvernement

au vieux général Pontoisien : de plus, il le fit commandeur de l'ordre militaire de Saint Louis. Il est vrai que Blanchard n'était plus roturier ; le prince avait ajouté à son modeste nom le titre de « *Chevalier, Seigneur et Baron de Saint-Martin, de Talcy et de Villiers-le-Bellot,* » mais il n'était redevable qu'à sa savante épée de toute cette fortune militaire et de cette grande et glorieuse page de parchemin !

Blanchard fut aussi fervent chrétien qu'habile capitaine. Le fond de son être fut surtout un entraînement irrésistible pour les œuvres de charité. On eût dit qu'il avait hérité des vertus du grand évêque de Tours, en héritant de son nom ! Ses aumônes envers les pauvres furent immenses. Il laissa, par testament, neuf mille livres à l'Hôtel-Dieu de Pontoise, dix-huit mille à l'hôpital général de la même ville, et neuf mille à ce collège, témoin d'une faute si heureuse pour lui.

(Par reconnaissance, l'administration du collège lui a élevé dans cette maison un monument et une inscription, qui s'y voient encore de nos jours.)

Il légua encore une somme de mille livres à Notre-Dame, sa paroisse natale, et créa une rente annuelle de quinze cents francs en faveur d'une des maisons de Carmelites de la capitale, à condition que « *l'on acquitterait, à sa diligence, une messe chaque jour de l'année, et à perpétuité, et que l'on célébrerait un service chaque année pour lui et les membres défunts de sa famille* ».

Les religieuses élevèrent à sa mémoire un marbre funèbre, où se lisaient les vers suivants :

- « Passant, qui que tu sois, songe qu'il faut mourir,
- » Que tes jours sont comptés, et qu'à l'heure dernière,
- » Tu n'auras pour te secourir
- » Que les vertus et la prière.

- » Peux-tu vivre tranquille, incertain de ton sort ?
- » Tremble pour ton salut, ouvre les yeux et prie ;
 - » SAINT-MARTIN * ne serait pas mort
 - » Si la valeur pouvait éterniser la vie.
- » Aussi fidèle à Dieu, que fidèle à son roi,
- » Il fit de son long âge une suite de gloire :
- » Tu vois son nom écrit au temple de mémoire ;
- » Crains Dieu, médite, et prends cet exemple pour toi ! »

ANDRÉ BLANCHARD mourut le 20 février 1696. Le monument pyramidal en pierre, qui se trouve dans la chapelle du collège, représente un ange qui tient un médaillon, où se voit le portrait de *Blanchard* ; au côté gauche est un casque timbré ; à droite sont des attributs de guerre : l'ange est en pleurs et essuie ses larmes avec des bandelettes.

La mort de *Blanchard* fut suivie de celle de NOËL LE BLOND. Il était né à Pontoise de parents d'une condition aussi obscure et plus médiocre encore que celle du lieutenant-général. De bonne heure, il fit preuve d'une grande aptitude pour l'étude et les sciences. Malheureusement l'indigence de sa famille ne lui permettait pas de s'y livrer. Un homme aussi bienfaisant que pieux, dont le nom n'est pas parvenu jusqu'à nous (l'histoire dit seulement qu'il était général des Chartreux, natif de Pontoise, et parent de LE BLOND), prit soin de son éducation et fit tous les frais de ses études.

LE BLOND répondit dignement à la bienveillance de son bienfaiteur. En peu de temps il parvint au grade de docteur de la maison de Navarre, obtint la charge de professeur royal en théologie, et pendant quarante années il déploya autant de capacité que de vertus et de zèle, dans la paroisse de *Saint-Leu-Saint-Gilles*, dont il était curé.

* *Blanchard*, baron de Saint-Martin.

L'église de cette paroisse est redevable à notre Pontoisien de réparations immenses. Il y fonda une communauté d'ecclésiastiques. Tous les fruits de ses longs travaux furent employés en bonnes œuvres. Pour faire reflourir les études dans sa patrie, il fit de grands dons au collège, à une époque où cette maison était presque tombée par le malheur des temps. Il lui avait déjà fait remettre plus de dix mille livres durant sa vie, gardant toujours l'anonyme ; par son testament, il lui légua encore dix-neuf mille livres. On lui éleva, dans la chapelle de cette maison, un monument en pierre, de forme pyramidale, que l'on y retrouve encore aujourd'hui. On y voit un ange qui occupe le plan principal ; il tient en main un médaillon où se trouve le portrait du bienfaiteur ; à droite et à gauche sont deux cassolettes d'où s'élèvent des nuages de fumée d'encens, brûlé en son honneur ; et au-dessous, se lit cette inscription :

« A LA MÉMOIRE DE NOËL LE BLOND, DE PONTOISE, DOCTEUR
» DISTINGUÉ PARMİ LES THÉOLOGIENS DE PARIS. IL DONNA QUINZE
» MILLE LIVRES POUR RÉTABLIR LES BELLES-LETTRES DANS CETTE
» MAISON, OU IL PASSA SES PREMIÈRES ANNÉES, ET D'OU L'INDI-
» GENCE L'AVAIT COMME BANNI ! »

Il mourut à Paris le 21 novembre 1697.

Cartulaires des Carmelites, p. 520, 526, 528. — Duval, p. 10. — Archives de la Ville. — *Id.* — *Id.* — Duval, p. 103. — Cartulaires des Carmelites, p. 150. — Manuscrits sur Pontoise. — Duval. — Manusc. sur Pontoise. — Bausset, Hist. de Bossuet, t. 1, p. 226. — Cérémonial pour le sacre des Évêques. — Duval, p. 85. — Cartulaires des Carmelites de Pontoise, p. 575, 578, 579. — Cartulaires des Carmelites de Pontoise, p. 618. — Duval, p. 10. — *Id.* p. 78. — *Id.* p. 21.



Chapitre IV.

DE 1700, A 1738.

LES SOIXANTE-DIX DE MAUBUISSON. — LES JÉSUITES. — OURAGAN FURIEUX. — ABOLITION DES TAILLES. — LOUISE-HOLLANDINE DE BAVIÈRE. — MORT DU CARDINAL DE BOUILLON. — EXIL DU PARLEMENT A PONTOISE. — MARIAGE DE LA FILLE DU PRÉSIDENT DU PARLEMENT, ET FÊTE A CE SUJET. — MARIAGE DU COMTE D'Auvergne avec la Princesse Sobieska, fille du roi de Pologne, a Saint-Martin de Pontoise. — NAISSANCE DU DAUPHIN. — RÉJOUISSANCES A SAINT-MARTIN. — MORT DU DUC DE BOUILLON. — SON FILS POSE LA PREMIÈRE PIERRE D'UN NOUVEAU CLOITRE.



Le dix-septième siècle venait de s'accomplir, quand la ville de Pontoise, qui s'était épuisée en charités pour aider dans leurs efforts les TRINITAIRES de l'Hermitage et leurs confrères européens, vit arriver à l'abbaye de Maubuisson soixante-dix esclaves que ces religieux avaient été arracher des cachots de Tunis, d'Alger et de Tripoli : ce fut un jour de fête pour notre cité.

En un instant les places publiques sont couvertes d'un peuple ivre de joie, et qui pousse vers le Ciel les plus saintes acclamations. Bientôt les cloches viennent mêler leur voix à toutes ces joyeuses clameurs. On se rend dans les églises, et le clergé, en tête de la famille Pontoisienne, s'achemine processionnellement vers les *soixante-dix de Maubuisson*. De là on les conduit comme en triomphe par toutes les chapelles des communautés de la ville, et dans toutes les églises. Messire *Bornat*, docteur en Sorbonne, curé de Saint-Maclou, adresse au peuple un discours plein d'enthousiasme et de pathétique; alors les largesses pleuvent de toutes parts avec une telle abondance sur les captifs, que pour un instant, ils auraient presque regretté de n'avoir jamais porté les chaînes musulmanes!

On voyait parmi eux des compatriotes, JEAN LERO, de *Chartres*, et TOUSSAINT LEVERD, d'*Évreux*, qui comptaient cinq ans d'esclavage.

Quelle sympathie entre ces chrétiens d'alors! Comme le lien religieux les enchaînait tous dans une même et commune affection! Il n'y avait d'étrangers pour eux que le Sarrasin et le Musulman. Ce n'était qu'une grande famille que tous ces membres du Christ, semés sur le globe; et aucun d'eux ne souffrait, ou ne goûtait de bonheur, que tous ne fussent tristes ou joyeux avec lui! Un de nos poètes s'écrie à ce sujet :

L'espérance et la foi, sœurs en humanité,
Nous préparaient ainsi les temps de liberté.
Que j'aurais voulu vivre aux jours du moyen-âge!
Voir venir, au retour d'un long pèlerinage,
Les frères Rédempteurs, précédés d'un guidon,
Entrer dans les cités à la voix du bourdon;
Les captifs délivrés de leur chaîne servile,
Lentement, les pieds nus, aller de ville en ville,

Priant Dieu, racontant comme quoi SOLIMAN
Avait soumis Candie à l'invincible OTHMAN ;
Comment, des Sarrasins éternelle épouvante,
DON JUAN coula leur flotte au golfe de *Lépante*,
Comment.... Mais que ces temps sont loin de ces temps-ci !
Ah ! reposez en paix, *frères de la Merci* !

(La maison des Mathurins tomba avec tant d'autres sous les coups de quatre-vingt-treize).

Depuis trois ans, les Jésuites avaient revendu à l'Hôtel-Dieu de Pontoise les deux maisons que le cardinal de Joyeuse leur avait achetées de cet hospice, pour venir s'établir à quelque distance de là, près de l'église Saint-André, le long de la Viosne. Ils élevèrent en ce lieu la magnifique demeure qu'habite aujourd'hui *M. Truffaut*. (La jolie terrasse sur l'Oise et sa balustrade a été construite par le cardinal de Bouillon).

Louis XIV leur abandonna la partie des anciens fossés contiguë à leur propriété. Ils en firent un jardin, qu'ils agrandirent peu à peu par de nouvelles acquisitions. Cette maison prit le nom de *communauté* ! La chapelle, construite sur le plan de celle du palais de Versailles, était d'une grande beauté. Elle fut dédiée sous le nom de la *sainte Trinité*. Le maître-autel était décoré d'une magnifique descente de croix de *Jouvenet*, qui se voit aujourd'hui à Saint-Maclou. Les cendres du cardinal de Joyeuse, déposées dans le caveau funèbre de la première maison, furent rapportées dans le caveau de celle-ci, avec les restes d'un neveu de Mazarin, tué dans les environs de Pontoise, durant les troubles de la minorité de Louis XIV.

La maison des Jésuites et toutes ses dépendances, ainsi que tous les autres biens de ces religieux, furent séquestrés par l'état, en vertu d'un arrêt de la Cour, en date du 16 août 1761.

Le deux février de l'année 1702, un ouragan furieux causa de grands ravages dans Pontoise. La toiture des habitations, les vitres et les bâtiments élevés éprouvèrent de grands dommages. Heureusement qu'à cette saison de l'année il n'y avait rien à détruire dans les champs.

La levée des tailles avait toujours été pour ceux que le sort ou le vote appelait à cet emploi, tout ce que l'on peut imaginer de plus pénible. Ce que ces sortes d'impôts avaient d'odieux dans l'esprit des peuples, retombait sur les élus chargés de les percevoir. Il en résulta souvent des dissensions interminables, des haines, et quelquefois des rixes sanglantes.

Vu ces graves raisons, Louis XIV consentit à en affranchir la ville et les faubourgs de Pontoise, à la charge par eux de payer chaque année les sommes auxquelles ils seraient taxés par des impôts réguliers. Mais, pour subvenir à l'entretien des murailles, des fontaines, du pavage des rues et autres travaux publics, et aux frais *du vœu de la ville*, le roi, par des lettres patentes du 14 décembre 1707, autorisa le tarif dressé par les habitants, pour les droits à percevoir sur les vins, cidres, eaux-de-vie, viandes, marchandises, et sur les denrées désignées dans une assemblée de la ville, du 27 août de l'année précédente.

A cette époque, l'abbaye de Maubuisson jouissait d'une paix profonde et d'un grand bien-être religieux, sous la conduite pieuse et éclairée d'une supérieure dont le mérite et les vertus surpassaient encore la haute naissance. LOUISE-MARIE-HOLLANDINE, *Palatine de Bavière*, princesse électorale, seconde fille de *Frédéric*, roi de Bohême, et d'*Elisabeth Stuart d'Angleterre*, était née à La Haye, en 1622. Elle reçut de ses pères, comme un héritage de famille, les erreurs de Calvin. La république de *Hollande* fut sa marraine; elle eut pour parrain le duc de *Brunswick*, et fut confiée à Sibylle de Liétat

(de la maison des ducs de Courlande), femme dévouée aux doctrines de Calvin.

Sous cette gouvernante, la jeune princesse devint très-versée dans la science des livres saints, dont elle faisait ses délices. La défaite de son père, à la bataille de *Prague*, par le duc *Maximilien de Bavière*, son beau-frère, et chef du parti Catholique, et les malheurs dont elle fut suivie, déterminèrent sa conversion.

Elle s'ouvrit à la princesse d'Oxfordre et à des ecclésiastiques écossais, qui la confirmèrent dans ses projets. Mais il n'était pas facile pour la jeune princesse d'en venir à ses fins. La crainte de déplaire à une mère auguste et malheureuse qu'elle aimait, et la certitude d'encourir de sa part une éclatante disgrâce, si elle embrassait le catholicisme, combattaient en elle l'amour de la vérité. Dieu parla si haut, qu'elle ne put lutter davantage contre le cri de sa conscience. Résolue d'en finir, elle conçut un projet énergique, et sut l'accomplir avec la même générosité d'âme.

Un jour (c'était le 18 décembre 1657, *Louise Hollandine* était âgée de trente-cinq ans), ayant dit dans son cœur un éternel adieu aux grandeurs et aux délices de la Cour, elle se déguise en habit de deuil, trompe la vigilance des gardes, quitte le palais de sa mère, laissant sur sa toilette ces deux petits mots : « *Je passe en France pour me faire Catholique, et me rendre religieuse !* »

La veille de cette évasion, qu'elle méditait et sur laquelle elle réfléchissait depuis deux ans, elle avait défendu que le lendemain matin on entrât dans sa chambre, comme on avait coutume, à l'heure de son réveil. On crut qu'elle voulait dormir plus tard qu'à l'ordinaire. Mais avant qu'il fit jour, elle avait déjà traversé à pied une partie des rues de La Haye, pour se

rendre à une auberge où elle monta dans un chariot de Hollande, que la princesse d'Oxfordre lui avait fait préparer. Elle gagna la ville de *Delft* à grandes journées, et passa de là à *Anvers*, où elle se retira dans un monastère de Carmelites anglaises.

Cependant, comme il était déjà fort tard, et que la princesse ne paraissait pas, on entra dans sa chambre, et on alla droit à son lit : mais personne ; on trouve sur sa table le terrible billet qui annonçait sa fuite.

A cette nouvelle : « *Ce ne peut être que le Diable, s'écrie la reine dans un accès de colère, ou mon fils Edouard, qui ait fait agir ma fille !* » Ce fils Edouard était le prince Palatin, qui, après être passé en France, et s'être fait catholique, avait épousé Anne de Gonzague, sœur de la reine de Pologne.

La reine envoya en toute hâte aux ambassades de France et d'Espagne, chercher sa fille. Mais par une toute autre route et par des voies détournées, elle était parvenue sans obstacles au monastère d'*Anvers*. Elle y demeura deux mois, s'y fit instruire ; et, après un nouvel et mûr examen, elle fit abjuration le 25 janvier 1658, et reçut le sacrement de confirmation des mains du nonce du Pape.

Peu de temps après, la jeune néophyte s'embarqua pour passer en France. Elle débarqua au Hâvre, et de là vint à Rouen, où le prince Palatin, son frère, avait chargé une personne de la recevoir. Toutes ces mesures avaient été concertées avec *Marie-Henriette de France*, reine d'Angleterre, sa belle-tante, qui, réfugiée en France, vivait dans la retraite, au monastère des Visitandines de Chaillot, près Paris. *Le prince Edouard*, qui était venu à la rencontre de sa sœur jusqu'à Rouen, la conduisit, en se rendant à Paris, à l'abbaye de Maubuisson, où il lui présenta ses trois filles, les princesses de *Salins*, de *Condé* et de *Brunswick*, qui s'y trou-

vaient pour leur éducation. Après ce séjour à Maubuisson, *la princesse Louise Hollandine* se rendit à Chaillot, près de sa tante, qui la reçut comme une mère, et la traita avec la même bonté jusqu'à sa mort.

Dans cet intervalle, l'illustre fugitive fut présentée à Louis XIV, qui l'accueillit avec une bienveillance royale; il lui fit une pension de douze mille écus, et prit à tâche, en toute rencontre, de lui prouver tout le vif intérêt qu'il portait à sa malheureuse famille. Elle reçut aussi dans le même temps un bref du pape *Alexandre VII*, qui la félicitait de son amour pour la vérité. Enfin elle parvint, par l'entremise de sa tante, *Marie-Henriette de France*, à calmer le courroux de sa mère et à recouvrer son amitié.

Il n'est acte de vertu, de piété, de douceur et d'humilité dont elle ne donna l'exemple durant son séjour au couvent de Chaillot. On la vit plus d'une fois, avec les religieuses, remplir les emplois les plus humbles, balayer les appartements, aider à la cuisine, remuer les foins dans la saison d'été. Après avoir édifié cette communauté durant un an, elle passa au couvent de Maubuisson, où elle prit l'habit de religieuse le 25 mars 1659, et après une année de noviciat, *LOUISE-MARIE-HOLLANDINE, Palatine de Bavière*, immola au roi du Ciel, par les trois grands vœux de religion, la fille des rois de la terre!

Cette profession fit grand bruit dans le monde, mais la religieuse dans sa retraite ne pensait qu'à s'unir de plus en plus à Dieu, et à se faire oublier des hommes, quand ses vertus et son mérite appelèrent sur elle la noble charge d'abbesse de son couvent. Depuis longtemps la supérieure, *Catherine d'Orléans de Longueville*, se déchargeait sur elle des offices les plus importants de la maison. Avant sa mort, elle la désigna à Louis XIV, au nom de toute la communauté, comme la plus

digne de lui succéder ; et en effet elle fut remplacée par elle, dans cette illustre tâche, le 4 novembre 1664.

A partir de ce jour, la princesse redoubla encore d'émulation et de zèle pour les vertus propres à son état. Elle ne voulut porter aucunes marques distinctives de sa dignité. Jamais on ne put la faire consentir à aller s'asseoir dans la stalle élevée, en forme de trône, pour les abbesses : elle y fit mettre en sa place l'image sacrée de la Sainte-Vierge. Toujours la première aux offices de la nuit et du jour ; simple dans ses goûts, austère pour elle-même ; pleine d'ouverture et d'affabilité pour ses filles, c'était un ange tutélaire pour cette maison !

Advint la cherté de 1693, elle ne voulut jamais permettre qu'on retranchât en rien les aumônes et la quantité de pain que l'on avait coutume de distribuer aux pauvres. Elle prescrivit même formellement de ne refuser à aucun indigent, de sorte qu'il se donnait par semaine, à Maubuisson, plus de douze cents livres de pain ; et ses largesses durèrent assez longtemps ! Les personnes chargées du blé de la maison lui représentèrent que les provisions de la communauté ne tarderaient pas à s'épuiser : elle se fit rendre compte, et continua comme par le passé, jusqu'à ce que ces jours de disette fussent écoulés !

A ses heures de loisir, la princesse, qui aimait beaucoup le dessin et la peinture, fit un assez grand nombre de tableaux pour son abbaye, pour les paroisses et monastères voisins. On vit longtemps à la chambre des Comptes, à Paris, un grand et magnifique tableau, peint de la main de cette princesse : il représentait *la justice et ses attributs, entourés de petits génies ; et dans le lointain se voyait le Louvre*. Elle avait offert ce tableau à la chambre des Comptes, en reconnaissance de l'enregistrement d'un don considérable fait par Louis XIV à son abbaye.

Elle vécut jusqu'à quatre-vingt-huit ans, sans vouloir rien rabattre de ses austérités. Elle comptait cinquante années de religion, quand elle quitta son abbaye pour s'envoler aux Cieux, le 11 février 1709 !

Jacques Maboul, nommé à l'évêché d'*Aleth*, fit son oraison funèbre, en présence de la princesse de *Condé*, sa nièce, et le service des funérailles fut célébré par *M. de Feuquières*, évêque de *Béziers*.

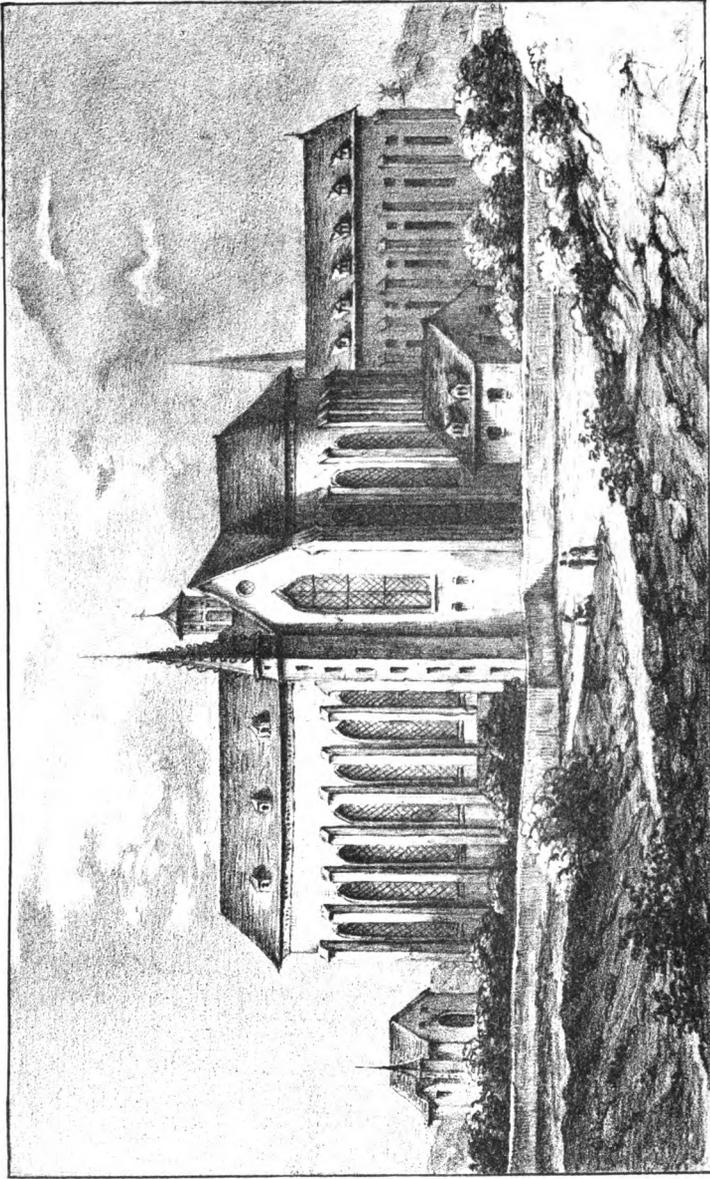
Qui croirait que Dulaure a osé tenter de flétrir la gloire d'une si belle vie ? Louise Hollandine était noble et religieuse, et cet ennemi juré de ces deux conditions, descend à chaque instant de la dignité d'un historien au rôle d'un pamphlétaire, pour vomir son fiel sur l'une et l'autre : En voici un trait entre mille.

La fille de Frédéric IV et de Marie Stuart a le courage d'abjurer l'erreur dans laquelle elle est née, et de fouler aux pieds les grandeurs où l'avait portée sa noble origine ; elle se fait catholique, puis religieuse ; elle devient abbesse de Maubuisson, où elle vit et meurt en sainte. Dulaure a dû le savoir ; tous les historiens du temps en ont ainsi parlé. Et appuyé sur des fragments obscurs de lettres plus obscures encore, et que par ignorance, ou par malignité, il n'a pas voulu, ou n'a pas su apprécier ni rectifier, il entasse turpitudes sur turpitudes au sujet de la fille des rois, devenue abbesse de Maubuisson ! *

La princesse Louise avait fait construire une fontaine sous l'un des arceaux du cloître de son abbaye, et sur un marbre noir placé au-dessus, on lisait ces vers de Santeuil, gravés en lettres d'or :

* C'en est assez pour faire comprendre à nos lecteurs quelle confiance mérite le témoignage de l'historien des environs de Paris, dans

les autres récits scandaleux qu'il a faits sur les religieuses et les abesses de Maubuisson !



R. D.

Maubisson.

Isle d'Humblet in Boudry.

J. Pignatelli del.

RECH. INST.

« Quæ vili sub rupe ingloria lympha fluebam,
» Tu mihi das sanctas nunc habitare domos :
» Munere pro tanto, virtutibus *inclita princeps*,
» More perennis aquæ, fama perennis erit! »

» *Sanctolius Victorinus*, electorali principi Ludovicæ Bavaricæ Palatinæ, regii monasterii Malodunensis Antistitæ ».

« Je coulais sans gloire sous un vil rocher, et vous me fîtes l'honneur de pouvoir séjourner dans ces saints lieux : pour un si grand bienfait, ô PRINCESSE, qu'illustrent tant de vertus, votre mémoire sera éternelle comme mon cours! »

Santeuil, religieux de Saint-Victor, à la princesse électorale Louise, Palatine de Bavière, abbesse du monastère royal de Maubuisson! »

La retraite de Louise Hollandine de Bavière à Maubuisson, son élection à la charge d'abbesse, la sagesse de sa gestion, ses brillantes vertus accrurent encore la haute célébrité dont jouissait cette royale abbaye, une des premières du royaume. Dans un laps de sept à huit siècles d'existence, il s'y rencontra nécessairement quelques religieuses et quelques abbesses peu dignes de leur vocation. Mais que de grands noms, que de vertus, que de souvenirs précieux ont immortalisé la gloire de cette communauté, dont il ne nous reste plus que de pâles ruines! Maubuisson disparut dans l'orageuse fin du dix-huitième siècle.

Cette abbaye avait pour clôture un parc de cent arpents, fermé de hautes murailles, planté d'arbres fruitiers et de charmillles, et sillonné de grandes et belles allées. Dans ce parc était une antique chapelle et quelques petits ermitages. La chapelle était dédiée sous l'invocation de *Saint Nicolas*; elle avait quarante-huit pieds de longueur sur vingt-huit de largeur, et vingt pieds sous voûte. On y voyait aussi un beau canal très-poissonneux, et bordé d'une grande et belle prairie.

Les bâtiments consistaient en un vieux manoir, flanqué de deux tours, séparé des lieux claustraux, et appelé le palais de Saint Louis. On parvenait au premier étage par un escalier à double face. Il n'y avait de remarquable que la salle des gardes du corps, dont la voûte était très-belle.

Le cloître était voûté en planches, mais les arceaux en étaient trop peu élevés, ce qui le rendait sombre, humide, mal aéré. C'est dans ce lieu que se voyait la fontaine décorée d'une inscription du poète *Santeuil*. Ce cloître, dans ses quatre faces, avait cent quatre-vingt-un pieds de pourtour, sur treize pieds de largeur, et seize pieds d'élévation.

Le réfectoire, voûté aussi, était assez vaste, bien éclairé; mais coupé en deux par une colonnade centrale : il servit d'écurie dans les longues guerres contre les Anglais, et ensuite durant les disputes de la Ligue. Il avait cent trente-huit pieds de long, sur trente-six de large.

Le dortoir était très-régulier; toutes les cellules étaient en boiserie de chêne : Il avait cent quatre-vingt-quinze pieds six pouces de longueur, et quarante-deux pieds de largeur.

Vers le midi était l'église : elle avait cent quatre-vingt-six pieds de longueur, sur une largeur de trente-six pieds. Ses deux côtés ou latéraux avaient encore chacun dix-huit pieds de large, vingt et un pieds de haut, et cent trente-huit de long. Les deux branches de la croix avaient chacune vingt-sept pieds de long, vingt-huit de large et soixante d'élévation. La voûte était assez belle. Dans un bout s'élevait une tour surmontée d'une flèche en pierre, qui fut remplacée par une petite campanille, après avoir été renversée par la foudre. Cette église avait soixante pieds d'élévation sous voûte : elle était régulière et bien éclairée.

Le chœur des religieuses était orné de belles stalles sculptées, et enrichi d'une magnifique boiserie d'un grand travail.

Le tombeau de la reine Blanche se trouvait à l'extrémité du chœur, près de la grille, en face le maître-autel ; et, dans l'espace qui était entre la balustrade du sanctuaire et la grille des religieuses, se voyaient les tombeaux et les monuments en marbre de ce grand nombre d'illustres personnages qui avaient été inhumés dans cette abbaye.

« Toute cette partie du temple était peuplée de mausolées, qui renfermaient les « plus grands vassaux de la mort ». Le bruit des pas se perdait dans leur imposante solitude, véritable chronique populaire, où le cœur battait merveilleusement à la vue de ces frères, de ces sœurs, de ces filles de rois, de ces reines, de ces dames, de ces chevaliers sans mouvement, tendant des mains suppliantes, comme une dernière pensée vers le roi des rois, la lumière du monde, le Christ ! L'aspect de ces tombes, muettes jusqu'au jour où s'entendra la trompette dernière ; ces longues dalles portant une épitaphe, abritant un sommeil sans fin, séparant seules les vivants des défunts ; ces belles arcades byzantines, ces voûtes sonores, tout se réunissait pour élever l'âme aux plus hautes méditations, et l'artiste à des inspirations de foi et de génie. L'ébranlement donné à l'imagination se renouvelait sans cesse par les causes les plus capables de l'émouvoir, les destinées futures de l'homme ! »

Sur la porte principale de l'entrée du chœur des religieuses était placé un orgue, *œuvre*, dit-on, *des plus grands maîtres*. On voyait dans cette église plusieurs tableaux peints par la *princesse Louise Hollandine*.

Le logis abbatial était assez joli et commode ; mais il manquait une aile, qui n'y fut jamais élevée. Il avait cent treize pieds de long, vingt-huit de large et trente-six de haut.

Enfin, cette abbaye comptait au moins quarante bâtiments, dont les principaux, outre ceux que nous avons déjà nommés,

étaient : le bâtiment *des prêtres*, celui *du moulin*, le *lavoir*, les *boucheries*, les *écuries*, qui étaient toutes voûtées, les *pensionnaires*, les *communs*, la *buanderie*, l'*apothicairerie*, sans y comprendre la *ferme* voisine, ses vastes dépendances et surtout sa *belle grange*, qui est encore debout de nos jours, avec ses arceaux et sa tourelle. (On dit que cette grange peut contenir cent mille gerbes de blé.)

De tant de richesses il ne reste debout, avec la ferme et la grange, que la jolie habitation de MM. *Ecorcheville et Levasseur*, que l'on dit avoir servi de lieu de réception aux parents qui venaient visiter les jeunes pensionnaires. On y voit encore une partie du réfectoire, qui a reçu une autre destination et subi de notables changements.

Saint-Martin avait à cette époque pour abbé commandataire le cardinal de *Bouillon*. Sa mort suivit de quelques années celles de *Louise Hollandine de Bavière*.

EMMANUEL-THÉODOSE DE LA TOUR était né le 24 août 1643, de *Frédéric Maurice de la Tour*, premier du nom, duc de *Bouillon* et prince de *Sedan*, et d'*Eléonore-Catherine-Fébronie de Bergh*. Cette haute naissance et ses talents lui ouvrirent le chemin des dignités. L'illustre Maréchal de *Turenne*, son oncle, demanda au roi, pour lui, le chapeau de cardinal ; et il lui fut donné, quoiqu'il eût à peine 25 ans, ce qui le fit surnommer : « *l'Enfant-Rouge !* » il s'appelait alors *l'abbé, duc d'Albret*. Il obtint ensuite les abbayes de *Cluny*, de *Saint-Ouen de Rouen*, de *Saint-Waast*, d'*Arras*, de *Tournus* et de *Saint-Martin de Pontoise*, dont il prit possession le 14 juillet 1671 ; enfin, la charge de Grand-Aumonier de France. (Ses services pour le roi lui avaient mérité ces grands bénéfices).

En 1698, Louis XIV le nomma ambassadeur à Rome : cette charge fut la première cause de sa longue disgrâce. On crut à la Cour qu'il n'avait pas agi avec assez de chaleur dans l'affaire

de la condamnation du *livre des saints*, ni pour l'éligibilité de l'abbé *de Soubise* à l'évêché de Strasbourg. A son retour en France, il fut exilé à son abbaye de *Tournus*.

Cependant s'achevaient les grandes et colossales entreprises qu'il avait ordonnées à l'abbaye de Pontoise, dès l'année 1684, pour la construction d'un parc magnifique et d'un somptueux château. Cette maison de Pontoise le préoccupait sans cesse : il y rêvait le jour, il y rêvait la nuit !

« M. le cardinal, disait M. de Coulanges, dans une de ses lettres, datée de S.t-Martin, a renoncé à toutes les nouvelles du monde pour vaquer à lui-même, et à une infinité d'ouvriers, qui travaillent sans fin et sans cesse, pour la perfection, sans contredit, *d'un des plus beaux jardins de l'Europe* !

Il ambitionnait de donner à ce lieu un air Versaillien, et d'y copier la magnificence du grand roi !

Le fameux *Le Nôtre*, après avoir dessiné les jardins de Versailles, vint dessiner ceux de Pontoise, et se chargea d'en diriger l'exécution. Des terrasses, des bassins, des pelouses, des jets d'eau, des labyrinthes, une orangerie, des allées dans tous les sens ; rien ne fut oublié ! Une machine hydraulique établie sur la Viosne, dans le lieu appelé de nos jours *le moulin de la Machine*, et appartenant à *M. Levasseur*, portait des flots d'eau dans tous les canaux.

Ces parterres et tous ces lieux enchantés étaient la promenade habituelle de la ville de Pontoise, et peu de cités en eurent jamais d'aussi grandioses et d'aussi délicieuses !

« Quelle maison ! Quelles promenades, s'écrie M. de Coulanges ! » C'est dans cette maison et ces promenades qu'il composait ses *Triolets*, enfants de Saint-Martin, disait-il. Il s'y trouvait si bien qu'il écrivait en ces termes à madame de Sévigné et à sa fille : « Non, mesdames, il n'y a pas de vie pareille à celle que l'on mène à *Saint-Martin* ; et il faudra

» bien qu'on vous y voie quelque jour réellement et de fait; je
» m'y en retourne demain pour être dimanche à l'arrivée de
» notre duc et de notre duchesse de Chaulnes, qui y amènent
» madame de Coulanges et l'abbé Têtu.

» Il y a un temps infini que le cardinal demande madame
» de Coulanges, et il y a un temps infini que je désire aussi
» que madame de Coulanges voie *Saint-Martin*, et qu'elle
» me voie à *Saint-Martin*; car elle m'y trouvera les cou-
» dées bien franches, comme on dit, et d'une liberté et d'un
» air qui lui feront voir combien je suis aimé dans cette mai-
» son, et si je l'ose dire, considéré, depuis le galopin jusqu'au
» maître.

» Je ne puis en vérité assez me louer du cardinal, et il n'y
» a sorte de sincère amitié qu'il ne me témoigne, et il n'y
» a encore sorte de confiance qu'il n'ait en moi. Toute la fa-
» mille même est devenue comme la mienne, je m'y trouve
» pêle-mêle en toute rencontre, et me voilà à la veille d'aller
» à Evreux, avec la même liberté et les mêmes agréments que
» je vais à Pontoise; enfin, je puis vous le dire, il n'y a ja-
» mais eu de vie plus heureuse que la mienne; Dieu veuille
» que celle qui viendra après le soit autant!

» Voilà par où il faut finir l'aveu que je vous fais de mon
» extrême bonheur!

On remarquait surtout, à Saint-Martin, une grande et belle terrasse donnant sur la ville, du côté du nord, où se trouvait un jet d'eau qui s'élançait en décrivant un arc par-dessus les plus grands arbres. Une autre terrasse en demi-lune se trouvait sur le bord de l'Oise, et au sud-est, derrière des bosquets touffus, était une sorte d'éperon très-élevé.

Ces jardins, chose presque incroyable, coûtèrent au cardinal dix-huit cent mille francs, dans un temps où le salaire des ouvriers ne s'élevait que de huit à dix sous par jour!

Cette entreprise vraiment royale terminée, le cardinal pensa à la construction d'un palais qui pût égaler la magnificence de ses jardins. Mais l'abbaye de Saint-Martin et ses dépendances, étaient des voisins bien sombres et bien austères pour toutes ces éclatantes et pompeuses mondanités. Du reste cette communauté le bornait dans ses vastes projets. Pour s'en débarrasser, sa qualité de seigneur engagiste de Pontoise le mit à même de proposer aux religieux, un échange assez spécieux.

« Savez-vous, disait à ce sujet le spirituel de Coulanges, écrit à madame de Sévigné, que le cardinal a si bien patrociné avec le roi et ses moines, qu'il croit l'échange assuré de son manoir *de Saint-Martin*, contre un autre dans Pontoise, pour les abbés qui lui succéderont ? »

Il leur offrit, pour leur abbaye, l'antique église de Saint-Mellon, la vieille abbaye voisine, ses dépendances, les restes et l'emplacement du vieux château fort. Il promettait d'obtenir l'autorisation nécessaire, et surtout l'agrément spécial de la Cour. Déjà quelques consentements avaient été donnés, et la transmigration paraissait devoir infailliblement s'effectuer, lorsque *Eléonor Loiseleur*, prieur de Saint-Martin, homme de grandes ressources, jouissant de l'estime et du crédit des plus hautes sommités de l'époque, trouva moyen de faire échouer tous les projets du cardinal-abbé, en remettant sous les yeux du roi une opposition des plus énergiques et des mieux motivées.

Le prieur encourut la disgrâce de son puissant abbé ; mais Dieu et sa conscience étaient pour lui, et il sut les préférer à tout.

Le cardinal, resserré dans ses vues, n'abandonna pas cependant l'idée d'élever un palais dans son parc de Saint-Martin. Il fit construire le beau château qu'habite aujourd'hui madame veuve Athanase Roger d'Arquinvilliers. (Il a subi depuis

quelques changements et diminutions). Peut-être parut-il trop modeste aux yeux du cardinal; il semble pourtant que plus d'un grand seigneur eût pu s'en contenter.

Quoi qu'il en soit, le cardinal de Bouillon n'eut guère la faculté d'errer en liberté sous les lambris dorés de ce palais, ni de prendre l'air dans les riantes allées de son parc. En vain sollicita-t-il son rappel de Tournus; il ne put jamais l'obtenir. Voyant toutes ses instances repoussées, il se retira dans les Pays-Bas, de là à Rome, où il sut vivre content, dit-on, quoique dépouillé de tous ses revenus de France, par un arrêt du Parlement.

Il finit ses jours dans cette capitale du monde chrétien, le deux mars 1715; il était âgé de 72 ans.

Quand le cardinal élevait son palais de Saint-Martin, il ne pensait guère à y préparer un appartement pour le premier président du parlement de Paris; et pourtant à peine cinq années s'étaient écoulées depuis son décès, que *M. de Mesmes* y prenait gîte au nom du roi, et pour un temps illimité.

Le fameux écossais *LAW*, avec ses grandes théories et ses brillants systèmes, en était venu à jeter le royaume dans la plus alarmante pénurie financière. Il s'était attiré l'exécration des peuples; mais c'était l'homme du régent. Le Parlement voulut faire des remontrances en refusant d'enregistrer de nouvelles mesures au sujet de *la compagnie des Indes et de la Banque*. Voici les suites de ce refus :

Le 21 juillet 1720, à trois heures du matin, des détachements de suisses et de gardes françaises s'emparèrent des portes du palais. Les gardes du corps en firent autant aux chambres du Parlement, pour empêcher les magistrats de s'y réunir. *M. de Mesmes*, premier président, fut gardé dans sa chambre par un officier, et deux sentinelles furent postées à sa porte pour empêcher que personne ne vint lui parler. En même

temps, des mousquetaires remettaient à tous les présidents, conseillers, gens du roi, et au greffier en chef du Parlement, des lettres de cachet ainsi conçues :

MONSIEUR,

« Ayant, pour de bonnes considérations, résolu de trans-
» férer mon parlement de Paris en *la ville de Pontoise*, je
» vous fais cette lettre, de l'avis de mon oncle, le *duc d'Or-*
» *léans*, régent, pour vous enjoindre et ordonner de vous y
» transporter, toutes affaires cessantes, dans deux fois vingt-
» quatre heures, pour y rendre la justice à votre ordinaire,
» en vertu de la déclaration qui y sera envoyée, et pour vous
» défendre de vous assembler nulle part ailleurs, sous quelque
» prétexte que ce soit, sous peine de la privation de votre
» charge.

» Et la présente n'étant à autre fin, je prie Dieu, *monsieur*,
» qu'il vous ait en sa sainte garde. Paris, le 20 juillet 1720.

Sur les huit heures du matin, *le duc d'Orléans* était au-
près du roi pour lui rendre compte de cette grande mesure.
Aussitôt il y eut un conseil extraordinaire de régence qui ap-
prouva le coup d'état. Toutefois, on n'était pas sans inquié-
tude. On savait bien que les mesures violentes amènent sou-
vent de grands malheurs ; et que de la terreur du peuple à
sa fureur, il y a souvent peu d'intervalle. La maison du roi
reçut ordre de se tenir prête à marcher en cas de besoin. Le
guet à cheval ne fit qu'aller et venir par les rues. Les régi-
ments de *Champagne*, de *Navarre* et *du Roi*, avaient été
mandés pour se tenir près de *Charenton* et dans le voisinage,
et vingt-cinq mille hommes d'infanterie et de cavalerie de-
vaient au signal donné, s'emparer de *Paris* et de *Pontoise*.

Le même jour, c'était un dimanche, le Parlement, bon gré,
mal gré, se *rendit à Pontoise* vers le coucher du soleil. Les

chambres s'assemblèrent aux Cordeliers, dans le réfectoire, qui avait été disposé à cet effet; le parquet des gens du roi fut placé dans la salle du Chapitre; le premier président logea au château de *Saint-Martin*, et les autres membres de la compagnie chez les principaux bourgeois de la ville.

Pontoise fut investi de troupes, ses portes gardées avec soin, et l'on dit que les sentinelles avaient ordre de tirer sur les membres du Parlement qui auraient tenté de mettre le pied au-delà des murs de la cité!

La séance s'ouvrit par l'enregistrement de l'édit de translation, et aussitôt les chambres reprirent leurs travaux habituels. Le procureur général fit notifier aux avocats, procureurs et huissiers, de se rendre à *Pontoise*, et les séances se tinrent régulièrement jusqu'au huit septembre, époque des vacances : alors on institua la chambre des Vacances.

Durant tout ce temps, la route de Paris à Pontoise était encombrée d'une foule de curieux. Tout individu ou voyageur qui paraissait venir de cette dernière ville, était accosté sur sa route par une, deux, et quelquefois trois ou quatre personnes (tous les partis avaient leurs émissaires); et, après quelques mots insignifiants et quelques paroles triviales sur la pluie et le beau temps, il était sûr d'avoir à répondre à ces éternelles et fatigantes questions : « *Qu'y a-t-il de nouveau à Pontoise....?* » — *Comment ça va-t-il à Pontoise....?* — » *Que dit-on, que fait-on à Pontoise....?* » Tant la résistance ou la soumission du Parlement préoccupait les esprits dans cette conjoncture critique!...

La cour s'en aperçut facilement, on vit bien que le siège de cette magistrature hostile était trop près de la capitale. Le lundi 11 novembre, lorsque tout était disposé pour la rentrée des chambres, arrive tout-à-coup un ordre qui rappelait le Parlement, de *Pontoise à Paris*, pour être transféré à *Blois*,

où il devait être rendu le 2 décembre suivant. Mais, le 20 du même mois, un contre-ordre l'obligea de rester à *Pontoise*.

La rentrée se fit avec une grande solennité ; la messe fut chantée en musique, dans l'église des Cordeliers. Les présidents et les conseillers y assistèrent en robes rouges, et avec toutes les cérémonies d'usage, et la compagnie reprit ses travaux.

Mais les affaires devenaient alarmantes de plus en plus. La folie du système de *LAW*, avait complètement ruiné les finances ; la question du Jansénisme déchirait l'église par des divisions malheureuses ; la guerre sur les frontières d'Espagne s'allumait de plus en plus ; et le régent était à la veille de s'attirer sur les bras la cour de Rome, cent évêques, l'Espagne, et le Parlement qu'il avait tant froissé.

Cependant, il vint à bout de conjurer l'orage. Il sut arracher l'acceptation du cardinal de Noailles, au sujet de la bulle « *Unigenitus* » : le parlement nomma des commissaires pour examiner cet accommodement entre le roi et le cardinal ; il finit par enregistrer lui-même la bulle, et le mardi 17 décembre la clôture de ses séances eut lieu par l'enregistrement de l'édit du roi, à *Pontoise*.

Louis XV le rappela à Paris, où il se rendit le même jour et le lendemain, pour reprendre ses fonctions le vendredi suivant.

Cinq jours avant cette clôture et le rappel du Parlement, une grande fête agitait toute notre ville. La fille aînée du premier président, mademoiselle *de Mesmes*, épousa *GUY DE DURFORT, duc de Lorges*. L'église abbatiale et paroissiale de Saint-Martin, connue sous le nom de paroisse *de la Trinité*, sur laquelle *M. de Mesmes* demeurait depuis près de cinq mois, fut choisie pour la célébration des fiançailles et du mariage. La cérémonie eut lieu dans la nuit du 14 au 15 décembre. On

y déploya une magnificence extraordinaire. Tous les présidents, conseillers et autres membres du Parlement y assistaient en grand costume. Le parc fut illuminé toute la nuit ; il y eut un brillant feu d'artifice. La ville de Pontoise fit tirer des boîtes du haut du château fort, et toutes les croisées des habitations de la ville, donnant vers Saint-Martin, étaient illuminées.

On dit que rien n'était beau comme le coup d'œil des illuminations de cette ville, bâtie en amphithéâtre, et que l'on eût dit être embrasée !

Le palais de Saint-Martin aussi, ses jardins et terrasses, furent illuminés, et l'affluence de peuple accouru de toutes parts, tous les équipages et la suite des grands seigneurs, firent de cette fête nocturne une des plus belles qui se puissent voir.

Quelques années après, une seconde fête nuptiale attirait à Saint-Martin un nouveau concours de peuple. LE PRINCE D'Auvergne, fils aîné du *duc de Bouillon*, neveu du cardinal de ce nom, avait épousé la *princesse Sobieska*, petite fille du grand *Sobieski*, roi de Pologne. Le jeune prince, se rendant à Strasbourg, fit une chute de cheval, et mourut huit jours après son mariage.

On proposa pour époux à la jeune et illustre veuve, le comte *Godefroy d'Auvergne*, second fils du *duc de Bouillon* ; et ce fut une grande joie pour la famille en deuil, de la voir accepter la main de son jeune beau-frère. On se rendit aussitôt de Strasbourg à Pontoise ; en même temps on écrivit à Rome ; et, quatre heures avant sa mort, le pape *Innocent XIII* accorda les dispenses de parenté.

Les corps de ville de Pontoise allèrent au devant des futurs époux, jusqu'à *Franconville*. A leur arrivée, le comte et la princesse furent reçus avec une grande magnificence. On tira des boîtes du haut du château fort, et de la mousqueterie.

L'illustre alliance fut célébrée à Saint-Martin. *Dom Lostoret*, prieur-curé de cette abbaye, fit la cérémonie, en présence du Grand-Vicaire et official de Pontoise, revêtu d'un rochet et d'une étole.

Parmi les témoins et assistants, on remarquait *le prince de Conti*, qui avait été député par le roi, les familles *de Bouillon* et de *la Trimouille*, et un grand nombre de personnages de haute naissance. Les fêtes et réjouissances données à ce sujet durèrent trois jours. Pendant tout ce temps, il y eut de grandes illuminations; l'affluence de peuple était immense, et partout ce n'était que cris et démonstrations d'allégresse! (Cette fête eut lieu dans le courant de l'année 1724).

Un événement beaucoup plus important vint mettre de nouveau Saint-Martin et la ville de Pontoise en fête; mais celle-là, la France entière devait en partager l'allégresse avec notre cité : c'était la naissance d'un dauphin. *La maison de Bouillon* ordonna des réjouissances extraordinaires et de grandes démonstrations de joie au palais de Saint-Martin. Il y eut un feu d'artifice, où l'on s'efforça de représenter les plus belles figures d'architecture. Le tir eut lieu dans la grande allée du parc, donnant du château vers la ville et sur la principale terrasse. Il y eut aussi trois décharges de boîtes et de brillantes illuminations. Le comte *de Clermont*, prince du sang, fit chanter le « TE DEUM » par ses musiciens, dans l'église de l'abbaye, où il assista avec la famille *de Bouillon* et un peuple nombreux. (Les mêmes démonstrations eurent également lieu dans Pontoise!)

Pendant, *DOM SALLAIS*, prieur *de Saint-Martin*, faisait jeter bas l'ancien cloître de l'abbaye, qui ne consistait qu'en une sorte d'appentis assez sale et informe. Le duc de Bouillon, qui vint à mourir sur ces entrefaites, laissa trois mille livres par testament aux religieux de Saint-Martin, pour les aider

dans la construction d'un autre cloître. On dit que rien n'était plus beau que les arceaux de cette construction nouvelle, sa voûte, les arcs d'ouverture et la colonnade qui les portait.

Le 25 août 1730, le fils du feu duc, et son héritier, posa la première pierre du cloître neuf, dans l'angle qui se trouvait du côté du grand portail de l'église. On déposa l'inscription suivante, gravée sur une lame de cuivre. (Elle avait été composée par le célèbre Montfaucon, si fameux dans la république des lettres). *

• L'an de la nativité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, 1730,
» le 20 août.
» Le sérénissime prince *Charles Godefroy* de la Tour d'Auvergne, par la grâce de Dieu, duc et grand seigneur de

* » *Anno à natali Domini nostri
» Jesu Christi 1730; Augusti die vi-
» gesimâ.*

» *Serenissimus princeps Carolus
» Golfridus de Turre Arvernæ, Dei
» gratiâ Dux et supremus Dynastes
» Bullonü, Vice-Comes Turenæ,
» Dux Leporeti et Castri Theodo-
» rici, Comes Arvernæ, Ebroica-
» rum et inferioris Armeniacensis
» tractûs, Toparcha seu Baro de
» Turre, de Montegascone et de
» Cazilliaci, magnus Franciæ Cam-
» hellanus, in superiori et inferiori
» Arvernorum provinciâ Præfectus
» regius, et Equestris Turennicæ
» turmæ Magister, primum lapidem
» posuit in Claustro à fundamentis
» excitato, et in elegantiore for-
» mam deducto, favente et sumptum
» partim suppeditanté felicis memo-*

» *riæ serenissimo principe Bullionio,
» suprâ memorati serenissimi prin-
» cipis patre, operam navante R. P.
» D. Martino Sallesio, hujus mo-
» nasterii Sancti Martini Pontisa-
» rensis Priore.*

» *Celebritati interfuere idem R.
» P. D. Martinus Sallesius, Prior,
» omnesque sodalitii hujus monachi,
» nempe Dom. Dominicus Walard,
» Sub-Prior, D. Edmundus Per-
» reaux, sacerdos, D. Claudius
» Treille, sac., D. Jacobus Hau-
» temps, sac., D. Guillelmus Cou-
» lom, sac., D. Lucianus Séjourné,
» sac., Archimagister operis, D. Pe-
» trus Huë ». *Au revers de la lame
étaient gravés ces autres mots :**

« *PONTIF. CLÉMENT. XII ANN. I.;
» REGNI LUDOVICI XV ANN. XV ».*

» Bouillon, vicomte de Turenne, duc de Lépor, de Château-
» Thierry, comte d'Auvergne, d'Évreux, de la basse pro-
» vince d'Armagnac, gouverneur ou baron de la Tour, de
» Montgascogne, de Cazillac, grand-chambellan de France,
» lieutenant royal de la haute et basse Auvergne, commandant
» du régiment de cavalerie de Turenne, a posé la première
» pierre de ce cloître, renouvelé de fond en comble, et sous
» une forme beaucoup plus convenable, à l'aide et en partie
» aux frais du sérénissime prince duc de Bouillon, d'heureuse
» mémoire, père du sérénissime prince ci-dessus désigné, et
» à la diligence du R. P. D. *Martin Sallais*, prieur de ce mo-
» nastère de Saint-Martin de Pontoise.

» En présence du R. P. D. *Martin Sallais*, prieur, et de
» tous ses confrères, les religieux de ce monastère, savoir :
» *Dom Dominique Walard*, sous-prieur, *D. Edmond Per-*
» *reaux*, prêtre, *D. Claude Treille*, prèt., *D. Jacques Hau-*
» *temps*, prèt., *D. Guillaume Coulom*, prèt., *D. Lucien Sé-*
» *ourné*, prèt., *D. Pierre Huë*, directeur des travaux. Au re-
» vers de la plaque étaient ces indications.

» L'AN PREMIER DU PONTIFICAT DE CLÉMENT XII, ET L'AN XV
» DU RÈGNE DE LOUIS XV ».

Cormélin, *Voyage d'Alger et de Tunis*, p. 33. — Manuscrits sur Pontoise, p. 277. — Duval, p. 28. — *Compte rendu aux Chambres assemblées*, par le président Roland, p. 242. — Dom Racine, p. 446. — *Archiv. de la ville de Pontoise*. — Le prés. Hénault, *Histoire de France*, p. 916. — Mondel, oratorien. — *Cartul. de Maubuisson*. — Dom Racine, *Hist. ecclés.* t. 13, p. 215 et suiv. — Duval, p. 106 et suiv. — *Fragments de lettres de la duchesse d'Orléans*, p. 7, n^o 7. — Feller. — Dom Racine, p. 434. — De Sévigné, t. 7, p. 349 (17 février 1696, à Saint-Martin); t. 7, p. 249, 306 (10 juin 1695). 344. — Dom Racine, p. 454, 459, 491. — *Hist. de la Régence*, t. 1^{er}. — Dom Racine, p. 462, 463. — *Regist. du Parlement*. — Dom Racine. — *Id.* p. 464. — *Id.* p. 470. — *Id.* p. 471, 472.

Chapitre 15.

DE 1738, A 1772.

RENOUVELLEMENT DU VŒU DE LA VILLE DE PONTOISE. — BAPTÊME DU PRINCE HENRI DE TURENNE. — MORT DE SALIGNAC DE LA MOTTE FÉNÉLON. — RUINE DU CHATEAU FORT. — PUBLICATION DE PAIX. — PONTOISE DEVIENT LA PROPRIÉTÉ DU PRINCE DE CONTI. — HÔTEL-DE-VILLE. — TRANSLATION DU PARLEMENT A PONTOISE. — CONDOLÉANCES DU LIEUTENANT-GENÉRAL DU PALAIS ET DU SYNDIC DE L'UNIVERSITÉ. — DICTON, COMME EN REVENANT DE PONTOISE. — GRANDE INONDATION. — CANAUX DE LA VIOSNE. — PIERRE-FRANÇOIS-LÉONARD FONTAINE. — SUPPRESSION DE L'ABBAYE DE SAINT-MARTIN. — SA TRANSLATION A MEULAN. — SAINT-MARTIN OUVERT DE NOUVEAU.



Un siècle allait finir depuis que la ville de Pontoise, après son vœu solennel à la reine du Ciel, avait été miraculeusement délivrée des horreurs de la peste. Le retour centenaire de cette grande et terrible époque, trouva les habitants de la cité dans le sentiment d'une éternelle reconnaissance. Tous, d'une voix commune s'empressèrent de protester à la divine

Marie qu'ils voulaient renouveler les engagements sacrés de leurs pères envers elle. Ils appelèrent un prince de l'église dans leurs murs ; et le 8 septembre 1738, fut célébrée, après une procession solennelle, la rénovation séculaire du vœu de la ville, par M. de Caulet, évêque de Grenoble. Ce renouvellement du vœu de la ville de Pontoise fut suivi d'une autre cérémonie religieuse à Saint-Martin.

La famille de Bouillon, dont on vient de parler, avait comme épousé la vieille abbaye de Saint Gautier. Dans tout ce qui avait rapport à la religion, pour chacun de ses membres, on choisissait de préférence l'église de ce monastère. En 1728, le prince *Godefroy-Charles-Henri de Turenne*, petit-neveu de l'immortel Maréchal de ce nom, avait été ondoyé à Paris, dans l'église de Saint-Sulpice. Le 12 décembre de l'année 1738, il fut présenté dans l'église abbatiale de Saint-Martin, où *Dom Sallais* lui suppléa les cérémonies du baptême. On admira beaucoup la haute piété et la modestie du jeune néophyte.

Le 8 juin 1741, quatre ans après le baptême de Henri de Turenne, l'abbaye de Saint-Martin perdit, dans la personne de *François-Barthelemy de Salignac de la Motte Fénelon*, son abbé, devenu évêque de Pamiers. Il avait, par testament, institué ce monastère son héritier. Mais à sa mort ses dettes excédèrent le montant de la succession.

Un an plus tard, on démolissait le vieux château fort. De tout temps, les seigneurs engagistes de Pontoise avait été chargés d'entretenir le manoir royal du Mont-Bélien et ses dépendances, et Richelieu, entr'autres, après de grandes dépenses, l'avait mis dans un état complet de prospérité. On y admirait une grande et belle galerie qu'il y avait créée. Ce cardinal-ministre se retirait souvent à Pontoise, pour y prendre quelques jours de loisir et de repos, et l'on a de lui plusieurs lettres

datées de ce palais. Mais ses successeurs dans la possession du domaine de Pontoise, n'eurent pas la même affection pour l'antique castel. Le cardinal de Bouillon surtout, soit à cause de sa longue disgrâce, soit qu'il se fût passionné exclusivement pour ses jardins et son palais de Saint-Martin, négligea entièrement le vieux manoir de Saint Louis. Ses successeurs en firent autant, au vu et au su de la cour, et sans qu'elle réclamât contre cette incurie ; de sorte qu'il finit par s'affaisser sous ses ruines. Il fut démoli en 1742. (Quoique vieilles, les charpentes étaient encore de toute beauté.)

Deux ans plus tard, on proposa à notre cité de faire l'acquisition de l'emplacement du château fort et de ses dépendances, pour le convertir en une promenade publique, à la charge d'acquitter annuellement, au profit du roi, une rente de cinquante livres parisis, et d'entretenir tous les hauts murs du rocher. Mais Pontoise se trouvant alors dans un état de finances assez triste, craignit de nouvelles charges, et repoussa les offres qu'on lui faisait, comme trop onéreuses.

Qu'on regrette maintenant, et qu'on regrettera long-temps encore, que ce lieu si pittoresque, un des plus délicieux points de vue de la cité, ne soit pas du nombre de ses places publiques ! Du haut de ce rocher, combien les rives de l'Oise apparaissent riantes et belles ! Comme celles de la Viosne se montrent fraîches et bordées de grands et beaux arbres, de buissons touffus ! Quels traits délicieux dans le tableau, que cette Haute et Basse-Aumône ! que ces restes de la célèbre abbaye de Maubuisson, que ce clocher de Saint-Ouep, qui se perd dans les arbres ! que cette échappée vers le château de Saint-Martin ! L'usine ou fabrique de sucre de MM. Dejean et de Boisbrunet, l'île en deçà, ensuite le pont, le bel hospice qui se trouve au pied du rocher, le port, la belle habitation de M. Truffaut, la prairie de Saint-Ouen, enfin, encore une

île, et à l'extrémité l'écluse! Quelle variation! Quelle richesse d'art et de nature, dans un seul coup d'œil! Et du côté du nord-ouest, quel majestueux amphithéâtre que cette masse de maisons, qui s'élèvent en gradins sur les flancs de la montagne, autour de la belle église de Saint-Maclou, dont le noble et gros clocher domine tout! Les étrangers que nous avons conduits en ce lieu, nous ont dit tous y avoir éprouvé un sentiment profond d'admiration et de plaisir.

On s'afflige encore de ne plus trouver en ce lieu un seul vestige du vieux palais de Saint Louis; rien qui puisse dire à l'étranger : « C'est ici que résidait ce héros chrétien!... Voilà la chambre où il tomba si dangereusement malade!.. C'est là qu'il fit vœu de se croiser... Voilà encore l'escalier tournant où il s'entretenait avec sa bien-aimée Marguerite de Provence, à l'insu de la reine-mère... c'est dans cet autre appartement que Blanche, excessivement inquiète de la santé de son auguste fils, et ne pouvant souffrir ses trop grandes assiduités pour sa femme, le surprenant un jour auprès d'elle : « Venez- » vous-en, lui dit-elle, en lui saisissant le bras et le faisant » sortir, vous ne faites rien ici.... »

Enfin, c'est dans cette chapelle qu'il récitait les heures canoniales... voilà encore le cabinet où il signait ses chartes si pleines de sagesse et de justice!.. Hélas! tout a disparu! tout est muet! Il ne reste plus que quelques ruines des vieilles tours dont était flanqué le rocher qui portait le manoir royal. Aujourd'hui l'emplacement de cet antique castel, et de presque toutes ses dépendances, appartient à M. le président Soret de Boisbrunet.

S'il nous était permis de former un vœu dans l'intérêt pittoresque de ce lieu, et pour procurer le plus ravissant coup d'œil à tout étranger arrivant à Pontoise, du côté de Paris, ce serait de faire figurer deux ou trois tours de forme antique

sur ce rocher. Il ne serait guère possible de rencontrer rien de plus frappant, ni de plus propre à donner une idée du vieux Pontoise, et de ce qu'ont pu être ses sièges fameux et son royal donjon.

Quelques années après la démolition du château fort, il y eut dans Pontoise une fête publique et de grandes réjouissances, dont voici la cause :

Après huit ans d'une guerre désastreuse, et à laquelle tant de puissances avaient pris part, on venait enfin de signer le traité de paix, si mal digéré, d'Aix-la-Chapelle. Néanmoins cette paix, dont le résultat devait être si pauvre, fut publiée dans toute la France avec l'appareil le plus pompeux. Voici le cérémonial suivi dans notre cité à cette occasion :

Au jour désigné, c'était le 13 mars 1749, il y eut à l'Hôtel-de-Ville une nombreuse assemblée des magistrats, des corps de ville, de la noblesse et des principaux bourgeois. Deux compagnies, l'une de cavalerie et l'autre d'infanterie, se tenaient en armes sur la place pour escorter le cortège. Après quelques instants de séance, l'assemblée se lève et se met en marche. Le bailliage et la noblesse occupaient la droite, les corps de ville et les principaux bourgeois tenaient la gauche, tous à cheval. Deux huissiers suivis d'une troupe de musiciens ouvraient la marche. La lecture du traité de paix fut faite, en premier lieu, devant l'Hôtel-de-Ville, au son des trompettes, timbales et tambours. Aussitôt trois salves d'artillerie se firent entendre, toutes les cloches des paroisses et communautés sont mises en branle, et le cortège dirige sa marche pompeuse vers Saint-Martin.

Parvenu dans la grande cour mitoyenne du château et de l'abbaye, on fit la seconde publication avec grand bruit de trompettes, de timbales et de tambours, et aux cris redoublés de : Vive le roi ! Au retour, la même cérémonie eut lieu devant les

bénédictines Anglaises; ensuite au quartier de Notre-Dame; à la porte Saint-Jacques; à la croix du Bourg; à Saint-André. De là on s'achemina vers Maubuisson, pour y répéter la même chose, toujours avec grands frais de musique; puis à la Haute-Aumône, ensuite au pont, à l'Étape, au marché à poirée, au Grand-Martroy. La dernière publication se fit au faubourg de la porte d'Ennery, d'où le cortège se rendit à Saint-Mellon pour entendre le « *TE DEUM* ». De grandes réjouissances eurent lieu tout le long du jour, et des illuminations furent ordonnées pour la nuit suivante!

Le 17 du même mois, les cloches de la ville et de l'abbaye de Saint-Martin, et des décharges de boîtes, annonçaient un autre événement pour notre cité. Le bailliage venait d'enregistrer des lettres patentes de Louis XV, par lesquelles le roi reconnaissait que le domaine de Pontoise appartenait en toute jouissance et propriété au prince de Conti, en vertu d'un échange, par lequel ce prince céda à sa majesté plusieurs autres terres et seigneuries. En qualité de seigneur engagé, le duc de Bouillon reçut un remboursement de soixante mille livres.

Il y avait près de deux siècles que ce domaine de Pontoise avait été déiaché de celui de la couronne par Henri III, pour composer l'apanage du duc d'Anjou, son frère. Celui-ci l'avait engagé par la suite à Nicolas Aubelin, sieur de Favelles, moyennant une somme de six mille écus-sols, et à la charge d'entretenir les lieux domaniaux et de faire, au château de Pontoise, les menues réparations nécessaires. Ces mêmes domaine, terre et chàtellenie, avaient passé successivement à Charles Neuville de Villeroy, baron d'Alincourt, gouverneur de Pontoise, aux cardinaux de Joyeuse et de Richelieu, à Marie-Thérèse de Vignerot, duchesse d'Aiguillon, au cardinal de Bouillon et à ses héritiers. En dernier lieu, Louis-François de Bourbon,

prince de Conti, en devint propriétaire réel, en vertu de l'échange dont nous venons de parler.

Trois ans plus tard, le prince de Conti les agrandit considérablement. Il acquit du duc de Bouillon, pour la modique somme de cent mille livres, le château de Saint-Martin, les terres qui en dépendaient et les superbes jardins, dont la construction seule avait coûté près de deux millions.

Sensible aux sympathiques démonstrations de la ville de Pontoise, le prince de Conti voulut lui en témoigner sa reconnaissance par quelque bienfait marquant. Pour cela, il entreprit de lui élever un Hôtel-de-Ville sur l'emplacement d'un vieil appentis situé devant l'ancienne geôle, vis-à-vis de Saint-Maclou. Malheureusement, l'exiguité de ce lieu n'offrait aucune ressource pour une grande construction. On ne put y élever qu'une espèce d'avant-corps, formant porte, surmontée d'un balcon, et d'un fronton triangulaire porté sur les deux belles colonnes qui existent aujourd'hui. (Au point central du fronton étaient sculptées les armes du prince.)

Ce bâtiment consistait, au rez-de-chaussée, en un corps-de-garde, qui se trouvait à droite en entrant, et sur la gauche était un escalier conduisant au premier, à une grande salle destinée aux assemblées; à côté se voyait le cabinet du greffe. Derrière cette nouvelle construction était un vieux corps de bâtiments contenant l'ancien « AUDITOIRE ROYAL; » (Taillepied dit que de son temps ce lieu était décoré de hautes et basses stalles, comme dans les églises cathédrales). On y remarquait la chambre du conseil, le parquet des gens du roi, et une petite chapelle. Dans ce lieu existait un escalier qui communiquait à la prison. Sous tout ce corps de bâtiments, était, au rez-de-chaussée, une espèce de grand commun, pour déposer les armes et les bagages des troupes, et à côté, sous l'escalier conduisant au premier, se trouvait un lieu voûté où

l'on déposait les cadavres des noyés et des étrangers victimes de mort violente.

La famille Le Couturier avait fondé la petite chapelle dédiée à *Saint Nicolas*, où tous les dimanches se disait une messe pour les prisonniers. C'est dans l'enceinte de ce vieil hôtel, connu sous le nom de « *GRÔLE*, » que se trouvait l'ancien beffroi de la ville : il fut détruit lorsque le prince de Conti entreprit la nouvelle construction dont on vient de parler

A l'époque qui nous occupe, la France était en pleine moisson de Jansénisme, si l'on peut ainsi parler. Après un siècle et plus d'existence, cette hérésie avait eu le temps de porter ses fruits, et si l'on peut juger sainement d'un principe par ses conséquences, l'histoire atteste que Corneille Jansen n'avait déposé au sein de la société que des germes de dissolution et de mort ; sa fatale doctrine n'enfanta partout que trouble, révolte, anarchie. Le Parlement lui-même, oubliant sa pacifique mission, se jeta passionnément dans ces querelles malheureuses ; et, non content de tenir en ses mains la balance de la justice, et de statuer sur les biens et la vie des particuliers, il voulut se saisir en quelque sorte de la houlette des pasteurs, et régir l'église : il en vint jusqu'à lancer des arrêts de mise en cause contre la personne d'un saint évêque, et à confisquer tous ses biens.

Louis XV se hâta de rappeler à l'ordre cette magistrature égarée. Mais, ne mettant plus de bornes à ses prétentions, le Parlement refusa d'obéir, et essaya de se placer un instant au-dessus de la royauté. La cravache de Louis XIV avait pu imposer silence : on bravait séditieusement le sceptre de son successeur ! Louis XV, poussé à bout, porta, le 11 mai 1753, une déclaration datée de Versailles, par laquelle il enjoignait au Parlement de quitter la capitale dans l'espace de deux fois vingt-quatre heures, et de se rendre aussitôt à Pontoise, pour

y exercer ses fonctions accoutumées, tant qu'il plairait au roi de l'y laisser.

En même temps, on défendit à tous citoyens, de quelque qualité ou condition qu'ils fussent, de se pourvoir en d'autres lieux que par-devant la cour résidant à Pontoise. Défense fut également faite à tous sergents ou huissiers, d'expédier aucun exploit, soit en première instance, soit sur appel au Parlement, sans intéresser la résidence de la cour dans notre cité, sous peine de nullité des exploits, et de deux cens livres d'amende.

Le 17 du même mois, le Parlement, séant en notre ville, enregistra cette déclaration royale, et reprit le cours de ses travaux.

En arrivant à Pontoise, le Parlement s'établit aux Cordeliers. Il siégeait dans le grand réfectoire, qu'on avait tapissé de riches étoffes fleurdelisées, ainsi que les autres lieux qu'il devait occuper. Le parquet des avocats-généraux était placé dans le petit réfectoire; le greffe dans la salle du chapitre; et la réfection se prenait dans la sacristie.

Le Parlement était à peine installé, qu'il reçut du lieutenant-général du palais le compliment de doléance suivant : (il montre jusqu'à quel point cette autre magistrature partageait les idées séditieuses de la première cour.)

MESSIEURS,

» Les officiers du bailliage du palais viennent prendre vos
» ordres, et témoigner à la cour la douleur que lui cause sa
» translation dans cette ville. Accoutumés à rendre la justice
» sous vos yeux, et, pour ainsi dire, à l'ombre de vos ailes,
» nous sentons, plus qu'aucun de ceux qui, sous votre auto-
» rité, remplissent les mêmes fonctions, le malheur de votre
» éloignement. Nous puisions à chaque instant, et à la source

» même, ces traits de justice et de sagesse qui caractérisent
» tous les oracles de cet auguste tribunal, et qui doivent servir
» de règles à tous les autres. Nous trouvons sous nos propres
» toits toute la protection nécessaire dans les différentes oc-
» casions. Par votre absence, nous sommes privés tout à la fois
» de nos *maîtres* et de nos *pères*. Daigne le Ciel les rendre
» bientôt à nos vœux, et à la France la paix et la tranquillité,
» pour laquelle vous travaillez si généreusement ! »

Le même jour, le syndic de l'Université vint trouver le Parlement à Pontoise, et lui adressa, au nom de tous ses confrères, cet autre compliment : *

« Illustre prince du sénat, vénérables présidents, très-dignes
» sénateurs, votre départ laisse la capitale dans un deuil im-
» mense, et fait éclater les plus vifs regrets. En vous voyant
» sortir de ses murs, elle a cru voir la justice, les lois mêmes
» et la sécurité publique, partir avec vous. Mais personne
» n'en éprouve une plus vive douleur que l'Université, votre
» humble cliente, accoutumée à se reposer dans votre sein, et

* « *Illustrissime senatûs princeps,*
» *præsides illustrissimi, senatores ca-*
» *rissimi, luctum sanè ingentem, ma-*
» *gnumque vestri desiderium reli-*
» *quistis universæ civitati, quæ, ubi*
» *vos conspexit abeuntes, videre sibi*
» *visa est justitiam, leges ipsas, se-*
» *curitatemque publicam vobiscum*
» *simul emigrantes. Sed præcipuam*
» *tanti doloris partem obvenisse sibi*
» *intellexit academia nostra, quæ*
» *tota pendit ex ore vestro, sinu at-*
» *que patrocinio conquiescit. Illa, cùm*
» *in quolibet rerum statu quantoperè*
» *vobis addicta sit, declarare officii*

» *sui duxerit, tàm nisi idem hoc*
» *tempore testaretur, non tàm vobis,*
» *quàm ipsa sibi deesse videretur.*

» *Et quidem, dùm fuis ad Deum*
» *optimum maximumque precibus ef-*
» *flagitat, ut videat vos quampr-*
» *mùm avitis sedibus restitutos; orat*
» *interim et obsecrat, ut quemad-*
» *modùm illa vos oculis ubique et*
» *acerrimo animi affectu prosequi-*
» *tur, ità vos eam tueri, et pro so-*
» *lità vestrà benignitate, juribus ejus*
» *atque utilitati prospicere non de-*
» *digneris ».*

» à l'ombre de votre protection. Si, en tout état de choses,
» elle se fait un devoir de vous témoigner son dévouement, elle
» croirait manquer, non-seulement à ce qu'elle vous doit, mais
» encore à ce qu'elle se doit à elle-même, si présentement elle
» gardait le silence.

» Aussi, tandis qu'elle adresse des vœux au Très-Haut, pour
» qu'il vous rétablisse au plus tôt sur les sièges de vos pères,
» elle vous supplie et vous conjure de lui continuer vos bon-
» tés, et de ne pas cesser de défendre ses droits et ses intérêts
» avec la même ardeur et la même affection dont elle vous
» accompagne en tous lieux. »

Adulé de toutes parts, le parlement se complaisait dans sa révolte. Aussi négligea-t-il presque entièrement de rendre la justice tout le temps qu'il fut à Pontoise. Toutes ses plaidoieries consistaient en des arrêts de défense, aussi séditieux que le reste de sa conduite. Habituellement la cour tenait ses séances le matin; l'après-midi se passait en promenades au parc de Saint-Martin, en visites d'étiquette et en de longs pourparlers. Notre cité avait été convertie en une sorte de villa; toutes ses rues étaient sablées; on trouvait de toutes parts des voitures, carrosses, équipages de tous genres. L'industrie parisienne était accourue exploiter cette circonstance : Tous les hôtels et les auberges étaient remplis de gens tenant au Parlement; et la route de Paris à Pontoise était encombrée d'une foule immense qui allait et venait sans cesse de l'une à l'autre ville !...

A leur retour de Pontoise à Paris, les voyageurs se trouvaient assiégés d'une multitude d'hommes turbulents et agités, avides de nouvelles ! Mais plus on les pressait de parler, plus il paraît qu'ils mettaient de mystérieux et d'importance dans leur récit. Aussi, les versions sur le Parlement et ses actes, étaient-elles

si diverses, si embrouillées, si contradictoires, que les auditeurs n'y pouvaient rien comprendre!.. De là le dicton, quand une personne raconte une chose mystérieuse et embrouillée : « VOUS NOUS DITES CELA COMME EN REVENANT DE PONTOISE ! »

En très-peu de temps, tous les comestibles de notre cité disparurent. La neige fondrait moins vite sous les ardeurs d'un soleil d'été, que ne firent les vivres de nos hôtelleries sous ces milliers de bouches étrangères. Boulangers et bouchers ne pouvaient plus suffire!... Tout était hors de prix : l'on en était venu à une sorte de disette, quand le Parlement fit appel aux boulangers et bouchers des environs. On les pressa de venir vendre aux marchés de la ville ; et ils ont continué jusqu'à nos jours.

Après seize mois de division entre la royauté et le Parlement, Louis XV, désirant mettre fin à la stagnation des affaires judiciaires, profita de la naissance du duc de Berry (depuis l'infortuné Louis XVI), pour entamer des négociations avec la cour de Pontoise, et se relâcher envers elle de ses premières rigueurs. Il donna des lettres patentes à Versailles, le 30 août 1754, en forme de déclaration, par lesquelles il rappelait le Parlement à Paris. M. *d'Ormesson*, premier avocat-général du Parlement, avait été chargé de faire connaître à la cour la déclaration du roi. Après une allocution chaleureuse, il terminait en ces termes, qui montrent jusqu'à quel point on soupirait après ce rappel :

« C'est de vous, MESSIEURS, que le roi peut recevoir des témoignages éclatants, vraiment dignes de lui, dignes des sentiments dont vous êtes animés, et qui lui sont dus. Nous remplirons plus parfaitement notre ministère et nos propres vœux pour la gloire du roi, en laissant agir votre zèle, qu'en vous exposant ce que le nôtre nous inspire. Et pour vous

- » laisser uniquement occupés des grands objets qui doivent
- » fixer votre attention, nous nous refusons au désir même et
- » à l'empressement de vous exprimer tous les sentiments dont
- » nous vous devons l'hommage dans un jour si fortuné ! »

Le Parlement se rendit à Paris les 4 et 5 septembre 1754, et cette fois, c'était pour ne plus reparaître à Pontoise, qui trois fois lui avait ouvert ses portes en moins d'un siècle.

Le séjour du Parlement dans notre ville, tout en y augmentant le prix des vivres, avait dû cependant y faire quelque bien et grossir un peu les deniers d'un certain nombre de ses habitants. Mais il paraît que ce bien-être ne fut pas de longue durée. Pontoise avait de trop lourdes charges ; ses impôts étaient exorbitants ; continuellement il avait à loger de nombreuses troupes à leur passage ; et nous voyons, à presque toutes les époques de son histoire, une garnison fort onéreuse établie dans ses murs : toutes ces causes retenaient cette ville dans un malaise continuel. Le 4 janvier 1757, trois ans après le départ du Parlement, le maire et les échevins de Pontoise écrivaient à M. BERTIER *de Sauvigny*, intendant de la généralité de Paris, à peu près dans les termes suivants :

MONSEIGNEUR,

« Il était réservé à notre Echevinat d'être le triste témoin de la désolation d'une ville qui nous est infiniment chère, et de ne pouvoir y remédier ! Ce n'était pas assez de voir nos habitants, durant un hiver long et rigoureux, et tandis que le bois et le pain sont hors de prix, chargés d'un logement de troupes toujours si onéreux par lui-même, et qui l'est encore plus ici, parce que le roi ne nous fournit pas le bois, comme il le fait pour d'autres villes.

» Ce n'était pas assez de voir nos concitoyens réduits, le long

des nuits, à coucher sur la paille, afin de loger le soldat, et à souffrir durant le jour, plus encore de la poignante douleur de se trouver exclus de leurs foyers, que des rigueurs du froid ;

» Ce n'était pas assez de les voir supporter les charges du quartier d'hiver, et subir encore celles des villes qui ne connaissent pas ce fardeau; de voir leurs impôts augmentés cette année de 3,000 livres, quand, d'une autre part, 40,000 livres de dépenses indispensables pour nos fontaines, et 20,000 livres pour le collège, sont venues épuiser tous les revenus de notre cité, et toutes nos ressources pour les pauvres ;

» Ce n'était pas assez enfin de voir ces pauvres gens accablés, et par les charges d'une garnison onéreuse, et par de ruineux passages de troupes nombreuses, il fallait encore que nous fussions les tristes spectateurs de la ruine d'une partie de notre cité !

» Nous nous préparions à recevoir les volontaires royaux, quand tout-à-coup on accourt nous avertir que le faubourg de Notre-Dame périssait dans les eaux ! Un torrent affreux, formé par la fonte subite des neiges et des glaces, et par l'éboulement des digues de *Chars*, est venu se précipiter sur cette partie de notre ville, et y causer un ravage effroyable. Il serait impossible de dire présentement à quelle somme peuvent s'élever les pertes que nous venons de subir : on l'évalue au moins à 40,000 livres. Nous ne cherchons pas à l'exagérer ; dans quelques jours nous serons à même de vous donner un détail exact.

» Au premier bruit de ce triste événement, nous volâmes au secours de nos concitoyens, nonobstant les déchirements de cœur et l'espèce de stupeur dont nous étions saisis.

» Ah ! MONSIEUR, si vous n'étiez pas l'ami le plus dévoué et le protecteur le plus ardent de l'humanité, nous cherche-

rions ici à émouvoir votre compassion par le tableau lamentable du cruel spectacle qui nous brise de douleur. Vous verriez des mères en pleurs nous demandant à cris redoublés leurs enfants, et des pères en proie aux plus cruelles tortures, et au désespoir de ne pouvoir les secourir. Vous entendriez les cris déchirants, ou plutôt les hurlements des malheureuses victimes perdues dans les eaux, ou tremblant sous leurs pauvres chaumières, impuissantes à les protéger contre la violence du torrent en furie ; et l'agitation, et les signes de désespoir de ceux qui, réfugiés dans la partie supérieure de leurs habitations, appelaient en vain à leur secours ; enfin, des portes brisées, des murs qui s'écroulent, des ponts qui rompent, des bestiaux qui se noient, les meubles de tant de pauvres gens, les vaisseaux qui renfermaient leurs vivres pour l'hiver, et la fortune de nos vigneron, allant se briser avec leurs espérances contre des murailles en ruine !

» Il fallait de prompts secours ; pas de nacelles ! Elles étaient à l'autre extrémité de la ville. Nous allâmes *au Pothuis et au Bichere* pour faire transporter des barques, afin de tendre une main secourable à tant d'infortunés qui cherchaient à se sauver ; pas de chevaux, pas de voitures !

» Nous arrêtàmes, non sans peine, tous les chevaux et voitures venant au marché, et nous fîmes transporter les nacelles et les barques dont nous avions besoin. Nous devons de vives actions de grâce à la commisération bienveillante de M. de Brisson, commandant, et à tous les officiers du régiment de Mailly, qui sont venus à notre secours avec leurs soldats. Nos sergents de ville et deux cavaliers de maréchaussée se sont dévoués ; mais nous eûmes la douleur de voir deux autres cavaliers de la même compagnie nous refuser toute assistance !

» A peine avons-nous terminé notre pénible tâche, que l'on accourt nous annoncer que l'état-major des volontaires royaux

demandait à entrer dans la ville. On parvint, non sans courir risque de vie, à faire passer le torrent à l'Aide-Major. Il reconnut aussitôt l'impossibilité d'entrer avec sa troupe dans nos murs. Nous donnâmes ordre de préparer des logements à Cergy, village voisin, et d'y transporter l'étape, et nous nous rendîmes nous-mêmes dans ce village, après avoir fait un immense détour en traversant l'Oise deux fois. Le soin des troupes nous retint jusqu'au soir.

» Pour rentrer dans nos foyers avec l'aide-major qui nous accompagnait, il fallait nous engager à faire un long détour au milieu des épaisses ténèbres de la nuit, ou affronter la traversée du torrent. Nous nous jetâmes courageusement dans une barque. Mais hélas ! après avoir été les tristes témoins des malheurs de notre patrie, nous pensâmes nous-mêmes perdre la vie au milieu des flots. Notre frêle nacelle est emportée par la rapidité du torrent ; des monceaux de glaces flottantes nous heurtent de toutes parts ; les rames sont devenues inutiles ! nous sommes livrés à la merci des vagues qui roulent, qui se ruent, et se brisent avec un horrible fracas. Nous ne fûmes redevables de notre salut qu'au sang-froid et au courage héroïque de notre batelier. Après des efforts inouis, il parvint heureusement à nous rendre à terre et à la vie.

» Veuillez, MONSEIGNEUR, vous laisser attendrir au récit de tant de maux, et donner à notre ville désolée des témoignages de la bienveillante protection que vous lui avez promise. Accordez, nous vous en supplions, quelque consolation aux larmes de nos infortunés concitoyens. Déchargez-les du lourd fardeau du quartier d'hiver, et qu'ils obtiennent aussi une diminution de capitation. Nous nous chargeons, conjointement avec M. de la Forest (procureur du roi), de faire jouir de ce bienfait les pauvres qui ont le plus souffert dans le désastre de l'inondation. Quand au quartier d'hiver, ce n'est que pure

justice d'en décharger la ville, car telle est (nous pouvons le justifier pièces en main) l'intention du roi, et par conséquent la vôtre, **MONSEIGNEUR**.

» Nous espérons donc que vous donnerez un libre cours aux sentiments de commisération qui vous animent, et que vous laisserez parler vos entrailles en faveur de nos malheureux concitoyens. Si vous deviez n'avoir pitié de leur infortune, nous regretterions d'avoir survécu à leur malheur en échappant à la fureur des flots, et nous ne trouvons notre nouvelle vie supportable, que dans l'espoir de leur procurer avec votre protection un soulagement aussi efficace que désirable, et de vous convaincre de la vénération profonde avec laquelle nous sommes,

MONSEIGNEUR,

» Vos très-humbles et très-obéissants serviteurs, les Maire et Échevins de Pontoise, **LIÉBAUT, MUSQUINET, CHAULIN.**

Quel lugubre document ! Peut-on le lire sans se sentir le cœur brisé au souvenir des maux auxquels Pontoise était en proie à cette époque ? Il nous apprend aussi que l'on s'occupait alors d'une grande restauration des fontaines de cette ville. Quoique baignée au levant par une grande et belle rivière, au midi par les deux canaux de la Viosne, la ville de Pontoise, à cause de sa situation sur les flancs d'une montagne, a toujours été réduite à payer assez cher l'eau qu'elle procure si abondamment à ses habitants. L'Oise n'arrose qu'une des extrémités de la cité, et les canaux de la Viosne n'alimentent que la ville basse. Ce passage de l'un des bras de la Viosne dans cette ville, par le moyen d'une digue au-dessous du village d'Osny, et d'une ingénieuse canalisation, est d'un grand secours à notre cité. On l'attribue à la reine Blanche et à Saint Louis, et cette belle œuvre est assurément un de leurs plus beaux titres

à la reconnaissance des Pontoisiens. Mais les grandes pluies, les orages, et en hiver la fonte des neiges reudent souvent troubles les eaux de la Viosne. Il fallut aller chercher de l'eau potable à près d'une lieue de Pontoise, vers l'ouest, et l'amener dans l'enceinte de la ville par un conduit souterrain. (Cette entreprise a dû coûter très-cher.)

En 1755, on refit à neuf cet important ouvrage. La direction en fut confiée aux talents de *Pierre Fontaine*, architecte de la ville, et ingénieur. Il mit environ un an à l'effectuer, et d'après la lettre que l'on a vue plus haut, adressée par le maire et les échevins de Pontoise à l'intendant de la généralité de Paris; on peut conclure que cette reconstruction coûta 40,000 livres à notre cité. Pierre Fontaine ne voulut point recevoir d'honoraires pour son travail; mais les échevins et anciens conseillers trouvèrent le moyen de lui témoigner la reconnaissance de la ville, en lui accordant, pour lui et sa famille, à perpétuité, une prise d'eau qui alimente un tout petit réservoir que l'on voit encore de nos jours dans son ancienne demeure, rue de Rouen.

De ce même *Fontaine*, naquit à Pontoise, le vingt septembre 1762, PIERRE-FRANÇOIS-LÉONARD FONTAINE, aujourd'hui *architecte du roi, membre de l'Institut, officier de la légion d'Honneur*. Cet homme célèbre puisa de bonne heure dans la maison paternelle, les premiers goûts de l'art qu'il devait porter un jour à un si haut degré de perfection. Après ses premières études, il éprouva le besoin de consulter les grands maîtres et d'étudier leurs beaux modèles. Ayant obtenu le second prix au grand concours, il entreprit le voyage d'Italie, et alla passer quelques années à Rome. Là, dans de profonds et sérieux travaux, il exerça son génie, et acquit cette habileté qui l'éleva depuis à un si haut degré de supériorité.

Durant son séjour à Rome, M. FONTAINE avait contracté

une étroite amitié avec un homme bien digne de lui, et que nous venons de perdre, le célèbre PERCIER. De retour de la cité des arts, ils publièrent ensemble plusieurs ouvrages sur les palais et villas de Rome et des environs, qui contribuèrent beaucoup à leur réputation. Ils fondèrent ensemble cette école d'architecture, qui substitua aux colifichets de l'époque, et au goût dépravé du siècle de Louis XV, l'idée du grandiose et du style le plus pur. Et toujours unis par la plus étroite fraternité, ils n'ont jamais cessé d'unir leurs travaux et leurs efforts, et de partager leurs brillants succès.

Quand, après nos jours d'anarchie, Bonaparte devenu empereur apparut dans toute sa gloire, et voulut éterniser son règne par des monuments dignes de sa renommée, ce fut M. FONTAINE qu'il nomma son architecte. On dit que Napoléon, avant ce choix, avait chargé son ministre de lui présenter une liste des plus habiles architectes de ses états :

« Sire, lui dit *Chaptal*, je n'en connais pas de plus habiles » ni ne plus intègres que ceux qui ont servi dernièrement » votre majesté ». M. FONTAINE était de ce nombre !

L'empereur crut son ministre, et se trouva si satisfait de M. FONTAINE, que ce dernier lui devint comme indispensable ! il le chargea des travaux et des préparatifs nécessaires pour son sacre, et de terminer le Louvre. Outre les immenses travaux qui se firent sous sa surveillance, M. FONTAINE eut encore la direction supérieure de tous les palais impériaux. Sa haute réputation de probité l'avait rendu de plus en plus l'homme de Napoléon, qui le mandait auprès de lui à chaque heure du jour, pour lui communiquer ses vastes projets. Combien de fois vit-on l'empereur et son architecte, parcourir ensemble les divers quartiers de la capitale, dès trois ou quatre heures du matin ! M. FONTAINE (et c'était justice) fut nommé membre de l'Institut.

A l'époque de la restauration, il devint l'architecte de Louis XVIII. Ce fut alors qu'il exécuta le monument expiatoire qu'on l'avait chargé d'élever à la mémoire de Louis XVI (*Paris, rue d'Anjou-Saint-Honoré*), et qui, de l'avis des connaisseurs, est un des plus beaux titres de gloire de cet architecte. Il conserva ses emplois sous Charles X, et poursuivit toujours sa carrière avec la même célébrité. Maintenant, architecte de Louis Philippe, dont on le dit le conseiller et l'ami, comme il l'avait été de Napoléon, M. FONTAINE continue avec succès ses glorieux travaux. On lui doit l'érection de la plupart des monumens commencés sous l'empire; l'arc de triomphe du Carrousel; de grands travaux dans la plupart des palais royaux et ceux qui se font au musée de Versailles.

En se rappelant les œuvres de *Jacques Lemercier*, sous Louis XIII et Louis XIV, pour les unir à celles de *M. Fontaine*, on se demande quelle autre ville du royaume donna le jour à deux hommes qui enrichirent leur patrie de plus de monumens que ces deux illustres Pontoisiens ?

Cinq ans après la naissance de *M. Fontaine*, fut supprimé le couvent de Saint-Martin. Depuis longues années déjà, cette abbaye perdait de son ancien éclat. Le relâchement s'y était introduit insensiblement, et le nombre des religieux y diminuait de jour en jour.

Ce fut, selon nous, un jour de lugubre mémoire pour l'ordre de Saint Benoît en France, que celui où le pouvoir civil vint imposer à ses établissemens d'onéreux pensionnaires sous le nom d'abbés commendataires. Ces grands personnages, presque tous choisis parmi les premières familles du royaume, ont sans doute jeté de l'éclat sur leurs abbayes; plusieurs, par leur crédit, leur ont fait beaucoup de bien dans l'ordre temporel; et il s'en est trouvé aussi dont la piété et les vertus purent servir de modèles aux plus fervents disciples de Saint-

Benoît. Mais il est facile de comprendre que leur création était une véritable inoculation de l'élément séculier et mondain dans un ordre dont la gloire et la vie consistaient à s'en dépouiller entièrement.

Aussi un siècle n'était pas écoulé, depuis ce nouveau régime, que déjà son influence avait nécessité la réforme de Saint-Maur ! Cette réforme porta ses fruits, et l'on vit renaître pour quelque temps la ferveur et l'austérité des premiers temps de l'ordre. Mais les abbés restant toujours à la nomination du pouvoir civil, c'était souvent la faveur, quelquefois l'intrigue, presque toujours des vues d'intérêts, qui imposaient un supérieur tant soit peu mondain, à des hommes qui devaient être si étrangers aux roueries de la terre. Et ces abbés, tirés du grand monde, allaient trop souvent porter, dans les asiles du renoncement et de la foi, l'esprit vain du siècle.

Les prieurs, pourtant, étaient restés à la nomination des religieux ; mais l'abbé séculier avait une grande influence sur ces nominations, et il y allait souvent du plus grand intérêt de la communauté à ne pas le froisser. Il faut joindre à ce premier inconvénient le fatal patronage des grands seigneurs sur ces abbayes. Que l'on fasse ensuite la part de l'infirmité humaine, tendant sans cesse à la déchéance, et l'on comprendra facilement le relâchement de l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise et la ruine d'un grand nombre d'autres.

Cependant, Louis XV avait porté un édit qui autorisait les députés de chaque province à supprimer les prieurs dans la pluralité de ces maisons, et celui de l'abbaye de Saint-Martin fut compris dans cette suppression.

Le chapitre général de la congrégation de Saint-Maur, tenu à Saint-Germain-des-Prés, à Paris, en 1766, nomma, pour le remplacer, *Antoine Dormans*, déjà prieur de Meulan. Il fut alors question de réunir l'une des deux maisons à l'autre. Selon

toute apparence, c'était celle de Meulan que l'on devait réunir à S.t-Martin, car cette dernière l'emportait de beaucoup sur l'autre en célébrité. Tant de noms fameux inscrits dans ses annales; les grandes dignités et la haute naissance de ses abbés commendataires; son antiquité de sept siècles; la sépulture de tant de religieux personnages, renfermée dans son enceinte, avec les cendres de la principale noblesse du pays; toutes ces choses lui avaient fait un grand nom. Et quelle gloire pour cette abbaye d'avoir abrité sous ses murs une Hildeburge! Quel titre pour elle à la vénération des peuples et des siècles, d'avoir eu pour premier abbé un Saint Gautier!

L'abbaye de Saint-Martin était encore d'une grande importance par ses lieux réguliers. Le cloître était d'une beauté remarquable; il bordait, sur ses quatre faces, un grand carré servant de cour et de parterre, au milieu duquel était un puits. Les arceaux du cloître, ses voûtes, ses arcs d'ouverture, se le disputaient en beauté d'exécution. Dans la partie du levant, ce cloître servait comme de parvis au chauffoir. Un réfectoire spacieux, très-élevé, bien éclairé, se trouvait au midi; on y admirait de belles boiseries sculptées. La bibliothèque de l'abbaye était volumineuse et bien composée, comme presque toutes celles des Bénédictins. Mais l'église l'emportait sur tout le reste; et, depuis la ruine de Notre-Dame, ce sanctuaire était le plus beau du Vexin français. A partir du grand portail au transept, cette église avait sept travées. Sa régularité était parfaite, le transept était large, très-élevé, bien ouvert. Il y avait deux latéraux. La nef avait en largeur le double des bas-côtés. Sept grandes et belles chapelles formaient le pourtour du chœur et du chevet de l'église. Ce temple magnifique formait une très-belle croix latine.

Les regards se perdaient au milieu des jets de colonnes, qui s'élançaient vers les voûtes, et au milieu des arcades.

gracieuses, des galeries aériennes, riches d'ogives et de festons, et d'une foule de détails merveilleux renfermant un grand nombre d'emblèmes de la foi chrétienne! Plongé dans une profonde rêverie, le fidèle, à la vue de l'effet indéfinissable des feux du soleil à travers les vitraux peints, croyait pour un instant entrevoir quelques rayons échappés du séjour céleste auquel il aspire! son âme demeurait sous le poids d'une pensée indicible de grandeur et de simplicité chrétienne, de mélancolie et d'espérance! et il disait : « Celui qui sonde la majesté de Dieu sera accablé par sa gloire! »

Les quatre colonnes du rond-point étaient d'une légèreté à effrayer le spectateur, qui ne pouvait concevoir comment elles ne se brisaient pas sous le poids de l'abside, tant elles étaient sveltes et hardies! Le sanctuaire était magnifique, et le chœur admirable. Ce chœur était orné d'environ quatre-vingts stalles sculptées, celle de l'abbé était couronnée d'une sorte de dais de même travail. Au milieu du chœur s'élevait un très-beau lutrin en cuivre, surmonté d'un aigle du même métal. Le mobilier sacré était d'une grande richesse. On admirait des ornements, dont le plus beau et le plus riche tissu était encore rehaussé en bosse d'or!

Dans l'angle sud-ouest était le clocher dit de la paroisse (on a déjà fait remarquer que cette abbaye formait une paroisse sous le nom de la « TRINITÉ »). Ce clocher consistait en une haute tour carrée, fort élevée, et en une belle flèche en pierre; il y avait deux grosses cloches dans la tour. Sur le transept s'élevait un autre clocher surmonté d'une flèche en ardoises.

Les religieux avaient leur sépulture dans le chœur et les paroissiens dans la nef. Les personnes employées au château de Saint-Martin, ou dans l'abbaye, composaient la paroisse de la Trinité, dont la cure était desservie par le prieur du cou-



L. Reynid.

R. I.

RECH. HIST.

S^t Martin .

Lith. d'Humblot à Pontoise

vent. Les chapelles les plus célèbres de cette église étaient celles de la Sainte-Vierge et de Saint Gautier. Tout le temple avait été dédié sous l'invocation de Saint Martin, dès le onzième siècle.

Parmi le grand nombre de sépultures célèbres, renfermées dans ce lieu saint, près de celle des religieux, on remarquait les tombeaux de *Sébastien de l'Aubespine*, ambassadeur de France, de *Bois de Saint-Quentin*, marquise de Villers, de *Drieu de Mello*, seigneur de Mériel, d'*Enroës*, femme d'Eustache, seigneur d'Osny, de *Richard Forster*, trésorier général de la reine d'Angleterre, de *Thibault de Gisors*, et de plusieurs autres *comtes de Gisors*, de *Kuerric*, chevalier de *Tours*, de *Gautier de Montagu*, de *Payen de Nauffle*, de *Simon de Moucy*.

« Jamais l'étranger ne visitait ces tombeaux sans y éprouver une sensation profonde. En vain eût-il cherché à y échapper, entouré qu'il était de sépulcres « ces pierres de touche qui font pâlir l'alliage et l'or faux ! » Ne foulait-il pas l'abîme où s'engloutit toute vanité ? d'où l'égalité absolue s'élève au sein du néant ? où le même linceul recouvre la pourpre et la bure, le manteau seigneurial et le cilice ! »

On sait aussi que cette abbaye comptait un grand nombre de noms illustres parmi ses bienfaiteurs, entr'autres : *GARNIER* et *AMAURY*, *comtes de Pontoise*, *PHILIPPE I^{er}*, *JEAN de Gisors*, *ISABELLE de Crécy*, *VAUTIER de Villetierry*, connétable et bailli du roi, dans le Vexin, *BLANCHE de Castille*, *LOUIS IX*, la reine *ADELAÏDE*, *DROGON de Vallone*, *RAOUL de Conflans*, une sœur de *Jean de Montmorency*, *ADAM de l'Isle-Adam*.

Malgré tous ces puissants motifs, et bien d'autres encore, le simple prieuré de Meulan fut préféré à la célèbre et royale abbaye de Saint-Martin. *Dom Antoine Dormans* et ses confrères de Meulan, amateurs outrés de leur maison, ne se don-

nèrent aucun repos, qu'ils n'eussent obtenu, à force de sollicitations importunes et sans cesse réitérées, le consentement de notre ville, l'agrément du prince de Conti, et une décision du chapitre général tenu à Saint-Germain-des-Prés, pour que le couvent de Pontoise fût réuni au leur.

Leur bizarre projet prévalut donc ; et le 3 avril 1767, on lisait, dans un arrêt du conseil d'état, ces lignes, qui arrachèrent tant de larmes aux religieux de Saint-Martin :

« *Où le rapport, et tout considéré, le roi, étant dans son conseil, a ordonné et ordonne que le monastère de Saint-Martin de Pontoise demeurera supprimé, et que les religieux auront à se retirer, et à se rendre incessamment dans le lieu où leur résidence a été fixée et déterminée par le chapitre général !* »

Avec quelle douleur amère *Dom Racine* raconte cet événement, si triste pour l'historien dévoué de cette abbaye ! On dirait qu'il a trempé sa plume dans ses larmes pour attendrir tous ceux qui le liront ! Cependant, malgré leur profond chagrin, les Bénédictins de Pontoise avaient obéi aux ordres du chapitre général, avant que l'édit du roi fût publié. Le mobilier de Saint-Martin fut enlevé et transporté à Meulan. On ne laissa que peu de choses dans l'abbaye de Pontoise ; chaque jour un religieux de Meulan vint dire la messe pour l'acquit des fondations, et un *Cordelier* desservit la paroisse.

Cet état de choses ne fut pas de longue durée ; au bout de trois ans environ, soit d'après un nouvel édit du prince, soit sur un simple permis, et avec l'assentiment du chapitre général de l'ordre, l'antique abbaye fut rouverte. On rapporta de Meulan tout ce qu'on avait enlevé de Pontoise, et en peu de temps, Saint-Martin fut repeuplé d'un certain nombre de religieux. Le revenu de cette abbaye était assez considérable ; mais les religieux avaient de grandes charges à supporter pour

l'entretien des fermes, des églises et chapelles de leurs dépendances. Le trop fameux orage du 13 juillet 1788, réduisit presque tout Saint-Martin en un monceau de ruines. Les dégâts qu'il fit sur l'église surtout furent tels, que les religieux, dans l'impuissance de les réparer, se virent obligés d'abandonner et de laisser presque tomber ce temple, qui avait fait l'admiration des peuples voisins durant tant de siècles! Quelle affliction! Quelle douleur! Ils se construisirent une petite chapelle dans leur réfectoire.

Notice hist. de N.-D., éd. 1838, préface. — Dom Estiennot, p. 476.
— Dom Racine, p. 477. — Archiv. de la Ville. — Joinville, p. 127.
— Dom Racine, p. 488. — Archiv. de la Ville. — Dom Racine, p. 488. — Arrêt du Conseil d'État, du 31 juillet 1736. — Taillepie, p. 49 in verso. — Registres du Parlement, 1753-1754. — Manusc. sur Pontoise. — Tradition. — Archiv. de la Ville. 1757. — Tradition. — Récit d'un contemporain, témoin oculaire. — D. Racine, p. 527. — Récit d'un contemporain, témoin oculaire.



Chapitre 16.

DE 1771, A 1822.

LECLERC D'OSTIN. — LA FAMILLE DE MONTHIERS. — ARMOIRIES DE LA VILLE. — DÉPUTÉS A LA CONSTITUANTE POUR OBTENIR QUE PONTOISE SOIT LE SIÈGE D'UN ÉVÊCHÉ. — RÉVOLUTION, DE 1789 A 1797. — LES ÉGLISES ET COUVENTS FERMÉS, PILLÉS, DÉTRUITS EN PARTIE. — COURAGE DE DÉBISE. — JARDINS DE SAINT-MARTIN DÉTRUITS. — SAINT-MACLOU ET NOTRE-DAME RENDUS AU CULTE. — DE GUIGNES. — MORT DE PIHAN DE LAFOREST. — RÉTABLISSEMENT DES CARMELITES. — JARDIN DE LA VILLE. — HISTORIQUE DES RELIQUES DE MARIE DE L'INCARNATION. — LE COMTE DE MONTHIERS. — TRANSLATION DES RELIQUES DE LA BIENHEUREUSE. — RECONSTRUCTION DE L'HÔTEL-DIEU. — RENOUVELLEMENT SÉCULAIRE DU VŒU DE LA VILLE.



DEUX ans après le rétablissement de Saint-Martin, au mois de novembre 1772, Pontoise donna le jour à CHARLES-EMMANUEL LECLERC D'OSTIN. Le caractère ardent de LECLERC lui fit abandonner de bonne heure la profession de ses pères, qui étaient négociants dans notre ville, pour embrasser la carrière

des armes, où il devait s'illustrer un jour. Il venait d'atteindre sa vingtième année quand il commença à se signaler par quelques traits de bravoure, et surtout par son enthousiasme révolutionnaire. Un an plus tard il fut nommé adjudant général, et contracta une intimité très-grande, au siège de Toulon, avec un jeune homme plus ardent que lui encore, et qui devait devenir si fameux sous le nom de Napoléon Bonaparte.

Après la prise de Toulon par nos guerriers, le jeune Pontoisien passa au grade de général de brigade, et fut envoyé à l'armée du Rhin. Il n'avait pas encore vingt-deux ans lorsqu'il fut choisi pour faire partie d'une commission que le gouvernement envoyait dans le midi, et pour remplacer le général *Burnes* dans le commandement de Marseille. *Leclerc* quitta ce poste pour accompagner Bonaparte en Italie; il se signala dans cette campagne, surtout à *Mincio* et à *Rovero*. Appelé à Bordeaux pour commander en chef l'armée de la Gironde, après avoir organisé cette armée, il conduisit à travers l'Espagne celle qui devait soumettre le Portugal; et le prince du Brésil fut forcé par lui de signer un humiliant traité, en vertu duquel le Portugal paya vingt millions à Bonaparte, qui ne servirent, dit-on, qu'à enrichir et le général *Leclerc*, et *Lucien*, frère de Napoléon.

Plus tard, *Leclerc* eut le commandement de l'expédition que la France envoya à *Saint-Domingue*. Il y soutint de longs et sanglants combats contre les chefs insurgés, et après des négociations difficiles, et lorsque ses ennemis étaient en partie désarmés, une cruelle épidémie vint le forcer de se retirer dans l'île de *la Tortue*, où il succomba sous les coups de cette affreuse maladie, qui avait enlevé déjà tant de Français!

CHARLES-EMMANUEL LECLERC avait épousé la sœur de Napoléon, *Pauline Bonaparte*, en 1801; il mourut un an après, le 3 novembre 1802. Ses dépouilles mortelles furent rappor-

tées en France, et inhumées dans sa terre de *Montgobert*, près de *Soissons*. Le général *Leclerc* avait deux frères, l'un, nommé *Louis*, fut successivement agent consulaire, membre du corps législatif, et préfet de la Meuse, et mourut en 1821. L'autre, appelé *Louis Nicolas*, se signala dans la carrière militaire, parvint au grade de maréchal de camp, et mourut en mai 1820, chevalier de Saint-Louis et commandeur de la légion d'Honneur.

Quelques années après la naissance de *Charles-Emmanuel Leclerc*, se donnait à Pontoise, et au nom de la cité, un grand banquet nuptial, pour fêter l'alliance de *Jacques de Monthiers*, lieutenant-général civil et criminel au siège de cette ville, et président au bailliage royal du même lieu, avec *Agnes-Angélique de Baroille*, fille de *M. de Baroille*, inspecteur général d'artillerie.

Le nom des de Monthiers, comme on a dû le remarquer, se rencontre souvent dans le cours de nos recherches. Cette ancienne famille, originaire du pays Chartrain, posséda successivement les seigneuries de *Monthiers*, de *la Folie-Herbault*, de *Montainville-la-Grande*, près de Chartres, de *Bérangeville*, en Champagne, de *Bosroger*, entre Mantes et Vernon, de *Villa Naulie* en Beauce, de *Précy-sur-Marne*, d'*Ivry*, près Magny, de *Ver*, de *Saint-Martin* et *du Fay*, et vint s'établir à Pontoise, sous Charles IX. Le premier des *de Monthiers* qui figure dans l'histoire de Pontoise, est un *Jacques de Monthiers*, nommé, par Charles IX, lieutenant du bailli de Senlis, au siège de notre ville, le 8 juin 1563, sur la présentation des états, selon l'ordonnance d'Orléans. La même ordonnance le nommait prévôt-en-garde de Pontoise, et deux autres commissions l'établirent gouverneur de cette ville sous les rois Charles IX et Henri III.

Depuis cette époque jusqu'en 1789, cette famille a fourni

neuf lieutenants-généraux du bailli de Senlis au siège de Pontoise, lesquels furent souvent *prévôts-en-garde*, quelquefois *prévôts-maires et voyers*, souvent aussi *gouverneurs et commandants*, enfin, *lieutenants des eaux et forêts* en notre ville. On comprend facilement la grande célébrité dont cette famille a dû jouir dans Pontoise, et tous les témoignages de sympathie et d'attachement qu'elle reçut de nos pères, après avoir occupé le premier siège de la justice dans leur ville pendant plus de deux siècles, sans interruption ; de là le grand festin de l'Hôtel-de-Ville, offert à *Jacques de Monthiers* à l'époque de ses noces.

Ce *Jacques de Monthiers* fut le dernier lieutenant-général civil et criminel que devait avoir la ville de Pontoise. Tous ses vieux titres et de *Ville-Royale*, et de *Prévôté*, et de *Bailliage*, et de *Vicomté*, allaient bientôt disparaître avec tant d'autres, emportés par l'horrible tempête qui couvrit de tant de ruines le sol de la patrie. Il n'entre pas dans notre tâche de nous étendre en longues dissertations sur cette révolution fameuse. Notre travail doit se borner à rapporter les principaux événements qui eurent lieu dans notre cité pendant ces jours de sanglante anarchie. Si l'on veut plus de détails, que l'on interroge les vieillards avant qu'ils expirent, et l'on apprendra d'eux de ces mystères d'iniquité et de justice, de crime et de vertu, que la plume la plus habile et la mieux exercée ne saurait révéler qu'imparfaitement.

Le séjour des rois dans nos murs, notre antique castel, et les services que Pontoise avait rendus aux rois de France à diverses époques de la monarchie, lui avait acquis le titre de : « *Bonne ville*, * de *ville royale* ». Dans les derniers temps, il

* Toutes les bonnes villes avaient, pour marque de haute justice, une échelle à laquelle on suspendait les

coupables ; cette échelle est très-apparente dans la vue de notre cité. (voir page 4.)

avait pour devise : « *Fidèle à Dieu et au roi* ». Pontoise avait aussi ses armoiries. On en fait remonter la concession à Philippe Auguste ou à Saint Louis. Le plus ancien cachet de cette ville, que nous ayons pu découvrir, semble remonter au treizième siècle ; il représente, sur une empreinte de cire verte, où étaient accolés des lacs en parchemin, d'un côté, dans une circonférence de quatorze lignes de diamètre, un pont de cinq arches, jeté sur une rivière, surmonté d'une tour surchargée de trois tourelles, la tour accolée à droite et à gauche d'une fleur de lis en forme de fer de lance (l'exergue a disparu de ce côté) ; de l'autre côté, dans une circonférence de 9 lignes de diamètre, se voit un pont de trois arches sur une rivière, surmonté à droite d'une moitié de fleur de lis en forme de fer de lance, et à gauche, d'une moitié de tour ou de fort, surchargé d'une demi-tourelle ; l'exergue porte : « **SIGILLUM PONTISARENSE** ».

Un autre sceau, dont le travail et la forme de gravure indiquent une époque plus rapprochée de nous, représente, dans une circonférence de dix lignes et demie de diamètre, un pont de cinq arches sur une rivière, surmonté d'une tour ou porte de ville, surchargée de trois tourelles crénelées ; la tour est accolée, à droite et à gauche, d'une fleur de lis en forme de fer de lance, et l'exergue porte : « **SIGILLUM PONTISARENSE, J. G. H. S. T. AULARIO** ».

Enfin le dernier sceau, dont on se servit jusqu'à la suppression des armoiries, et que l'on conserve aux archives de la ville, est d'une forme oblongue, et représente, sur une forme de 20 lignes de hauteur et 18 de largeur, une couronne de palmes, et au milieu un pont jeté sur une rivière, surchargé de trois tours isolées et crénelées ; celle du milieu est accolée à droite et à gauche d'une fleur de lis, et couronnée d'un dôme surmonté d'un pavillon flottant.

Depuis des siècles, la ville de Pontoise était *la capitale du Vexin français et le siège de l'Archidiaconé et de l'Officialité* du même territoire; par la suite elle était encore devenue *le siège d'un bailliage royal, d'une prévôté, d'une vicomté, d'une châtelainie, d'un grenier à sel, d'une élection, d'une recette des tailles et d'un chef-lieu de subdélégation*. Au spirituel, Pontoise dépendait du diocèse de Rouen, depuis la charte de donation de l'Archidiaconé du Vexin par Saint Louis à Odon Rigaut; au civil, il était, dans les derniers temps, du département et de l'intendance de Paris, et faisait partie du gouvernement de l'Île-de-France.

De 1789 à 1791, tout cet ordre de choses disparut. Pontoise fit des efforts pour retenir quelques lambeaux de ses titres et de sa grandeur passée. En vertu d'une délibération du conseil municipal et des notables, MM. *Boileau et Plessier* furent députés auprès de l'assemblée constituante, vers le mois de juillet 1790, à l'effet d'obtenir que, dans la nouvelle circonscription des évêchés, Pontoise fût désigné pour être le siège de celui du département de Seine-et-Oise; mais cette demande fut rejetée, et demeura sans effet. L'ancien *bailliage* fut remplacé par un *district* : la *municipalité* resta à peu près ce qu'elle avait été jusqu'alors. Un *juge de paix* fut élu par le vote de la majorité; enfin, le *district* fut converti en *Sous-Préfecture*, et à partir de cette époque, Pontoise devint le *siège du 2^e arrondissement du département de Seine-et-Oise*; le *siège d'un tribunal de première instance, d'une conservation des hypothèques, d'un bureau d'enregistrement et des domaines, d'une résidence d'un receveur particulier d'arrondissement, d'un ingénieur des ponts et chaussées*, et fut administré intérieurement par un *Maire, deux Adjoints et un Commissaire de police*.

Mais avant que la France eût enfanté ce nouvel ordre de

choses, que d'angoisses, que de déchirements, que de ruines, que de souffrances, que de larmes pour tant de familles paisibles et inoffensives ! Maubuisson, Saint-Martin, les paroissés de Saint-Pierre, Saint-Mellon, Saint-André, Notre-Dame, Saint-Maclou, l'hospice Saint-Jacques, les Cordeliers, les Trinitaires, les couvents des Ursulines et des Carmélites, l'église de l'Hôtel-Dieu, furent détruits en tout ou en partie, ou supprimés, pillés et mutilés dans cette crise affreuse ! Heureusement pourtant, Pontoise fut préservé des horreurs qui, dans tant d'autres villes, ont laissé des souvenirs si dégradants pour l'humanité. *

Comme abbayes royales, Maubuisson et Saint-Martin furent des premières supprimées ; leurs biens furent séquestrés pour être vendus bientôt après ; l'argenterie, le mobilier sacré, les ornements du culte, furent ou enlevés par le gouvernement de l'époque, ou vendus à l'encan à son profit. Presque aussitôt après, l'abbaye de Saint-Martin fut vendue et détruite. Celle de Maubuisson fut transformée en un hospice militaire ; on y avait établi douze cents lits, et une partie de nos soldats blessés dans l'invasion des Prussiens, y furent apportés. Les bâtiments, et tout ce qui en dépendait, furent, quelques années après, vendus par la République à la *bande noire*, qui renversa presque tout de fond en comble. Le couvent des Ursulines et l'église servirent de greniers de réserve pour les

* Notre cité eut certes, ses jours sinistres, mais pas de meurtres, pas de crimes publics, pas de sang ; et pour en venir aux scènes burlesques et anarchiques d'une démagogie en délire, qui se renouvelèrent si souvent à cette époque, il fallut que la population pontoisienne fût travail-

lée, poussée et excitée à chaque instant par des émissaires de la Convention, qui, semblables à des laves impures et brûlantes, vomies par le volcan révolutionnaire, venaient faire éclater l'incendie sur tous les lieux où ils tombaient.

grains ; celui des Carmélites fut transformé en une fabrique d'armes, et rempli de forges. L'église de Notre-Dame devint un magasin de fourrages ; les Cordeliers, Saint-Pierre, Saint-André, Saint-Mellon, furent vendus et détruits. Il ne restait plus que Saint-Maclou : quand tous les vestiges du culte y eurent été mutilés ou détruits sous le marteau de l'impiété et du vandalisme, on le destina à servir de temple patriotique, et de lieu de réunion pour les assemblées décadaires ; et le bel orgue de cette église ne fut sauvé de la destruction qui le menaçait, que par l'ingénieuse pensée d'un ardent patriote, qui s'écria qu'il fallait le réserver pour les concerts et les hymnes républicains !

Les scellés avaient été posés sur les portes de Saint-Maclou, le 30 avril 1791, par un décret de l'assemblée nationale, du 3 juillet 1790. Les armoiries, quelles qu'elles fussent, avaient été effacées dans toute la ville, et le drapeau de l'arquebuse avait été déposé, le 11 du même mois de la même année, dans Saint-Maclou. L'hôtel du Grand-Vicariat servit d'emplacement au District, et ensuite à la Sous-Préfecture. Tous les tombeaux des églises, des abbayes et des couvents, furent profanés par les ordres et les agents du terrorisme, dans les années de 1792 et 1793.

Ce pouvoir sanguinaire et exterminateur avait converti en maison d'arrêt, dans notre cité, la demeure qu'habita depuis le général *Leclerc* ; c'est dans cette geôle que furent jetés, en une seule nuit, quarante citoyens des plus inoffensifs et des plus honnêtes gens de la ville ! Ils n'échappèrent à la mort que par la fin inopinée de *Robespierre* ! On ne compte que trois ou quatre personnes de notre ville qui périrent victimes des exécutions de ce régime de sang. Les Jacobins tenaient leur club au collège. Le butin que la République emporta des abbayes, des monastères et des paroisses de Pontoise, fut im-

mense. Que d'orfèvrerie, que d'argenterie, et autres objets consacrés au culte ! Plus de quarante cloches de toutes grosseurs furent enlevées coup sur coup !

Au milieu des impiétés de cette époque, un simple artisan de notre cité, appelé DÉBISE, ne craignit pas d'exposer ses jours, et de sacrifier les quelques deniers dont il était possesseur, pour soustraire aux profanations la précieuse statue de Notre-Dame. Dès qu'il vit que le mobilier de cette église était en vente, il s'empressa d'aller offrir une assez forte somme pour l'image sacrée. Il l'obtint, et fier de son triomphe, il vint la placer dans le lieu le plus digne de sa demeure ; et l'on dit que, même dans ces jours où c'eût été un crime capital et de lèse-liberté de prononcer seulement le nom du Dieu de ses pères, des centaines de fidèles venaient en secret, aux pieds de la chère statue de Marie, prier le Ciel, par son intercession, d'abrèger les jours d'épreuves, et de mettre fin à tous les maux qui pesaient sur la France, et en particulier sur leur ville !

Il en resta paisible possesseur jusqu'au 4 octobre 1800. Il la rendit alors aux marguilliers de la paroisse de Notre-Dame, où elle fut apportée sur le soir, à la lueur des flambeaux, escortée d'une foule immense qui rendait grâce au Ciel et bénissait le nom de DÉBISE, qui avait conservé à la ville ce monument vénéré !

Enfin, arriva l'année 1794, et le règne de la terreur cessa. On put respirer en liberté, après tant de maux, et jeter en frémissant un regard de malédiction contre le passé. Quel horrible choc ! Quel chaos ! En vain, après ces jours, eût-on cherché Pontoise dans Pontoise même ! Il n'était plus reconnaissable ; tout y avait changé de face, de nom et presque de nature !

Au milieu des ruines que nous avons signalées, le beau parc de Saint-Martin aussi, cette magnifique promenade de notre

ville, avait disparu, et en partie à l'occasion de la révolution. Dès que le prince de Conti s'aperçut des allures de l'assemblée constituante, et vit que toutes les prérogatives seigneuriales dont il jouissait à Saint-Martin, le droit de chasse, la faculté de puiser dans la Viosne, pour alimenter les nombreux jets d'eau et les vastes bassins de ses parterres et de ses jardins, venaient d'être abolis, il s'était empressé de vendre ce beau domaine. Il le céda, en 1791, à M. *Athanase Roger d'Arquinvilliers* père, pour une somme très-modique, en comparaison de sa valeur intrinsèque ; mais auparavant il avait fait enlever et vendre presque tous les marbres des bassins, les statues, la machine hydraulique établie sur la Viosne, et presque tout ce qui était de luxe et d'ornementation. Une partie même des plus grands et des plus beaux arbres des allées avaient été jetés bas et vendus.

A mesure que l'on s'éloignait du régime de la terreur, la confiance renaissait. En 1795, la convention se sépara et fut remplacée par le directoire, qui dura quatre ans. La constitution de la République fut en peu de temps établie sur de nouvelles bases, et sur ces entrefaites parut Bonaparte. Cet homme extraordinaire écrase et disperse en une heure les restes du pouvoir tyrannique qui pesait sur la France. Le jeune consul est adoré, et son élévation vint donner à la patrie, fatiguée de tant de secousses, l'espérance d'une domination plus douce et plus équitable ! Alors le laboureur retourne avec confiance à sa charrue, le négociant reprend avec ardeur son commerce, et l'artisan des villes se livre gaiement à ses travaux. Il fut de nouveau permis à l'homme religieux de s'agenouiller devant son Dieu, et de bénir la main puissante qui venait d'enchaîner les tempêtes !

Insensiblement les temples échappés à la destruction se rouvrirent pour les fidèles ; les quelques croix cachées pen-

dant la tourmente reparurent radieuses après l'orage. L'église de Saint-Maclou fut la première dans notre cité rendue au culte; et, malgré une forte opposition et d'assez grands obstacles, la paroisse de Notre-Dame, par une masse unanime de pétitions et de suffrages, parvint à se faire rendre son église.

Le 19^e siècle était à peine ouvert, que mourut à Paris un de ces hommes rares, plus savants à eux seuls quelquefois qu'un corps entier de lettrés; cet homme s'appelait JOSEPH DE GUIGNES. Il était né à Pontoise le 19 octobre 1721. Placé par M. *Levaillant*, son parent, auprès du savant *Fourmont d'Herblay*, il acquit en peu de temps, sous un maître si habile, une connaissance profonde de la langue Chinoise, et des principaux idiômes de l'Orient. Il n'avait que vingt ans lorsqu'il fut nommé interprète du roi. A vingt-quatre ans il fut jugé digne de succéder à son maître, à la bibliothèque royale, dans l'emploi de *secrétaire interprète des langues orientales*, et dès lors on crut devoir lui accorder une pension. Cette même année, il publia son *mémoire sur l'origine des Huns et des Turcs*; en 1752, il fut reçu membre de la société royale de Londres, et un an après, il était admis à l'académie des belles-lettres. « Attaché la même année au *journal des Savants*, en qualité » de censeur royal, il obtint la chaire de *Syriaque*, en 1757, » fut nommé *garde des antiques du Louvre*, en 1769; et enfin, » pensionnaire de l'académie des belles-lettres, en 1775 ».

La révolution vint enlever à DE GUIGNES, d'un seul coup, et toutes ses charges et toutes ses ressources. « Il n'en conserva » pas moins son indépendance, et ne s'en livra qu'avec plus « d'ardeur à ses travaux de prédilection ». Il conserva toujours ce beau caractère, et termina sa course le dix-neuf mars 1800.

Ce savant orientaliste a laissé un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels on remarque :

1°. *Un abrégé de la vie d'Etienne Fourmont, avec la notice de ses ouvrages.*

2°. *L'histoire générale des Huns, des Tartares, des Mongols, et des autres Tartares occidentaux, avant et depuis J. C. jusqu'à présent; précédée d'une introduction contenant des tables historiques et chronologiques des princes qui ont régné dans l'Asie.* On a traduit cet ouvrage en allemand. Il renferme les renseignements les plus précieux sur *l'histoire des Califes*, sur celle des *Croisades* et des *princes chrétiens* qui ont gouverné la Syrie : C'est une véritable histoire des Tartares occidentaux, à laquelle de Guignes a mêlé l'histoire des autres peuples dans leurs rapports avec ces Tartares.

On a beaucoup critiqué cet ouvrage; il a occasionné surtout une longue lutte entre les journalistes de *Trevoux* et l'auteur, qui a fini par renvoyer ses adversaires aux *Annales Chinoises*. On peut reprocher à de Guignes un style incorrect, des inexactitudes dans les dates, des répétitions et quelques contradictions. On l'accuse aussi d'avoir admis trop facilement plusieurs fables orientales, et d'avoir en général trop négligé la partie philosophique et critique de l'histoire; et il paraît qu'il y a beaucoup de vérité dans ces reproches; mais ce qu'il y a de plus certain encore, dit le dictionnaire historique (de Feller), auquel nous empruntons tous ces documents, c'est que cet ouvrage, puisé dans une foule de manuscrits composés en langues orientales et chinoises, et dans les divers idiômes du moyen-âge, est le fruit de connaissances profondes et étendues, et qu'il a servi à éclaircir la cause des grands changements survenus dans l'Europe et l'Asie par suite des invasions des peuples du Nord. De Guignes avait fait précéder cet ouvrage d'un mémoire historique sur l'origine des Huns et des Tartares, qui le fit admettre à la société de Londres.

3°. *Mémoire dans lequel il cherche à prouver que les Chi-*

nois sont une colonie Égyptienne. Ce mémoire, où l'auteur se fonde dans son assertion sur la ressemblance des caractères Chinois avec les lettres Phéniciennes, fut vivement combattu par *Paw*, mais surtout par *Deshauterayes*, élève comme lui du célèbre Fourmont, et très-versé dans la connaissance du Chinois et des langues orientales. La dispute dura quelque temps, mais aujourd'hui les savants considèrent le système de DE GUIGNES, comme le rêve ingénieux d'un homme d'esprit.

4°. *Une édition corrigée du Chou-King*, livre sacré des Chinois, traduit par le père *Gaubil*.

5°. *L'art militaire des Chinois, et l'éloge de Monkden*, traduit par *Amyot*.

6°. *Vingt-huit mémoires* insérés dans les mémoires de l'académie des inscriptions, dont quelques-uns servent à éclaircir son histoire des Huns; les autres, relatifs à la littérature, à la philosophie et à la navigation des Chinois, au commerce des Français dans le levant, avant les Croisades, au Zodiaque oriental, à l'origine des Indiens et à la géographie de leur pays, d'après *Pline*.

7°. *Un grand nombre d'articles insérés dans le journal des savants.* On a aussi de de *Guignes* plusieurs ouvrages importants en manuscrits. Toutes ces œuvres ne permettent pas de douter de sa haute capacité dans la république des lettres. Mais il était encore plus remarquable par la noblesse de son caractère que par sa vaste érudition. Etranger à toute espèce d'intrigues, il ne travaillait que dans l'intérêt des sciences. Rien ne le fait mieux connaître, ne l'honora plus, et n'a d'ailleurs été mieux mérité, que l'éloge qu'a fait de lui, dans son testament, *Groslay*, avec qui pourtant il était peu lié :

« Édifié, dit-il, de la manière dont *M. de Guignes*, mon » confrère à l'académie des belles-lettres, cultive les lettres, » sans intrigue, sans forfanterie, sans prétention à la fortune,

» je lègue à lui, ou à ses enfants s'il me précédait, la somme
» de trois mille francs !

DE GUIGNES eut un fils, né le 25 août 1759, appelé *Chrétien-Jean-Joseph de Guignes*. Cet homme, très-versé aussi dans la langue Chinoise, a été *consul en Chine* pendant dix-sept ans; il est auteur du *dictionnaire Chinois-Français-Latin*, et une des gloires actuelles de notre Institut.

A dix ans de là, notre cité perdit un des membres les plus éclairés et les plus intègres de sa magistrature, un homme de bien par excellence, le vertueux et savant PAUL-FRANÇOIS Pihan DELAFOREST. Il était né à Pontoise, en 1739, d'une des plus anciennes familles du pays. Ses premières études au collège de Pontoise firent concevoir de lui les plus belles espérances. Il les fit avec un plein succès. Avant qu'il eût encore pris aucun engagement social dans sa patrie, le prince de Monaco s'efforça de se l'attacher pour régir ses principautés en qualité d'intendant général. Mais la mort subite d'un père qu'il aimait tendrement, vint changer tout son avenir en le retenant en France. M. De Sauvigny, intendant de la généralité de Paris, le fit nommer son subdélégué à Pontoise. A cette première place, qu'il remplissait avec honneur, il unit celle de *procureur du roi au bailliage* de la même ville; et souvent il fit admirer ses talents et sa sagacité dans l'exercice de ce double emploi.

En juillet 1789, cet homme de bien fut victime d'injustes préventions, que l'amitié de M. de Jussieu l'aida à supporter. Après bientôt deux ans d'absence, il fut rappelé dans sa ville pour y remplir la charge de *commissaire du roi* près le tribunal du district de cette ville. Mais, en septembre 1792, il fut expulsé, ainsi que tous les autres commissaires du roi, par un décret de la République.

Au bout de dix-huit mois de privation de l'exercice de ses

fonctions, les comités du terrorisme arrachèrent ce paisible citoyen du sein de sa famille pour le jeter dans une geôle, d'où il ne sortit que par un coup de providence ; rendu à la liberté, il fut nommé *membre du comité de conciliation* près le tribunal du district de Pontoise, d'où il passa à la charge de *juge de paix*.

En l'an VIII, il fut nommé, par Bonaparte, *commissaire du gouvernement* près le tribunal de première instance de cette même ville, et, en 1803, le premier consul lui envoya le diplôme de président du collège électoral de l'arrondissement de Pontoise. Il fut choisi dans ce collège pour *premier candidat au corps législatif*. Et quelque temps après, son titre de commissaire du gouvernement fut commué en celui de *procureur impérial*.

Estimé de ses collègues, vénéré de la multitude, chéri par tous ses concitoyens, il mourut à Pontoise le 16 mars 1810, laissant après lui un nom glorieux comme magistrat, avec la réputation de la plus haute intégrité, d'homme plein de savoir, de citoyen dévoué à son pays, et de chrétien à convictions profondes et inébranlables ! On a de lui un ouvrage très-estimé en jurisprudence, intitulé : « *Esprit des coutumes du bailliage de Senlis*, » et si la mort ne l'eût moissonné que quelques années plus tard, son patriotisme nous préparait *l'histoire du Vexin français, et surtout de Pontoise*, ouvrage important, qui nous eût épargné les travaux de nos recherches, et eût été assurément d'un bien autre prix.

De toutes les églises et paroisses de l'ancien Pontoise, deux seulement surgirent du sein des ruines, Saint-Maclou et Notre-Dame : un seul couvent devait avoir le même sort. Après avoir été fermé pendant trente ans à ses hôtes naturels, et avoir servi successivement de manufacture d'armes et de filature de coton, le monastère des filles de Sainte-Thérèse était destiné

à former une salle de spectacle, quand le dévouement et les efforts de quelques hommes de bien le firent rendre à sa destination première. Pour ceux qui ont foi en la providence, les obstacles qu'il a fallu surmonter, et que l'on surmonta pour en venir là, ne permettent pas de douter que le rétablissement des pieuses filles du Carmel, dans notre ville, soit son œuvre spéciale, d'autres même disent miraculeuse. Nous avons en ce moment sous les yeux une énorme liasse de documents authentiques, de lettres, de pétitions, de délibérations, de placets, d'oppositions, de projets de vente, d'achats, d'échanges, qui étonnent par leur nombre, par toutes les personnes qui furent mises en jeu et par toutes les difficultés à vaincre et vaincues avant que cette maison ait été ouverte aux Carmélites.

La ville de Pontoise était devenue propriétaire du couvent, quand les quelques Carmélites échappées au glaive des persécuteurs témoignèrent le désir de le racheter. Mais comme le pouvoir civil, qui venait d'autoriser notre cité pour l'acquisition de cette maison, sur les motifs d'utilité par elle allégués, se fût nécessairement opposé à une revente avouée et si subite, on conseilla aux dames Carmélites de faire l'acquisition de la *maison Verville* (rue de la Coutellerie), et de la proposer simultanément en échange à la ville, en lui offrant des avantages réels. Cette *maison Verville* était très-convenable pour l'établissement d'une Sous-Préfecture; dans ses jardins on pouvait établir les bureaux, et restait encore un très-beau jardin public. L'ancien monastère était peu propre à ces vues diverses; et de plus, les dames Carmélites offrant un avantage sur le prix intrinsèque des propriétés, le traité de permutation ne souffrait plus de difficulté. On obtint l'agrément de l'autorité supérieure, et dans le courant du mois d'octobre 1821, les dames Carmélites quittèrent Versailles, où elles s'étaient

fixées depuis quelque temps, pour venir habiter cet ancien cloître qui leur était si cher, et qui leur rappelait de si saints et si touchants souvenirs. *

De son côté, la ville de Pontoise transforma *la maison Ver-ville* en hôtel de Sous-Préfecture, qui, jusqu'alors, avait été dans l'hôtel de l'ancien Vicariat : on établit les bureaux dans un angle des jardins, le long de la Coutellerie, et le reste de cette propriété servit à former le beau et magnifique jardin public connu aujourd'hui sous le nom de « JARDIN DE LA VILLE ».

Placé dans l'enceinte de la cité, dans un lieu salubre, bien planté, d'une belle grandeur, et renfermant un belvédère très-élevé et plusieurs autres points de vue ravissants, ce jardin offre en été la plus délicieuse promenade et le site le plus pittoresque qui se puisse rencontrer au sein d'une cité. On y remarque la grande et belle pelouse établie sur l'emplacement des anciens fossés, et bordée de deux allées de tilleuls. (Elle est destinée sans doute à recevoir et à offrir de nouveaux agréments par l'établissement récent des fontaines.) C'est dans ce lieu que se tiennent en été les assemblées, les fêtes et réjouissances publiques de la ville.

La rentrée providentielle des filles de Sainte-Thérèse, dans leur demeure chérie, fut signalée par un nouveau bienfait du Ciel en leur faveur et en faveur de notre cité. On se rappelle que le corps de *la bienheureuse Marie de l'Incarnation*, déposé à l'heure de son décès dans un cercueil de bois de chêne, et inhumé dans le cimetière des Carmélites, en avait été tiré le 16 août 1630 par des commissaires apostoliques. L'archevêque

* Dussions-nous commettre une indiscretion, nous ne pouvons nous empêcher de signaler à la reconnaissance publique les principaux auteurs du rétablissement de cette sainte com-

munauté dans notre ville; ce furent messieurs de Borie (de Courcelles), d'Arquinvilliers (père), Delacour père, J. L. Truffaut, Martin de Puisseux.

de Sens, président de cette commission, après avoir fait envelopper le corps de la Bienheureuse dans une riche étoffe de soie, et renfermer dans un cercueil de plomb, l'avait déposé dans la même fosse, que l'on recouvrit d'une pierre tumulaire.

On se rappelle encore qu'en 1636 ce saint corps avait été tiré de terre, et placé dans le superbe mausolée élevé par *M. de Marillac et Marie de Médicis*, dans la chapelle des Carmélites, et que dix ans plus tard l'archevêque de *Bellegarde* avait ouvert le cercueil pour en faire la visite.

Depuis cette époque, le mausolée resta fermé, ainsi que le cercueil, jusqu'au 16 mai 1791. Alors l'abbé *Havard*, par une commission spéciale du *cardinal de la Rochefoucauld*, archevêque de Rouen, fit l'ouverture du cercueil pour en extraire des reliques demandées par la cour de Rome : il s'était fait accompagner de plusieurs ecclésiastiques et des principaux habitants de Pontoise.

Cependant, le pouvoir inique qui pesait sur la France porta ses lois spoliatrices contre les monastères. Menacées à toute heure de voir leur paisible retraite envahie par d'impies forcenés, les Carmélites de notre ville oublièrent les maux dont elles allaient être les innocentes victimes, pour ne s'occuper que des moyens de soustraire à la profanation les glorieuses reliques de leur *chère Bienheureuse*. Leurs pensées se portèrent vers l'ancien lieutenant-général civil et criminel au bailliage de Pontoise, et elles ne furent pas trompées dans leur attente. *M. le comte de Monthiers*, en chrétien à convictions profondes, et en ami dévoué, consentit à recueillir chez lui-même, au péril de sa vie, leur précieux dépôt.

Dans la nuit du 21 au 22 septembre 1792, le corps de la Bienheureuse fut enlevé de son mausolée : on l'enveloppa dans une grande pièce de cuir; et la nuit suivante, il était

placé sur l'impériale de la voiture du noble comte, prêt à partir pour sa terre de Nucourt.

La voiture vint attendre *le comte de Monthiers* près de la porte du faubourg de Notre-Dame. Tandis que le postillon était descendu de son siège pour examiner si son maître arrivait, les chevaux, effrayés sans qu'on ait pu en connaître la cause, s'emportent avec furie, la voiture va heurter et se briser contre le parapet du pont, tout est renversé, et le précieux fardeau tombe avec fracas sur le pavé. Il y avait plus de deux cents personnes rassemblées en ce lieu, à l'heure de cet accident, et en face arrivait un régiment de troupes révolutionnaires.

Tout-à-coup la voiture est entourée d'une foule immense. « Hélas ! s'écrie le domestique du comte, pour détourner l'attention des spectateurs, le piano de madame va être brisé ! — » Oh ! oh ! lui répond une bouche incrédule, et d'un ton sardonique, je voudrais en entendre résonner les cordes ! »

Sur ces entrefaites arrive *M. de Monthiers*. Etonné d'abord du rassemblement, il ne tarda guère à en connaître la cause. Il frémit ! Que va devenir son précieux dépôt ? et à quels périls l'expose, lui et sa famille, la découverte de cet enlèvement furtif !... Ne sachant comment conjurer l'orage, il se retire d'un air indifférent, et ne laisse auprès de sa voiture qu'un seul domestique pour attendre l'issue de cet événement. Il ne pouvait y avoir de salut pour le comte que dans l'assistance du Ciel : elle ne lui manqua pas.

A trois cents pas de là, environ, demeurait une fille âgée de 33 ans, appelée « *ADELAÏDE DESNEUX*, » commissionnaire de profession, et qui s'était fait remarquer par une rare piété, et surtout par une grande dévotion au culte de *la Bienheureuse*. On la voyait tous les jours en prières devant son tombeau, depuis le décret de béatification parti de Rome.

Par une impulsion subite et irrésistible, dont la raison seule

ne saura jamais rendre compte, elle quitte tout-à-coup sa demeure, court au lieu de la scène, se fait jour à travers les soldats et le peuple rassemblés, parvient à la voiture, s'en empare avec une imposante autorité, détache de l'impériale la grande pièce de cuir qui enveloppait le cercueil, fait transporter chez elle le mystérieux fardeau, par huit des hommes qui se trouvaient là ; on le dépose dans une salle basse de sa maison ; elle l'y enferme sous clef, et quitte de nouveau sa demeure sans que personne ait pu savoir ce que l'on venait de déposer chez elle !

Il était impossible au comte *de Monthiers* de méconnaître l'action de la providence en sa faveur dans une conjoncture si critique. Il prit la fille *DESNEUX* à part, l'interrogea dans tous les sens pour connaître ses pensées, et ne se retira d'auprès d'elle qu'après avoir acquis la certitude qu'elle était loin de soupçonner de quoi se composait le fardeau déposé dans sa maison. Il apprit aussi que le jour même de l'enlèvement des saintes reliques, cette pieuse fille avait été faire sa prière comme de coutume au tombeau de *la Bienheureuse*, et qu'elle était dans la persuasion que son corps était toujours dans le mausolée. Enfin, interrogée sur l'action qu'elle venait de faire avec tant de hardiesse, elle répondit : « qu'elle y avait été » portée par un mouvement spontané et par une force supérieure ! » Quels aveux !

Peu à peu la foule se disperse. Le comte *de Monthiers* fait raccommoder sa voiture, et sur les trois heures de l'après midi il se rend chez la fille *DESNEUX*, qui lui remet son dépôt : quelques heures après le comte était arrivé avec lui, dans sa terre de Nucourt.

Le lendemain de son arrivée, *M. de Monthiers* déposa le cercueil dans l'autel de la chapelle de son château, ayant eu soin de le revêtir d'une inscription.

Peu de temps après, les dames Carmélites furent injustement expulsées de leur monastère. Alors une troupe de vandales, la hache et le marteau en main, se mit à détruire tout ce qu'il renfermait de plus remarquable, et notamment le magnifique mausolée élevé par *M. de Marillac et Marie de Médicis à la Bienheureuse*. On s'aperçut que le cercueil en avait été enlevé, et après bien des recherches, les soupçons se portèrent sur l'ancien lieutenant-général, à cause de ses relations de bienveillance avec cette maison religieuse.

Le 2 novembre 1793, un détachement de l'armée révolutionnaire se rendit au château de Nucourt. Le comte *de Monthiers* et sa femme se trouvaient absents momentanément. Des perquisitions furent faites dans tout le château et ses dépendances. Les perquisiteurs étant entrés dans la chapelle, et s'étant aperçus, au milieu des coups qu'ils portaient çà et là, que l'autel n'était pas massif, forcèrent les domestiques à ouvrir le dessous de cet autel, et ils y trouvèrent le cercueil, dont l'inscription leur fit connaître ce qu'il renfermait.

Par une inspiration dont on a peine à se rendre compte, au lieu d'ouvrir le cercueil et de détruire ce qu'il contenait, comme il y avait tout lieu de le craindre, ils le portèrent d'abord dans l'église du village, qui se trouve séparée des habitations. Revenant ensuite au village, et réfléchissant qu'on pourrait aisément l'enlever, ils retournèrent le chercher et le rapportèrent au presbytère, où ils le mirent en dépôt entre les mains du curé constitutionnel, après avoir eu la précaution, assez singulière, de mettre les scellés sur le cercueil. (Tous ces faits se trouvent consignés dans le procès-verbal que firent le même jour les perquisiteurs sur le registre de la municipalité.)

Tout se passa donc avec une certaine probité et même avec une réserve bien extraordinaire à cette époque. Aussi aime-t-on à penser que le chef de la troupe était quelque Pontois-

sien encore ému au souvenir des sentiments de vénération et de respect qu'il avait vu professer à ses ancêtres, envers la Bienheureuse.

Quoi qu'il en soit, le comte *de Monthiers*, de retour à son château, le 3 du même mois, eut la hardiesse d'adresser au district de Pontoise plusieurs réclamations contre la violation de sa propriété. Elles furent assez mal reçues, comme on devait s'y attendre. Il osa insister, et demanda que le cercueil qu'il avait reçu en dépôt lui fût rendu ; et, par une grâce spéciale, il obtint un arrêt du district, du 12 novembre, qui ordonnait que des commissaires et le commandant de l'armée révolutionnaire se rendraient à Nucourt, et qu'ils y feraient, en sa présence et celle de la municipalité, l'ouverture du cercueil, qu'ils emporteraient tout ce qui pouvait avoir quelque valeur, et que tout ce qui appartenait au corps qui s'y trouvait renfermé, serait enterré dans le cimetière de la paroisse.

Le 21 novembre 1793, deux commissaires et le commandant arrivèrent à Nucourt. Le cercueil fut rapporté au château ; et, après que l'on eût reconnu que les scellés étaient saufs et entiers, on en fit l'ouverture en présence du comte *de Monthiers* et de la municipalité. M. *de Monthiers*, dans l'intention de perpétuer l'authenticité des reliques, exigea, sous prétexte de sûreté pour lui, que les commissaires dressassent un procès-verbal, sur les registres de la municipalité, de tout ce qui serait trouvé dans le cercueil : Sa demande parut juste, et elle lui fut accordée.

Les commissaires s'emparèrent du riche drap d'étoffe qui enveloppait les reliques, des plaques d'argent, portant des inscriptions relatives aux différentes visites faites par ordre de la cour de Rome, et de quelques vases funéraires et papiers. On mit dans une manne tous les os et chairs appartenant au corps de *la Bienheureuse* ; on les porta au cimetière, et ils

furent déposés dans une fosse que M. de Monthiers avait eu soin de faire creuser par le maître d'école, dans un endroit du cimetière où aucun corps n'avait été enterré jusqu'à ce jour. Les commissaires s'en retournèrent à Pontoise, assez satisfaits de leur butin, et emportant avec eux le cercueil de plomb.

(Tous ces faits se trouvent également consignés sur les registres de la municipalité).

En 1797, l'ancien lieutenant-général, voyant les jours de la terreur passés, s'adressa aux Grands-Vicaires de l'archevêque de Rouen, pour obtenir l'autorisation de retirer du cimetière les reliques de *la Bienheureuse*. Sa demande fut favorablement accueillie. L'exhumation se fit en grande cérémonie le dix-neuf mai 1797, en présence de trois ecclésiastiques, de trois gentilshommes, et de trois principaux habitants du pays, auxquels on eut soin d'adjoindre ceux qui, le 21 novembre 1793, avaient assisté à l'ouverture du cercueil et à la déposition des reliques dans le cimetière.

Les reliques furent rapportées processionnellement à la chapelle du château, mises par les prêtres dans un coffre, et replacées dans l'autel. On enferma dans le coffre une minute du procès-verbal de cette opération, avec des expéditions des procès-verbaux des 2 et 21 novembre 1793, et le tout fut fermé et scellé.

Le 16 juillet 1807, l'abbé Séguier, vicaire général de Versailles, vint au château de Nucourt, où, en exécution d'une commission expresse de l'Ordinaire, il fit l'ouverture de la caisse qui renfermait les reliques de *la Bienheureuse*, en présence du comte de Monthiers et d'un clergé nombreux, pour extraire de cette caisse une portion des reliques, qu'il déposa dans une boîte faite exprès, et qu'il emporta avec lui, après l'avoir scellée. La caisse principale fut refermée, scellée, et replacée dans l'autel. Le 20 juin 1809, le même abbé Sé-

guier rapporta au château de Nucourt la boîte dans laquelle il avait déposé les reliques extraites par lui, le 16 juillet 1807. Et un procès-verbal, en date de ce jour, atteste que la boîte était parfaitement intacte, et bien scellée comme il l'avait emportée.

Le 7 mai 1822, le comte de Monthiers, sur la demande des Carmélites et de leur supérieur ecclésiastique, rapporta les reliques de la Bienheureuse au monastère de Pontoise. C'était pour lui et pour ces saintes reliques un vrai triomphe. Ce fut aussi un grand jour de fête et de joie pour notre cité. On avait annoncé cette cérémonie, le dimanche précédent, au prône des deux paroisses, et au son des cloches; le mardi, jour de la fête, la garde nationale et le corps des sapeurs-pompiers se trouvèrent de bonne heure sous les armes. La cour extérieure du couvent des Carmélites était tendue de tapisseries représentant divers emblèmes religieux.

Sur les onze heures, le signal est donné, toutes les cloches sont mises en branle, les autorités se rendent à l'Hôtel-de-Ville, et tout le clergé se réunit dans Saint-Maclou. On avait aposté une sentinelle au haut de la tour de cette église. Bientôt sur son signal un nouvel avertissement est donné; c'est pour faire connaître que, vers la porte d'Ennery, s'avance une voiture pompeusement escortée par la gendarmerie de Marines, et par un détachement de la garde royale, envoyé depuis peu dans nos parages pour réprimer les affreuses manœuvres des incendiaires, qui répandaient tant de terreur à cette époque. La voiture était partie le matin du château de Nucourt. Elle renfermait M. et madame de Monthiers, et le curé de ce village, revêtu de ses habits sacerdotaux, pour accompagner les reliques. Les autorités s'étaient rendues à l'église de Saint-Maclou; la garde nationale et les pompiers se tenaient en armes sur la place. La voiture arrive sur le parvis, et après trente ans d'absence, les glorieuses reliques de l'humble Carmélite sont

rendues à notre ville, au milieu des acclamations de la multitude, et au bruit des armes, des tambours et des fanfares des instruments de musique !

Après cette première station à Saint-Maclou, le plus imposant cortège se mit processionnellement en marche vers les Carmélites, il était composé d'un nombreux clergé de la ville et des pays voisins, des autorités civiles et militaires de notre cité, et des délégués de l'évêché de Versailles. Les reliques furent portées sous un dais somptueux : les cordons du dais étaient tenus par MM. Martin de Puyseux, Sous-Préfet, Jean-Louis Truffaut, Maire, Boileau, Président du tribunal, et le comte de Monthiers ; et suivaient, les adjoints, le tribunal, les notaires, les agents du collège en costume, et les officiers de la garde nationale en uniforme. .

Les rues étaient encombrées d'un peuple immense. Le cortège parvenu aux Carmélites, un « *Te Deum* » fut chanté solennellement, un Grand-Vicaire de Versailles célébra la messe, un orateur chrétien fit un juste panégyrique à la louange de la sainte, et après la lecture faite des procès-verbaux, en présence du clergé, des autorités et du peuple, pour constater l'authenticité des reliques, le Grand-Vicaire fit l'ouverture des caisses où elles étaient renfermées ; et quand on eut reconnu et constaté l'intégrité des sceaux et l'identité des reliques, on rédigea un nouveau procès-verbal au sujet de la cérémonie de la translation ; une copie de cet acte fut enfermée dans les caisses avec les reliques, après avoir été signée par les chefs des autorités de la ville, par le doyen du Chapitre royal de Saint-Denis, présent à cette cérémonie, par les dignitaires du clergé et par le Grand-Vicaire de Versailles ; enfin, on replaça les reliques dans le lieu où était le mausolée qui les renfermait avant le désastre de la révolution, et on scella les caisses du sceau de l'évêché de Versailles.

Ces glorieuses dépouilles restèrent en cet état jusqu'au 24 septembre suivant. Alors *Armand-Louis Lejuge de Bouzonville*, prêtre, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, supérieur des Carmélites de Pontoise, investi d'une commission spéciale de l'évêque de Versailles, les tira des caisses. Il se fit accompagner de plusieurs personnes notables et d'un chirurgien (M. Miramond), pour savoir les noms des principaux ossements, et il les mit dans la châsse où nous les voyons aujourd'hui. On enferma un nouveau procès-verbal dans cette châsse, et tout fut scellé des sceaux de l'évêque de Versailles, comme il était enjoint par la commission.

Avec quel sérieux et quelle imposante gravité le catholicisme procède quand il s'agit des honneurs et des hommages à rendre aux dépouilles mortelles de ses héros ! Et quelle belle mission aussi le comte de Monthiers a remplie dans les événements que nous venons de raconter ! Il nous paraît également difficile de ne pas reconnaître qu'une main divine les a conduits.

Sous l'arc d'ouverture qui forme l'entrée de la chapelle de la bienheureuse Marie de l'Incarnation, se lit l'inscription suivante, gravée sur une pierre de liais :

« Les Carmélites de Pontoise, voulant perpétuer le souvenir
» du signalé bienfait qu'elles ont reçu de M. le comte de Mon-
» thiers, par la conservation, au péril de sa vie, des précieuses
» reliques de la bienheureuse Marie de l'Incarnation, et leur
» rétablissement dans cette chapelle, y ont fait poser cette ins-
» cription en témoignage de leur reconnaissance, le 7 mai 1821 ».

Maintenant que notre cité est rentrée dans la possession paisible des restes glorieux de madame Acarie, et qu'un certain nombre de ses habitants éprouvent tant de bonheur à les entourer de leurs respects et de leur vénération, il faut l'en féliciter. Quelles que soient les convictions religieuses, un pareil dépôt et le respect dont on l'entourne ne peut que faire

honneur, parce que ce sera toujours un grand trait de moralité de la part d'une ville, de rendre un culte, ou de payer un tribut de vénération et d'hommages à la mémoire de ceux de ses membres, qui se sont signalés par leurs vertus : rien aussi ne paraît plus glorieux pour l'humanité.

Par son traité de permutation avec les dames Carmélites, la ville de Pontoise avait été à même, comme on l'a vu, d'établir un hôtel de Sous-Préfecture, et de se construire un beau jardin public. Restait une œuvre importante à effectuer, la restauration ou reconstruction de l'antique Hôtel-Dieu, bâti par Saint Louis. Quoique dressée par une main royale, cette vieille tente hospitalière avait fini, après plus de six siècles d'existence, par chanceler sous les coups du temps ; et à cause de sa grande vétusté, on était menacé de la voir, d'un jour à l'autre, s'affaisser sous ses ruines. De grands désastres appelaient de grandes et promptes réparations, et depuis plus de vingt ans cette entreprise préoccupait l'administration. L'insalubrité des salles de malades en était venu à ce point, que les malheureux, loin de rencontrer dans ces lieux un remède à leurs maux, s'y trouvaient exposés aux plus graves inconvénients ! Aussi un certain nombre de valétudinaires aimaient-ils mieux rester dans leurs pauvres demeures, privés de tout secours, que de se faire transporter à l'hospice : tant ils en redoutaient le séjour !

Dans le courant de 1821, l'administration supérieure ayant ordonné un changement dans le régime intérieur des hospices de Pontoise, la commission administrative ne négligea rien pour assainir cette maison. On tenta d'abord de restaurer ; mais à chaque coup de marteau, de nouvelles ruines ; tout tombait en décombres. Déjà même on avait été obligé de faire démolir plusieurs parties, et assurément on eût été contraint bientôt d'en agir ainsi pour des parties plus importantes encore.

Dans les premiers mois de l'année suivante, le célèbre ar-

tiste dont nous avons déjà parlé, Pierre-François-Léonard Fontaine, premier architecte du roi, se rendit, par amour pour son pays, à une séance extraordinaire de la commission administrative, afin de lui donner son avis sur le parti à prendre par rapport à l'asile du pauvre, du malade et de l'orphelin. Après un examen sérieux de toutes les vieilles masses qui composaient les bâtiments de l'Hôtel-Dieu, M. Fontaine confirma la commission dans l'idée qu'elle s'était faite sur l'impossibilité d'une restauration. Il conseilla d'entreprendre la construction d'un nouvel hospice sur un plan plus vaste, assurant que ce dernier moyen serait moins dispendieux que le premier.

La commission adopta l'avis de M. Fontaine, à l'unanimité, et il fut arrêté que l'on entreprendrait la reconstruction totale des bâtiments, si les opérations financières que l'on projetait de mettre en usage pour le paiement, donnaient des résultats satisfaisants; et certes, cette administration (il faut ici le dire bien haut et à sa louange), sut gérer les intérêts de l'hospice dans cette conjoncture avec tant d'habileté, que la ville de Pontoise se trouva dotée d'un Hôtel-Dieu reconstruit à neuf, et les revenus annuels de la nouvelle maison s'élevèrent à treize mille cinq cent trente-neuf francs quarante-cinq centimes, plus que ceux de l'ancienne. Le nouvel hospice coûta quatre cent quarante-cinq mille huit cent cinquante-deux francs cinquante-quatre centimes. Les travaux, qui avaient été commencés au mois de mai 1823, furent terminés dans le courant de l'année 1827, et le 14 août de la même année, on prit possession de la nouvelle maison. Les revenus annuels de la nouvelle maison hospitalière de Pontoise, s'élevaient à cette époque à 57,688 francs 45 centimes.

Les personnes qui ont figuré le plus dans cette belle entreprise, sont MM. Fontaine, architecte, et Vellet, proposé par lui, pour les plans et l'exécution de la reconstruction,

et MM. Martin de Puiseux, Préfet de Maine et Loire, ancien Sous-Préfet de Pontoise, et Jean-Louis Truffaut, Maire.

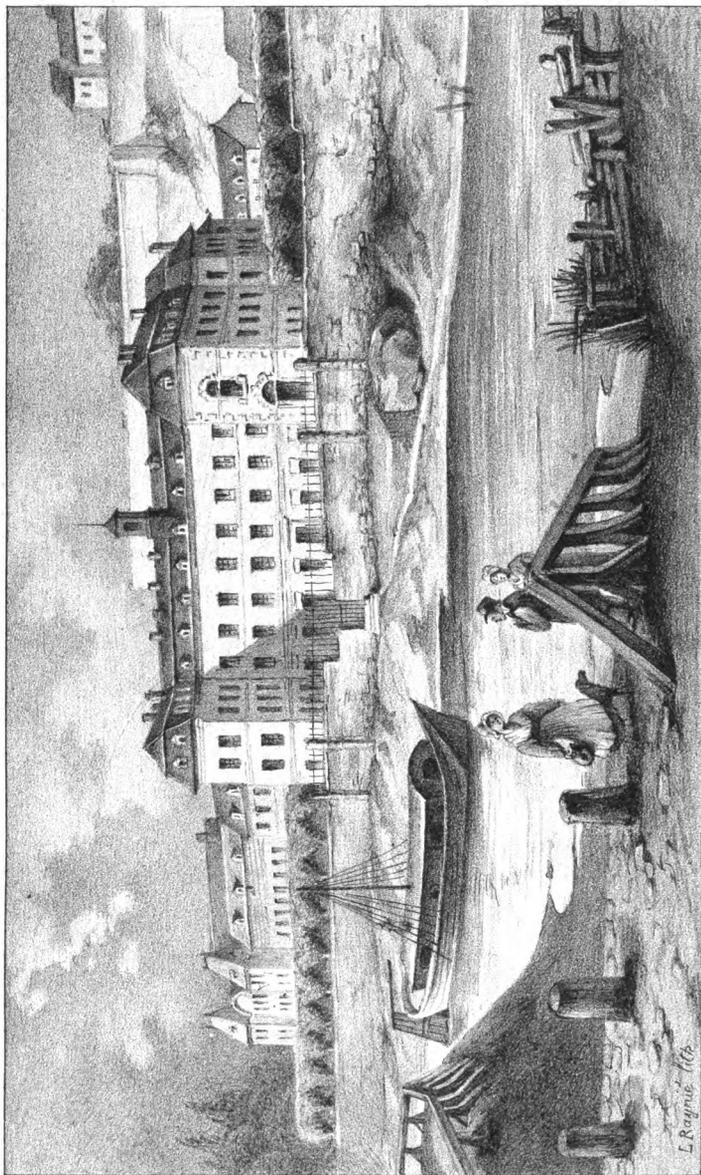
Ce nouvel Hôtel-Dieu de notre cité, bâti sur la rive droite de l'Oise, dans une position des plus agréables, consiste en un principal corps-de-logis, aux deux extrémités duquel sont deux ailes également saillantes sur les deux faces du corps principal, et décrivant à peu près la figure d'une H majuscule. Au milieu du corps principal se trouve un petit avant-corps, renfermant un escalier double, en pierre, et couvert, dont l'ensemble a quelque chose de grand et de noble, quoique petit, et se fait admirer des connaisseurs. * Au haut de cet es-

* Au sommet de ce petit escalier, vient d'être placé, entre deux colonnes, un buste de Saint Louis, d'une belle exécution. On le doit aux talents de M. Beaugrand. On dit que cet artiste, plein de dévouement pour Pontoise, sa patrie, nous prépare encore les bustes de la reine Blanche, de madame de Guénégaud, d'André Blanchard et de l'abbé de Guénégaud, bienfaiteurs de notre hospice. Personne n'ignore quel intérêt Blanche de Castille, madame de Guénégaud et le valeureux Blanchard, portèrent à cette maison hospitalière ; monsieur l'abbé de Guénégaud ne le leur cédaient en rien en dévouement pour elle. On vit cet homme admirable s'arracher au ministère des autels, pour venir se renfermer dans notre Hôtel-Dieu, en qualité d'infirmier, y vouer son existence au soulagement des misères humaines, passer sa vie au chevet du lit des malades, et léguer, en mourant, une partie de son

patrimoine, et le fruit de ses sueurs, à cet établissement, si longtemps témoin de son héroïque charité !

On ne saurait donc trop louer la pensée qu'a eue M. Beaugrand, de faire revivre et perpétuer la mémoire de ce saint prêtre. Ce n'est pas seulement un artiste isolé, ni même une ville, mais la société en masse, qui devrait élever des monuments à la gloire de ces dévots de l'humanité souffrante, si l'on peut parler ainsi !

Quand à M. Beaugrand, nous lui prophétisons qu'il se prépare une place parmi ces âmes d'élite, dans l'estime et la reconnaissance de ses concitoyens ; et cette prophétie n'a rien de hasardé, tout le monde peut la lui faire, comme nous, quand on connaît son enthousiasme pour les œuvres de dévouement et de bienfaisance, et quand on sait tout ce qu'il y a de pieux et de charitable dans le ciseau de cet artiste.



L. Ragnière del.

K. D.

Édit. de Thierry frères.

Rec Hist :

HÔTEL-DIEU.

calier se dessinent, à droite et à gauche, de beaux corridors qui se trouvent également répétés au rez-de-chaussée et au second étage. En face de ce même escalier est le vestibule de la chapelle. Cette chapelle, de moyenne grandeur, est assez belle, ainsi que sa tribune : elle est dédiée sous l'invocation de Saint Louis. On y admire un beau tableau de Philippe de Champagne, représentant la guérison du paralytique de trente ans. Il renferme des beautés d'art achevées ; aussi les connaisseurs l'estiment à trente mille francs. On voit encore dans ce même lieu un petit vitrage peint, représentant la reine Blanche qui lave les pieds à un pauvre, et dans un plan supérieur on voit la même reine servant un breuvage à un malade étendu dans un lit ; ces deux petits sujets sont d'une grande finesse de dessin, et très-beaux de coloris. Cette chapelle renferme encore plusieurs autres tableaux d'un mérite secondaire : les corridors qui l'environnent, au premier et au second étage, servent comme de galerie aux malades pour entendre la messe.

Outre l'escalier principal dont nous avons parlé, il en existe deux autres, l'un pour desservir l'aile droite, et l'autre l'aile gauche. Dans l'aile droite se trouvent, au rez-de-chaussée, quatre réfectoires, un pour les sœurs hospitalières, un autre pour les pensionnaires, un troisième pour les orphelins, et le quatrième pour les vieillards, hommes et femmes, et pour les orphelines.

Au premier étage se trouve, sur la façade de l'Oise, l'appartement de la supérieure des sœurs de charité, à côté un petit ouvroir, ensuite une très-belle lingerie, et un dortoir pour les vieilles femmes. Au second étage est un dortoir pour les sœurs, une salle servant de classe, et de salle d'étude et de travail pour les orphelines, et un dortoir pour ces dernières, qui sont, terme moyen, au nombre de vingt-cinq. Au troisième étage se trouve, donnant sur l'Oise, un autre dortoir pour les sœurs, un salle servant de classe et de salle d'étude pour les

orphelins, puis un dortoir pour ces derniers, qui sont aussi habituellement au nombre de vingt à vingt-cinq.

Dans l'aile gauche sont établies, au rez-de-chaussée, deux grandes et belles salles très-élevées, bien éclairées, bien aérées; l'une est destinée aux blessés et à tous les malades dont l'état exige des soins de chirurgie, l'autre, à ceux dont la position réclame les soins de la médecine : Ces deux salles sont réservées aux hommes. Au premier étage se trouvent deux autres salles de même grandeur et de même beauté, réservées aux femmes, et divisées comme celles du rez-de-chaussée, et pour les cas de chirurgie et pour ceux de la médecine. Ces quatre salles renferment de quarante à cinquante lits. Au troisième étage se trouvent, dans le principal corps-de-logis, les chambres des pensionnaires. Au sud-ouest existe, le long de la rue dite de l'Hospice, et tenant d'un bout à l'aile droite de l'Hôtel-Dieu, un grand bâtiment élevé de trois étages, appelé les Renfermés. Dans ce lieu se trouvent une salle pour les vieilles femmes infirmes ou indigentes, qui sont ordinairement au nombre de seize, et une autre salle et un dortoir pour les vieillards infirmes ou indigents, qui sont aussi au nombre de seize habituellement. Après ce grand bâtiment vient une magnifique buanderie dont les divers lavoirs sont alimentés par un canal d'eau vive. Au-dessus de cette buanderie se trouve un grand séchoir d'un procédé ingénieux, quoique simple, et très-commode.

L'Hôtel-Dieu et ses dépendances sont fermés de murs, et une partie sur l'Oise est entourée d'une grille en fer : il est environné de deux cours, d'un parterre, donnant sur la rivière, et de deux grands promenoirs plantés de tilleuls, l'un réservé aux malades, l'autre aux vieillards, hommes et femmes, et aux orphelins et orphelines.

Cette maison hospitalière est desservie par treize sœurs de

charité, de la congrégation de Saint-Paul ; il y a deux médecins et deux chirurgiens ; le premier de chaque faculté prend le titre de médecin ou chirurgien en chef des hospices de Pontoise, parce qu'à l'ancien Hôtel-Dieu de Saint Louis sont réunis et l'antique hôpital de Saint-Jacques et l'hôpital général dit des Renfermés. Il y a aussi un prêtre attaché à cet Hôtel-Dieu, avec le nom d'aumônier des hospices.

En parcourant les diverses parties de cet établissement, pour en faire la description, nous avons rencontré, dans le fond d'un promenoir, un groupe en pierre d'une belle confection, et qui semble être l'œuvre de Bouchardon, ou de son école. C'est une grande et belle femme, de taille héroïque, qui tient sur son sein un jeune enfant pour l'allaiter ; auprès d'elle, à droite et à gauche, se tiennent deux autres petits enfants, qui s'abritent sous son manteau. Ce morceau, appelé la charité, est très-beau : on regrette de le voir dans un état de mutilation et de dépérissement.

Onze ans après cette grande et belle reconstruction de l'Hôtel-Dieu, nous devons être témoin du second renouvellement séculaire du vœu de notre cité. Deux cents ans s'étaient écoulés depuis que nos pères, en proie aux horreurs d'une épidémie, dont le seul souvenir glace encore d'effroi, en avaient été délivrés par l'assistance de la divine Marie, à la suite des engagements sacrés qu'ils avaient pris au pied de sa statue, dans l'église de Notre-Dame. Aux approches du retour centenaire de cette mémorable époque, Pontoise manifesta le désir de la célébrer avec un appareil digne des sentiments qui l'animent. Toutes les classes de ses habitants voulurent prendre part à cette touchante solennité ; et quand on eut tout disposé, Monseigneur Louis-Marie-Edmond Blanquard de Bailleul, évêque de Versailles, vint la présider.

Le vœu de la cité consiste surtout en une offrande de trois

flambeaux qu'on porte processionnellement aux pieds de la statue miraculeuse. « Les corps d'état, divisés par groupes, et portant chacun leur étendard, ouvraient la marche de cette procession. La variété de leurs enseignes, et la multiplicité des banderoles de toutes couleurs, qui se balançaient dans les airs, offraient le spectacle d'un port de mer, dont tous les navires sont pavoisés et couverts de flammes flottantes, en un jour de fête !

» Les dames de la cité, et l'association du « *Rosaire vivant*, » marchaient sous une riche bannière portée par les premières d'entre elles.

» De jeunes filles, vêtues de blanc, accompagnaient la bannière de Sainte-Catherine : elles étaient suivies des enfants des pensions et des écoles, en habits de fête, et des sœurs de charité conduisant de petites orphelines, leur famille adoptive.

» Venait ensuite la confrérie de la Vierge et sa blanche bannière, avec tous ses riches vêtements couleur de neige, ou d'un ciel d'azur, avec tous ses beaux voiles flottants.

» Après tout ce brillant cortège, on apercevait, étincelante et radieuse comme le soleil dont elle reflétait la lumière et les feux, la statue vénérée de la Vierge immaculée, portée, comme autrefois l'arche d'alliance, sur les épaules des prêtres, couverts de leurs ornements de gloire, les vêtements du sacrifice. Elle s'avancait sous un gracieux et léger pavillon formé par un voile couleur d'azur, semé de roses, ceint d'une zone argentine, bordé de guirlandes, et jeté sur des lances à une grande élévation. Ce dais somptueux, d'un aspect si noble, si imposant, était porté par des jeunes gens ; de ses quatre angles s'échappaient de larges bandes de soie, soutenues par les habitants les plus honorables de la cité ; et autour se tenaient groupés de jeunes enfants, portant des thyrses dorés, surmontés d'élégantes gerbes de fleurs.

» Enfin venait le clergé, deux Grands-Vicaires, les notables,

portant les trois flambeaux du vœu, et le pontife officiant. Toute la population de la ville fermait la marche, avec des masses immenses accourues des villages et des hameaux d'alentour, pour contempler ces hommages solennels rendus à la reine des Cieux par un peuple fidèle, jaloux de garder inviolable le testament de ses pères ».

Au retour de cette auguste cérémonie, le prélat qui l'avait présidée renouvela, aux pieds de la statue miraculeuse, le serment de nos aïeux, et fit, de sa personne, de son vaste diocèse, et en particulier de notre cité, la consécration suivante à la mère du Christ :

« O Marie, Vierge très-sainte, et mon auguste souveraine,
» je me mets sous votre protection, et par vous je me jette
» avec confiance dans le sein de la divine miséricorde. Je vous
» confie, tous les instants de ma vie, et surtout pour l'heure
» de ma mort, mon corps et mon âme et tout ce qui m'appar-
» tient. Daignez recevoir encore, ô ma tendre mère, mes peines
» et mes craintes, mes consolations et mes espérances, afin que,
» par votre puissante intercession et par vos mérites, je n'aie
» dans toutes mes actions, pour seul et unique but, que votre
» bon plaisir et la sainte volonté de votre fils. Ainsi soit-il ».

A la fin de cette grande et belle journée, on rédigea sur parchemin un procès-verbal de ce renouvellement séculaire du vœu de la ville. Il fut signé par les principaux habitants de la cité, par Monseigneur Blanquard de Bailleul, et par ses Grands-Vicaires, et muni du sceau de l'évêché de Versailles. Enfin, on le déposa dans les archives de la fabrique de Notre-Dame. Voici la teneur de cette pièce si intéressante pour nous et nos descendants; elle est traduite sur le texte latin :

« Nous, Louis-Marie-Edmond Blanquard de Bailleul, par la
» miséricorde divine, et la grâce du Saint-Siège apostolique,
» évêque de Versailles,

» Après nous être assuré que le vœu fait l'an de grâce 1638,
» pour obtenir la cessation de la peste qui désolait alors la
» ville de Pontoise, devait être renouvelé cette année, par une
» solennité séculaire, et que tous les fidèles de cette ville se-
» raient heureux de voir cette solennité consacrée par notre
» présence, cédant volontiers au désir général, et souhaitant
» célébrer avec piété le jour de la Nativité de Marie, qui est
» en même temps celui de notre naissance, nous nous sommes
» rendus en l'église érigée à Pontoise en l'honneur et sous la
» protection de la Sainte-Vierge; et là, prosterné devant une
» image célèbre et très-antique de la mère de Dieu, et portant
» dans notre cœur le souvenir d'une ville et d'un diocèse que
» nous chérissons, nous avons prononcé, en présence d'un
» nombreux clergé et d'un concours immense de fidèles, la
» formule de prière et d'engagement ci-jointe, dédiant, con-
» sacrant et dévouant pour toujours nous et notre troupeau,
» à la bienheureuse Marie, mère de Dieu.

» Donné à Pontoise, le huit septembre mil huit cent trenté-
» huit.

» Signé † LOUIS-MARIE, év. de Versailles ».

Feller, t. 8, p. 12. — Archives de la Ville, 1785. — Manuscrits sur Pontoise. — Archives de la Ville. — Notice hist. sur N.-D. de Pontoise. — Feller. — Extrait des procès-verbaux dressés par l'autorité spirituelle. — Extrait des procès-verbaux dressés par ordre de l'évêché de Versailles, année 1822. — Archiv. de l'Hôtel-Dieu.



Chapitre 17.

DE 1822, A 1841.

QUELQUES VUES GÉNÉRALES SUR PONTOISE. — SON COMMERCE, SON PORT. — SES USINES. — LE QUAÏ. — SES MARCHÉS. — SES HOMMES ILLUSTRÉS. — CARACTÈRE MORAL ET RELIGIEUX DE SES ANCIENS HABITANTS. — ÉTABLISSEMENT DE LA POMPE A FEU ET DES FONTAINES. — QUELQUES DÉTAILS STATISTIQUES SUR PONTOISE ET SON TERRITOIRE. — CONCLUSION.



Les principaux traits historiques de notre cité, ceux qui tiennent le plus à son sol, sont dus à sa position géographique. Quand on examine de près son site et son emplacement sur les bords d'une grande et belle rivière, sa proximité de la capitale, enfin, cet énorme rocher ou espèce de falaise, autour de laquelle elle se trouve groupée, ne pourrait-on pas, sans avoir étudié les fastes de son passé, conclure que le commerce et la guerre ont dû jouer les deux principaux rôles dans les destinées de cette cité? Et ces données sont vraies.

L'on sait maintenant avec quel acharnement les différents partis se sont jadis disputé cette place, et l'on en comprend facilement la cause : sa position était des plus avantageuses pour celui qui pouvait s'en rendre maître. L'histoire de son passé, et tous les souvenirs fameux qu'elle réveillait, la grandissaient considérablement dans l'esprit des peuples. Pontoise, en lui-même, n'était qu'une petite ville de six à huit mille âmes, avec une garnison de quatre à cinq cents hommes de guerre, terme moyen. Mais son royal donjon, bâti par les petits-fils mêmes de Charlemagne, habité successivement par Philippe I^{er}, Louis-le-Gros, Philippe-Auguste, Isabelle de Hainaut, Louis VIII, la grande reine Blanche de Castille, Saint Louis; et tant d'arrêts, tant de chartes et d'ordonnances datées de ce vieux castel, tant de lits de justice tenus dans son enceinte, formaient une longue chaîne de faits qui rendaient cette cité célèbre et fameuse dans l'opinion publique, et qui en faisaient un objet continuel de dispute et d'envie. Malheureusement, les Pontoisiens en furent presque toujours victimes. Mais ce qui fait honneur à nos pères, au milieu de ces luttes en quelque sorte interminables, c'est leur impatience à supporter la domination des Normands ou des Anglais, et leur courage à reconquérir sans cesse leur indépendance. De là leur aversion si prononcée, même après de longs jours de paix, contre la juridiction spirituelle de Rouen sur leur territoire.

Dès son origine, Pontoise paraît avoir été une place de commerce, un entrepôt. On a vu que, dès le règne de Charles-le-Chauve, il existait un port en cette ville, et chaque semaine un marché sur ce port; mais les chocs de la guerre ont dû nuire beaucoup à l'extension du commerce en ce lieu. Cet ancien port est encore de nos jours une des principales causes de la richesse et de l'activité commerciale de Pontoise, dans

les grains et les farines. On évalue de huit à dix millions le commerce de ces deux objets, par chaque année, dans notre ville, et de quatre à cinq millions le négoce de quelques autres céréales, et des avoines.

Il serait difficile de rencontrer une ville mieux servie par la nature pour ces genres de commerce. Outre son port, si commode pour l'exportation et l'importation des marchandises par l'Oise, qui, allant se jeter à quelques lieues de là dans la Seine, ouvre des communications et des débouchés avec la ville de Rouen, le Havre, la Manche, et tous les pays étrangers; et en remontant la Seine, avec la capitale, l'Île-de-France, et la Champagne par l'embranchement de la Marne; et d'une autre part, en remontant l'Oise, que l'on a rendue apte à la plus forte navigation, par une longue suite d'écluses, Pontoisè communique avec Soissons, Noyon, Laon même, Saint-Quentin, Amiens, Abbeville, Saint-Valery, et encore la Manche et tous les Pays-Bas. Mais de plus, la petite rivière de Viosne fait tourner, dans l'enceinte seule de nos murs, quinze à vingt moulins ou usines pour réduire les blés en farines; et si la France, d'après de nouvelles expériences, est reconnue pour le pays du monde où se fabriquent les plus belles farines, on sait combien celles de Pontoise sont estimées et recherchées dans la capitale!

C'est sur cette rivière de Viosne que sont établies les deux grandes et belles usines de MM. Truffaut et Hamot, dont le mécanisme est si admirable. Pour avoir une idée de l'importance et de la force de ces usines, il suffit de savoir que l'une d'elles a pour grand moteur une roue entraînée par l'eau, qui pèse de trente-cinq à quarante milliers. On remarque encore sur notre sol deux autres usines, dont la plus importante est une fabrique de sucre de betteraves, l'autre une fabrique d'eaux sulfuriques. Le port de Pontoise acquiert en ce moment une

amélioration considérable, par la construction d'un grand et beau quai, dont les travaux se poursuivent avec activité. Ces travaux, et ceux qui s'exécutent actuellement au pont, s'élèvent au moins à quatre cent mille francs. Notre cité y contribue pour une somme de quatre-vingt mille francs.

Il n'est pas douteux que ce port ne soit destiné à devenir un entrepôt d'une haute importance, si le chemin de fer projeté de Paris aux frontières de la Belgique, par Pontoise, venait à s'effectuer un jour. Et quand on considère sérieusement l'admirable position de notre ville, et sa proximité de la capitale, on se demande si depuis longtemps déjà cet entrepôt n'existerait pas, au grand avantage du commerce, si seulement l'administration supérieure en eût eu le désir, et qu'elle s'y fût intéressée. Espérons qu'un jour, ce que nous ne faisons qu'exprimer ici comme un simple vœu, sera pris en considération par qui de droit, à cause des grands avantages qui peuvent en résulter, et pour notre cité et pour le commerce en général. D'ailleurs, n'y eût-il d'avantages réels que pour notre cité, la prospérité de la dernière des villes du royaume n'est pas à dédaigner de la part du gouvernement, quand cette prospérité dépend de lui.

Outre le grand commerce de Pontoise, en blés et farines, à cause de ses usines et de son port, il existe chaque samedi, dans l'intérieur de la ville, un marché de plus en plus considérable en bestiaux, en fourrages, en volaille, en beurre, laitage, légumes, céréales, denrées, et autres productions du sol Vexinois; et il se fait également le même jour un grand commerce de blés et d'avoines dans le lieu appelé *le grand marché*, ou *le marché au blé*. Enfin, il existe encore un petit commerce de vins à Pontoise; mais il paraît qu'il fut un temps où cette branche commerciale était beaucoup plus considérable : on doit se rappeler, par ce que nous en avons dit dans

le cours de nos recherches, que la place dite de l'Étape était en partie destinée à ce genre de négoce.

Nous devons signaler encore deux autres traits saillants dans l'histoire de cette cité : premièrement, ce grand nombre d'hommes supérieurs que Pontoise a produits dans tous les genres : des jurisconsultes, guerriers, théologiens, hommes de lettres, orientalistes, artistes, médecins, poètes, géographes, naturalistes, alchimistes : en second lieu, le caractère profondément moral et religieux de nos ancêtres.

Il serait inutile de pousser plus loin les détails analytiques ; nous devons laisser aux lecteurs la tâche facile de se rendre compte de tout le reste, d'après les événements, les faits et les souvenirs que nous avons déroulés sous leurs yeux.

Le dernier fait que nous consignons, avant de clore nos pages, c'est l'établissement si utile et tant désiré depuis si longtemps, de nouvelles fontaines dans tous les quartiers de la cité, par le moyen d'une machine à vapeur, qui puise à l'heure qu'il est des flots d'eau vive dans l'Oise, pour les porter dans le lieu le plus élevé de la ville. Le réservoir qui reçoit l'eau à la décharge du tuyau, est élevé de 55 mètres au-dessus du niveau de l'Oise. Grâce aux progrès de l'esprit humain dans la physique et la mécanique : c'est un avantage dont jouit notre cité, et que n'ont pas eu nos pères. L'établissement de cette machine et des fontaines a coûté à notre cité environ quatre-vingt mille francs.

Enfin, qu'il nous soit permis, pour compléter en quelque sorte notre travail, de donner en finissant quelques détails statistiques sur Pontoise et sur son territoire.

L'ancienne capitale du Vexin français, aujourd'hui chef-lieu du deuxième arrondissement du département de Seine et Oise, renferme, en cette dernière qualité, dans sa circonscription administrative, sept cantons, dont les chefs-lieux sont : Mont-

morency, Ecouen, Gonesse, l'Isle-Adam, Luzarches, Marines et Pontoise.

Ces sept cantons se composent de cent soixante-deux communes, qui forment une population de 91,427 âmes. La superficie de leur territoire est de 111,310 hectares, qui paient en principal, pour les quatre contributions, 1,138,510 francs.

Le canton qui tire son nom de notre cité, et dont cette ville est le chef-lieu, se compose de seize communes, qui forment une population de 15,519 habitants. Sa superficie territoriale est de 12,672 hectares, dont le principal des quatre contributions est de 96,979 francs.

Le territoire de Pontoise contient 725 hectares, qui paient en principal 71,293 francs pour les quatre contributions. La population actuelle de cette cité est de 5,404 habitants. S'il faut en croire le dictionnaire de Lebœuf, on ne comptait en 1726 que 2,947 âmes à Pontoise ; ainsi en un siècle la population s'est accrue de moitié.

Il existe à Pontoise d'assez belles propriétés. Les plus considérables sont le château de Saint-Martin, ceux de Marcouville et de Saint-Ouen, l'antique enceinte de Maubuisson, les Anglaises, la maison Rouge, la propriété de M. Truffaut, celle de Beaujour, et la belle habitation de M. Touchard.

Les environs de Pontoise sont très-beaux. On découvre du haut de nos côteaux un grand nombre de villages, entr'autres, Ennery, Genicourt, Épiais, Grisy, Cormeilles-en-Vexin, Osny, Courdimanche, Boisemont, Jouy-le-Moutier, Andrésy. On aperçoit encore la forêt de Saint-Germain-en-Laye, les arcades de Marly, le Mont-Valérien, les principaux monuments de la capitale, Montmartre, Montmorency et sa vallée sud-ouest, Saint-Leu, Taverny, Montigny, Frépillon, Villiers-Adam, Auvers, Épluches, Saint-Ouen, Éragny et Cergy. Il serait difficile de rencontrer un horizon plus vaste, plus riche, plus varié.

Les bords de l'Oise, la vallée d'Osny, le hameau de l'Hermitage, offrent en été les plus délicieuses promenades. Il est peu de villes dont le site soit aussi accidenté et pittoresque que le nôtre, et dont les habitants jouissent d'une aussi belle vue; cela tient à la disposition des maisons construites comme en gradins, et formant un vaste et bel amphithéâtre sur les flancs de la montagne où elles sont assises.

A la vérité, quelques-unes de nos rues sont tortueuses, comme celles de presque toutes les vieilles villes de guerre, d'autres sont un peu étroites, et d'autres enfin montueuses; mais la facilité d'écoulement, que trouvent les eaux de pluie et d'orage, rend la ville haute toujours très-propre.

Nous possédons sous les murs de notre cité deux fontaines d'eau minérale ferrugineuse, froide, dont l'une est connue dans le pays sous le nom de fontaine de Nivelles. L'eau qui alimente ces deux fontaines ne contient que très-peu de fer. Evaporée, elle donne une partie de résidu sur mille. Ce résidu est formé pour moitié environ, par du sous-carbonate de fer, l'autre moitié se compose d'hydrochlorate et de sulfate de soude, de matière muqueuse, animale et végétale. Leur importance médicale n'est pas aussi grande que plusieurs personnes ont paru le croire jusqu'à ce jour; car, pour prendre quelques grains de fer, il faudrait boire plusieurs litres de cette eau. Peut-être serait-elle en cela plus propre à seconder la méthode homœopathique.

L'air qu'on respire à Pontoise est vif et très-sain. L'eau des sources de Busagny, qui alimente une partie de notre cité, est excellente.

Notre territoire est fertile en blé, seigle, orge, avoine, pois, fèves, lentilles, betteraves, pommes de terre, légumes de tous genres, et en fourrages de toutes espèces. On y cultive aussi d'assez belles vignes, et le chanvre; il est chargé d'arbres

frutiers de toute espèce. Il y a peu de bois. On y rencontre quelques belles carrières en exploitation.

Les veaux élevés dans nos parages sont très-recherchés par les friands de tous les pays, mais surtout de la capitale. Il s'en élève peu à Pontoise même ; ce qui n'a pas empêché un de nos poètes modernes de les faire bondir comme par milliers dans nos prairies.

Notre ville jouit d'un revenu annuel de quatre-vingt mille francs, terme moyen.

CONCLUSION.

Maintenant que notre tâche est finie, comment prendre congé de ceux qui nous liront ? Et quels motifs alléguer pour nous faire trouver grâce devant eux, et nous faire pardonner la témérité de notre entreprise ? Ah ! que l'on veuille bien comprendre la puissance de ces deux petits mots : « *l'amour du pays*, » et l'on aura tout le secret de notre hardiesse ; eux seuls aussi résumant notre travail et donnant la véritable idée de l'esprit et du but de nos efforts.

En effet, c'est lorsque nous vîmes les nationalités s'effacer en quelque sorte autour de nous ; les puissances de la physique et de la mécanique, combinées, et soumises en grande partie à la volonté humaine, préparer, pour un temps qui n'est peut-être pas éloigné, une grande fusion de peuples, de langues, d'idées ; l'homme exposé à une espèce de vie nomade, par l'extrême facilité qu'il a de parcourir le globe ; enfin, lorsque l'une des plus nobles et des plus légitimes affections de son cœur, l'amour du pays, nous sembla menacé par cette ardeur épidémique de transmigrations et de voyages, qui gagne tous les esprits à l'heure qu'il est ; c'est alors que nous fûmes tenté, et qu'il nous parut opportun de rappeler à nos conci-

toyens les lieux qui les ont vus naître; et de recueillir dans quelques pages, pour être mis à toute heure sous leurs yeux, les faits et les souvenirs qui peuvent rattacher leurs cœurs au sol natal.

On comprend facilement tout ce que cette pensée renferme de moralité et de philosophie. Nos pères, les événements qui traversèrent leur vie, leurs mœurs simples et chevaleresques, leurs corporations, leurs couvents, leurs Hôtels-Dieu, leur foi naïve et robuste, enfin, la chaumière qui les abrita, voilà notre berceau et son entourage; et qui de nous n'a pas un souvenir à leur accorder? Qui de nous n'a pas à gagner dans cette réminiscence du passé?

C'est donc le patriotisme (nous le proclamons hautement), oui, c'est lui qui nous a rendu audacieux jusqu'à nous faire prendre la plume. L'amour de la vérité est venu nous guider dans une carrière si nouvelle pour nous; l'estime de la vertu et l'attachement à la foi de nos pères, ont seuls fait tous les autres frais. Puissent ces motifs, selon nous si purs, et nos aveux si ingénus, nous concilier toute l'indulgence dont nous avons besoin!



TABLEAU

CHRONOLOGIQUE

DES COMTES, SEIGNEURS ET BAILLIS DU VEXIN ET DE PONTOISE; DES LIEU-TENANTS-GÉNÉRAUX CIVILS ET CRIMINELS; DES PRÉVÔTS VICOMTAUX, PRÉVÔTS EN GARDE, PRÉVÔTS-MAIRES ET VOYERS; DES SOUS-PRÉFETS; DES MAIRES ET ANCIENS CONSEILLERS EN COUR LAÏE DE LA MÊME VILLE.

	Années.	
COMTES ET SEIGNEURS DU VEXIN ET DE PONTOISE.		
Riferus ou Riferon.....	780	
Gaylenus.....	78.	
Regnault.....		
Nébelong I ^{er}		
Théodebert.....		
Nébelong II.....		
Robert I ^{er} , dit le Fort.....		
Alcramn.....	882	
Valeran ou Galeran.....	1040	
Gautier I ^{er}		
Gautier II, dit le Blanc.....		
Garnier et Amaury.....	1069	
Drogon.....		
Gautier III.....	1073	
Raoul-le-Grand.....		
Louis-le-Gros (qui devint roi).....	1092	
Louis-le-Jeune (roi).....	1137	
Philippe-Auguste (roi).....	1180	
		DOCTEURS ET AVOCATS.
		MAIRES.

	Années.	
BAILLIS.		
Raoul, premier bailli.....	1204	
	1207	Jakelin.
Jean de Chavançon.....	1212	Ataury II.
Gallois de Montigny....	1214	
Guillaume de la Villetterre (counétable)..	1227	
		PRÉVÔTS-MAIRES, VICOMTAUX, EN GARDE ET VOYERS, CONSEILLERS, MAIRES.
Jean de Chambly.....	1260	Jean de Chambly.
Jean de Fervaches.....	1265	Anceul Abbabos.
	1266	Jean Flandrin.
	12..	Jean de Fervaches, prévôt-vicomtal.
GRANDS SEIGNEURS ET FORTE- ORIFLAMME.		
Anseau de Chèvreuse.....	1304	
	1308	Dreux-Le-Jeune.
Henri d'Erquery.....	1315	
Jean de Fervaches.....	1321	
Miles VI, sieur de Noyer, maréchal et bouteillier de France.....	1328	
	1330	Guillaume de la Fontaine.
	1346	Adam Le Jeune.
Jeoffroy de Charny.....	1356	
	1360	Richard Abbabos.
	1367	Jean Le Jeune et André Poupart.
Arnould Andreham, ou Raoul d'Andrehen.	1370	Leufroy Abbabos.
	1371	Leufroy Le Jeune.
Pierre de Villiers, sieur de l'Isle-Adam..	1372	
Guy de la Trémouille de Sully, dit le Vaillant.....	1383	
Guillaume des Bordes.....	1385	
	1387	Thibault II, de Chavançon.
Pierre d'Amont, dit le Hotin, chambellan.	1397	
	1400	Philibert Pierrebouf, et Guillaume-le-Vi- comte.
	1404	Simon Panier.

	Années.	
	1406	Robert Cossart.
	1409	Robert-le-Nain.
Guillaume Martel, sieur de Bacquéville, chambellan.....	1414	
Jean Martel et Jean Bestas.....	1415	
	1425	Mathieu-le-Boucher.
	1426	Guillaume-le-Vicomte.
	1430	Le Boucher.
	1432	Guillaume-le-Vicomte.
	1450	Nicolas-le-Boucher.
Louis Sobier, commandant.....	1465	Pierre Cossart.
	1466	Arnould des Prognelles.
	1467	Emile Champeau.
	1471	Mathieu Landrin.
	1479	Jehan Cossart, prévôt-maire
	1480	Robert de la Fontaine.
	1484	Antoine Bonuelot.
	1494	Jacques Lavoie.
	1492	Jehan Bouvers.
	1506	Jehan de Groslay.
	1510	Nicolas Dubray.
Raucé de Cire, seigneur de Pontoise.....	1529	
LIEUTENANTS-GÉNÉRAUX,		
GOUVENEURS ET COMMANDANTS.		
Jacques de Monthiers, lieutenant-général.	1562	Jacques de Monthiers, prévôt-maire.
Nicolas Neuville de Villeroy.....	1568	
Gabriel de Monthiers, lieutenant-général.	1585	Gabriel de Monthiers, prévôt-maire.
Georges Barbon de la Bourdaisaire.....	1586	
Alincourt, gouverneur.....	1589	
Maximilien Béthune, duc de Sully, gou- verneur général du Vexin.....	1597	
André de Forest, lieutenant-général.....	1599	André de Forest, prév.-vic. et en garde.
Charles de Monthiers.....	1652	
	1666	Jean Le Tellier, prévôt-maire.
Pierre de Monthiers.....	1671	
	1704	Mazière, maire.
Pierre de Monthiers.....	1708	
Jacques de Monthiers.....	1731	
Charles de Monthiers.....	1747	

	Années.	
	17..	Chafflet, maire alternatif.
	17..	François-Gabriel Couvray, lieut.-maire.
	1770	Grüel.
	177.	Charlet, lieutenant-maire.
	177.	Villot, <i>idem.</i>
	177.	Fredin, maire.
	177.	Pihan de la Forest, maire.
Jacques de Monthiers	177.	
De Monthiers, maire royal.....	1773	Sauvat, maire.
	177.	Lefebure de Senneville, maire.
	1790	Sauvat, maire.
	1791	Frère, maire.
	1792	Charles, maire.
	17..	Piquerel.
	17..	Jean-Baptiste Depoin, maire.
	17..	Frère, présid. de l'administr. municipale.
	17..	Delacour, <i>idem.</i>
	17..	Lelarge, <i>idem.</i>
SOUS-PRÉFETS.		
Vanier	1799	Leseure, maire.
	17..	Lacroix, maire.
	1805	Leseure fils, maire.
Garnier	1813	D'Arquinvilliers, maire.
Martin de Puiseux.....	1815	
	1820	J. L. Truffaut, maire.
De Boulancy	1823	
	1829	Dejean, maire.
Bellon.....	1830	Deleval, maire.
	1831	Jacques-Marie Mondain, maire.
Horeau.....	1832	
	1834	Guérin, maire.
	1837	Lebas, maire.

TABLEAU

CHRONOLOGIQUE

DES GRANDS-VICAIRES, DES DOYENS DE SAINT-MELLON, DES CURÉS DE SAINT-MACLOU, DES CURÉS DE SAINT-PIERRE, DE SAINT-ANDRÉ, DE NOTRE-DAME, DES PÉLERINS DE SAINT-JACQUES, DES ABBÉS DE SAINT-MARTIN, DES RELIGIEUX CORDELIERS, DES ABBESSES DE MAUBUISSON, DES RELIGIEUSES DE L'HÔTEL-DIEU, DES ABBESSES ET RELIGIEUSES BÉNÉDICTINES ANGLAISES.

Années.	RÈGNES.	GRANDS-VICAIRES.
1165	PHILIPPE I ^{er}	Gautier, Archidiacre de Pontoise.
1220	PHILIPPE II (AUGUSTE)	Vénéérable Jean, archidiacre.
1225	LOUIS VIII (CŒUR DE LION)	Gafridus, archidiacre.
1230	LOUIS IX (SAINT LOUIS)	Jean Haimon.
1255	<i>Id</i>	Odo II, Rigaut et Regnault des Ossis.
1313	PHILIPPE-LE-BEL	G lles Bailleul.
1430	CHARLES VII	Jean Rolet.
1460	<i>Id</i>	Nicolas de la Quesnaye.
1545	FRANÇOIS I ^{er}	Jean Giroux.
1547	HENRI II	Guillaume du Bois-Bâton.
1550	<i>Id</i>	Jacques de la Saussaye.
1553	<i>Id</i>	Pierre Sabbatary, avec de la Saussaye.
1602	HENRI IV	Charles de Bouves.
1623	LOUIS XIII	Pierre Acarie.
1628	<i>Id</i>	Jacques Jacquart.
1632	<i>Id</i>	Hippolyte Féret.
1638	<i>Id</i>	François d'Aguillanguy, G. V. et doyen de Saint-Mellon.
1666	LOUIS XIV	Jean Duhamel.
1675	<i>Id</i>	Antoine de Jeuffosse.
1676	<i>Id</i>	Hardouin Roussel de Medavy de Grancey.

Années.	RÈGNES.	GRANDS-VICAIRES.
1681	LOUIS XIV	Guillaume Bochart de Champigny.
1687	<i>Id.</i>	Jean-Baptiste de Verthamont.
1692	<i>Id.</i>	Charles-Joachim Colbert de Croissy.
1696	<i>Id.</i>	Vincent-François Desmarests.
1702	<i>Id.</i>	Jacques-Athanase de Goüey.
1709	<i>Id.</i>	Gaston-Armand d'Heudicourt.
1712	LOUIS XV	Louis Elphius de Gamache.
1715	<i>Id.</i>	Pierre Desmarests.
1720	<i>Id.</i>	Nicolas-Charles de Faulx de Tavanne.
1753	<i>Id.</i>	Arthur-Richard Dillon, évêque d'Évreux.
1761	<i>Id.</i>	Etienne-Charles de Loménie de Brienne, év. de Condom, et depuis archevêque de Toulouse.
17..	<i>Id.</i>	Jean de Dieu Raymond de Bois-Gelin de Cucé, évêque de Lavaur, et depuis archevêque d'Aix.
1767	<i>Id.</i>	Louis-André de Grimaldy, évêque du Mans.
1771	<i>Id.</i>	Pierre-Joseph de Lastic, évêque de Rieux,
1774	LOUIS XVI	Pierre-Augustin Godart de Belbeuf, évêque d'Avranches.
1787	<i>Id.</i>	Charles-Constant-Joseph-Loup-Mathieu d'Agoult, év. de Pamiers.
17..	<i>Id.</i> de Pannat.

Années.	DOYENS DE SAINT-MELLON.	Années.	CURÉS DE SAINT-MACLOU.
....	Philippe de France.	1440	... Prevostel.
1260	Philippe de la Pie.	1450	Pierre Lemoine.
1282	Thomas	1453	Pierre Moussart.
1309	Jean de la Chambre.	1453	Robert d'Allongue.
1315	Guillaume de Feucherolles.	1530	Jacques Cossart.
1366	Etienne Joüam.	1584	... Descoys.
1393	Guillaume Ferreti.	1594	Jean Robecquin.
1450	Jean Daucy, Grand-Aum. de France.	159.	Christophe Souvoye.
1712	Louis Alopk.	1642	Jacques de la Croix.
17..	... Darty, conseiller au Grand-Conseil.	1663	Albert de May.
17..	Etienne Gaston de Mastin, abbé com- mendataire de St-Martin de Pontoise.	1691	Mellon Soret.
		1686	Charles Bornat.

Années.	CURÉS DE SAINT-MACLOU.	Années.	CURÉS DE NOTRE-DAME.
1696	... Lefebvre.	1502	Jean Le Tellier.
1710	Jean-B. Marie.	1540	Mathieu de Mars.
1744	Antoine Levallois.	1570	Dom Jean Allain.
1779	Eustache Chouquet.	1587	Dom Arnaud.
1828	Ch.-Fr. Friteaux, ch. hon. de Versailles.	1594	Dom Renault Lefebvre.
		1600	Charles de Bouves.
		1623	Guillaume More.
		1630	Mellon Soret.
		1638	Baptiste Gerbault.
		1659	Jean Mansuet.
		1660	Guillaume Charles.
		1663	Claude Langlois.
		1683	Guillaume le Tavernier.
		1686	Louis Duval.
		1738	André-Albert Huet d'Amoinville.
		1775	Eustache Chouquet.
		1779	Jean Aubert. (Il périt dans le massacre des Carmes, à Paris, en 1792).
		1801	Pierre-Michel Delahaye.
		1825	Louis-Marie Cordier, (chanoine hono- raire de Cahors.)
			PÉLERINS DITS DE SAINT-JACQUES, De 1626 à 1728.
			François Brisset.
			Guy Lemaitre.
			Nicolas Lemaitre.
			Jacques Mazières.
			Pierre Lemaitre.
			Nicolas Le Couturier.
			Guillaume Gruel.
			Jean-Mellon Canot.
			Gratien Robin.
			Augustin Soret.
			Robert Aubry.
			Nicolas Frère.
			Guillaume Dardet.
			Claude Fredin.
			Jean Jolly.
			Jean-B. Froment.
Années.	CURÉS DE SAINT-PIERRE.		
1549	Benoît.		
1600	Robert Subtil.		
1607	Jean Auroux.		
1720	Jacques Curin.		
17..	Nicolas Parent (dernier curé).		
Années.	CURÉS DE SAINT-ANDRÉ.		
1525	Ratin.		
1553	Nivel.		
1582	Nicolas Brouard et Pierre Charton.		
.... Saget.		
.... Lenoir.		
.... Rousseau.		
.... Myon.		
1767	Nicolas Coëtte.		
17.. Auvray, dernier curé.		
Années.	CURÉS DE NOTRE-DAME.		
1226	Roger.		
1247	Jean.		
avant 1481	Jean Le Clerc.		

Années.	ABBESES DE MAUBUISSON.	RELIGIEUSES DE L'HÔTEL-DIEU.
....	Marguerite de Moncy.	Catherine de Mars.
1390	Philippe Payennelle d'Ambaye d'Estouteville.	Marguerite de Joigny.
....	Catherine.	Marie de Seve.
....	Jeanne d'Ivry.	Etiennette du Buisson.
....	8 ^e abbesse, sans nom.	Jeanne de Hazeville.
1409	Catherine d'Estouteville.	Gabrielle d'Amours.
14..	Madeleine.	Catherine Boileau.
14..	Marguerite Danès.	Jeanne de Guénégaud.
1460	Guillemette Martine.	Charlotte de Uzé.
1481	Antoinette d'Euteville.	Anne d'Andrieu.
1524	Henriette de Villers.	Barbe Langlois.
1529	Marie de Montmorency.	
1545	Marie Dannebault (1 ^{re} abbesse nommée par François 1 ^{er} .)	BÉNÉDICTINES ANGLAISES.
1546	Marie de Pisseleu.	<i>Abbesses :</i>
1574	Madeleine Turselin des Broses.	Elisabeth-Joséphine Widrington.
1594	Tiercelin des Broses.	Anne-Kavier Gifford.
1594	Angélique d'Estrées.	Eugénie Thorold.
1618	Angélique Arnaud.	Marie Neuville.
1622	Charlotte de Bourbon de Soissons.	Catherine Wigmore.
1626	Marie de Sureau.	Marine Hunloke
1649	Suzanne de Hénain de Liétard.	Anne-Catherine Haggerston.
1659	Cather.-Ang. d'Orléans de Longueville.	Marie-Anne Clavering.
1664	L.-M. Hollandine, Palatine de Bavière.	<i>Religieuses :</i>
1709	Charlotte de la Bastille de Château-Morand.	Marie-Bénédicté Belasyse.
1719	Charlotte Colbert de Croissy.	Marie-Bernardine Haggerston.
1765	Marie Marguerite Jarente de Sénas.	Marie-Agnès Morgan.
1765	Venture-Gabrielle de Pontèves.	Marie-Anne Lincoln.
17.. de Bénac.	Marie-Anne Clavering.
		Marie-Thérèse Amstrong.
		Marie-Josèphe Forthingham.
		Marie-Xavier Semmes.
		Marie-Henriette Jeruingham.
		Marie-Augustine Innes.
		Marie-Scholastique Belasyse.
		Marie-Françoise Markham.
		Marie Messenger.
		Marie-Winefrède Clarke.
		Marie Pety-Chaulle.
		Anne-Marie Byard.
	RELIGIEUSES DE L'HÔTEL-DIEU.	
	Bonaventure de Dampont.	
	Philippe Morin.	
	Marguerite de Forest.	
	Michel Séguier.	
	Antoinette Du Bois.	
	Gillette Charton.	
	Claude de la Cour.	

ERRATA.



PAGE	1,	LIGNE	6,	lisez :	<i>la vie de souvenir</i> , au lieu de <i>du souvenir</i> .
	49,		2,		<i>d'une royauté</i> , au lieu de <i>d'un royaume</i> .
	94,		10,		<i>c'est qu'il y eut</i> , au lieu de <i>c'est qu'elle eut</i> .
	130,		23,		<i>Mons Belli</i> , au lieu de <i>Monte Belli</i> .
	144,		26,		<i>l'archevêque</i> , au lieu de <i>les archevêques</i> .
	148,		6,		(à la note) <i>le courage des Religieux de Saint François</i> , au lieu de <i>leur courage</i> .
	183,		31,		<i>commandements</i> , au lieu de <i>commandants</i> .
	193,		27,		<i>qui y furent</i> , au lieu de <i>qui furent</i> .
	213,		27,		<i>charge</i> , au lieu de <i>dignité</i> .
	222,		19,		<i>Ce vœu</i> , au lieu de <i>Ce monument</i> .
	222,		26,		<i>jouir encore de</i> , au lieu de <i>gôûter encore</i> .
	230,		32,		<i>Anne d'Autriche</i> , au lieu de <i>Marie-Thérèse</i> .
	274,		16,		<i>Boissevin</i> , au lieu de <i>Baissevin</i> .
	278,		15,		<i>Frédéric V</i> , au lieu de <i>Frédéric IV</i> .
	281,		2,		<i>en face du</i> , au lieu de <i>en face le</i> .
	299,		12,		<i>du peuple</i> , au lieu de <i>de peuple</i> .
	291,		1,		<i>Lestoret</i> , au lieu de <i>Lostoret</i> .
	291,		10,		<i>du peuple</i> , au lieu de <i>de peuple</i> .

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES

MATIÈRES.

	<i>Pages.</i>
Abolition des tailles,	273
Accroissement de la ville de Pontoise,	9
Adrien I ^{er} et Etienne IV font du Vexin un territoire indépendant,	16
André Blanchard,	266
André Chevillier,	232
André Duval (naissance d'),	157
Angélique Arnaud,	210
Angélique d'Estrées,	186
Anglais (les) prennent Pontoise,	125
Anne d'Autriche visite le tombeau de Marie de l'In- carnation,	227
Anne d'Autriche aux Carmélites,	229
Anne et Marie-Thérèse d'Autriche aux Carmélites,	265
Antiquité du nom de Pontoise,	7
Antoine de Jeuffosse,	247
Armoiries de Pontoise,	324
Assemblée des états à Pontoise,	156
Assemblée du clergé,	239
Assemblée générale et provinciale du clergé,	247
Assemblée générale du clergé,	254

Ballon et Malfuson, gardes des sceaux,	151
Baptême du prince Henri de Turenne,	295
Bénédictines Anglaises (les),	235
Berceau de l'abbaye de Saint-Martin,	25
Bossuet (sacre de) aux Cordeliers,	255
Bouillon (mort du cardinal de),	282
Bouillon (mort du duc de),	291
Bouillon (le duc de), pose la première pierre d'un nouveau cloître,	292
Bourg (le nouveau),	39
Canaux de la Viosne,	310
Capucins (les),	192
Caractère moral et religieux des anciens habitants de Pontoise,	48
Carmélites (les),	195
Carmélites (rétablissement des),	334
Catherine de France (projet de mariage de),	117
Célébrité de Pontoise sous Louis-le-Gros,	32
Cérémonie au sujet des lépreux,	75
Chapelle de Saint-Waast,	66
Charlemagne déclare que le Vexin est le patrimoine de Saint-Denis,	16
Charles V (vœu de),	105
Charles V (entrailles de) à Maubuisson,	110
Charles de Bouves,	207
Château fort (construction du),	18
Château fort (ruine du),	295
Christianisme (le) implanté à Pontoise,	9
Cimetière des bouchers,	152
Cimetière neuf,	152
Citadelle (la) est relevée,	24
Citadelle (la),	183
Collège (le),	183
Commerce de Pontoise,	356
Comtes du Vexin et de Pontoise (généalogie des),	29
Concile de Pise,	142
Conclusion,	362

Condoléances du lieutenant-général du palais, et du syndic de l'Université,	302
Conférence entre les plénipotentiaires d'Orléans et de Bourgogne,	117
Confrérie-aux-Clercs,	79
Confrérie-aux-Clercs,	189
Connétable de Bretagne (le),	125
Convoi de la reine Blanche,	64
Convoi de la princesse Honoré,	236
Cordeliers (les),	147
Corps (le) de Saint-Mellon apporté à Pontoise,	18
Cortége funèbre,	13
Cuvernont et Oriot,	204
Dagobert donne de grands biens dans le Vexin, à son abbaye de Saint-Denis,	15
Dagobert détache de Paris le Vexin, en faveur de l'ab- baye de Saint-Denis,	<i>id.</i>
Daret (Pierre),	245
Débise (courage de),	328
De Guignes (ouvrages de),	330
De la Forest (mort de Pihan de),	333
Délibération de l'Hôtel-de-Ville,	214
Deslions (Jean),	<i>id.</i>
De Loménie,	183
De Machy,	190
Démêlés entre Pontoise et l'Archevêque de Rouen,	208
<i>Idem,</i>	265
Denis Lefebure,	262
Députés de Pontoise (les),	161
— à la constituante,	325
Description de l'ancien Hôtel-Dieu,	74
— des fortifications de Pontoise,	127
— de l'ancienne église de N. D.	182
— de la nouvelle,	184
— de la peste,	217
— de Maubuisson,	279
— du Mont Bélier,	296

Description de l'ancienne geôle,	300
— de Saint-Martin,	315
Destruction de Notre-Dame,	180
Devise de Pontoise,	324
Dicton : Comme en revenant de Pontoise,	305
Duc de Bourgogne (le) à Pontoise,	117
— prend Pontoise,	<i>id.</i>
Duchesse de Normandie, inhumée à Maubuisson,	105
Duvivier,	178
Églises (les) et les couvents fermés,	326
Élection de Saint Gautier,	27
Éléonore d'Étampes,	227
Enguerrand de Coucy et Saint Louis,	70
Entrepôt à Pontoise, dès 864,	17
Épidémie (première),	176
— (seconde),	214
— (troisième),	217
Espagnols (les) aux portes de Pontoise,	216
État de guerre,	201
Évêché présumé à Pontoise,	11
Évêché (projet d'),	205
Exil du Parlement,	286
Féret (Hippolyte),	207
Fête de Saint Gautier,	241
Feu à Saint-Mellon,	137
Fondation de Saint-Mellon,	17
Fontaine d'Amour (la),	107
Fontaines (établissement des),	359
Fontaine (Pierre-François-Léonard),	311
Gabriel Cossart,	202
Galleran (la comtesse de),	30
Gardes du corps (les),	250
Gilles de Pontoise,	77
Grand-Vicariat de Pontoise,	19
Guillaume-le-Conquérant s'empare de Pontoise,	27
Guillaume de Pontoise,	62
Guillaume Duval,	200

Guillemette (mort de),	77
Henri I ^{er} reprend Pontoise aux Normands,	25
Hommes illustres de Pontoise,	359
Hospice de Saint-Antoine,	165
Hospice général,	237
Hôtel-Dieu,	70
—	142
— (reconstruction de l'),	346
Hôtel de Saint-Louis, donné à l'hospice,	73
— du Vicariat,	140
— de l'Arquebuse,	172
— de Foix,	103
— de-Ville,	300
Inhumation d'un frère de Saint-Louis à Maubuisson,	77
— de Charles IV et de Jeanne à Maubuisson,	104
— du chancelier Séguier,	262
Inondation,	241
—	306
Invasion des Normands,	19
Isabelle (la reine) et Louis VIII,	40
Jacques Charton,	177
Jardins de Saint-Martin,	284
— détruits,	328
Jardin de la Ville,	336
Jean de Chambly,	74
Jean de Chavançon, maire de Pontoise,	110
Jean Coqueret,	193
Jeanne de Navarre reçoit Pontoise en échange,	105
— de Luxembourg inhumée à Maubuisson,	<i>id.</i>
Jésuites (les),	205
Joyeuse (le cardinal de),	204
Jubilé (le),	154
—	190
Jules II, souverain pontife,	142
Leclerc d'Ostin,	320
Lemercier, architecte,	231
Lettres patentes de Louis XIV,	245

Ligue du bien public,	137
Louis-le-Gros et l'oriflamme,	37
Louis XI à Pontoise,	137
Louis XIV à Pontoise,	234
— se consacre à la Sainte-Vierge,	235
Louise Hollandine de Bavière,	273
Maison du refuge,	155
Maîtrise des eaux et forêts,	254
Maladrerie, léproserie, métairie,	74
Mariage de mademoiselle de Mesmes, et fête à ce sujet,	289
Mariage du comte d'Auvergne et de Sobieska de Pologne, à Saint-Martin,	290
Marie de l'Incarnation,	195
— (historique des reliques de),	336
— (translation des reliques de),	342
Marie de Médicis,	201
Marie Thérèse (l'infante),	249
Marillac (le maréchal de),	212
Maubuisson,	56
— (les soixante-dix de),	270
Mésintelligence entre le gouverneur et le maire,	240
Monnaie de Pontoise, docteurs, avocats,	36
Monthiers (la famille de),	322
— (le comte de),	342
Mort de Salignac de la Motte Fénelon,	295
Marchés,	358
Naissance du dauphin,	290
Navarre (le roi de),	156
Nicolas Flamel,	113
Nicolas le Boucher et sac de Saint-Martin,	124
Noel Taillepied,	168
Noel Leblond,	268
Notre-Dame-du-Mont,	17
Notre-Dame,	54
— détruite,	123
— reconstruite,	138

Notre-Dame (reconstruction et dédicace de),	185
— de Lorette,	238
Oriflamme (droit de porter l'),	16
Origine présumée du Vexin,	5
— de Pontoise,	6
— de Saint-Ouen-l'Aumône,	14
— de nos comtes du Vexin,	16
Ouragan furieux,	184
—	273
Ordonnances de Saint Louis au château de Pontoise,	57
Parlement au sujet du comte de Flandre,	103
— (le) à Pontoise,	234
Passage du roi d'Angleterre,	122
Philippe-Auguste et ses sergents d'armes,	18
Philippe-le-Hardi, comte de Flandre,	104
Pont (le nouveau),	24
Pontoise tombe au pouvoir des Francs,	9
— est fortifié,	17
— rendu aux Français,	24
— change de situation,	<i>id.</i>
— tombe au pouvoir de Robert-le-Diable,	25
— est repris par Philippe I ^{er} ,	27
— devient l'apanage de Louis-le-Gros,	<i>id.</i>
— est érigé en cité,	40
— est donné en douaire à Blanche de Castille,	56
— — à la reine Marguerite,	74
— est reconnu de l'Ile-de-France,	110
— est pris par les Anglais,	118
— est enlevé aux Anglais,	122
— au sixième siècle,	169
— se soumet à Henri IV,	184
— calomnié, et défiance de Louis XIV,	250
— devient la propriété du prince de Conti,	299
— (état civil actuel de),	325
Possesseurs divers du domaine de Pontoise,	299
Prévôts-en-garde,	151
Procession à Mantes,	177

Procession dans la ville,	178
Processions dans la ville,	224
Projet de paix signé au château de Pontoise,	107
Publication de paix,	298
Pompe à feu,	359
Port (le nouveau),	356
Raoul, 1 ^{er} bailli du Vexin,	52
Réjouissances à Saint-Martin,	290
Révolution, de 1789 à 1797,	325
Réunion de l'abbaye de Saint-Martin à Meulan,	314
Robert Guériteau,	174
Robert Duval,	190
Rollon (baptême de),	22
Sacre des évêques de Périgueux et de Coutances,	227
Sacrilège à N. D.,	175
Saint-André,	98
Saint Gautier (mort, canonisation, tombeau et crosse de),	33
Saint-Jacques,	108
Saint Louis (vœu de),	61
Saint Louis donne à Rigaut, archevêque de Rouen, l'Archidiaconé de Pontoise,	67
Saint-Maclou,	98
— et Notre-Dame rendus au culte,	329
Saint-Martin érigé en abbaye par Philippe I ^{er} ,	25
Saint-Martin ouvert de nouveau,	318
Saint-Mellon,	36
—	81
Saint-Ouen,	50
Saint-Pierre,	101
Saint-Richard,	37
Siège de Pontoise par Charles VII,	127
— par Henri III et le roi de Navarre,	179
Sœur Anne de Jésus,	253
Sully (mademoiselle de),	240
Supplique au Pape,	239
Suppression de l'abbaye de Saint-Martin,	318

Statistiques (quelques détails) sur Pontoise,	359
Templiers (compte rendu sur les),	100
Tonnerre (le) tombe sur Maubuisson,	127
Translation du Parlement à Pontoise,	301
Trinitaires (les),	162
Tableaux chronologiques	
— des comtes, seigneurs et baillis du Vexin et de Pontoise,	365
— des lieutenants-généraux, civils et criminels,	367
— des maires et anciens conseillers en cour laye,	366
— des prévôts-vicomtes et en garde,	366
— des prévôts-maires et voyers,	366
— des Sous-Préfets,	368
— des abbés de Saint-Martin,	372
— des abbesses de Maubuisson,	372
— des abbesses et religieuses Bénédictines Anglaises,	373
— des curés de Saint-Maclou,	370
— des curés de Saint-André,	371
— des curés de Notre-Dame,	371
— des doyens des Saint-Mellon,	370
— des Grands-Vicaires de Pontoise,	369
— des pèlerins de Saint-Jacques,	371
— des religieux Cordeliers,	372
— des religieuses de l'Hôtel-Dieu,	373
Ursulines (les),	204
Usines,	357
Vexin (le) érigé en province,	14
Vœu de la ville de Pontoise,	219
— (premier renouvellement séculaire du),	294
— (second renouvellement),	351
Vieux (le) de la Montagne,	48
Yves de Chartres,	32

